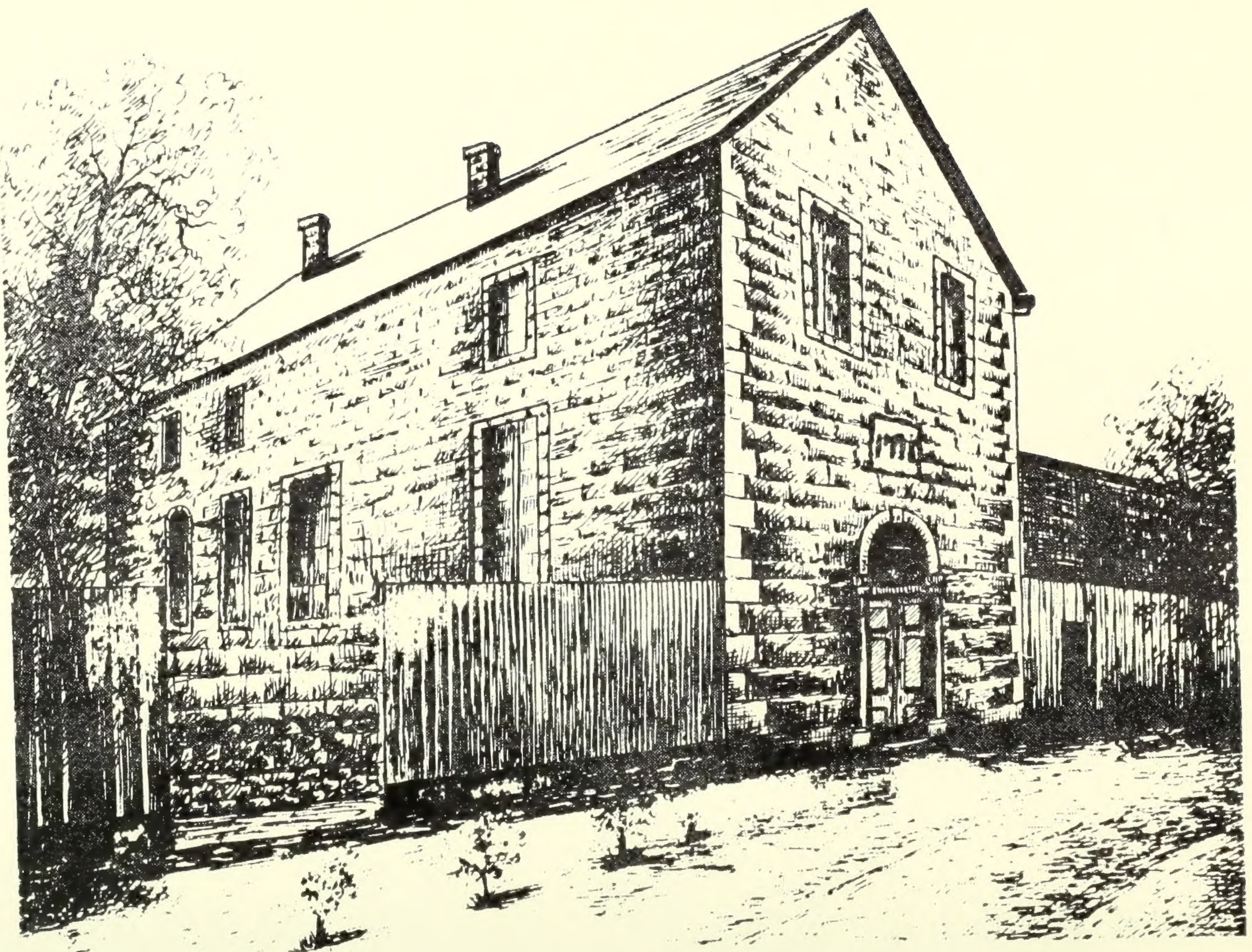
HISTOIRE

DE LA

CONGREGATION DE NOTRE-DAME

DE MONTRÉAL



Chapelle de Notre-Dame-de-la-Victoire érigée en 1711, incendiée en 1768 et rebâtie en 1769, par les soins de M. Louis Jollivet, p.s.s., curé de la paroisse. Cette même chapelle a été démolie en 1900.

HISTOIRE

de la

Congrégation de Notre-Dame

de Montréal

TROISIÈME PARTIE — XIXe SIÈCLE

VOLUME VI

1790 - 1822



MONTRÉAL

1941



HOMMAGE

D'AMOUR RECONNAISSANT

AU

SAINT ENFANT-JÉSUS

qui, le 15 août 1650,

dévoila sa gracieuse beauté

à

MARGUERITE BOURGEOYS

SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

MÈRE SAINT-IGNACE
(réélue)

MÈRE SAINT-AUGUSTIN
(Compain-L'Espérance)

MÈRE de la NATIVITÉ
(Desroussels)

MÈRE SAINT-AUGUSTIN
(réélue)

MÈRE de la NATIVITÉ
(réélue)

CHAPITRE I

SŒUR MARIE RAIZENNE, DITE SAINT-IGNACE,

13e Supérieure, réélue

1790 - 1796

Annales de l'Institut pendant sa 2e supériorité

> « Suivant ce qu'on vous a enseigné de Notre-Seigneur, marchez sur Ses pas! »
>
> Ep. de S. Paul aux Col., ch. II, v. 6.

Après avoir laissé la supériorité en 1784, Sœur Saint-Ignace fut maîtresse des novices jusqu'à 1788. Alors on élut à sa place Sœur Compain, dite Saint-Augustin, et elle continua de travailler au noviciat comme seconde maîtresse pendant deux ans. En 1790, elle fut élue supérieure; et Mgr Hubert, après avoir appris cette nouvelle, en exprima sa satisfaction par la lettre suivante, datée du 6 août:

« A la très honorée Sœur Saint-Ignace,
Supérieure de la Congrégation Notre-Dame.
Ma très chère Sœur en Notre-Seigneur
Jésus-Christ,

Je vois avec plaisir que vos élections sont faites, et que vous êtes à la tête. J'en espère un grand bien pour la Communauté; et qu'à votre exemple, toutes vos Filles vont aimer Dieu de tout leur cœur et Le servir avec ferveur et la plus grande régularité. J'ai entendu parler du changement que vous devez faire dans nos endroits; ils me paraissent bien. Je me recommande aux prières de votre Communauté, vous assurant que je suis très sincèrement en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

Votre etc . . . † J.-Frs, évêque de Québec. »

Quelques semaines après la réception de cette lettre, Sœur Saint-Ignace en reçut une autre de Sa Grandeur; elle est datée de septembre 1790.

Ma très honorée Sœur en Notre-Seigneur
Jésus-Christ,

« J'ai déjà répondu à une partie de votre lettre en approuvant toutes vos élections, et la vôtre surtout. Je n'ai plus à ajouter que je vois comme vous que vous bâtissez dans des circonstances bien fâcheuses; mais vous bâtissez pour l'œuvre de Dieu . . . il faut espérer qu'Il vous aidera. Vous pouvez, selon la prudence et selon les règles, accorder à vos Sœurs les permissions

qu'elles demanderont. Quant au confesseur, vous feriez bien d'en parler à M. Brassier.

Je suis très respectueusement en Notre-Seigneur,

† J.-Frs, évêque de Québec. »

Depuis le 25 février 1789, nos Mères n'avaient point eu de nouvelles de leurs affaires de France, bien que Sœur Sainte-Rose eût écrit par l'entremise de M. Jean de l'Isle, négociant de Montréal. Elles étaient inquiètes ; d'autant plus que l'heure de la révolution avait sonné, et que l'avenir déjà gros d'orages apparaissait comme un abîme prêt à tout engloutir. Sœur Saint-Ignace se décida à écrire à M. Maury pour lui communiquer ses alarmes ; sa lettre est datée du 14 juillet 1790, un an, jour pour jour, depuis que les barrières de Paris avaient été incendiées et la Bastille prise d'assaut.

Correspondance de France.

A Monsieur Maury, avocat.
Paris.

« Monsieur Jean de l'Isle vient de nous communiquer la lettre que son correspondant de Londres lui écrit au sujet de la lettre de change que nous avons tirée sur vous le 22 août 1789. Vous avez, Monsieur, demandé six mois de délai la seconde fois qu'elle vous a été présentée, dont un mois était échu le 5 mai 1790. Nous nous flattons, Monsieur, que vous serez en état d'y satisfaire à ce terme ... ces retardements font beaucoup de tort à M. Jean de l'Isle, qui veut bien avoir l'obligeance d'attendre ce temps pour

Sœur Saint-Ignace à M. Maury.

épargner des frais à notre Communauté, qui est dans le plus grand besoin. J'espère avoir l'honneur d'une de vos lettres, de jour en jour... les troubles de la France dérangent bien des personnes qui ne peuvent porter de pertes sans être réduites à une extrême nécessité. Nous attendons les nouvelles que vous voudrez bien nous donner de l'état actuel de nos affaires pour prendre nos petits arrangements au sujet de ce que nous pouvons tirer cette année.. J'aurais, Monsieur, la plus sensible satisfaction d'apprendre des nouvelles de votre santé et de votre honorable famille, notre confiance en vous n'étant aucunement diminuée. Je vous prie de croire toute notre Communauté dans ces sentiments, en particulier celle qui a l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble etc...

Sœur Saint-Ignace, supérieure. »

N'ayant point reçu de réponse à sa lettre, Sœur Saint-Ignace en écrivit une autre le 11 octobre suivant.

Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de vous écrire le 14 juillet dernier, par la voie du correspondant de M. Jean de l'Isle, à Londres. Je me flatte que vous aurez reçu cette lettre, et que vous aurez satisfait au terme que vous lui aviez demandé, pour la traite de l'année dernière tirée sur vous par ma Sœur Sainte-Rose, pour lors supérieure. J'ai, Monsieur, espéré en vain jusqu'à ce jour l'honneur d'une de vos lettres concernant l'état de nos

affaires; nous sommes cependant ici dans la plus grande nécessité par le manque de cette rente annuelle. Votre santé peut-être, — qui intéresse toujours notre Communauté — ou des affaires multipliées nous auront privées de cet avantage; ce qui, non seulement nous fait un grand tort, mais nous ôte absolument le moyen de vivre, ces médiocres revenus annuels étant notre principale ressource. Je vous supplie donc, Monsieur, de vouloir bien nous donner avis de l'état actuel de nos affaires, afin que nous puissions agir, soit pour emprunter ou autrement, afin de nous soutenir; car nous n'osons tirer sur vous cette année, n'ayant aucune nouvelle de votre part. Nous ne cessons, Monsieur, de prier pour votre prospérité et celle de votre honorable famille, à qui vous me permettrez d'offrir ici mes humbles civilités.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,

Sœur Saint-Ignace, supérieure. »

Le 18 octobre, Sœur Saint-Ignace résolut de recommander les intérêts de la Communauté à M. Périnault, canadien, à Senlis, et elle lui écrivit la lettre suivante.

Sœur Saint-Ignace à M. Périnault, Senlis.

Monsieur,

La connaissance que j'ai de votre charité et bienveillance, surtout envers vos chers compa-

triotes, me fait prendre la liberté de recourir à vous, Monsieur, et voici le cas. Notre Communauté a quelques rentes assignées en France sur différents fonds; c'est M. Maury qui, jusqu'ici, a géré nos affaires, étant chargé de notre procuration, et qui nous a fait passer nos rentes annuelles... mais cette année nous n'avons pas reçu de ses lettres, et nous sommes dans le plus grand besoin; ces médiocres rentes annuelles, jointes à nos petits travaux, nous aideraient beaucoup à subsister. Je connais bien qu'il y a beaucoup de trouble en France; et que peut-être M. Maury, étant pour le Séminaire St-Sulpice, aura eu beaucoup d'occupations, et n'aura pas pu suivre nos affaires. Je vous prie donc, Monsieur, — et toute notre Communauté avec moi —, de vouloir bien, par charité, voir M. Maury, et conférer avec lui sur l'état de nos fonds en France, et des rentes annuelles. J'ose donc espérer, Monsieur, que vous voudrez bien vous employer pour nous rendre ce puissant service, et nous donner les éclaircissements que vous croirez nous être nécessaires. Vous obligerez infiniment notre Communauté, qui ne cessera de prier pour votre prospérité, et celle de MM. les deux abbés, à qui nous avons l'honneur de présenter nos très humbles respects.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,

Sœur Saint-Ignace. »

« Senlis, 24 février 1791.

Madame,

« J'ai l'honneur de la vôtre du 18 octobre 1790... mon inclination me portera toujours à servir votre respectable Communauté, quand l'occasion s'en présentera. L'espace d'un mois que j'ai été à Paris après le retour de mes lettres du Canada, il ne m'a pas été possible de rencontrer M. Maury, toujours absent pour affaires que les circonstances nécessitent; il m'était facile de m'entretenir de votre objet, ayant moi-même traité avec lui. Soyez pourtant sans inquiétude; je le verrai avant de fermer mes lettres que je suis venu préparer dans le silence à Senlis, où je puis être à moi; je ferai de sa réponse un article séparé que j'ajouterai à celle-ci, devant retourner sous peu de jours pour recevoir une compatriote qui vient à Paris pour de là se rendre à Londres; c'est Mme de la Valtrie et sa fille qui vont revoir leur patrie, le Canada.

M. Périnault à Sœur Saint-Ignace.

Comme il ne m'a pas paru probable que M. Maury aurait les moyens de vous faire passer vos fonds cette année, l'idée m'est venue de lui écrire avant de le voir, et de lui proposer ma traite, qui vous serait envoyée par la même voie pour autant d'argent qu'il aurait reçu pour vous, payable à Montréal. Je ne sais trop si je dois désirer qu'il accepte ma proposition, faite sans besoin de ma part, puisque je suis souvent embarrassé de faire passer ce que je reçois ici

pour les personnes de qui je termine les affaires, et qu'au reste nous y perdrions l'un et l'autre. En voici la raison : l'or ne circule plus en France, et on a établi à la place un papier-monnaie, dont le moindre billet est de 50 livres, qu'on refuse de changer ; en sorte que votre procureur n'a reçu et ne recevra des caisses que ce même papier, qui perd actuellement pour le réaliser en argent, 6 pour 100.

« Je vois une note de M. Fortier qui désigne vos fonds ; ceux affectés sur l'Hôtel de ville et les Etats de Bretagne me semblent à l'abri des événements. Vous avez dû apprendre la spoliation de tous les biens du clergé ; la nation s'en est emparée. Il a cependant été décrété que les emprunts faits par eux, et autres dettes légitimes seraient payés j'usqu'au remboursement des fonds. M. Maury vous mettra sans doute au courant de tout.

« Soyez, je vous prie, l'interprète de mes sentiments pleins d'attachement et de considération pour les dames qui composent votre maison. Recevez de même ceux de mon frère et de mon fils.

J'ai l'honneur d'être, Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Périnault. »

« *10 mars.* — Je vois M. Maury à mon arrivée à Paris ; il vous écrit par cette même voie, et me dit que vos intérêts ne souffriront pas. Je lui

ai donné ma traite pour l'argent qu'il avait à vous remettre... il vous dira les raisons qui ont retardé la rentrée. »

« Paris, 11 mars 1791.

Madame,

La révolution arrivée dans notre malheureux royaume est assez connue pour que vous ne l'ayez point ignorée. Cet événement, qui a tout renversé, a mis tant d'incertitude dans les opérations, et donné tant de défiance sur ce qui pouvait en résulter, que j'ai cru prudent de prendre des précautions pour ne pas avancer des objets qui auraient pu ne pas me rentrer. C'est ce qui m'a mis dans la désagréable nécessité de ne pas payer à sa présentation la lettre de change que vous avez tirée sur moi l'année dernière, et de remettre le porteur de votre effet à l'époque où j'aurais touché les revenus de votre maison. Vous aviez toujours été dans l'usage de tirer sur moi à une époque où je n'avais encore rien touché; et lorsque l'échéance arrivait, à peine avais-je le premier semestre... je n'ai jamais hésité malgré cela de faire l'avance de votre revenu entier, parce que j'étais sûr que mon avance rentrerait; mais il n'en est pas de même actuellement... Nous ne pouvons prévoir ce qui peut arriver, surtout depuis la destruction du clergé et des communautés religieuses. L'on paie bien de ce temps-ci, parce que nous avons

M. Maury à Sœur Saint-Ignace.

du papier-monnaie; cela durera-t-il toujours? C'est ce que nous ignorons. Voilà les raisons qui m'ont empêché d'acquitter votre lettre de change; je l'avais acceptée pour la payer dès que vos fonds me seraient rentrés, — ils ont tardé beaucoup — le porteur s'est ennuyé d'attendre. J'en ai été bien fâché; mais dans l'état des choses, je ne puis faire autrement. Je sens que le renvoi de cet effet, joint au défaut de lettre de ma part, a dû vous donner bien de l'inquiétude sur mon compte; il me tarde de la calmer. Le défaut de lettre de ma part est venu aussi des circonstances qui m'ont écrasé d'affaires, et d'événements particuliers ... Avec les peines publiques, que j'ai partagées avec toute la France, j'en ai eu de personnelles, et une surtout qui m'a anéanti et mis dans l'impossibilité pendant du temps de m'occuper sérieusement: J'ai perdu Madame Maury qui, depuis trente ans, faisait tout mon bonheur; je la recommande, Madame, à vos prières et à celles de votre Communauté, quoique j'aie la confiance que Dieu lui a fait miséricorde ... la vie religieuse qu'elle a menée tout le temps que j'ai eu le bonheur de la posséder, et la mort édifiante qu'elle a faite, semblent m'en répondre.

« J'ai l'honneur de vous joindre ici mon bordereau double, par le résultat duquel je vous dois 4089 livres, 9 s. 6 d. et je vous envoie une lettre de change de M. Périnault ce qui vous mettra à portée d'avoir vos fonds plus tôt. Suivant ce que m'a dit M. Périnault, vous

éprouverez une retenue pour le change; parce que je lui ai remis la valeur de sa traite en assignats ou papier-monnaie, qui sont les seuls effets avec lesquels on paie ici, on ne connaît plus d'autre argent. Le numéraire est d'une rareté étonnante; il en coûte $5\frac{1}{2}$ par cent pour changer un assignat.

« Voilà notre position; nous ne voyons point encore la porte par où nous sortirons de l'état où nous sommes.

Je suis avec bien du respect, Madame,

Votre etc... Maury. »

P. S. — Votre procuration étant surannée, vous voudrez bien avoir la complaisance de m'en envoyer une nouvelle, conforme au projet ci-joint. »

« Montréal, 26 septembre 1791.

Monsieur,

« J'ai reçu l'honneur de la vôtre en date du 11 mars, et M. Blondeau nous a remis ce que vous aviez donné à M. Périnault. Je vois avec peine par votre bordereau, que je vous renvoie signé, et par votre lettre, que la traite que Sœur Sainte-Rose, pour lors supérieure, avait tirée sur vous le 22 août 1789 n'est pas encore acquittée. Nous sommes actuellement dans la plus vive inquiétude à ce sujet, les intérêts de cette lettre courant toujours, et M. Jean de l'Isle

Réponse de Sœur Saint-Ignace à M. Maury.

ayant eu une lettre à la fin de mars dernier de son correspondant de Londres, qui avait dessein de vous la présenter une troisième fois. Je souhaite et désire que vous ayez eu assez pour l'acquitter, par ce qui devait vous rentrer vers ce temps. N'étant plus, depuis bien des années, sous la puissance de la France, nous ne devons nullement être comprises dans la suppression des communautés de France, ni pour les biens ni pour la rente ; elle doit donc nous tenir compte du bien que nous y avons comme aux autres étrangers. L'état des affaires de ce royaume nous donne lieu de craindre pour les fonds qui y sont placés ; cependant, Monsieur, si vous voyez qu'il n'y ait aucun risque pour ces fonds, et que nos rentes annuelles déjà assez réduites ne soient en rien diminuées, vous pouvez laisser nos fonds où ils sont, s'ils sont vraiment en sûreté, et que nous en puissions toucher les rentes sans retardement ni difficulté, chaque année. En conséquence, j'ai fait mettre une petite réserve à la procuration que je vous envoie cette année : de ne replacer les fonds qui pourraient ne vous être remis qu'après avoir eu notre avis. Cependant comme l'éloignement où nous sommes, pourrait occasionner un délai trop long, et qui peut-être nuirait à nos intérêts, si l'occasion se présentait de replacer avantageusement les fonds qu'on pourrait vous remettre, je vous supplierais, Monsieur, de vouloir bien prendre l'avis de M. Périnault, actuellement encore à Senlis, je pense. J'espère

que vous nous donnerez, le plus tôt possible, un état clair de nos affaires.

« Nous avons pris toute la part possible à la perte que vous avez faite de Madame Maury. Nous n'avons pas manqué de prier pour le repos de son âme; nous continuons, et nous demandons sans cesse à Dieu une heureuse prospérité pour Messieurs Maury, père et fils, et pour toute votre honorable famille.

J'ai l'honneur etc ... Sœur Saint-Ignace. »

« Montréal, 26 septembre 1791.

Monsieur,

Réponse de Sœur Saint-Ignace à M. Périnault.

« J'ai reçu avec la plus vive reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 24 février, et l'ajouté du 10 mars 1791, avec la lettre de change que M. Blondeau a acquittée. Je ne sais, Monsieur, comment pouvoir vous remercier dignement de la bonté que vous avez bien voulu avoir pour notre Communauté ... Soyez, je vous supplie, persuadé de toute notre gratitude. Nous espérons que vous voudrez bien nous continuer vos charitables attentions sur les intérêts que nous avons en France; la situation de ce royaume nous donnant les plus vives inquiétudes. Cependant, ce que vous me marquez à la fin de votre lettre, que M. Maury vous avait dit que nos intérêts ne souffriraient pas, me rassure un peu. Je vous supplierais, Monsieur, de le voir et de

conférer avec lui de l'état de nos affaires. J'ai fait mettre une petite réserve à la procuration que je lui envoie cette année qui est: de ne replacer les fonds qui pourraient lui être remis qu'après avoir eu votre avis, — persuadée que vous agirez en cela comme pour vous-même. On nous fait espérer que vous reviendrez l'année prochaine à Montréal; s'il nous restait alors quelque argent entre les mains de M. Maury, j'oserais, Monsieur, vous supplier de vouloir bien nous faire le plaisir de le réaliser, s'il est en papier, et nous l'apporter. Ces services importants seront de nouveaux motifs à la plus sincère reconnaissance de toute notre Communauté, qui ne cesse de prier pour votre santé et celle de MM. les deux abbés que nous avons l'honneur d'assurer de notre profond respect, en particulier celle qui a l'honneur d'être très respectueusement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,

Sœur Saint-Ignace. »

Décès de M. Montgolfier, vicaire général et supérieur du Séminaire Saint-Sulpice de Ville-Marie.

Cette même année 1791, notre Communauté eut la douleur de perdre M. Montgolfier, l'un de nos plus insignes bienfaiteurs. Il expira le 27 août, emportant les plus vifs regrets de toutes les personnes qui l'avaient connu. Bien qu'il eût laissé le soin immédiat de notre maison depuis 1787, nos Mères n'avaient pas cessé un instant

de reposer sur lui la plus entière confiance ; elles se plaisaient à l'appeler leur *vénérable père en Dieu,* et elles voulurent que sa mémoire fût immortalisée dans l'Institut, ayant entré l'acte de son décès au cahier des sépultures des Sœurs, ce qui n'avait point lieu pour les autres Messieurs.

« Le 27 août 1791, est décédé Monsieur Etienne Montgolfier, grand vicaire, supérieur du Séminaire et des Communautés de Montréal, âgé de 78 ans, 8 mois. Il a été notre supérieur 32 ans, et notre confesseur, 13 ans. »

Nouveau gouvernement. Visite royale.

Cette année 1791 fut remarquable par l'arrivée du prince Edouard-Auguste, fils de Sa Majesté, plus tard duc de Kent et père de notre gracieuse souveraine Victoria. Pendant deux ans, il fut commandant des troupes royales à Québec. C'est pendant son séjour au Canada que fut inauguré le gouvernement représentatif, divisant la province en deux parties nommées Haut-Canada et Bas-Canada. Dans l'espace de 31 ans, quatre formes de gouvernement s'étaient succédé ; la loi martiale, 1760-1764 ; le gouvernement militaire, 1764-1774 ; le gouvernement civil-absolu, 1774-1791 ; et le gouvernement représentatif, à partir de 1791.

M. Panet fut élu orateur de la chambre de Québec, et le lieutenant-gouverneur Simcoe présida le parlement de Niagara. Le premier

sujet qui occupa les représentants fut celui de l'éducation, et la question du maintien de la langue française fut de première importance. Après plusieurs débats, l'usage des deux langues fut adopté par la chambre d'assemblée, et sanctionné par le roi d'Angleterre. L'anglais s'enseignait avec avantage au Collège de Montréal.

Opinion de Mgr Hubert au sujet des nominations annuelles de notre Communauté.

Mgr Hubert avait précédemment exprimé le désir que nos Mères fissent leurs placements annuels en février plutôt qu'en juin et elles s'étaient rendues à son désir, comme nous le voyons par une décision du chapitre, en date du 13 juin 1791, où il est dit: « Les élections des missionnaires se feront à l'avenir au mois de février. » Cependant, Sa Grandeur ayant appris que cette décision faisait peine à plusieurs Sœurs, revint sur la première décision dans la lettre que nous copions ici.

« Québec, 8 janvier 1792.

Ma très honorée Sœur en Notre-Seigneur,

Lettre de Mgr Hubert à Sœur Saint-Ignace.

Je dois d'abord vous remercier des vœux que vous formez pour moi au commencement de cette nouvelle année, et vous assurer que ma reconnaissance est très sincère. J'ajoute que vous pouvez faire bâtir une grange à l'île Saint-Paul, puisque vous le jugez nécessaire; vous prendrez cependant l'avis de M. Brassier, et vous ne ferez rien sans sa permission. Pour vous aider dans cette bâtisse, il vous remettra 400 livres de ma part.

« Je viens ensuite au changement du temps des élections, que je vous avais proposé de faire durant l'hiver, à la Purification par exemple; mais par les lettres des Sœurs des trois missions de ce district, je vois qu'elles ne recevaient ce changement qu'avec peine, ainsi que vous et votre Communauté de Montréal. Les raisons sur lesquelles elles s'appuient sont les mêmes; c'est la pauvreté des missions. Ces missions, il est vrai, ne sont pas riches; mais elles le seraient assez, ce me semble, pour le voyage d'une Sœur... celle de la Ste-Famille a une ferme, et avait, il y a quelque temps, une petite somme d'argent dont on a eu connaissance, je crois, à la Communauté... celle de la Pointe-aux-Trembles a une voiture qui, depuis quelques années, a servi à mener les Sœurs à Québec et de Québec à la Pointe-aux-Trembles; pourquoi n'irait-elle pas jusqu'à Montréal? Les Sœurs de St-François du Sud seraient peut-être plus embarrassées; parce que, à chaque changement de Sœur, il n'y a pas de missionnaire qui n'emporte au moins une douzaine de piastres de la mission, soit pour habits ou autres besoins, comme on me le marque. Quoiqu'il en soit, je remets à changer le temps des élections; je défends seulement à toutes les Sœurs de faire le voyage de Québec à Montréal, ou de Montréal à Québec, dans aucune voiture où il y aura des passagers d'un sexe différent.

Je suis etc... † J.-Frs, évêque de Québec. »

Lettre de M. Périnault à Sœur Saint-Ignace.

Au printemps de 1792, Sœur Saint-Ignace reçut la réponse à la lettre qu'elle avait adressée à M. Périnault, l'année précédente.

« Senlis, 20 mars 1792.

Madame,

« J'ai reçu la vôtre du 26 septembre dernier; les intérêts de votre maison me seront toujours chers, et j'aimerai à m'en occuper quand le pouvoir et l'occasion se présenteront. Quoique vous ayez raison de n'être pas sans inquiétude sur le sort des fonds que vous avez en France, il n'y a rien de certain qu'ils soient en danger. Ces créances ne sont pas dans la classe des remboursements, et c'est ce qu'il y a de plus heureux pour vous; autrement, il serait difficile et même impossible de les réaliser pour vous les faire passer en Canada sans éprouver une perte réelle de bien près de la moitié. Dans les circonstances actuelles, il faut laisser gouverner la Providence; ces temps malheureux amèneront peut-être un ordre de choses plus stable, malgré les apparences. M. Maury avec qui j'en ai conféré, ne peut faire autre chose que de recevoir les rentes quand elles sont échues; un excès de prévoyance, ou plutôt la crainte, l'a empêché d'accepter la traite dont vous lui parlez, n'ayant pas de fonds alors et vu l'incertitude des événements; c'est la raison qu'il m'a donnée.

L'embarras que j'aperçois dans les finances et qui semble annoncer une plus grande détresse, pourra mettre les paiements en retard. Je suis

fâché de n'avoir pas pour le présent occasion de fournir mes traites à M. Maury, comme je l'ai fait l'année dernière. Soyez, je vous prie, Madame, l'interprète des sentiments de considération et d'attachement que je conserve pour les dames qui composent votre respectable Communauté.

J'ai l'honneur d'être avec un entier dévouement,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Périnault. »

« Montréal, 9 octobre 1792.

Monsieur,

Réponse de Sœur Saint-Ignace à M. Périnault.

« J'ai reçu avec toute sorte de reconnaissance la lettre dont vous avez bien voulu m'honorer en date du 20 mars 1792. Agréez, je vous supplie, mes très humbles remerciements et ceux de toute notre Communauté. Nous nous flattons, Monsieur, que vous voudrez bien nous continuer vos charitables services. Nous n'avons eu aucune lettre de M. Maury, et nous ne savons où en sont nos petites affaires, excepté ce que vous avez eu la bonté de me marquer. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien nous faire la charité de voir M. Maury ... Je lui écris de même date, et je ne doute pas qu'il n'ait reçu celle que j'avais eu l'honneur de lui écrire l'année dernière, 26 septembre 1791, où j'avais inclus la procuration qu'il me demandait.

« Notre Communauté, vous présente ses humbles respects, se joint à moi pour vous supplier de les faire aussi agréer à M. l'abbé. Nous prions sans cesse pour la précieuse santé et prospérité de l'un et de l'autre, et pour la pacification de la France.

J'ai l'honneur d'être etc...

Sœur Saint-Ignace. »

Sœur Saint-Ignace à M. Maury.

Par la même voie et le même jour, Sœur Saint-Ignace écrivait à M. Maury.

« Montréal, 9 octobre 1792.

Monsieur,

« J'ai espéré jusqu'à ce jour que je recevrais réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire l'année dernière en date du 26 septembre 1791. Nous sommes, Monsieur, dans la plus vive inquiétude; je me flatte que si celle-ci vous parvient, vous voudrez bien nous tirer de peine en nous marquant l'état de nos affaires. Notre Communauté ne pourra subsister sans le secours de ces rentes annuelles; j'espère, Monsieur, que vous vous emploierez à nous les conserver. Si Dieu daigne exaucer nos prières, vous jouirez, Monsieur, d'une santé parfaite et de la plus heureuse prospérité, ainsi que votre honorable famille.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre etc...

Sœur Saint-Ignace. »

Le 15 février 1793, Sœur Saint-Ignace, n'ayant pas encore eu de nouvelles de M. Maury, se décida à écrire encore une fois à M. Périnault : Monsieur,

Sœur Saint-Ignace à M. Périnault.

« Permettez que j'aie recours à vous dans l'inquiétude extrême où je suis de M. Maury, n'en ayant reçu aucune lettre depuis l'année 1791. J'ai été obligée de payer, le premier de ce mois, à M. Jean de l'Isle pour le protêt et les rentes de deux années de la lettre de change de 1789, la somme de 928 livres, 14 s. ; ce qui ne nous arrange point. Si la voie par laquelle j'ai l'honneur de vous écrire était facile, j'en joindrais une pour M. Maury, non pas pour demander à tirer sur lui actuellement avec tant de perte, mais pour le prier d'avoir la complaisance de nous marquer l'état actuel de nos affaires ; vous le voyez, je pense... Si c'était, Monsieur, un effet de votre charité de vouloir lui communiquer cette lettre, vous rendriez un service important à notre Communauté, qui vous supplie d'agréer ses très humbles respects. Nous les présentons toutes à Monsieur votre frère... nous ne cessons de prier pour l'un et pour l'autre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre etc...

Sœur Saint-Ignace. »

La lettre ci-dessus ne reçut point de réponse. Quand nos Mères l'expédièrent, elles ignoraient encore la tragique journée du 21 janvier ; bientôt elles devaient l'apprendre, car deux Canadiens,

M. Picoté de Belestre et M. François Cazeau se trouvaient à Paris le jour même de l'exécution du Roi-Martyr, Louis XVI; de celui qui, à l'exemple du Sauveur, aima les siens jusqu'à la fin et but le calice de la souffrance jusqu'à la lie. Avant l'arrivée des compatriotes français-canadiens, notre Communauté reçut une lettre de France de l'année précédente et qui avait langui en route. Cette lettre écrite par Sœur Geneviève Henry, converse ou fille donnée de nos Sœurs de Louisbourg, n'est pas sans intérêt, et elle mérite de trouver place ici.

« Hôpital St-Etienne, La Rochelle,
8 mars 1792.

Mesdames et très chères Mères,

« Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connue de vous, permettez que je me donne celui de vous écrire au sujet des papiers qui concernent la maison de votre ordre qui était à Louisbourg en l'Ile Royale, où j'étais dans le dessein de me réunir à votre respectable Communauté. Mais la prise de cette ville par les Anglais, en 1758, m'ayant mise dans l'impossibilité de suivre mon attrait pour votre saint état, je me suis fixée à l'hôpital de St-Etienne à La Rochelle. Voici donc, Mesdames, ce qui concerne les papiers ci-dessus mentionnés: La chère Mère Saint-Vincent, religieuse de votre ordre de la mission de Louisbourg, avant sa mort, ayant sa parfaite connaissance, m'avait chargée avec de grandes recommandations de tous les papiers

qui concernaient la dite maison de votre ordre établie à Louisbourg pour l'instruction de la jeunesse. Elle me conseilla de vous écrire et de demander d'être agrégée à votre respectable corps, ajoutant qu'elle vous en avait déjà parlé et que vous saviez que j'étais avec elle dans cette intention. J'ai bien écrit, mais je n'ai pas eu de réponse. Alors, j'ai cru que mon dépôt serait plus en sûreté entre les mains de la supérieure de l'Hôpital où je suis... Mais je me suis toujours reproché d'avoir été contre les intentions de cette chère mère, qui m'avait dit très expressément qu'elle ne voulait pas qu'ils tombassent en d'autres mains que les miennes. Pardonnez-moi, s'il vous plaît, cette faute, chères mères; il y a encore un remède. Ces papiers, et surtout un paquet précieux contenant les actes et copies d'une fondation faite à cette maison, vous seraient rendus s'ils étaient réclamés ici par quelque personne autorisée de votre part; si vous m'envoyiez votre autorisation comme membre agrégé à votre Communauté, je vous rendrais de grand cœur ce service... Autrement vous allez perdre une somme considérable. La chère Mère Saint-Arsène a touché la rente de ce fonds jusqu'à sa mort, en 1764; il y a dans ce moment le fonds et beaucoup d'arrérages de rente à réclamer. Les grandes révolutions qui se font en France, en ce moment, seront sans doute cause qu'on dénature cette fondation, et elle ne pourra plus être employée selon les intentions du fondateur, qui étaient de procurer l'éducation aux pauvres

demoiselles de la colonie de l'Ile Royale, dont il y a un grand nombre ici, et ailleurs, qui en auraient besoin, oui! grand besoin. Il y a toute apparence que cela tombera entre les mains des mauvais chrétiens qui cherchent à anéantir notre sainte religion. Faites-moi, je vous prie, la plus prompte réponse qu'il vous sera possible; et soyez bien persuadées que je n'ai aucune vue d'intérêt pour vouloir me charger de ceci... je n'en ai pas besoin, car j'ai une pension du Roi qui me suffit. Ma seule et unique intention est de me rendre utile à votre respectable Communauté, et aux personnes qui pourraient avoir besoin de ce secours.

« Vous serez peut-être surprises que je vous demande de m'autoriser à réclamer les papiers de cette fondation, vu qu'ils paraissent plus en sûreté entre les mains d'une supérieure que dans celles d'une particulière. En voici les raisons: D'abord, c'est pour l'acquit de ma conscience, parce que j'en ai été chargée par la mère Saint-Vincent; en second lieu, c'est que des personnes en place m'ont écrit que l'on avait intention de dénaturer cette fondation et de l'appliquer à une autre fin que celle que s'était proposée le fondateur; ce que probablement la chère mère Saint-Vincent craignait, si j'en juge par la manière pressante avec laquelle elle m'a recommandé de les bien garder moi-même. Troisième raison: c'est que d'autres personnes ont déjà fait tout ce qu'elles ont pu pour appliquer cette fondation à une autre Communauté.

« Au reste, Mesdames, vous ferez à cet égard ce que vous jugerez à propos; j'acquitte ma conscience en vous disant tout ceci, et je crois bien remplir les intentions de vos deux chères Sœurs Saint-Arsène et Saint-Vincent, qui m'ont toujours regardée comme de leur Communauté. Après la mort de chère mère Saint-Vincent, j'ai trouvé des lettres de la mère Saint-Hippolyte, supérieure de votre Communauté de Montréal, par lesquelles elle nous demandait toutes deux, la chargeait de m'embrasser de sa part ainsi que de celle de toute la Communauté, et lui donnait toutes les permissions dont elle avait besoin pour elle et pour moi.

« Priez pour nous, je vous en conjure, et pour tous les Français... faites, s'il vous plaît, quelques prières particulières pour notre *pieux monarque*: il en a grand besoin! ainsi que pour le soutien de notre sainte religion.

« J'ai l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Mesdames et très chères Mères,

Votre très humble et très obéissante servante,

Geneviève Henry,
de l'hôpital St-Etienne. »

Cette lettre de Sœur Geneviève justifie l'éloge que faisait d'elle Monsieur l'abbé de l'Isle-Dieu, lors de l'extinction de la mission de Louisbourg: « Il reste à votre charge une vertueuse fille, qui était et qui a toujours été sur le pied de converse

ou sœur donnée dans cette Communauté; je lui avais obtenu, comme à vos Sœurs, une gratification royale de 250 livres. Si cette chère Sœur veut entrer dans une communauté religieuse, je ferai mon possible de la faire passer en Canada. Elle a de l'esprit et de la piété; elle lit et écrit fort bien; elle peut être reçue sœur converse ou religieuse de chœur. »

Récollets et Jésuites du Canada.

L'ordre des Franciscains, dits Récollets, allait s'éteignant au Canada; il n'y restait plus que le Père Médard Pétrimoulx, curé de l'Assomption (frère Dominique), et son frère Jean-Baptiste, au couvent de Montréal; le Père Berry des Essarts (frère Félix), à Saint-François du Lac, puis commissaire provincial et dernier supérieur; le Père Dugast (frère Jean-Chrysostôme), à Saint-Michel d'Yamaska; le Père Fitz Simons (frère Luc), missionnaire aux localités anglaises; le Père Demers (frère Louis), au couvent de Montréal.

A Québec, il ne restait plus que deux Jésuites, les Pères de Villeneuve et Cazot. A l'occasion de la mort du Père Well, dernier Jésuite de la maison de Montréal, qui eut lieu en 1791, le Père Cazot s'était transporté à Montréal, et avait distribué en aumônes tout ce que renfermait le couvent de la société dans cette ville. Nos Mères ayant reçu de lui une somme pour favoriser la vocation de quelque bon sujet, l'avaient appliquée à une Sœur Mirand qui ne persévéra pas.

A une assemblée du conseil, tenue le 12 mai 1793, il fut décidé « que l'argent donné par le Père Cazot serait appliqué à Marie-Anne de l'Isle, fille de Joseph de l'Isle, de Deschambault, acceptée postulante, si toutefois le sujet convenait à la maison après ses deux années d'épreuve. » Cette Sœur de l'Isle persévéra sous le nom de Saint-Barnabé. Mgr Hubert ayant été consulté à ce sujet, y donna son approbation dans la lettre suivante, en date du 6 juin 1793. **Père Cazot ; don à la Communauté.**

Ma très honorée Sœur,

« Vous ferez vos élections à l'ordinaire. Je prierai pour ces élections ; et, puisque vous le demandez, pour vous aider à obtenir le pardon des fautes que vous dites avoir commises dans la charge de supérieure. **Lettre de Mgr Hubert à Sœur Saint-Ignace.**

« Je consens bien volontiers à l'application que vous désirez faire à Marie-Anne de l'Isle, et j'approuve que votre Communauté reçoive les 200 livres pour son entretien pendant son noviciat. Je me recommande aux prières de votre Communauté, et je suis sincèrement en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

Votre très obéissant serviteur,

† J.-Frs, évêque de Québec. »

Depuis 1784, le Séminaire de Ville-Marie avait perdu six membres : en 1786, M. Jean Guay, en 1790, MM. Beauzèle, Davaux-Besson-de-la-Garde, Curateau de la Blaiserie ; en 1791, M. **État du Séminaire Saint-Sulpice 1793**

Montgolfier; en 1793, M. Guichard de Kersident. Il ne lui restait plus que trois de ses anciens membres: M. Brassier, supérieur, frappé de paralysie depuis 1785, qui eût alors voulu aller mourir à Issy, et qui n'était resté à Montréal que par complaisance pour M. Montgolfier; M. Claude Poncin, directeur de l'Hôpital-Général des Sœurs Grises; et M. Pierre de la Valinière, revenu de Baltimore en 1792, où il était passé après avoir été curé de plusieurs paroisses, notamment de celle de l'Assomption. Il mourut en 1806 dans cette paroisse, d'une chute de voiture et fut enterré à Saint-Sulpice.

Le Séminaire possédait de plus quelques autre membres nés en ce pays; M. F.-X. Latour-Dézéry, (décédé en 1793); M. Guillaume Guillimin, M. F.-X. Dufaux, M. Joseph Borneuf, M. J.-Bte Marchand, M. Michel-Félicien Leclerc, M. Lamy-Hubert Lacroix, et M. Jean-Baptiste Bérard. M. Latour-Dézéry, premier Canadien agrégé au Séminaire de Montréal, avait été nommé curé d'office le 12 janvier 1777. Il est fait mention de ce monsieur dans nos registres. « Juillet 1789. M. Dézéry a proposé de faire les petits catéchismes dans notre église; mais il est décidé qu'il vaut mieux reculer la cloison de la chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire jusqu'à la cheminée, et que cela sera suffisant tant pour les filles de la Congrégation que pour les petites filles qui viennent au catéchisme. Pour le grand catéchisme, il a été décidé qu'il pourrait se faire dans notre église. »

7 mars 1790. — Proposé de faire le catéchisme à un certain nombre d'externes dans notre chapelle, le lundi, le mardi, le jeudi et le samedi de tout le Carême jusqu'au temps de la première communion. »

M. L'Ecuyer, successeur de M. Montgolfier dans la direction de notre Communauté (1787), laissa le Séminaire en 1790 et fut remplacé par M. Guillimin, prêtre d'une grande piété, d'un heureux caractère, et de talents assez remarquables, mais que ses infirmités ne lui permirent pas de cultiver. Il fut remplacé en 1792 comme directeur de notre Congrégation par M. Marchand, qui avait succédé à M. Curatteau comme principal du collège.

Les Messieurs de Saint-Sulpice, qui étaient restés en possession de leurs biens depuis la conquête, continuaient d'en faire un usage vraiment apostolique; mais leur Séminaire menaçait de s'éteindre par défaut de nouveaux sujets... lorsque les événements de 1793 leur amenèrent douze prêtres distingués; c'étaient:

1° — *M. Candide Michel Le Saulnier*, né à la cour des Ausy, diocèse de Coutances, en Normandie, ayant fait ses études à l'université de Caen. Il était âgé de 35 ans, et remplaça M. Latour-Dézéry comme curé de Montréal.

2° — *M. Jean-Henri-Auguste Roux,* né au diocèse d'Aix. Il fut chargé de notre Communauté; « et la Providence ne pouvait, dit un écrit de ce temps, faire à notre Communauté

un plus riche don, dans la position où elle se trouvait, lorsqu'il arriva à Montréal. »

3° — *M. Antoine Malard (Anthelme)* du diocèse de Belley.

4° — *M. Jean-Baptiste Thavenet,* qui fut missionnaire au Lac des Deux-Montagnes.

5° — *M. Frs-Joseph-Michel Humbert,* né dans le diocèse de Lyon.

6° — *M. Claude Rivière,* aussi du diocèse de Lyon; il fut professeur de rhétorique au collège de Montréal.

7° — *M. Antoine Sattin,* du diocèse de Lyon, employé comme professeur au collège de Montréal (auteur d'une vie de Mme d'Youville).

8° — *M. Antoine-Alexis Molin,* né dans le diocèse de Lyon.

9° — *M. François-Marie Robin,* du diocèse de Lyon (sorti de la Compagnie en 1798).

10° — *M. Jean-Louis Melchior Sauvage du Chatillonnet,* né au diocèse de Belley, docteur en Sorbonne; il fut missionnaire au Lac des Deux-Montagnes.

11° — *M. Philibert Nantet,* du diocèse de Lyon (retourna en France l'année suivante).

12° — *M. Guillaume-Marie de Garnier-des-Garets,* né au diocèse de Mâcon; il était ecclésiastique et fut ordonné au Canada le 28 août 1796.

Plusieurs autres prêtres français arrivèrent dans le même temps; entre autres: M. Philippe-Jean-Louis Desjardins, missionnaire à Niagara, plus tard vicaire général de Paris. M. Louis-Joseph Desjardins, missionnaire à Bonaventure, Baie des Chaleurs, Tracadie, plus tard curé de Québec. M. Pierre Gazelle, chanoine de Genève et docteur en Sorbonne; il fut chapelain de l'Hôpital-Général et précepteur des fils de Lord Dorchester, gouverneur de la province. M. Jean-André Raimbault, qui fut curé de Pointe-Claire. M. Jean Raimbault fut professeur de philosophie au collège de Québec, puis curé de Pointe-aux-Trembles de Montréal, de Nicolet. M. Antoine Villade, né à Blois, curé de Sainte-Marie-de-Beauce. Il appela nos Sœurs dans cette paroisse. M. Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, frère du premier ministre de Louis XVI.

Vers le même temps, M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, avait fait passer, en Amérique, d'autres prêtres de sa Compagnie; avec l'agrément de Mgr Carroll, premier évêque des Etats-Unis. Le séminaire de Baltimore avait été fondé en 1791... et les élèves de cette institution n'étant pas assez nombreux pour répondre au zèle de ces fervents ecclésiastiques, ils se prêtaient volontiers à tous les besoins du diocèse. C'est ainsi que M. Richard, dont la mère était de la famille de Bossuet, fut envoyé aux missions de l'Ouest (Illinois) où il produisit un bien incalculable. Chez les Pénobscots, état du Maine, Mgr Carroll députa M. Ciquart, venu

au Canada en 1783, avec M. Capel, d'où il avait été renvoyé par le gouverneur anglais. La jeune république était alors en bons termes avec la France car elle devait beaucoup à Louis XVI... Ainsi, dès qu'un navire eut franchi les mers, annonçant le crime du 21 janvier, le glas funèbre, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, retentit dans toutes les paroisses de l'Union. En Canada, les démonstrations ne furent pas moins solennelles; cela, sans distinction de race ni de religion, sans crainte ni respect humain... car on savait que la cour d'Angleterre, première instruite du fatal événement, n'avait point attendu l'avis diplomatique du Régent pour prendre le deuil, pour protester par des expiations publiques contre l'affreux régicide; on n'ignorait pas que toute l'Europe monarchique était en deuil et en larmes...

Ici, plus peut-être qu'ailleurs, on pleura, car l'amour de la France était toujours demeuré vivace chez les Canadiens, et des relations cordiales n'avaient point cessé d'exister avec l'ancienne mère-patrie depuis la conquête anglaise. Qui, mieux que les anciens Canadiens, sut être Français? Le grand nombre d'entre eux, d'origine normande, s'apitoyaient d'autant plus sur les enfants du royal orphelin qu'il était *duc de Normandie;* quelques-uns l'avaient vu au jardin des Tuileries, dans les bras d'une dame d'honneur, lors de l'ascension que lancèrent les MM. Montgolfier; d'autres avaient été l'objet des faveurs du monarque, des bontés de la reine; on se rappelait avec attendrissement les vertus de

Madame Elisabeth, cet ange de piété qui a laissé au monde les plus beaux sentiments de résignation, dans sa prière : « Que m'arrivera-t-il aujourd'hui . . . » Et Madame Royale, seule échappée au fer du bourreau n'excitait pas moins d'intérêt. On se plaisait à répéter avec émotion ses paroles : « Tout est consommé ! » à la nouvelle de la mort de son frère. Et « Mon Dieu, pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parents » qu'elle avait fait imprimer sur les murs de sa prison avant de prendre le chemin de l'exil. Heureuse Thérèse ! digne de votre patronne, vous méritiez de tant souffrir, puisque c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le Royaume de Dieu, qui est sur terre le Sacré Cœur de Jésus. Vous méritiez que s'accomplissent en vous les paroles du Sauveur : « Quiconque aura quitté pour moi les honneurs, les biens, les jouissances de ce monde, aura le centuple de ce monde et la vie éternelle » ; car, vous avez pratiqué les vertus religieuses à l'héroïsme . . .

Marie-Thérèse de France épousa son cousin, le duc d'Angoulême, et n'eut pas d'enfants.

Quand arrivèrent M. Roux et ses confrères, veille de la fête du saint Nom de Marie, titulaire de la paroisse, ils trouvèrent deux tombes d'évêques à peine fermées, Mgr le Coadjuteur du diocèse étant décédé le 20 mai précédent, et Mgr l'Ancien, le 25 juin.

Mgr Charles-François Bailly de Messein, né à Varennes d'Auguste Bailly de Messein et de dame Marie-Anne des Gouttins, avait été ordonné en 1767, nommé curé de Pointe-aux-Trembles de Québec en 1777, et sacré évêque de Capse en 1789. Décédé à l'hôpital de Québec, il fut inhumé dans le chœur de l'église de la Pointe-aux-Trembles. Il était neveu, par sa mère, de notre Sœur Sainte-Scholastique.

Mgr Jean-Olivier Briand, natif de Bretagne, était venu à Québec en 1741, comme secrétaire de Mgr de Pontbriand, à qui il succéda après la conquête. Il se démit de son évêché en 1784, et demeura au séminaire de Québec dans une profonde retraite, environné des soins empressés des directeurs, qu'il édifiait beaucoup par ses vertus domestiques, sa piété, sa patience héroïque au milieu des plus vives douleurs. Il mourut âgé de 80 ans, et fut enterré dans le chœur de la cathédrale à côté de Mgr de Laval et de Mgr de Lauberivière.

Le 23 mai, le lendemain de l'inhumation de Mgr Bailly de Messein, on élut pour coadjuteur de Mgr Hubert, M. Pierre Denaut, né à Montréal, de François-André Denaut et de Françoise Boyer. Petit-fils de Joseph Denaut des Taillis et de Jeanne Adhémar, fille du greffier de ce nom, Mgr Denaut se trouvait neveu de nos deux Sœurs Denaut, Marie-Madeleine, dite Sainte-Apolline, et Marie-Anne, dite Saint-Gilbert, dont la mère était aussi Jeanne Adhémar. Ordonné dans l'église de St-Pierre, Ile d'Or-

léans, le 25 janvier 1767, M. Pierre Denaut avait travaillé dans plusieurs paroisses du diocèse et s'était distingué lors de l'invasion américaine par son zèle à retenir les Canadiens dans la soumission à l'Angleterre. En 1789, il avait été nommé curé de Longueuil, puis, fait vicaire général du diocèse. Sa Sainteté Pie VI confirma son élection à l'épiscopat, le 30 septembre 1794, et lui donna le titre d'évêque de Canathe, en Palestine. Il fut consacré sous ce titre, le 29 juin 1795, dans l'église Notre-Dame de Montréal, par Mgr Hubert, M. Brassier étant supérieur et M. Le Saulnier, curé de la paroisse.

La paroisse de Longueuil tient son nom de la seigneurie de ce nom, concédée à M. Charles Lemoyne en trois parties: 1e — le premier septembre 1657, 50 arpents de front sur 100 de profondeur; 2e — le 20 mars 1665, l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde; 3e — le 3 novembre 1672, deux tiers pour agrandir la seigneurie primitive de chaque côté. Longueuil fut érigé en paroisse ecclésiastique l'année 1715; on lui donna pour titulaire St-Antoine-de-Padoue. Lors de la délimitation des paroisses en 1721, les limites de celle de Longueuil furent comme suit:

Deux lieues et quart et huit arpents, le long du fleuve St-Laurent, savoir; vingt-six arpents de front que contient le fief du Tremblay depuis Boucherville, en remontant, jusqu'à Longueuil, une lieue et demie de front que contient la dite baronnie de Longueuil depuis le dit fief, en remontant jusqu'au lieu dit Laprairie St-

Lambert, dépendant du fief de La Prairie de la Madeleine, et quarante-cinq arpents ou environ de front que contient le lieu dit *Mouillepied*, étant de la dite prairie de St-Lambert, à prendre depuis Longueuil, en remontant, jusqu'au ruisseau « du Petit Charles » ensemble l'île Sainte-Marguerite, dite Dufort, située vis-à-vis le dit fief du Tremblay, l'île Sainte-Hélène située vis-à-vis la dite baronnie, et les profondeurs renfermées dans les dites bornes.

Mgr Denaut continua sa résidence à Longueuil, après son élection à l'épiscopat, de même qu'avait fait Mgr Bailly de Messein à Pointe-aux-Trembles de Québec, et Mgr d'Esglis à St-Pierre de l'île d'Orléans. De ce village, qui est dans une situation charmante sur les bords du St-Laurent, il pouvait se transporter facilement à Montréal et dans les paroisses environnantes. Quelque amour que Mgr Denaut éprouvât pour sa belle retraite de Longueuil, il savait cependant s'en arracher chaque fois que les besoins de son diocèse ou les visites pastorales l'exigeaient. Il continua, sur une échelle plus grande encore, cette série de voyages lointains commencés par Mgr de Laval, interrompus pendant la guerre et repris par Mgr Hubert, depuis Niagara jusqu'à la Nouvelle-Ecosse.

Mouvements divers 1796.

L'année 1796 vit partir le gouverneur Lord Dorchester (ci-devant Guy Carleton), universellement regretté; il fut remplacé par Sir Robert Prescott. Vers le même temps, le fort

Niagara fut cédé aux Etats-Unis, et le parlement du Haut-Canada fut transféré de Niagara (alors Newack) à Toronto (York).

Antoine Houdet, qui fut professeur de philosophie au collège de Montréal; et, un peu après lui, Charles Bonaventure Jaouen, originaire de Bretagne, qui fut employé à Longueuil; M. Jacques-Guillaume Roque, du diocèse de Rodez; M. J.-Baptiste-Jacques Chicoineau, du diocèse d'Orléans, qui fut principal du collège de Montréal, à la place de M. Marchand. Celui-ci alla remplacer, à Sandwich, près Détroit, M. Du-Faux décédé dans cette mission. M. Roux nommé procureur du Séminaire et supérieur des communautés de la ville, fut remplacé comme confesseur de notre Communauté par M. Borneuf.

Arrivée au Canada de nouveaux Sulpiciens.

Ces événements coïncidèrent avec les élections triennales de notre Communauté, qui donnèrent le résultat suivant:

Sœur Saint-Augustin, supérieure;
Sœur Saint-Hilaire, assistante;
Sœur Saint-Ignace, maîtresse des novices;
Sœur Sainte-Claire, 1ère conseillère;
Sœur Saint-André, 2e conseillère, dépositaire de la Communauté et des Missions.

État des établissements pendant la 2e supériorité de Sœur Saint-Ignace 1790 - 1796

Missions en général.

« Le 24 octobre 1792. — Il est décidé au conseil que les pensions seront de sept livres par mois et un minot de blé ; les demi-pensions : quatre livres et un demi-minot de blé. »

St-François du Sud.

Lettre de Mgr Hubert à Sœurs Saint-Olivier et Sainte-Cécile, missionnaires en cette paroisse :

« Québec, 13 mars 1783.

Mes chères Sœurs en N.-S. J.-C.,

« Si j'ai été édifié de votre exactitude à l'observance de vos règles, à l'occasion d'une petite pensionnaire que ses parents ont amenée chez eux un jour défendu par vos règles, j'ai été surpris que la décision de votre respectable curé, M. Bédard, n'ait pas entièrement fait cesser vos inquiétudes à ce sujet. Sachez donc que le premier point de votre règle est de regarder et d'observer, comme règles particulières, les décisions de Messieurs les Curés où vous êtes en mission, et surtout à St-François, rivière du Sud.

Je suis très sincèrement,

Votre humble et très obéissant serviteur,

† J.-Frs, évêque de Québec. »

Pointe-Claire 1790.

Maison couverte. — Réparations pour un montant de six cents livres (600 l.) (conseil).

Marguerite Augé, esclave de M. Etienne Augé, mise en liberté, nous prête 700 l. pour que nous puissions entrer en paiement avec le Sieur Lapalme et les autres ouvriers qui ont travaillé à la bâtisse de la maison de l'île St-Paul. Ile St-Paul 1er août 1790.

Maison de l'Ile bénite par M. Guillimin. (Chapitre). — Grange et poulailler bâtis; étable rétablie: c'est la seconde. 31 août 1790 1791.

On demande à réparer le petit grenier de la grange à la Pointe-Saint-Charles, lequel s'est écroulé. La Communauté y consent (1400 l.) (Chapitre). Pointe St-Charles 8 mai 1794.

Joseph Landry, contremaître depuis 26 ans, se donne à la Communauté, lui abandonnant 200 l. qu'elle lui doit. Approuvé par M. Brassier, notre supérieur. 22 novembre 1795.

NOTE. — En 1789, on avait fait les fondements de la maison de l'île St-Paul, trois pieds hors de terre; en 1790, elle fut achevée; en 1792, elle était payée, ainsi que la grange. On fit transporter auprès de l'étable, c'était la 2e, la petite maison que l'on fit refaire; entourer la cour de la Pointe-Saint-Charles en planches, crépir la maison et plusieurs des autres bâtiments, renouveler tous les contrevents. Nous payâmes notre part pour le pavé de la rue Notre-Dame. Nous avons permis aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de faire une fenêtre à leur buanderie, donnant sur notre jardin, et aussi de faire un petit bâtiment sur la rue pour mettre la pompe qui est dans notre cour. On fit la bergerie à l'île, le poulailler à la Pointe. 1793,

la chapelle entière, le côté de l'église et du noviciat qui y fait face, couverts en neuf, 1200 l. — Couverture de la boulangerie, 200 l., grange de St-Charles en bardeaux, 1400 l.

Emplacements divers. Le parc au Baron vendu, 14 mai 1793, à la demande de M. McCord, 600 l.

Pension. 12 mai 1792. On décide de vendre l'emplacement au faubourg Québec, provenant de la dot de Sœur Saint-Gilbert.

7 mai 1792. Dame Guichard, dit La Sonde, est proposée comme pensionnaire, à quatre cents livres (400) par année, et quelques autres dédommagements. — Acceptée par la Communauté, mais Monseigneur ne juge pas à propos qu'elle loge dans notre Communauté.

Le premier Guichard La Sonde venu en ce pays était un chirurgien de Chartres en Champagne, soldat de M. de Louvigny, aide-major des troupes du roi. Le 23 novembre 1699, il épousa Marguerite Gerbaut, sœur de notre Sœur Gerbaut, dite Saint-Gabriel, décédée en 1734. Ses filles furent Mme Jacques Aubuchon, Mme Clément Sabrevois, Mme Pierre Papin. Il eut plusieurs fils; la dame La Sonde dont il est parlé ci-dessus, peut être l'épouse de l'un d'eux; dans ce cas, elle serait mère de Sœur Saint-Gabriel.

En 1775, Mme L'Espérance-Compain vendit sa maison à un nommé La Sonde, mettant pour condition qu'il nous payât les 500 l. qu'elle devait encore sur la dot de ma Sœur Saint-Augustin.

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la 2e supériorité de Sœur Saint-Ignace 1790-1796

169e décès: Sœur MARGUERITE BOMBARDIER, dite Saint-Philippe.

Le père de notre Sœur était M. André Bombardier, fils de Jean Bombardier et de Marie-Françoise Guilin de St-Sauveur, ville de l'Isle, diocèse de Tournay, Flandre. Il épousa, le 12 juin 1706, Marguerite Demers, ou Dumay, sœur de notre Marie-Anne Demers, dite Sainte-Catherine, décédée en 1749. Les deux premiers enfants de M. André Bombardier furent baptisés au Détroit, sous les noms de Jean et Philippe; les sept autres naquirent à la Pointe-aux-Trembles de Montréal; Pierre, Jacques, André, Joseph, Marie-Anne et Marguerite. Cette dernière, baptisée le 7 janvier 1719, entra dans notre Communauté en 1741, où elle fut nommée Saint-Philippe, du nom de son second frère. A sa profession, le 21 mars 1743, Sieur Charles Demers, dit Dessermons, fils de Charles, dit Dessermons, et de Elisabeth Papin, cousin de sa mère, résidant à Montréal, agit comme procureur de son père André Bombardier, habitant de St-Léonard, et promit de donner à Sœur Saint-Philippe sa part et portion d'héritage dans le bien de famille. En 1769, Sœur Saint-Philippe fut nommée dépensière;

en 1774, elle était à l'île St-Paul, et elle y demeura jusqu'en 1787, qu'on lui donna le soin du jardin jusqu'en 1789. Elle décéda le 6 mai 1791, âgée de 72 ans, dont 50 de religion.

170e décès: SŒUR MARIE-MADELEINE RAIZENNE, dite Saint-Herman.

Sœur Marie-Madeleine Raizenne, dite Saint-Herman, née en 1716, était sœur de Marie Raizenne, dite Saint-Ignace, treizième supérieure de notre Institut.

Plus âgée que sa sœur de vingt ans, elle la précéda de 21 ans dans notre Institut. Marie-Madeleine avait 4 ans quand la mission du Sault-au-Récollet fut transférée au Lac des Deux-Montagnes, et son frère aîné, Amable-Simon, qui fut prêtre, n'avait qu'un an. Elle eut, outre Sœur Saint-Ignace, quatre autres sœurs: Catherine (Mme Jean-Baptiste Ségion); Marie-Anne (Mme Louis Séguin), Anastasie (1° Mme Sabourin; 2° Mme Pierre Castonguay), qui fut mère de notre Sœur Sabourin, dite Sainte-Elisabeth, et de notre Sœur Castonguay, dite Saint-Bernard; Suzanne, (Mme Joseph Chénier, mère de notre Sœur Chénier, dite Sainte-Jeanne-de-Chantal; et un frère, Jean-Baptiste-Jérôme, qui fut père de nos Sœurs Saint-Simon et Saint-Jérôme. Sœur Saint-Herman, entrée dans notre Communauté en 1731, y fit profession en 1733. Comme elle avait appris, dès l'enfance, à parler la langue sau-

vage, elle fut envoyée missionnaire au Lac des Deux-Montagnes, où elle instruisit les jeunes sauvagesses avec un succès admirable.

Son frère aîné, ordonné en 1744, fut curé de St-Pierre-les-Becquets et de St-Jean-Deschaillons ; en 1774, il était à l'Assomption, aide aux Messieurs de Saint-Sulpice qui desservaient alors cette paroisse ; et M. Favard, directeur de notre Communauté, écrivait à Sœur Saint-Ignace, supérieure de la mission de Québec, et lui disait : « M. votre frère continue de travailler à l'Assomption ; on est content de son travail. » Il ajoutait : « Sœur Saint-Herman se porte bien ; elle est au Lac. » C'était pour la seconde fois que Sœur Saint-Herman allait au Lac ; en 1771, elle était à la maison mère, chargée des ouvrages du dehors. Après avoir travaillé au Lac pendant cinquante-quatre ans, Sœur Saint-Herman fut rappelée à la Communauté pendant la seconde supériorité de sa sœur, et son rappel fut inséré au registre du Conseil comme suit : « 12 février 1791. — Il est décidé que Sœur Saint-Herman, vu son grand âge et la faiblesse de sa vue, sera rappelée du Lac des Deux-Montagnes. Sœur Saint-Basile (Marie-Geneviève Marmotte) est nommée pour la remplacer. »

Deux ans après son retour à la Communauté, Sœur Saint-Herman eut la consolation d'assister à l'ordination de son neveu, Joseph-Jérôme Raizenne, qui fut curé de St-Roch de l'Achigan, pendant de longues années. Son frère, Amable-Simon Raizenne, était décédé en 1788, à l'Hôpi-

tal-Général de Québec, dont il était chapelain. Sœur Saint-Herman quitta cette terre le 28 mai 1796, âgée de 79 ans, 8 mois; de religion, 64 ans, 8 mois.

Ce fut l'année même de son décès que son neveu fut nommé à la cure de St-Roch, remplaçant M. Charles-Joseph Lefebvre-Duchouquet. Une notice sur cette paroisse nous apprend ce qui suit à ce sujet: « M. Raizenne fit planter des peupliers sur le devant de la place publique, à plusieurs rangées. Ces arbres, placés avec une parfaite symétrie et en si grand nombre, donnaient à cette place le plus bel aspect possible. On avait fait mettre des bancs, d'espace en espace, pour y faire asseoir le peuple à l'ombre, en été, en attendant les offices. M. Raizenne fit peindre, par M. Audy, trois tableaux qu'il fit placer au-dessus de chaque autel de son église. Ces tableaux, sans être de premier ordre, étaient des copies assez bien réussies de quelques tableaux venus d'Europe. Le premier représentait saint Roch, patron de la paroisse; le second, la Sainte Famille; le troisième, saint Antoine de Padoue. M. Raizenne fit décorer son église par des ouvrages en sculpture du temps, appelée, dans ce district, le quevillonnage, du nom de M. Quevillon, ancien sculpteur de St-Vincent-de-Paul. Toute la voûte fut parsemée de losanges et d'étoiles; les trois autels furent couronnés de rétables, soutenus par des pilastres. »

CHAPITRE II

SŒUR MARIE-LOUISE COMPAIN DIT L'ESPÉRANCE, DITE SAINT-AUGUSTIN,

14e Supérieure de l'Institut

1796-1808

Notice biographique

« Il vous a été donné à vous de connaître les mystères du royaume de Dieu. »

Ev. de saint Luc, VIII, 10.

Le grand-père de Sœur Saint-Augustin était M. Bonaventure Compain (ou Compaing), dit l'Espérance, soldat de M. de Longueuil, venu de St-Jean de Poitiers et marié à Catherine Badaillac; il eut deux fils et deux filles. Pierre, l'aîné des garçons, baptisé le 13 janvier 1710, se fit perruquier et maria, à Montréal, le 9 juin 1732, Mlle Françoise Vacher. De cette union naquit M. Pierre-Joseph Compain, qui fut prêtre; puis deux garçons jumeaux, qui moururent en bas âge; et quatre filles, qui devinrent religieuses: deux à l'Hôtel-Dieu de Montréal et deux dans notre Congrégation, nos Sœurs Saint-Benoît et

Saint-Augustin ... celle-ci était septième et dernière de la famille; elle fut baptisée le 29 janvier 1747.

« Marie-Louise Compain, dit une notice sur cette Sœur, fut élevée dans la maison paternelle, à la porte de notre Communauté, de l'autre côté de la rue St-Jean-Baptiste. Sa famille était des plus respectables et jouissait d'une très honnête aisance. Dès son bas âge, elle fut placée à la petite école, et profita très bien des instructions qu'elle y reçut. Favorisée des dons de la nature, elle charmait par la douceur de son expression, laquelle était relevée par un certain air de gravité et de modestie qu'elle conserva toute sa vie, et dans laquelle se lisaient la fermeté et la grandeur de son âme. »

Entrée en 1764, à l'âge de dix-sept ans, Sœur Saint-Augustin fit profession en 1766, et touchait à la fin de ses quatre années de noviciat, lorsque le funeste incendie de 1768 réduisit la maison mère de notre Institut en un monceau de ruines. Cette chère Sœur quitta notre Communauté l'année même de cet incendie pour aller missionnaire à St-François-du-Sud, où elle demeura six ans. En 1774, ayant été remplacée par Sœur Sainte-Thérèse-de-Jésus (Benoît), elle fut nommée maîtresse des pensionnaires avec Sœur Sainte-Jeanne-de-Chantal (Chénier). En 1775, elle alla à la Pointe-aux-Trembles de Québec avec Sœur Saint-François-Xavier (de la Bruère) et y demeura jusqu'à 1783. Alors, elle fut rappelée pour fonder la mission de St-Denis sur Ri-

chelieu, qu'elle arrosa de ses sueurs pendant cinq ans. En 1788, on lui confia la charge de maîtresse des novices. L'année suivante, elle fut nommée assistante, charge qu'elle remplit avec toute la perfection désirable, pendant sept années consécutives. Et enfin, en 1796, elle fut élue à la supériorité, et y demeura sans intervalle jusqu'à 1808, quatre triennats, avec permission de M. Roux, vicaire général du diocèse.

Lettre de M. Roux à la Supérieure élue.

29 juin 1796.

Ma Sœur Supérieure,

« Je ne sais à qui j'écris, je ne sais sur qui le Ciel a fait tomber le poids de la supériorité ; et d'avance, je m'en réjouis pour le bien commun, parce que j'espère que la piété de nos Sœurs aura choisi un sujet digne d'être à leur tête. Que j'aurais désiré unir mes prières aux vôtres pour une élection aussi importante. Vous connaissez mon attachement pour toute votre maison ; tout ce qui l'intéresse m'intéresse bien vivement. J'espère vous revoir toutes plus tôt que je ne croyais... le Seigneur a exaucé mes désirs et me dispensera d'un voyage qui pesait à mon âme. Priez-Le pour moi, pour qu'Il me fixe à jamais dans mon cher Séminaire, afin de continuer d'essayer de vous être utile.

Je vous prie d'assurer mon zèle et attachement à toutes nos Sœurs, spécialement à votre ancienne et respectable supérieure.

Roux. »

1796
Qualités de Sœur Saint-Augustin comme supérieure.

« Mère Saint-Augustin, dit la notice citée plus haut, se concilia l'estime générale par la forte énergie de son caractère, jointe à une exquise charité. Toutes les Sœurs avaient l'intime conviction d'être bien vues et bien accueillies ; aussi chacune se présentait chez elle en toute confiance. Ses décisions étaient précises, claires et fermes ... cette digne supérieure avait-elle dit *oui* à ce qui lui avait été demandé, on savait qu'elle ne reviendrait pas sur sa décision ; avait-elle répondu *non,* on sentait qu'il n'était pas nécessaire de réitérer la demande. Son expression ordinaire en donnant une décision ou en faisant une remontrance, était celle-ci : « Ecoutez, ma petite amie, il faut faire ceci, » ou « il ne faut pas faire cela. »

Pleine de zèle pour la perfection de ses Sœurs, elle ne pouvait négliger la sienne propre, aussi était-elle un modèle accompli par sa régularité, sa ferveur dans la prière, sa ponctualité à tous les exercices, sa prévoyance dans les devoirs de sa charge, son affabilité envers tout le monde. En un mot, toute sa conduite dénotait le solide fondement de sa vertu qui, sans briller au dehors par des circonstances éclatantes ou extraordinaires, n'en était que plus enracinée dans son âme. Un mot de sa part suffisait pour faire ren-

trer dans le devoir celles qui auraient été tentées de s'oublier; ses paroles maternelles versaient dans le cœur affligé, la force d'embrasser la croix. »

Quand Sœur Saint-Augustin fut nommée supérieure, une des Sœurs Compain de l'Hôtel-Dieu était décédée depuis un an; l'autre comptait vingt-six années de religion. Sœur Saint-Benoît, sa troisième sœur, était pharmacienne à notre maison mère. Et son frère, renommé par les connaissances médicales qu'il avait acquises du Dr Feltz, était prêtre depuis 1774, employé à la cure de Beaumont depuis 1788. Précédemment, à partir de 1775, il avait été curé des Eboulements et de l'île aux Coudres. C'est relativement à ce dernier poste, qu'on rapporte de M. Compain, le trait suivant:

Extrait de « The pilgrim of our Lady of Martyrs », July, 1889.

« C'était en 1782. Le révérend Père La Brosse, jésuite, venu au Canada en 1754, passa la journée du 11 avril, comme toutes les autres de sa vie, dans l'exercice de son saint ministère, priant, entendant les confessions, baptisant les petits Indiens, et ne semblant pas pressentir qu'il touchait aux portes du tombeau. Quand le soir fut venu, il prit une couple d'heures de récréation avec quelques amis, selon sa coutume; et l'on ne remarqua rien d'extraordinaire dans sa conversation ni dans ses manières, jusqu'à ce qu'il fût sur le point de partir... Alors, il prit un air si grave et si solennel, que le petit cercle

fut frappé de terreur. Le saisissement augmenta quand il eut prononcé ces paroles: « Je vous dis adieu, mes amis, adieu pour l'éternité ... vous ne me verrez plus sur cette terre. Ce soir, à minuit, vous entendrez sonner la cloche de ma chapelle, elle annoncera ma mort. Vous pourrez aller vous en assurer par vous-mêmes, mais je vous prie de ne pas toucher à mon corps. Demain, vous irez à l'île aux Coudres, et vous amènerez ici M. Compain pour qu'il m'enterre; vous le trouverez vous attendant à la pointe de l'île. Quelle que soit la tempête, ne craignez rien; je réponds qu'il n'arrivera aucun accident à ceux qui feront ce voyage ». Terrifiés par ces paroles, qui contrastaient avec son apparence de santé et de bien-être, ses amis refusèrent de le croire; mais avec un ton d'autorité, il les assura qu'avant le lever d'un autre jour, ils connaîtraient la vérité de ses paroles ... et il partit silencieusement. Agités et inquiets, espérant contre toute espérance, ils veillèrent jusqu'à l'heure de minuit. Dix heures vint ... puis onze heures ... et minuit ... En ce moment, l'on entendit la cloche de la chapelle tinter un glas. Tous se levèrent de leurs sièges et coururent à la chapelle. En y entrant, ils aperçurent, à la clarté de la lampe du sanctuaire, leur bon Père étendu sans vie sur le marchepied de l'autel ... sa tête blanchie, appuyée sur ses deux mains jointes. Le lendemain, quoiqu'il fit une tempête terrible, ils envoyèrent trois bons hommes chercher M. Compain, et la taversée fut si favorable que, vers 11 heures de la matinée, ils se trouvèrent en vue de l'île et du prêtre

cherché. D'aussi loin que M. Compain put être vu et entendu d'eux, il leur dit : « Père de La Brosse est mort, vous venez me chercher pour son enterrement ». Lui aussi avait été averti du décès du Père ; juste à minuit, la cloche de la chapelle de l'île aux Coudres avait tinté quelques coups, et une voix avait fait entendre distinctement aux oreilles du pasteur, ces paroles : « Père La Brosse vient de mourir à Tadoussac ; au son de la cloche, son âme s'est envolée vers son Créateur. Rendez-vous demain à la pointe de l'île ; un bateau ira vous prendre, afin que vous alliez rendre à son corps les devoirs de la sépulture. »

Deux ans après l'élection de sa sœur à la supériorité de notre Institut, M. Compain fut transféré de la cure de Beaumont à celle de St-Antoine de Chambly ; il y acquit la réputation d'excellent médecin et avait un remède infaillible pour guérir les cancers.

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Compain, dit L'Espérance, Sœur Saint-Augustin

1796-1808

Français et Anglais. Conversion.

L'Angleterre se montrait de plus en plus généreuse envers ses fils canadiens et ceux-ci, loyaux par caractère, soumis par vertu, s'attachaient de plus en plus à leur seconde mère-patrie. La libérale administration de Lord Dorchester (Sir Carleton) avait répandu par tout le pays, une atmosphère de paix, d'union, d'harmonie et de concorde; aussi, dans l'adresse qui lui fut présentée lors de son départ, tous ne firent-ils qu'un, pour témoigner leur sincère reconnaissance: « Votre long séjour parmi nous, — était-il dit dans cette adresse —, les avantages immenses que nous en avons retirés, l'exemple de vos vertus privées et de celles de votre famille, votre attention vigilante, constante, paternelle, à procurer les intérêts des sujets de Sa Majesté confiés à vos soins, nous font considérer votre départ avec un profond regret. Nous prions Votre Excellence de vouloir bien assurer notre Souverain de notre loyauté et attachement, et de lui offrir notre reconnaissance pour les bénédictions dont nous continuons à jouir au moyen de la très excellente constitution que nous avons reçue de Sa Majesté. » D'un autre côté, les princes, fils du roi, avaient charmé le peuple canadien durant

leur séjour en ce pays. Le duc de Kent, père de notre Souveraine, se trouvait présent à l'ouverture de la seconde session du nouveau Parlement; et l'assemblée lui témoigna les sentiments les plus cordiaux, comme au fils du meilleur des rois, « The best of sovereigns ».

Dans sa réponse, le duc déclara qu'il désapprouvait les termes de *anciens* et *nouveaux sujets de Sa Majesté* », « *habitant anglais* et *français* », et qu'il voulait que tous, sans aucune distinction, fussent les sujets canadiens du Roi. Un certain rapprochement se faisait aussi entre les deux nations de l'autre côté de l'Atlantique. L'Angleterre, en protestant contre les crimes de la Convention, s'était déclarée ouvertement pour la partie saine de la France ... quand le Directoire, successeur de la Convention, et qui n'était point non plus la France, voulut attaquer l'Eglise dans la personne du Souverain Pontife Pie VI, l'Angleterre prit les armes pour défendre la bonne cause ... elle ouvrit ses portes aux ecclésiastiques persécutés ... et les prêtres français, par la dignité de leur conduite, inspirèrent le respect à leurs hôtes, gagnèrent leur affection, et les portèrent à aimer la foi de leurs frères.

Visite du Révérend John Thayer.

En 1797, notre communauté se trouva en rapport avec un célèbre converti, ex-ministre protestant devenu fervent prêtre catholique, que nous ferons un peu connaître ici, avant de dire ce qui le porta à visiter notre maison. Le révérend John Thayer d'une des premières familles de la Nouvelle-Angleterre, possédait une instruction peu

ordinaire, et avait été choisi pour ministre des Congrégationalistes, (branche des Puritains).

Dans le but d'augmenter sa science, il visita divers pays de l'Europe et se rendit jusqu'à Rome... Là, touché de la grâce, il se fit catholique. Pressé de nouveau par un mouvement de l'Esprit-Saint, il résolut de passer à Saint-Sulpice pour y faire des études théologiques et fut ordonné prêtre. En 1790, il s'adjoignit à Mgr Carroll pour travailler aux missions catholiques dans son pays natal, et c'est dans le but de procurer le bien de ces missions qu'il visita notre Communauté, comme nous pouvons le voir par cet extrait de nos registres :

« Monsieur Thayer, de ministre protestant qu'il était, avait eu le bonheur de se convertir et de recevoir les saints Ordres, par la grâce de notre Saint Père le Pape Pie VI, dans le but de travailler aux missions d'Amérique. Pour attirer les bénédictions du ciel sur cette entreprise, il invite les âmes pieuses à entrer dans une association de prières déjà adoptée par plusieurs communautés, en la manière qui suit :

1° — Chaque Communauté s'engagera, sans toutefois que cet engagement impose obligation de conscience, à faire la sainte communion à un certain jour déterminé dans chaque mois, pour demander à Dieu le succès de la mission d'Amérique.

2° — Deux religieuses seront nommées par la supérieure, comme députées par toute la Com-

munauté, pour solliciter perpétuellement la conversion des susdits Etats américains, et pour s'unir d'esprit et de cœur aux prières et aux travaux des missions; dans cette vue, elles offriront au Seigneur toutes leurs souffrances et leurs pratiques de dévotion.

3° — Ces deux Sœurs en même temps chargées d'avertir la supérieure la veille du jour fixé pour la communion du mois, afin qu'elle rappelle l'intention ci-dessus exprimée à toute la Communauté.

4° — Cet engagement sera perpétuel dans les communautés qui l'agréeront; et chaque députée, après son décès, sera remplacée, en sorte qu'il se trouve toujours deux Sœurs qui remplissent le dessein de l'Association.

5° — Pour s'exciter plus efficacement à entrer dans cette bonne œuvre, les personnes qui voudront être membre de l'Association se rappelleront que, par leur union, offrandes de prières et de bonnes œuvres, elles participent aux prières, bonnes œuvres et travaux des missionnaires, et de toutes celles que feront les personnes qu'elles auront converties.

Nous, Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, sommes entrées dans cette Association, le 1er mai 1797; et nous destinons la communion générale du premier dimanche du mois à cette fin. »

Dons de notre Communauté à M. Thayer.

A la demande de ce missionnaire, la Communauté consent à prendre, gratuitement, au pen-

sionnat, pendant deux ans, deux jeunes filles, pour leur apprendre à lire, écrire, compter, travailler; en un mot, leur faire connaître notre Institut. Veuille la divine Providence les appeler à coopérer à l'instruction de la jeunesse dans leur pays!

L'Église catholique aux États-Unis.

La Communauté donne vingt-quatre livres à M. Thayer pour contribuer à la bâtisse d'une église dans Albany. »

Bien que les révérends Pères jésuites eussent fait des missions en Nouvelle-Angleterre à une époque reculée, l'Eglise américaine n'y était encore qu'à son début. Le grand nombre de protestants jusqu'à 1775, avait tellement molesté le petit nombre de catholiques que ceux-ci n'avaient pu faire profession ouverte de leur croyance. Mgr Carroll, prélat de Baltimore, fut, jusqu'à la onzième année du siècle présent, le seul évêque de l'Union. Lors de sa consécration, en 1790, on comptait 30,000 catholiques disséminés au milieu de 3,200,000 protestants et répartis comme suit: Maryland, 16,000; Pensylvanie, 7,000; Détroit et Vincennes, 3,000; Illinois, 2,500; divers endroits, 1,500. Trente à quarante prêtres se partageaient la desserte de ce troupeau dispersé. M. Thayer, écrivant à un ami, disait de sa congrégation: « Environ cent catholiques, composés de Français, d'Irlandais et d'Américains, sont ce qui constitue notre présente Eglise. A peu près une douzaine d'entre eux peuvent assister à la messe chaque matin. Je suis occupé à instruire quelques protestants

que j'espère ramener prochainement à notre commune Mère. » De 1791 à 1799, vingt-trois prêtres français se réfugièrent aux Etats-Unis; et Mgr Carroll s'estima infiniment heureux de voir des prêtres aussi distingués faire partie de son clergé. « Par leur science, leurs vertus, la perfection de leurs manières, écrit M. O'Kane Murray, ils se montrèrent dignes représentants du divin Maître... Chacun d'eux fut une précieuse acquisition pour notre jeune Eglise militante, chacun d'eux nous valut tout un corps d'armée; six devinrent évêques... les noms de tous seront à jamais en bénédiction parmi nous.» Parmi les missionnaires désignés ci-dessus, se trouvaient plusieurs Messieurs de Saint-Sulpice, entre autres, MM. Flaget, Maréchal, Bruté, Dubois, Dubourg, Nagot, Badin, Richard, Fredet.

Enseignement de la géographie.

Depuis la découverte des peuples anciens jusqu'à la fin du quinzième siècle, l'enseignement de la géographie n'avait progressé que très lentement dans le monde. Après la découverte de l'Amérique, elle fit des pas de géant, mais seulement dans les classes exclusivement scientifiques. Il s'écoula encore trois siècles avant que cet enseignement devint classique. Le premier géographe célèbre en France fut Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, né à Paris en 1697, mort en 1782. Il obtint, avant l'âge de 22 ans, le brevet de premier géographe du roi (Louis XV) et fut nommé adjoint géographe de l'Académie des Sciences. Il fit faire à cette branche d'étude des progrès remarquables, et publia des traités pré-

cieux, mais qui n'étaient pas à la portée de tous. Les Le Barbier du Bocage, (1760-1825) Jean-Denis et Alexandre-François, avaient été élèves de d'Anville; ils occupèrent successivement la première chaire de géographie à l'Université créée en 1808 dans la bâtisse de l'ancienne Sorbonne, sous Napoléon 1er. Contemporains des Le Barbier du Bocage étaient *Malte-Brun* (1775-1826), danois, venu en France l'année 1800; *Mentelle* (1750-1815), parisien, membre de l'Université à sa fondation; *Balbi,* géographe italien venu à Paris en 1821. Les premières sociétés de géographie furent formées à Paris (1821), à Londres (1830), à New-York (1851). Après ce petit aperçu, on ne s'étonnera point qu'en 1797, nos Mères aient refusé de se prêter à l'enseignement de cette science, comme nous voyons qu'elles le firent par une décision du conseil: 11 mai. « Quelques personnes zélées pour l'instruction de leurs enfants demandent que nous enseignions la géographie dans nos classes, tant de la campagne que de la ville. On décide que cette innovation ne peut s'accorder. Monseigneur et Monsieur le Grand-Vicaire approuvent cette décision. » Nonobstant la décision ci-dessus, faite au sujet de toutes les classes, tant de la campagne que de la ville, nos Mères introduisirent peu à peu l'enseignement de la géographie, commençant par le pensionnat de la ville. La plus ancienne géographie qui ait été conservée dans la maison avait été publiée en 1822, à Paris, l'année qui suivit l'établissement de la première société géographique française; elle est de M.

Charles-Constant Le Tellier, professeur-auteur, dont les ouvrages étaient adoptés par la maison royale de Saint-Denis, et les autres maisons des ordres royaux. Notre plus ancien ouvrage anglais est de Roswell Smith, publié à Philadelphie en 1836, mais ce n'est qu'après l'arrivée des Frères des Ecoles Chrétiennes, en 1837, et la publication de leurs livres classiques, que l'enseignement de la géographie se répandit dans toutes nos classes, tant de la campagne que de la ville.

Décès de Mgr Hubert, 9e évêque de Québec. 17 octobre 1797.

Depuis la mort de Mgr Bailly de Messein, Mgr Hubert avait laissé aller toute son autorité entre les mains de son second coadjuteur, Mgr Denaut qui résidait à Longueuil, et celles de son secrétaire, M. J.-O. Plessis, curé de Québec. Le 1er septembre 1797, il résigna son évêché en faveur du coadjuteur et se retira à l'Hôpital-Général, où il mourut le 17 octobre suivant, âgé de 58 ans. Après sa mort, il n'y eut qu'une voix pour exalter ses vertus modestes et paternelles, son zèle pour les sauvages convertis de L'Assomption du Détroit, sa bonté, sa douceur, sa charité pour les pauvres. Il avait, de son vivant, partagé ses revenus avec eux; à sa mort, il leur laissa tout son héritage. Ses funérailles se firent avec une grande pompe; et son oraison funèbre fut prononcée par le pieux abbé Louis-Joseph Desjardins, frère de M. Philippe-Jean-Louis Desjardins, qui fut plus tard vicaire général de Paris.

Trois jours après la renonciation de Mgr Hubert, Mgr Denaut était descendu à Québec pour prendre possession du siège, et assister à l'élection du coadjuteur, qui fut M. J.-O. Plessis; puis il était remonté à Longueuil, où il fit sa résidence durant la plus grande partie de son épiscopat. Mgr Plessis attendit à Québec l'arrivée de ses bulles.

1798 Décès de M. Brassier. M. Roux lui succède comme supérieur du Séminaire.

M. Gabriel-Jean Brassier, né le 26 août 1729, en Auvergne, ordonné le dimanche de la très sainte Trinité, 1754, était venu au Canada, le 20 août de cette même année. Il fut curé de Montréal, vicaire général, et supérieur du séminaire de Ville-Marie, après la mort de M. Montgolfier en 1791. De 1787 à 1796, il fut supérieur de notre Communauté. Il décéda le 20 octobre 1798, à 68 ans.

M. Roux lui succéda comme supérieur du Séminaire, abandonna sa charge de procureur à M. Borneuf qui, depuis deux ans, était confesseur de notre Communauté. De nouveau, M. Roux réunit en sa personne la double fonction de supérieur et de confesseur de notre Congrégation, à la satisfaction générale. « C'était un de ces hommes rares, ont écrit les Sœurs de ce temps, en qui la piété, la science et la sagesse se trouvent réunies dans un degré éminent. »

Le 20 septembre, le séminaire de Ville-Marie reçut un nouveau membre en la personne de M. Jacques-Antoine Gaiffe, né au diocèse de La

Rochelle, et ordonné depuis 1788. Il fut nommé missionnaire adjoint à St-Régis. Cette même année, M. Robin laissa la compagnie de Saint-Sulpice. M. Nantet, venu en 1794, était retourné en France au bout d'un an. Le 23 septembre de cette même année 1798, Mgr Denaut fit son entrée solennelle à Montréal, comme évêque de Québec. Un jeune homme qui se retirait alors du barreau pour embrasser l'état ecclésiastique, reçut ce jour-là même dans l'église Notre-Dame la tonsure et les ordres mineurs ; c'était le jeune M. Lartigue, qui fut le premier évêque de Montréal.

1799-1800
Décès de Sa Sainteté Pie VI.
Élection de Sa Sainteté Pie VII.

En 1797, Mgr Denaut avait écrit au cardinal Gerdil, préfet de la Propagande, le priant de vouloir bien faire sanctionner le choix qui avait été fait de Mgr Plessis pour la coadjutorerie de Québec . . . et il ne recevait point de réponse. Les douloureux incidents d'Italie qui parvinrent au Canada en 1799, expliquèrent la cause de ce délai. Le 10 février 1798, par ordre du Directoire, le Souverain Pontife avait été forcé de quitter le Vatican, et conduit à Florence sous la garde d'un détachement de cavalerie . . . traîné de prison en prison, à Sienne, Grenoble, Valence, Vienne, sans égard à ses infirmités ni à son âge, 82 ans, le Saint Père avait enfin succombé le 29 août. Tout le Canada fut profondément affligé à la nouvelle des malheurs de l'Eglise et des injustes outrages que le Directoire avait fait subir à l'auguste Pontife. Pendant son pontificat de 24 ans, Sa Sainteté Pie VI avait expédié les

bulles à trois évêques canadiens : Mgr Hubert, Mgr Bailly de Messein et Mgr Denaut. A Pie VII étaient destinées celles de Mgr Plessis ; Sa Sainteté les lui accorda, le 26 avril 1800, avec le titre d'évêque de Canathe porté par son prédécesseur.

Mère Saint-Augustin vit s'éteindre le dix-huitième siècle et s'ouvrir l'ère nouvelle qui s'appela dix-neuvième siècle.

Messieurs de Saint-Sulpice qui ont gouverné la Communauté pendant le XVIIIe siècle

---

SUPÉRIEURS

1701-1732	Monsieur de Belmont
1732-1756	Monsieur Normant
1756-1788	Monsieur Montgolfier
1788-1796	Monsieur Brassier
1796-1800	Monsieur Roux

Tous ces Messieurs étaient en même temps supérieurs du séminaire de Ville-Marie.

NOTE. — M. Favard, confesseur de la Communauté, remplit en même temps la fonction de supérieur pendant les dernières années de M. Normant et les premières de M. Montgolfier.

CONFESSEURS

—

1700-1714	Monsieur de Valens
1714-1721	Monsieur Citoys de Chaumaux
1721-1723	Monsieur Dosquet
1723-1730	Monsieur Déat
1730-1773	Monsieur Favard
1773-1774	Monsieur Gay
1774-1787	Monsieur Montgolfier
1788-1790	Monsieur L'Ecuyer
1790-1792	Monsieur Guillimin
1792-1794	Monsieur Marchand
1794-1796	Monsieur Roux
1796-1798	Monsieur Borneuf
1798-1800	Monsieur Roux

État de la Communauté en 1800.

Sœur Saint-Augustin, dans sa quatrième année de supériorité, avait pour conseillères:

Sœur Sainte-Hélène (Marthe Drouin), assistante;

Sœur Saint-Ignace (Marie Raizenne), maîtresse des novices;

Sœur Sainte-Claire (Ursule-Charlotte de Lantagnac), maîtresse des approbanistes;

Sœur Saint-André (Thérèse Courtois), dépositaire.

L'Institut se composait de cinquante-huit Sœurs, dont trente employées à l'instruction des enfants, réparties dans douze pensionnats ou écoles:

Ville-Marie:

Pensionnat: Sœur Sainte-Jeanne-de-Chantal, Sœur Saint-Simon.

Grande école: Sœur Sainte-Julienne (75 ans) et aide.

Petite école: Sœur Sainte-Catherine et aides.

Pointe-aux-Trembles, Montréal:

Sœur Saint-Barthélemy, Sœur Sainte-Monique, Sœur Saint-Jean, pour sa santé.

Saint-Laurent, Montréal: Sœur Saint-Vincent, Sœur Saint-Henri.

Pointe-Claire:

Sœur Saint-François-Xavier, Sœur Saint-Etienne.

Lac des Deux-Montagnes:

Sœur Saint-Bernard, Sœur Saint-Olivier, Sœur Saint-Stanislas, pour sa santé.

Laprairie:

Sœur Saint-Michel, Sœur Saint-Pierre.

Boucherville:

Sœur Saint-Gilbert, Sœur Saint-Charles.

Saint-Denis:

Sœur de la Présentation, Sœur Sainte-Cécile.

Québec (Basse-Ville):

Sœur Sainte-Ursule, Sœur de la Nativité, Sœur Saint-Barnabé.

Saint-François:

Sœur Saint-Denis, Sœur Sainte-Gertrude.

Sainte-Famille:

Sœur Sainte-Pélagie, Sœur Saint-Régis, Sœur Sainte-Marie, pour sa santé.

Pointe-aux-Trembles, Québec:

Sœur de la Visitation, Sœur Saint-Martin.

Les vingt-huit autres Sœurs formaient trois catégories dans la maison mère: 1° - les anciennes; 2° - les hautes officières et les Sœurs de classes, en repos de l'enseignement, qui remplissaient certains offices suivant leurs forces tels que: le soin de la sacristie, de la pharmacie, de l'infirmerie, du parloir, de la roberie, de petits ouvrages manuels en couture ou broderie, en papier ou peinture; 3° - les Sœurs reçues pour les gros ouvrages, qui étaient chargées des travaux des métairies, de la cordonnerie, de la boulangerie, de la manufacture, de la dépense, de la buanderie, du réfectoire, de la lingerie, des cierges et des hosties.

1800-1801
Sa Sainteté Pie VII et Mgr Plessis.

Le XIXe siècle commença sous d'heureux auspices. L'Eglise, après avoir été en butte à de violentes persécutions dans la personne de son auguste Pontife Pie VI, put enfin espérer de meilleurs jours. La journée du 18 brumaire, an VIII (9 novembre 1799), avait vu le Consulat succéder au Directoire. Le général Bonaparte, premier consul, manifestait des dispositions qui faisaient concevoir quelques espérances pour la religion. Le 14 mars 1800, après un interrègne, Pie VI était mort en août 1799. A la suite d'un conclave de trois mois et quelques jours, tenu

dans l'île Saint-Georges, près Venise, le sacré collège proclame Pape le cardinal Chiaramonti, de l'ordre de Saint-Benoît, évêque d'Imola, ami du vénérable Pie VI, dont il voulut faire revivre le nom.

Six semaines après sa proclamation, S. S. Pie VII signa les bulles de Mgr Plessis, sous le titre d'évêque de Canathe en Palestine, et coadjuteur de Québec. Sacré dans la cathédrale par Mgr Denaut, le 25 avril 1801, le nouvel évêque siégea dans la ville épiscopale, s'occupant à régler les affaires avec le gouvernement civil, pendant que Mgr Denaut, dont la résidence était à Longueuil, passait la plus grande partie de son temps à la visite de son immense diocèse.

1802
La nouvelle de la Paix d'Amiens apporte la joie au Canada.

Le traité signé à Amiens, le 25 mars 1802, qui rétablissait la paix entre la France et l'Angleterre, trouva un puissant écho dans les cœurs des Canadiens, fortement attachés aux deux puissances rivales ; à l'une par les liens du sang, par une longue et impérissable reconnaissance ; à l'autre, par le devoir, la fidélité, et une dette de reconnaissance aussi, — moins ancienne, non moins juste, — car, depuis la conquête du Canada, l'Angleterre n'avait rien épargné pour faire renaître le bonheur perdu chez ses nouveaux sujets.

Dans son mandement du 1er août 1802, Mgr Plessis prescrivant des actions de grâces au sujet de la réconciliation des mères-puissances, s'exprime ainsi : « Paix favorable à cette province en particulier puisqu'elle cimente de plus

en plus notre union avec la mère-patrie. Car le Seigneur n'en a pas usé envers nous comme Il a fait avec les autres peuples: « *Non fecit taliter omni nationi.* » ... Et si l'univers entier doit éclater en sentiments de reconnaissance envers Dieu pour le bienfait de la paix, quelles actions de grâces les Canadiens ne doivent-ils pas lui rendre pour leur en avoir fait goûter les douceurs au sein même de la guerre, lorsque toutes les nations de la terre s'élevaient les unes contre les autres! Et par quel titre avons-nous donc mérité cette protection spéciale du Tout-Puissant? Ah! n'en doutons pas, chrétiens, c'est à l'intercession puissante des saints protecteurs de ce diocèse, c'est aux vertus des premiers habitants de cette colonie, qui était autrefois la terre des saints ... c'est surtout à la tendresse inépuisable du Père des miséricordes que nous sommes redevables de ces grâces de prédilection. »

Cette même année 1802, Sœur Saint-Augustin ayant complété son second triennat, la Communauté se réunit en chapitre pour procéder à l'élection d'une supérieure et de ses conseillères.

Sœur Saint-Augustin commence son 3e triennat.

L'assemblée, qui se tint le 28 juin, fut présidée par M. Henri Roux, supérieur du séminaire Saint-Sulpice et vicaire général du diocèse, assisté de MM. Molin et Borneuf, p.s.s. ... et la supérieure déposée, ayant eu plus des deux tiers des voix, fut réélue avec permission de Monsieur le Supérieur. Sœur Sainte-Ursule (Sabourin) succéda à Sœur Sainte-Hélène dans la charge d'assistante; Sœur de la Nativité (Desrous-

sels) remplaça Sœur Saint-Ignace comme maîtresse des novices; Sœur Saint-André (Courtois) et Sœur Saint-Simon (Raizenne) furent laissées conseillères, la première remplissait en même temps l'emploi de dépositaire.

Correspondance de France.

Un des premiers actes de Sœur Saint-Augustin, après sa réélection, fut d'écrire à M. Maury au sujet des rentes de France; car la Communauté se voyait alors obligée de vendre des propriétés pour suppléer à ses revenus. Sa lettre est du 8 juillet 1802:

A Monsieur Jean-Louis Maury, avocat, Paris.
Monsieur,

« En bénissant Dieu de vous avoir fait survivre aux différents événements qui se sont succédé depuis douze ans, nous nous empressons de vous en féliciter, et nous espérons que vous userez de votre bonté ancienne à notre égard. Si jamais nous eûmes besoin de votre secours, faveur et protection, c'est en ce moment, Monsieur. Nous avons présenté une supplique à Sa Majesté Britannique pour percevoir nos rentes de France interrompues depuis la Révolution; ayant appris que nous rentrions dans nos biens, pensant que vous avez encore en main la procuration que nous vous avons envoyée en 1789, nous vous supplions d'avoir la bonté de faire agréer notre demande à l'ambassadeur d'Angleterre. Et, s'il vous était possible de toucher quelque chose des

arrérages, vous voudriez bien le mettre en mains sûres.

Toute notre Communauté forme les vœux les plus ardents pour la constante prospérité des Messieurs, père et fils dont j'ai l'honneur d'être,

La très humble servante,

Sœur Saint-Augustin. »

La réponse de M. Maury à la lettre ci-dessus est en date du 28 octobre :

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 juillet dernier. Vous voyez que j'ai survécu aux malheureux événements de notre Révolution, qui n'a pas d'exemple dans l'histoire ; ce n'a pas été sans un miracle de la Providence si je me suis soustrait aux cruautés qu'on a exercées pendant plusieurs années, et auxquelles je n'ai pu échapper que par l'éloignement de chez moi pendant quinze mois. J'avais un crime capital, et qui méritait la mort : c'était d'avoir la confiance de beaucoup de nobles, de prélats et d'ecclésiastiques distingués, de séminaires et de communautés religieuses. Je devais en cet état être beaucoup tourmenté ; aussi je l'ai été et la fuite seule m'a sauvé.

J'ai l'honneur de vous joindre ici mon bordereau double de vos rentes de 1790 et 1791, qui sont les seules années que j'ai pu toucher dans

le temps ; parce que le séquestre a été mis ensuite sur tout ce qui appartenait aux étrangers. Mais ces deux années ont été payées en mauvais papier, qu'on appelait *assignats,* et qui perdaient tous les jours. J'ai offert dans le temps à M. Périnault de lui remettre pour vous, et pour les autres communautés de votre province, les espèces que j'avais reçues, mais il ne crut pas devoir s'en charger, prévoyant avec raison que vous ne pourriez faire aucun usage de notre mauvais papier-monnaie.

A la chute entière de ce papier, notre gouvernement a fait dresser une échelle de dépréciation pour fixer en numéraire ce qui se trouvait avoir été touché en *assignats;* c'est d'après cette échelle que j'ai dressé mon bordereau. Car il ne serait pas naturel que je vous fisse raison en numéraire de la totalité de ce que j'ai reçu pour vous, lorsque cela m'a été payé en papier qui perdait beaucoup dans le commerce. Et encore, en vous le payant à l'échelle de dépréciation suivant la valeur qu'avait le papier au moment de ma dernière recette, suis-je en perte puisque ce papier dans mes mains se dépréciait chaque jour. Vous pourrez tirer sur moi le reliquat de mon bordereau, vous en aurez le moyen par Messieurs de Saint-Sulpice de cette île. Je ne puis encore vous dire quel sera le sort de vos rentes. Il est bien à craindre qu'elles n'aient celui que nous éprouvons ici, à moins qu'il n'y ait des conventions particulières entre notre gouvernement et celui d'Angleterre, ce dont je doute. Nos rentes

sur l'Etat sont réduites au tiers, et le principal des deux autres tiers se rembourse en papiers, qu'on appelle très improprement *bons* de remboursements, qui se vendent sur la place environ 50 sols les 100 francs.

Votre procuration étant surannée, j'ai besoin d'une nouvelle pour agir ; j'ai l'honneur de vous joindre ici le modèle de celle à m'envoyer. Quant aux arrérages qui vous sont dus, tout ce qui est échu jusqu'en 1798 est tombé dans ce qu'on appelle l'arriéré des dettes de l'Etat, qui ne sera payé que lorsque le gouvernement aura déterminé un mode de remboursement ; ce qu'il fera le plus tard qu'il pourra. Tels sont les fruits de notre charmante Révolution.

J'ai l'honneur d'être

Votre . . . Maury, homme de loi, rue du Pot-de-fer,
division du Luxembourg, No 956.

P.-S. La procuration que vous m'enverrez pourra être mise, tant sous mon nom, Jean-Louis Maury, que sous celui de mes deux fils qui travaillent avec moi : Joseph-Ferdinand, Charles-Alexandre, en qui vous pouvez prendre la même confiance qu'en moi. Cette précaution vous évitera l'embarras du changement si je venais à manquer.

Maury. »

1803-1806 Nouvelles hostilités entre la France et l'Angleterre.

La paix d'Amiens prouva n'avoir été qu'une trève; car, dès 1803, les hostilités recommencèrent entre les alliés de Bonaparte et l'aristocratie anglaise. Dans son mandement du 15 janvier 1804, Mgr Denaut disait : « A peine, nos très chers frères, l'Empire Britannique commençait-il à goûter les douceurs de la paix, que la guerre s'est rallumée avec une nouvelle fureur. Quand la mère-patrie porte seule tout le poids, tous les dangers de la guerre, nous, tranquilles dans nos foyers, pourrions-nous lui refuser le secours de nos jeûnes et de nos prières? La prière, le jeûne, les œuvres de pénitence, voilà les grandes armes du chrétien contre les ennemis domestiques et étrangers. »

Avec l'empire qui fit place au consulat cette année 1804, la guerre continua, prenant chaque jour de plus grandes proportions . . . Les armes de Napoléon triomphaient sur terre, l'Angleterre était victorieuse sur mer. En 1806, Napoléon déclara le blocus continental qui interdisait tout commerce avec la Grande-Bretagne. Ces circonstances empêchèrent les communications entre le Canada et l'ancienne mère-patrie; aussi Montréal fut-il longtemps sans recevoir de prêtres français.

Coup d'œil sur le clergé de Montréal.

Depuis l'arrivée de M. Gaiffe (1798), jusqu'à celle de M. Quiblier (1825), on ne trouve que M. Roussin (1802) et M. Fay (1823). Dans l'intervalle, un grand nombre de jeunes Canadiens furent admis au sacerdoce; on remarque, entre

autres, les Messieurs Lartigue, Signaï et McDonald, qui devinrent évêques, MM. Roupe, Dufresne, Richards-Jackson, américain, et Comte qui s'agrégèrent au Séminaire Saint-Sulpice.

L'année 1806 enleva à l'affection du diocèse Mgr Denaut, décédé à Longueuil le 17 janvier, âgé de soixante-deux ans. Il avait été l'élève de M. Montgolfier, et l'ami de M. Roux, qui prononça son oraison funèbre. Mgr le coadjuteur, après avoir chanté son service à Longueuil, adressa à MM. les curés la lettre circulaire suivante: **Décès de Mgr Denaut.**

« Dans la douleur amère où nous plonge la mort aussi affligeante qu'inattendue de notre cher et digne évêque, Mgr Pierre Denaut, nous sommes tous intéressés à offrir des vœux et des prières pour assurer son bonheur éternel. C'est pour cette fin que vous êtes invités de célébrer au plus tôt un service solennel pour le repos de son âme dans chacune de vos paroisses, n'y en ayant aucune qu'il n'ait édifiée par son zèle et par ses travaux apostoliques. »

† J.-O. évêque de Canathe.

Montréal, 19 janvier 1806.

Mgr Denaut s'était beaucoup occupé de l'éducation. L'école élémentaire fondée par M. Brassard, à Nicolet, étant devenue sa propriété, il l'avait transformée en maison de haute éducation et y avait fait commencer en 1803, un cours **Mgr Plessis, évêque de Québec.**

de latin par M. Roupe, du séminaire de Montréal. Mgr Denaut avait aussi beaucoup aidé à la construction du Petit Séminaire, après l'incendie du premier en 1803. Son affabilité, sa générosité, son exquise politesse et surtout ses vertus sacerdotales l'avaient fait aimer et le firent regretter de tous ses diocésains, particulièrement des paroissiens de Longueuil, au milieu desquels il avait vécu pendant dix-sept ans.

Parmi les familles qu'il honorait de son estime était celle des Préfontaine, qui nous a donné notre vénérée Sœur Saint-Gaëtan et sa fille notre très révérende Mère Saint-Victor. M. Préfontaine, grand-père maternel de Sœur Saint-Gaëtan, fut longtemps marguillier de Longueuil, et toujours ami de Mgr Denaut; tous deux moururent la même année.

Mgr Plessis prit possession du siège de Québec le 27 janvier 1806; son mandement d'entrée signé à Québec le 1er février fut lu à la Communauté le 16 du même mois. Le 18 février, Sa Grandeur écrivait au Cardinal Préfet de la Propagande, lui demandant pour coadjuteur M. Bernard-Claude Panet, curé de la Rivière-Ouelle depuis 25 ans. Sa demande fut agréée. Sa Sainteté Pie VII, par une bulle du 12 août de la même année, nomma l'élu, évêque de Saldes, en Mauritanie.

Le nouvel évêque s'était empressé de commencer la visite de son diocèse; au retour d'une de ses excursions apostoliques, Sœur Saint-Augustin, qui avait commencé un quatrième triennat

l'année précédente, lui écrivit une lettre de circonstance, à laquelle Sa Grandeur voulut bien répondre ce qui suit :

Ma très honorée Sœur,

« Ma visite n'a pas été aussi pénible que vous l'aviez appréhendé ; les chaleurs ont été modérées, les nuits froides, les voyages sur mer assez heureux. L'œuvre s'est faite : Dieu seul sait si elle a été faite avec mérite ou avec succès.

« Chemin faisant, j'ai préparé les voies à l'établissement des Sœurs à la Rivière-Ouelle. J'espère, avec la grâce de Dieu, qu'elle sera ouverte dans deux ou trois ans. Faites l'impossible pour augmenter le nombre de vos sujets . . . rendez-vous faciles sur la dot . . . souvenez-vous de ce que je vous ai dit, que la première richesse d'une Communauté est d'avoir de bons sujets. Je me souviens vous avoir dit que j'approuvais que la Communauté vînt au secours des missions indigentes et que, réciproquement, les missions vinssent à leur tour au secours de la Communauté, quand elle serait dans le besoin.

Lettre de Mgr Plessis à Sœur Saint-Augustin.

« Nonobstant cette permission générale, il ne me semble pas convenable que la Sœur Saint-Simon ait pris sur elle d'envoyer deux mille livres à la Communauté, sans en faire mention ni à moi, ni à mon Grand-Vicaire en mon absence. Une somme de cette conséquence valait bien la peine de demander une permission.

« Vous aurez soin que la Communauté en tienne compte sur les dots des novices à venir,

ainsi que des autres sommes qu'elle a reçues, ou recevra par la suite, de la part des missions. Il en résultera ce double avantage que la maison principale sera soulagée et les professions encouragées.

Vous avez fait sagement en rappelant Sœur Sainte-Marie, trop âgée pour demeurer à la tête d'une mission. Trois Sœurs peuvent suffire à Québec, avec un peu d'aide.

Je vous prie de me rappeler au souvenir et aux bonnes prières de toute votre maison et de me croire bien affectueusement en N.-S. J.-C.

Ma chère Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† J.-O. évêque de Québec. »

Québec, 25 août 1805.

Baltimore, 7 janvier 1806.

Madame,

De Mgr Carroll, évêque de Baltimore.

« Je n'ai jamais eu une occasion de mériter vos bontés ni celles des dames de votre sainte Communauté. J'ai donc dû être fort surpris de recevoir, par l'entremise de Madame Hazen, une pale de calice de la plus grande beauté, et une boîte pour les hosties, l'ouvrage de leurs mains, que vous m'avez présentées.

Soyez persuadée, Madame, que j'en fais le plus grand cas ; et que je n'en ferai usage, surtout de

la pale, qu'aux plus grandes solennités afin d'en témoigner l'estime que je ne cesserai de conserver pour celles qui ont contribué à me les procurer. Elles serviront toujours à me faire souvenir de qui je les tiens, en offrant le sacrifice de notre religion, me persuadant que c'est la manière la plus agréable de vous exprimer ma reconnaissance. C'est un devoir que j'ai déjà commencé à remplir, et que je renouvellerai bien souvent.

Mais je ne veux pas me borner à ces expressions de mon attachement pour vous et vos chères Filles que vous conduisez par vos exemples et par vos leçons à la perfection de leur état, et je vous prie de me fournir, s'il est possible quelque autre occasion de vous témoigner l'estime et la bienveillance que je vous dois. Le jour de Noël, j'ai porté la superbe mitre que Madame Hazen vous a engagée de me faire; on ne cesse de l'admirer et de faire l'éloge des dames qui ont su l'exécuter avec tant de goût et de finesse. De son côté, cette dame ne peut assez louer la politesse dont vous l'avez comblée, et elle en est tellement affectée que, croyant ne pouvoir assez vous en remercier, elle m'a prié d'y contribuer pour elle; non seulement pour l'aider à satisfaire ses obligations envers vous, mais aussi envers M. Roux, supérieur du Séminaire, et votre directeur, dont le mérite m'est connu depuis longtemps.

Permettez-moi donc, Madame, de vous prier de lui faire agréer mes respects, et à M. Chicoi-

neau, dont je conserverai la mémoire pleine d'estime.

En vous offrant, et à votre sainte Communauté, mes vœux pour une sainte et heureuse année, et en sollicitant vos prières pour le pasteur et les ouailles de ce diocèse, je puis vous assurer de la plus haute estime et du sincère attachement de

Votre très obéissant serviteur en J.-C.

† Jean, évêque de Baltimore. »

Congrégation des hommes de Ville-Marie.

En 1658, notre Fondatrice avait établi l'association des congréganistes pour les filles de Ville-Marie. Une douzaine d'années plus tard, 1670, M. de Boucherville, chez qui nos Mères logeaient quand elles allaient, chaque été, préparer les enfants à la première communion, établit une congrégation de la sainte Vierge pour les hommes, sur sa seigneurie ; il en fut le premier président. Sa ferveur donna un tel élan, surtout quand Boucherville eut un curé fixe en la personne de M. Guibert de la Soudraye, p.s.s., 1688, que nobles et colons se faisaient gloire d'être congréganistes. On vit ce qu'il y avait de plus illustre en Canada : officiers, seigneurs, gouverneurs se rendre en cet endroit pour prendre part à la récitation de l'office de la sainte Vierge dans la petite chapelle des congréganistes.

En 1692, M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice et M. Guyotte, curé

d'office, fondèrent une congrégation du même genre, à Ville-Marie, sous le titre de l'Assomption de la sainte Vierge. Le président de cette nouvelle association fut M. J.-B. Migeon de Bransac, lieutenant gouverneur, procureur fiscal et juge, qui avait épousé en 1635 Mlle Gauchet de Belleville, cousine de M. Souart. La Congrégation de Ville-Marie qui eut pour directeurs le Père Lamberville, en 1700, le Père Chauchetière, en 1703, fut, par l'entremise du Père Thyrse Gonzalès, général des Jésuites, agrégée à celle du collège Romain, fondée en 1563 par le révérend Père Flammingue, s.j., et approuvée, en 1584, par Sa Sainteté Grégoire XIII.

M. Migeon décéda l'année qui suivit cet établissement de la confrérie de l'Assomption ; mais son œuvre appuyée sur des bases solides, lui survécut et subsiste encore. Nos archives en font mention à la date du 25 août 1806 : « Les Messieurs Congréganistes de la ville demandent à faire les exercices de la Confrérie dans notre église. La Communauté y consent, suivant les conditions portées dans un papier particulier, qui sera conservé avec les contrats de la maison.»

Suit la copie de ce papier :

Accord fait entre la Communauté et les Congréganistes de Montréal, 1er septembre 1806 : « Nous soussignées, supérieure, assistante, maîtresse des novices, et conseillères, au nom de toute la Communauté de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, consentons volontiers à prêter notre église à MM. les Congréganistes

de cette ville pour y faire les exercices de leur congrégation, aux conditions suivantes :

1° — Qu'ils ne pourront faire aucun changement dans la dite église sans le consentement de la dite Communauté ;

2° — Que s'ils bâtissent une sacristie sur le terrain que la Communauté leur prête à cette fin, ils en laisseront une clef à Madame la supérieure. Les Sœurs pourront mettre dans la dite sacristie une ou deux grandes boîtes à ornements, selon qu'elles les ôteront du fond de l'église pour laisser la place aux Congréganistes ;

3° — Qu'ils pourront mettre leur banc de préfet et d'approbanistes au fond de la dite église, à proportion que les Sœurs de la Communauté ôteront leurs boîtes à ornements ;

4° — Que la dite Communauté pourra reprendre la dite église sans que les Congréganistes puissent exiger aucun dédommagement, ni pour la sacristie, par eux bâtie, ni pour les autres améliorations ou changements qui auraient été faits ;

5° — Que dans le cas où les Congréganistes cesseront de s'assembler ou que la Congrégation soit dissoute, la sacristie restera en la possession de la Communauté ;

6° — Que, sous les poêles qu'il voudront avoir dans la dite église, ils mettront une boîte doublée en tôle, excédant de chaque côté, six pouces

et un pied et demi plus long en avant. Qu'il y aura aux fenêtres par lesquelles passeront les tuyaux, des carreaux à la volonté des Sœurs; et un T au bout de chaque tuyau, qui sera prolongé en dehors à un pied au-delà du toit;

7° — Que les Congréganistes se fourniront les bancs dont ils auront besoin, à moins que la Communauté leur permette l'usage de ceux qu'elle y a déjà mis; mais, dans tous les cas, ils laisseront les bancs tout arrangés, prêts à recevoir les enfants pour les catéchismes;

8° — Que les réparations qui seront faites dans les planchers, couvertures et autres entretiens de la dite église seront à communs frais entre la Communauté et les Congréganistes;

9° — Que dans le cas de sépulture de quelque Sœur, les Congréganistes dérangeront leurs poêles et les bancs, et les remettront à leur place;

10° — La Communauté demande que l'on fasse une fausse porte dans le sanctuaire de l'église, qui réponde à la porte de la sacristie. »

Fait double à Montréal, dans la salle de communauté et avons signé après lecture faite, le 1er novembre 1806.

Sœur Saint-Augustin, supérieure
Sœur Sainte-Ursule,
Sœur de la Trinité,
Sœur Saint-François-Xavier,
Sœur Sainte-Pélagie,
conseillères. »

« Nous, Préfet, Assistants, Trésoriers, au nom de tous les Congréganistes, acceptons avec reconnaissance l'offre que nous fait la Communauté de nous prêter son église, et nous soumettons volontiers aux conditions ci-dessus énoncées, sans aucune restriction de notre part.

Fait à Montréal, en présence du directeur soussigné :

Molin, p.s.s., directeur de la Congrégation
Pierre Fisette, préfet
Gab. Franchère, secrétaire
Toussaint Truteau, 1er assistant
et assistant trésorier
P. Lairoux, second assistant
J.-B. Dézéry, trésorier

Incendie du monastère des Mères Ursulines à Trois-Rivières.

La nouvelle de ce triste événement arrivé le 2 octobre 1806, excita la vive sympathie de nos Mères ; et la délibération du Chapitre pour leur venir en aide précéda l'appel de Mgr Plessis. Le 18 octobre dans sa circulaire aux districts de Québec et de Montréal, Sa Grandeur disait :

« Sans doute, vous avez déploré la perte d'une maison aussi utile au diocèse et vous vous êtes justement attendris sur la situation pénible de vingt pauvres religieuses demeurées sans vivres, sans vêtements, sans asile, sans ressources, à l'entrée d'une saison rude et dans un temps où la Province est dépourvue de numéraire, le commerce languissant, la charité refroidie. » Trois jours avant la publication du mandement cité ci-dessus, à une assemblée de communauté, tenue

le 15 octobre, il avait été résolu que : « Les Mères Ursulines des Trois-Rivières ayant tout brûlé, maison et hardes, sans rien sauver, la Communauté leur enverrait : deux pièces de toile fine, une pièce de serge, du bombasin, des chemises, serviettes, essuie-mains, mantelets, tabliers de coton et de toile, mouchoirs d'indienne, de coton, de toile, poches, bonnets, lits, matelas, tours de lit, draps et des livres. »

Suit la liste des livres envoyés à cette occasion :

1° — Epîtres et Evangiles
2° — Dévotion au Calvaire
3° — Adoration perpétuelle du T. S. S.
4° — Divers entretiens sur la vie cachée de N.-S.
5° — Le Sacré-Cœur
6° — Dévotion à N.-S. J.-C.
7° — Vérités de l'esprit de N.-S.
8° — Retraite spirituelle
9° — Solitude de dix jours
10° — Retraite spirituelle de 10 jours
11° — Retraite de dix jours
12° — Exercices religieux
13° — L'épouse au désert
14° — Livre de vie, 2 vol.
15° — Combat spirituel
16° — L'esprit de S. François de Sales
17° — L'esprit de David
18° — Traité de l'amour de Dieu
19° — Dévotion aux 9 chœurs des Anges
20° — Dévotion à l'ange-gardien
21° — Neuvaine à S.-François-Xavier
22° — Abrégé sur les Mystères de la Foi
23° — La parfaite novice, 2 vol.
24° — Un catéchisme
25° — Diurnal.

État du pays de 1807-1808

En 1796, Sir Prescott avait remplacé Lord Dorchester comme gouverneur général; de 1799 à 1805, il eut pour lieutenant Robert Shore Milnes. A celui-ci succéda l'Honorable Thomas Dunn qui fut, pendant deux ans, président du Conseil Exécutif et administrateur de la Province. Il y avait alors division entre les membres de la législature canadienne. Le « Mercury », établi en 1805, organe d'un parti, soutenait qu'il était temps que le Canada fût anglais; Le « Canadien », fondé en 1806, défendait le langage français et les institutions catholiques sans préjudice cependant du respect et de la soumission au Souverain — comme le prouve une attestation de l'administrateur Dunn à l'occasion de la levée du cinquième de milice pour se prémunir contre l'invasion américaine.

Château Saint-Louis, Québec, 9 septembre 1807

« Le Président et Commandant en chef de la Province ayant reçu les retours de la milice qui, sous l'ordre général du 20 août, a été commandée de se tenir prête pour un service actif, . . . sent qu'il est de son devoir d'exprimer son approbation parfaite de la conduite de toute la milice dans l'occasion présente. Le Président se croit également justifié en soutenant que, dans une partie des domaines britanniques, il n'a jamais été témoigné un dévoûment plus ardent pour la personne de Sa Majesté et pour son gouvernement.

« Le Président profitera de l'occasion la plus prochaine pour faire rapport de la conduite des miliciens au Secrétaire d'état, l'assurant de plus qu'il considérera comme le plus grand bonheur de sa vie d'avoir eu une belle occasion de rendre justice au zèle, à la loyauté et à l'ardeur publique des sujets de Sa Majesté en cette Province. »

Cette même année 1807, arriva à Québec, le cinquième gouverneur : Sir James Craig.

Le 19 avril eut lieu le sacre de Mgr Panet à la Cathédrale de Québec. D'après le désir de Mgr Plessis, le coadjuteur devait résider à Montréal ; il y vint en effet mais n'y demeura pas longtemps. Un des effets de ce court séjour en cette ville fut de préparer l'établissement de notre mission de la Rivière-Ouelle, que Mgr Plessis avait tant à cœur. Le prélat coadjuteur avait desservi cette paroisse depuis 1781 jusqu'à son sacre ; et il continua d'y demeurer jusqu'en 1825.

Sacre de Mgr Panet.

A l'occasion du renouvellement de l'année, Sœur Saint-Augustin ayant écrit à Mgr Plessis, reçut de Sa Grandeur la réponse suivante :

Québec, 1er janvier 1808.

Ma très honorée Sœur,

« Votre lettre du 28 m'a apporté des sentiments bien propres à m'attacher à votre Communauté, dont les travaux et les bons exemples sont si utiles au maintien de la religion dans ce diocèse. Il paraît que toutes vos missionnaires

Lettre de Mgr Plessis.

du district de Québec remplissent leurs places respectives avec édification.

Puissiez-vous avoir un grand nombre de novices, pour multiplier ces pieux établissements ! Je demande cela tous les jours à Dieu, dans la confiance qu'Il jettera un regard de propitiation sur cette partie de son troupeau qui attend vos leçons pour connaître la vertu et pour la pratiquer.

Je suis bien sincèrement en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

Ma très chère Sœur,

Votre humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. évêque de Québec. »

Outre les événements mentionnés ci-dessus, qui marquèrent les huit dernières années de la supériorité de Sœur Saint-Augustin, les registres font mention de divers autres incidents : « 29 novembre 1800. — On propose de faire tinter vingt coups de suite quand le docteur arrive, pour que les Sœurs qui désirent lui parler puissent se rendre à l'infirmerie. » Le médecin de la Communauté était alors le Dr Bender ; il remplit cette fonction de 1788 à 1812. »

« 30 novembre 1802. — Vente à rente foncière, non rachetable, d'un terrain de 62 à 63 pieds de long sur 22 pieds de large, à 600 livres de rente tous les ans. »

« 19 mai 1803. — Décidé qu'on augmentera les gages des employés et qu'on leur donnera $5.00 par mois ».

« 13 février 1804. — Achat d'une horloge de $36.00.

« 23 mars 1806. — Dépense de 600 livres pour faire paver la cuisine et faire mettre une pompe au puits. »

« 16 fév. 1807. — Sa Sainteté Pie VII, par un bref daté du mois de juin 1806, a étendu à tous les fidèles l'indulgence accordée pour le jour de la Visitation, ce bref est conservé dans les archives du séminaire de Ville-Marie. Roux, vicaire général. »

1808 terminait le quatrième triennat de Sœur Saint-Augustin. Les élections présidées le 28 juin, par M. Roux, grand vicaire, assisté de MM. Chicoineau et Borneuf donnèrent le résultat suivant: Sœur de la Nativité, supérieure, Sœur Saint-Augustin, assistante; Sœur Sainte-Ursule, maîtresse des novices; Sœur Saint-François-Xavier, 1ère conseillère et dépositaire des missions; Sœur Saint-Régis, 2e conseillère et dépositaire de la Communauté. Élections générales.

Faits concernant les missions et les métairies (1796-1808)

2 octobre 1796. — Les pensions sont augmentées; de 7 l. on les met à 8 l., vu que tout est bien plus cher que les années passées.

24 août 1796. — On propose de vendre ou louer un lopin de terre de 50 à 52 arpents prenant au terrain des Messieurs du Séminaire, à St-Gabriel, jusqu'au canal. Toutes y consentent.

1798
Réparations diverses.

Couverture de l'église et de la boulangerie, ainsi que d'une partie de la maison. Refaire un hangar à l'île Saint-Paul. Couvrir la grange à la Pointe-Saint-Charles. Toutes choses adoptées.

La Prairie de la Madeleine.

Au commencement du 19e siècle, la paroisse de la Prairie de la Madeleine avait pour curé M. Jean-Baptiste Boucher-Belleville, archiprêtre, auteur du « Recueil des cantiques à l'usage des missions. » Plusieurs de ces cantiques sont de sa composition, entre autres : « Nous vous invoquons tous. ». A cette époque, nos Mères éprouvèrent des difficultés au sujet du terrain donné par les Pères jésuites pour l'usage de notre mission de Laprairie ; et elles traitèrent de cette affaire avec M. Boucher, dont les lettres ont été conservées. Nous les copions ici, comme un témoignage de l'intérêt sincère qu'il portait à notre Communauté.

Laprairie, 25 mai 1803.

Madame,

« Je reçus hier soir, l'honneur de votre lettre trop tard pour pouvoir y répondre ; je me presse de le faire ce matin. Il ne s'agit plus des vexations bien réelles que les Sœurs de Laprairie ont eu à souffrir de la part d'un voisin peu so-

ciable; un hangar de pierre bâti sur leur terrain, ou sur une partie de leur terrain, malgré leurs réclamations, leur clôture renversée par un amas de bois, leur cour ouverte pendant plusieurs jours, le refus même qui leur a été fait de retirer le bois pour qu'elles pussent reclore, le refus qui vient encore de leur être fait de relever la clôture du jardin qui est tombée la nuit dernière, etc. etc. Ces vexations ont occasionné des recherches; et on a découvert qu'au lieu d'un arpent de terre en superficie, qui leur avait été concédé par les révérends Pères jésuites, comme on peut le voir par le contrat de concession, leur terrain actuellement ne consiste guère plus qu'en un demi-arpent, comme on peut le voir par le plan qui accompagne cette lettre. Qu'est devenu l'autre demi-arpent? Avait-il été livré dans un autre endroit? et serait-ce le morceau qu'on dit avoir été donné pour 60 livres au nommé Sieur St-Pierre? ou, si l'arpent avait été concédé d'un seul morceau, a-t-il depuis été démembré? et en a-t-on vendu une partie? Ces dames ont connaissance de plusieurs pieds de terre qui, en différents temps, ont été laissés du côté du voisin; mais a-t-on laissé empiéter près d'un demi-arpent? Et un terrain, dont la valeur serait maintenant considérable, est-il perdu sans ressources pour la mission? C'est l'affaire dont il est actuellement question, dont la décision ne peut plus se différer et qui ne peut se décider que d'une manière légale. Le voisin, le Sieur Joseph Nolin, qui a acheté des héritiers Biscornet, proteste qu'il ne fera rien sans ordre de la cour; c'est

l'avis de M. Henry, notaire public, et de tous les notables de Laprairie qui s'intéressent pour la mission, que sans cela on ne fera rien de stable et de solide.

Il faut donc, sauf votre meilleur avis et celui de M. le vicaire général à qui vous pourrez communiquer ma lettre, que la cour dénomme un arpenteur pour tirer la ligne entre le terrain des Sœurs et celui du Sieur Nolin; et, qu'au moins, en cas que le lopin de terre qui manque, ne soit celui qui a été gaspillé en le donnant pour une bagatelle au défunt St-Pierre; (on m'avait dit que le Père Well l'avait repris, croyant que les Sœurs jouissaient d'ailleurs de l'arpent qui leur avait été concédé). Il faut, dis-je, qu'au moins, le dit Sieur Nolin se renferme dans le terrain que lui donnent les contrats de concession que les héritiers Biscornet ont dû lui remettre; tout ce qu'il possède de plus que ne lui donnent les dits contrats étant manifestement un empiètement du terrain des Sœurs.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Jean-Baptiste Boucher.

P.-S. Pour ne rien omettre touchant cette affaire, j'ai à ajouter que le terrain des Sœurs et celui du cimetière ne sont plus dans la position qu'indiquent le contrat et le procès-verbal de concession; le cimetière devait être au nord-nord nord-ouest des Sœurs, et il est à l'est. D'où vient encore cette transposition? »

Laprairie, 26 mai 1803.

Madame Saint-Augustin,
Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame,
Montréal.

Madame,

« Conformément à vos désirs, je me suis transporté hier chez le Sieur Pierre Hertaud, dit St-Pierre, qui m'a montré le contrat de la vente que les Sœurs missionnaires de Laprairie ont faite à son père, Jacques (ou Pierre) Hertaud, le 6 avril 1779, pour la somme de 72 livres; les dimensions du dit terrain n'y sont exprimées que d'une manière vague... Il y est dit en un endroit qu'il est de 60 pieds en superficie et, dans l'acte d'ensaisinement signé par le révérend Père Well, on le dit de 50, — dans le procès-verbal du Sieur Gipoulon, la largeur du terrain est de 63 pieds, et la profondeur est de 55. — Il est évident que ce lopin de terre est un démembrement de la terre concédée aux Sœurs par les révérends Pères; après différentes mutations, il est actuellement possédé par le Sieur Louis Lefebvre, qui, sans doute, ne s'en dessaisirait pas bien aisément, malgré les irrégularités de la vente primitive. Ainsi, il n'y faut plus penser. Voilà donc l'arpent originairement concédé aux Sœurs diminué d'un lopin d'environ 60 pi. de largeur sur 55 de profondeur, ou de près de 3300 pieds carrés; et c'est autant de moins à réclamer sur le Sieur Nolin. Mais il reste encore à réclamer sur lui un morceau de 180 moins 55 pieds c'est-à-dire de 12.5 de profondeur sur 66 de largeur: et M.

Raymond a payé, il n'y a pas longtemps, 5600 livres, un terrain bien moins considérable.

Dans le contrat que les héritiers Biscornet ont passé au Sieur Nolin, ainsi qu'on le voit par la note que M. Henri a eu la complaisance de donner, il n'y a point de garantie de mesure ; on y dit que l'emplacement est d'environ 60 pieds de front sur 188 de profondeur ; et quelqu'un qui a lu l'ancien contrat des Bisaillon, dont M. Biscornet avait acquis le dit emplacement dit qu'on ne lui donnait que 48 pieds de front. Il en a actuellement environ 72 qui décroissent jusqu'à 60 sur la largeur ; et la profondeur est de 225 pieds, en prenant de la rue . . . Je conclus encore, comme dans ma première lettre, qu'il faut obtenir un *ordonné de la cour*, pour obliger au moins le Sieur Nolin à se renfermer dans les bornes assignées dans le contrat primitif de la concession, qui fut passé, je crois, au Sieur François Le Ber, dont j'ai trouvé que Doray avait acquis ; le contrat de vente passé par les héritiers du Sieur Biscornet ayant été fait sans garantie de mesure. Sans cela les Sœurs missionnaires de Laprairie seront toujours vexées ; les choses ne peuvent point demeurer dans l'état où elles sont. Le Sieur Joseph-Ignace Hébert, porteur de la présente, serait un homme capable de terminer cette affaire, s'il était muni d'un plein pouvoir.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-B. Boucher. »

Laprairie, 27 mai 1803.

A Madame Saint-Augustin,
Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame,
Montréal.

Madame,

« Malgré les informations que je fais depuis plusieurs jours, je n'ai pu savoir depuis quel temps les anciens possesseurs du terrain acquis par le Sieur Nolin ont usurpé le morceau de terre concédé aux Sœurs. L'usurpation ne s'est faite, je pense, que peu à peu ; les uns m'ont dit avoir vu la palissade du fort au lieu où est actuellement le jardin du Sieur Nolin ; d'autres disent avoir vu ce jardin en bois debout. Je crois qu'il y a assez longtemps qu'il est enclos pour qu'il y ait prescription contre la mission ; si la prescription peut avoir lieu, alors il n'y aura que peu de pieds de terre que l'on pourra réclamer. Il n'est pas possible de proposer d'accommodement au Sieur Nolin ; il a trop mal reçu ceux qui, jusqu'ici, ont été engagés de lui en faire la proposition. Et si l'on entre en accommodement avec lui, je ne crois pas qu'alors il soit nécessaire de procuration ; il faut que tout se fasse légalement, ou point du tout.

J'ai l'honneur d'être respectueusement, Madame, etc.

Boucher. »

Laprairie, 5 juin 1803.

A Madame Saint-Augustin, etc.

Madame,

« Les remercîments que vous me prodiguez, et le titre de bienfaiteur que vous m'accordez, me couvrent de confusion. Je n'ai point mérité tant de compliments ou je les ai mérités tout au plus que par les efforts que j'ai faits pour rendre service à la mission, et je crains que ces efforts ne soient vains. Je conçois qu'il y a tout à craindre des ressources multipliées que la chicane a dans sa disposition pour donner, quand il lui plaît, le croc-en-jambes au meilleur droit du monde ; on peut présenter alors une longue usurpation comme une longue possession, comme une prescription et, devant une telle raison présentée par un avocat assez babillard, il n'y a point de titres qui tiennent. Je serais fâché si cette affaire se terminait ainsi ... J'avais toujours parlé d'un ordonné de cour, et je vois qu'il faut un bon procès et qu'un arpenteur, quoique dénommé par l'autorité, ne ferait rien sans une décision de la cour. Il y a là de quoi occuper longtemps, quand on craint de jeter des *louis* à la rivière ...

Vous voyez, Madame, par le vide de cette lettre, que je n'ai plus rien à dire ; seulement, j'ai voulu me procurer l'occasion de vous exprimer que je suis, avec tous les sentiments d'estime et de respect,

Votre, etc ...

Boucher »

Laprairie, 4 février 1804.

A Madame Saint-Augustin.

Madame,

« Je n'ai point pu et je ne pourrai, de plusieurs jours me rendre à la ville. Vous m'obligerez si vous m'envoyez par écrit les questions dont vous désirez la solution; peut-être les trouverez-vous résolues dans le plan ci-annexé, plus détaillé que l'ancien, — et les notes qui l'accompagnent. Je crains toujours qu'il n'y ait prescription contre la mission; je ne puis découvrir en quel temps s'est fait l'empiétement du terrain qu'elle revendique. Le déplacement du terrain du cimetière, qui devait être à l'ouest et qui se trouve situé à l'est de la mission, pourrait peut-être aussi nuire à la cause. Et puis, il faudra des louis, des louis, des louis... J'ai cru devoir vous avertir que j'avais trouvé une huître; mais je ne voudrais pas que, comme les plaideurs de la Fable, vous n'eussiez pour partage qu'une écaille.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

Votre etc. Boucher ».

Laprairie, 12 février 1804.

A Madame Saint-Augustin.

Madame,

« Les extraits que vous avez eu la complaisance de me faire parvenir dans la dernière lettre dont vous m'avez honoré, ont fait évanouir

toutes les espérances que j'avais conçues que la mission recouvrerait la partie qui lui manque sur l'arpent que les révérends Pères lui ont autrefois concédé. On voit, par le contrat de vente passé en 1750, par Jean Doré à Claude Bisaillon, qu'il y a cinquante-quatre ans que la mission ne possède point ce morceau de terre; et François Le Ber, qui l'a reçu lui-même de son père, qu'on m'a nommé M. Le Ber du Chêne, l'a possédé avant Doré. Je ne vois plus comment les seigneurs ont livré aux Sœurs l'arpent dont il est parlé dans le contrat de concession; et je ne vois pas davantage comment, d'après les contrats dont vous m'avez envoyé les extraits, il resterait la moindre espérance de compléter le dit arpent par un lopin de terre dont il ne reste plus lieu de douter que Claude Bisaillon était légitime possesseur.

Pour réussir, il faudrait pouvoir contester la valeur de la vente par Jean Doré; et qui pourrait l'entreprendre? Nous voyons donc contre la prétention de la mission, non seulement la prescription que l'on avait tout lieu de craindre, mais encore des titres en bonne forme. Et le titre de la mission ne reste plus qu'un titre vide, qu'on ne pourra obtenir de remplir aux dépens de deux emplacements que l'on voit vendus depuis 54 ans. Le lopin de terre de 180 pieds moins 55, c'est-à-dire 125 de profondeur, sur 60 d'un côté et 72 de l'autre, c'est-à-dire sur 66 moyen terme, de largeur, est perdu pour la mission sans ressource...

Encore une fois, je crois qu'on doit s'en tenir à faire dénommer par la cour, un arpenteur pour tirer les lignes entre le Sieur Nolin et la mission.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,

Madame,

Votre etc. J.-B. Boucher ».

Laprairie, 6 mars 1804.

A Madame Saint-Augustin,

Madame,

« D'après les connaissances que m'ont procurées les nouveaux papiers que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer et, en particulier le plan de M. Catalorgne, je crois qu'il ne reste plus de doute sur les véritables voleurs de votre terrain ; ce ne sont point les anciens possesseurs du terrain dont jouit M. Nolin. On voit par la vente de Doré à Claude Bisaillon que c'est en 1707 que le second emplacement hors du fort, que je croyais vous appartenir, a été concédé à François Le Ber par le même Père Vaillant qui a ordonné au Sieur de Catalorgne de mesurer, et le terrain des Sœurs et celui de la Fabrique ; ainsi, on ne pourrait demander autre chose au Sieur Nolin, que de redresser la ligne qui le sépare de la mission, la ligne ayant été tirée droite, et maintenant, elle diverge de huit à douze pieds, qui sont autant d'empiétements sur le terrain des Sœurs.

Et c'est ce qui, jusqu'à présent, m'a fait barbouiller tant de papier, en toutes sortes de couleurs. C'est nous, Madame, qui sommes les voleurs; le cimetière, l'augmentation qui en a été faite il y a cinq ans, une partie de la cour, une partie même du presbytère, sont sur l'arpent qui vous fut concédé. La mission, d'un autre côté, jouit du terrain qui fut concédé à la Fabrique pour un cimetière; une partie de la mission est située sur ce terrain. Peut-être que le terrain vendu par quelques Sœurs à Artaud, avait été donné pour dédommager la mission de la perte qu'elle faisait à l'échange; ainsi que le petit lopin qu'elle nous a remis l'année dernière, et qui était enclos devant la cour, — la mission pourra le reprendre quand elle voudra.

Pas le moindre écrit sur toutes ces transactions qui ont été faites amiablement sans doute aussitôt après la concession des deux terrains; la mission y a perdu la valeur du terrain que je croyais, faute d'informations, qu'elle pouvait réclamer sur le Sieur Nolin. J'appuie mon raisonnement sur le plan de M. de Catalorgne, en supposant qu'il est exact. Je suis mortifié de n'avoir pas eu plus tôt ces connaissances, je ne vous aurais pas causé des peines et des dépenses inutiles.

Vous pouvez dire à M. Bédard que je ne trouve pas la moindre trace d'un accommodement touchant le cimetière; je crois qu'il n'y a jamais eu d'autre cimetière que celui qui sert actuellement. — Je n'en ai trouvé qu'un acte de bénédiction

passé environ seize ans avant la concession et le plan de M. de Catalorgne. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-B. Boucher. »

P.-S. J'ajoute que, par le contrat de concession, les seigneurs donnaient un arpent pour l'église et le cimetière, et un autre pour le curé, et, avec tous ces échanges, le curé n'a, en effet, que son arpent, ainsi que l'église et le cimetière. Je pourrai encore mesurer. Je remercie Mère Saint-Augustin de m'avoir procuré ces nouveaux papiers, elle pourrait abolir les lettres, observations et plans que j'ai envoyés jusqu'ici, excepté les deux derniers, — les précédents étant faux par le défaut de connaissances des pièces que vous m'avez procurées depuis. »

A Madame Saint-Augustin,

Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Pointe-aux-Trembles de Montréal.

Le 2 juillet 1806, les Sœurs de cette mission demandent à la Communauté de faire construire une cheminée dans le pignon du nord-est et de faire tomber le mur qui partage une classe d'avec le dortoir pour agrandir la classe.

Saint-Laurent.

Le 12 septembre 1803, couverture de la maison en planches et bardeaux peinturés, planchers refaits. Le tout a coûté 1500 livres;

le 16 janvier 1806, dépenses de 400 livres pour une clôture de planches.

Pointe-Claire.

Le 15 juillet 1804, une partie de la couverture de la maison ayant été emportée par un tourbillon de vent, le conseil décide de la réparer; le 5 mars 1805, on autorise une dépense de 20 l de façon pour un hangar.

Boucherville.

Le 30 mai 1803, on décide la bâtisse d'un hangar de 60 pieds de long sur 20 pieds de large. Les Sœurs fourniront au charpentier tout le bois nécessaire, et lui donneront pour la bâtisse 450 livres.

Saint-Denis.

Le 24 février 1803, le conseil décide qu'on fasse recouvrir la maison et refaire le plafond.

Basse-Ville de Québec.

Le 11 février 1801, Sieur Jacques Fournier demande à louer le terrain des anciennes écoles à Québec, 24 louis par année. La Communauté y consent et autorise Sœur Sainte-Ursule à traiter cette affaire. Le 20 novembre 1806, sur demande de Sœur Saint-Simon, d'après la volonté expresse de Mgr Denaut, la Communauté fait assurer la maison des Sœurs.

Pointe-aux-Trembles de Québec.

Le 12 janvier 1806, Sœur de la Visitation étant décédée en revenant de cette mission, on demande si on va lui faire chanter un service; les anciennes allèguent qu'en ayant eu un à Deschambault, cela est suffisant. Décidé qu'on donnera ses vêtements aux pauvres.

Sainte-Famille.

Cette mission était alors dans un état de grande gêne comme nous le voyons par la lettre suivante de Mgr Plessis.

Québec, 21 juillet 1800.

A la très honorée Sœur Saint-Augustin,

« Je suis bien flatté que votre manière de penser se rencontre avec la mienne touchant la nécessité de secourir la mission de la Sainte-Famille. Elle est dans un moment de détresse, mais dont j'espère que, avec la grâce de Dieu et les soins de Sœur Sainte-Pélagie, elle ne tardera pas à sortir.

Cette fille, vraiment précieuse par son industrie, a pris les mesures les plus efficaces pour tirer bientôt de la ferme appartenant à la mission, tout l'avantage dont elle est susceptible. J'ai taxé la Visitation à 200 livres, et Sainte-Gertrude à $12.00 en faveur de cette mission, avec liberté, à la dernière, de faire monter son aumône, si elle veut, jusqu'à 100 livres. C'est plus que Sœur Sainte-Pélagie n'attendait et je serais fâché de leur demander davantage pour le présent. J'aime mieux qu'elles donnent leur surplus, si elles en ont, à la Communauté qui retire peu des nouveaux sujets qui se présentent. Puissent-ils se multiplier autant que le besoin des missions le demandent ! C'est le vœu de mon cœur ! Personne n'étant plus convaincu que moi des excellents effets qui résultent de ces établissements pour la gloire de Dieu et l'honneur de notre sainte religion. Je me recommande à vos prières et à celle de votre Communauté étant bien sincèrement en N.-S. J.-C., ma chère Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. Plessis, vicaire-général. »

Note. — Les bulles de Mgr Plessis avaient été signées par S. S. Pie VII le 26 avril précédent; il fut sacré le 25 janvier 1801.

Saint-François du Sud.

Cette mission prit un tel accroissement en 1801-1802, que Mgr écrivit à la Communauté pour demander qu'on y envoyât une troisième Sœur. Sa lettre à Sœur Saint-Augustin, supérieure, est du 15 février 1802.

Ma très honorée Mère,

« Le bon M. Bédard, conjointement avec cinq messieurs curés, ses voisins, vient de m'informer que le pensionnat de la mission de Saint-François était de plus de cinquante enfants, et menaçait d'augmenter encore considérablement. Ces Messieurs demandent avec instance une troisième Sœur, les deux autres ne pouvant suffire; M. Bédard désire que ce soit Sœur Saint-Barnabé. Vos Sœurs de Québec voudraient plutôt que ce fût Sœur Saint-Arsène, qui leur est d'un très petit secours; mais j'ai lieu de croire qu'elle ne serait point du goût de M. Bédard, ni peut-être de Sainte-Pélagie.

Finalement, je n'ai pas voulu décider la question — vous voudrez bien me faire savoir ce que vous en pensez. J'attendrai une réponse samedi, et me déciderai ensuite. Peut-être auriez-vous un sujet à y envoyer de la Communauté, pour ne point déranger la mission de Québec.

En ce cas, la mission de Saint-François ferait, comme de raison, les frais du voyage; et aux

prochaines élections, cette nouvelle Sœur serait à votre disposition pour quelqu'une des missions de ce district. Car il est à supposer qu'à la fin de juin, le pensionnat de Saint-François éprouvera une réduction considérable, et que deux Sœurs pourront alors suffire pour la besogne. Je me recommande aux prières de votre fervente Communauté et suis bien affectueusement en N.-S.

Ma chère Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† J.-O. évêque de Canathe. »

Soit que la Communauté n'ait pu se rendre au désir de Mgr, soit que, ayant prêté à Saint-François une Sœur de la Basse-Ville, elle se soit vue ensuite obligée de la retirer, Sa Grandeur écrivit de nouveau à Sœur Saint-Augustin le 13 juillet 1802:

Ma chère Sœur,

« Le respectable M. Bédard, qui se trouve à Québec en ce moment, *veut que je vous dise des gros mots et que je mette toutes les voiles dehors* (ce sont les termes que lui suggère son zèle) pour vous presser d'envoyer une troisième Sœur à la mission de Saint-François; il y voit toutes les possibilités et ne doute pas du succès.

Après la première communion, il ne restait, d'ordinaire, que douze ou quinze enfants dans cette mission; cette année, il en reste quarante-

cinq. Douze autres ont déjà retenu des places, offrant de payer d'avance et un plus grand nombre ne tardera pas à se présenter. Voilà les fruits de la bonne réputation que les Sœurs Sainte-Pélagie et Saint-Denis ont donnée à cette mission par leur zèle assidu auprès des enfants. Mais M. Bédard assure que, nonobstant tous leurs efforts et leur bonne volonté soutenue de talents qui font sa joie, elles sont incapables de suffire à un aussi grand nombre.

Voyez ce que vous pouvez faire pour cette mission; le digne curé mérite que vous fassiez tout l'imaginable pour le contenter. Sous deux sujets aussi réguliers que vous avez là, une jeune Sœur ne peut que gagner à se former. Je suis bien parfaitement en N.-S.

Votre etc ... † J.-O. évêque de Canathe. »

Pointe-Saint-Charles.

Le 7 juin 1802, réparations aux bâtiments; le 30 juin 1806, remise faite, dépense de 500 livres; le 5 juillet 1806, 6000 l. sont prises sur la rente de la veuve Racine pour achever de payer les réparations de la Pointe-Saint-Charles; le 4 juillet, 50 l. de dépense pour faire couvrir la maison de la Pointe-Saint-Charles.

Île Saint-Paul.

Le 14 septembre 1802, les îlets autour de l'île Saint-Paul sont loués à François Jobin, menuisier, $4.00 par année; le 26 octobre 1802, dépense de 1000 livres pour refaire l'étable; 100 pieds de long sur 20 de large; le 9 juillet 1804, achat de

200 minots de blé, en perspective d'une mauvaise récolte ; le 26 novembre 1806, achat de 300 minots de blé, la récolte ayant manqué dans les deux métairies.

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Compain dit l'Espérance, dite Saint-Augustin

1796-1808

171e décès: Sœur MARIE-JOSÈPHE NEPVEU, dite Sainte-Françoise.

Marie-Josèphe-Ludivine Nepveu était mère de notre Sœur Marguerite Nepveu, dite Sainte-Marguerite, décédée en 1734 ; elle naquit le 12 avril 1718, et fut baptisée le lendemain. Son père, M. Jean-Baptiste Nepveu, colonel de milice, seigneur d'Autry et de la Noraye, avait épousé en 1702 Mlle Jeanne Passard, fille de Jacques Passard, sieur de la Bretonnière, et de demoiselle Marie Lemaître-Lamoville, tante de notre Sœur Lemaître, Saint-Exupère. Au bout d'un an, il était veuf . . . et, le 27 juillet 1704, il épousa Mlle Françoise Legras, fille de M. Jean Legras, marchand de Montréal et interprète du roi, et de Marie-Geneviève Maillet.

Notre Sœur était la neuvième de dix enfants. Quatre décédèrent en bas âge. Deux garçons furent capitaines de milice comme leur père et

s'allièrent aux familles Hertel, Boucher; le troisième, seigneur de La Noraye, maria Elisabeth Janorin-Dufresne. Deux filles se marièrent à MM. Simonet et Rouer de Villeray. La troisième, entrée dans notre Institut en 1744, y prit le nom de sa mère: Sainte-Françoise. En 1768, Sœur Sainte-Françoise était à la maison mère; aux placements qui eurent lieu immédiatement après le grand incendie, nous la voyons nommée premier chantre au chœur et visitatrice de la maison. La même année, 15 septembre, elle fut envoyée missionnaire à Saint-François du Sud, remplaçant Sœur Sainte-Hélène. En 1775, elle est maîtresse d'ouvrages; en 1777, elle a le soin du linge des églises. Lorsqu'elle décéda, 19 janvier 1797, elle était âgée de 78 ans, 9 mois, et comptait 53 années de religion.

172e décès: Sœur MARIE-FRANÇOISE AUDET-LAPOINTE, dite Saint-Joseph.

Le premier Audet venu en Canada, surnommé Lapointe, était fils d'Innocent Audet et de Vincente Reine, de Poitiers. Il fut l'un des premiers habitants de l'île d'Orléans; lorsqu'il s'y établit, Mgr de Laval en était propriétaire, cette île n'ayant été échangée avec M. Berthelot pour l'île Jésus qu'en l'année 1675. Le 15 octobre 1670, Nicolas Audet maria Madeleine Després, de St-Sauveur de Paris; il n'y avait alors qu'un prêtre pour desservir toute l'île, et c'était M.

Thomas Morel. De Nicolas Audet et de Madeleine Després, naquirent dix enfants, entre autres: Pierre, baptisé à Sainte-Famille, le 22 janvier 1674, par M. François Lamy, premier curé résidant en cette paroisse et fondateur de notre mission en 1685. Le 3 février 1698, Pierre Audet, fils de Nicolas, épousa Marie Dumas, fille de François Dumas, interprète du roi, pour les Iroquois, venu de St-Sauveur de Paris... c'est le grand-père de notre Sœur. Son père, Joseph, s'était marié en 1725 à Mlle Jahan-Laviolette, nièce de notre Sœur Jahan-Laviolette, dite La Croix, aussi bien que de Mme Jahan-Asselin, mère de nos Sœurs Asselin, Saint-Ignace et Sainte-Thérèse. Mme Audet, née Jahan, décéda en 1738, laissant deux fils et une fille. Le 22 janvier 1740, M. Audet contracta un second mariage avec Marie-Anne Terrien, fille de Barthélemy, de Sainte-Famille, île d'Orléans. Le curé de cette paroisse était alors M. Dufrost de Lajemmerais, frère de Mme d'Youville; c'est lui qui baptisa Marie-Françoise, le 23 mars 1756; elle était la dixième de onze enfants. Sa sœur, Marie-Anne, troisième de la famille, née le 13 avril 1743, entra dans notre Communauté peu avant le grand incendie; et, à sa prise d'habit, elle reçut le nom de Sainte-Marguerite. Marie-Françoise vint la joindre en 1774, présentée par M. Gilles Eudo, français, successeur de M. Dufrost à la cure de Sainte-Famille. M. Favard, confesseur de notre Communauté, écrivant aux Sœurs de Québec, annonçait l'entrée de Sœur Françoise Audet en ces termes: « On

a reçu au noviciat une Montréalaise, Sœur Papineau, et une Orléanaise, qui est sœur de la petite Sainte-Marguerite, Audet. Priez Dieu qu'elles se rendent dignes de leur vocation. » A sa prise d'habit, Sœur Audet reçut le nom de Saint-Joseph, porté précédemment par nos Sœurs Crolo, Trottier, Guyon. Après sa profession, elle fut employée à la Pointe-Saint-Charles jusqu'à 1783; puis elle remplit l'office de réfectorière jusqu'à 1786; alors elle eut le soin de la boulangerie; en 1790, elle retourna au réfectoire, et ce fut son dernier emploi. Lorsqu'elle décéda, 13 mars 1798, elle était âgée de 42 ans et comptait 24 années de religion.

173e décès: SŒUR FRANÇOISE BENOÎT, dite Sainte-Thérèse-de-Jésus.

Notre Sœur Françoise Benoît était fille de M. Claude Benoît, médecin de Montréal, et petite-fille de M. Joseph Benoît, chirurgien venu du Gatinois, diocèse de Sens, marié à Mlle Anne Bastien-Berthier. Les trois demoiselles Benoît, tantes de notre Sœur, s'allièrent aux de Lobinois, de Selle, Roy de la Barre. Du côté maternel, Sœur Benoît était arrière-petite-fille de l'Honorable Jacques Baby (Babie), officier du régiment de Carignan, marié en 1670 à Jeanne Dandonneau du Sablé, sœur de notre Sœur Dandonneau, dite Sainte-Apolline. Son grand-père était M. Raymond Baby, marié en 1721, à Thérèse Lecompte-Dupré, et père de Mme Claude Benoît, Mme Louis Perrault, Mme Jean-

Baptiste de Niverville, la révérende Mère Thérèse-de-Jésus, ursuline des Trois-Rivières, *Louis* Baby, marié à Mlle de Couagne, *Jacques*, à Mlle Crevier, *François*, à Mlle de Lanaudière.

Mlle Françoise Benoît, née de Claude Benoît et Thérèse Baby, le 11 décembre 1752, entra à notre noviciat en mai 1770, deux ans après l'incendie, sous la supériorité de Sœur l'Assomption (Maugue-Gareau). A sa prise d'habit, 1771, on lui donna le nom de Sainte-Thérèse-de-Jésus, que portait sa tante ursuline à Trois-Rivières. Nous voyons par les délibérations du temps que sa vocation fut fortement éprouvée, et qu'elle dut en grande partie sa persévérance à M. Montgolfier.

« 1er avril 1772. — Ma Sœur supérieure demande à la Communauté ce qu'elle veut décider au sujet de ma Sœur Sainte-Thérèse-de-Jésus, à qui Madame sa mère avait fait espérer sa dot; présentement, elle se trouve hors d'état de lui rien donner. La Communauté a conclu qu'on écrirait à la dite dame afin qu'elle donne la moitié de sa dot et le reste de son trousseau.

« 26 avril. — Selon toute apparence, Mme Benoît ne donnera point ce qu'on lui a demandé... La Communauté est hors d'état de faire grâce de tout. On gardera sa fille jusqu'au 27 mai.

« 17 mai. — Ma Sœur supérieure propose de recevoir ma Sœur Sainte-Thérèse-de-Jésus pour

cinq ou six cents livres (600 livres) que M. Montgolfier veut nous donner. La Communauté a fait de très grandes difficultés, à raison du peu qu'on nous offre et de quelques inquiétudes que l'on a sur cette vocation. Après toutes choses considérées, la Communauté l'a reçue en lui donnant jusqu'au 17 juillet d'épreuve. »

Dans l'intervalle du 17 mai au 17 juillet, Sœur Maugue-Gareau, dite L'Assomption, qui était extrêmement sévère, fut remplacée par Sœur L'Estang, dite Sainte-Rose, extrêmement bonne. Sœur Sainte-Thérèse-de-Jésus fit profession le 16 juillet; et le 2 août suivant, on inscrivit dans les délibérations du conseil présidé par la nouvelle supérieure :

« Il est décidé que Sœur Sainte-Thérèse-de-Jésus prendra son rang d'entrée avant nos Sœurs Gaulin, La Présentation, et d'Ailleboust de la Madeleine, La Visitation, avec qui elle a fait profession. Quoiqu'elle fût entrée un mois avant les deux autres, elle marchait après, ayant voulu l'éprouver pour affermir sa vocation. »

Le 8 juin 1774, Sœur Sainte-Thérèse-de-Jésus fut désignée pour remplacer Sœur Saint-Augustin à Saint-François du Sud; et le 15 septembre suivant, elle revint malade à la Communauté. En 1775, elle fut nommée maîtresse à la petite école et chantre au chœur, charges qu'elle remplit jusqu'à 1780. Depuis lors jusqu'à 1783, elle demeura à la mission de Laprairie, d'où elle revint pour remplir l'office de lingère; elle était en même temps versiste. En 1785, elle fut

nommée chantre au chœur, versiste et lingère; en 1786, versiste et lingère; en 1787, sacristine et versiste; en 1789, petite école avec aide, chantre au chœur et versiste. Cinq années consécutives la virent dans ces mêmes emplois. A la date du 22 janvier 1794, nous lisons au cahier des délibérations: « Sœur Ste-Thérèse-de-Jésus, trop infirme pour aller à la petite école, est remplacée par Sœur St-Paul. » C'est la dernière fois qu'il est fait mention de cette chère Sœur; et il est à croire qu'elle passa le reste de sa vie dans la souffrance.

Sa tante ursuline lui survécut de plusieurs années, n'étant morte qu'en 1806, âgée de 74 ans, après avoir rempli la charge de supérieure pendant un grand nombre d'années... Nous avons la copie d'une lettre que cette vénérée Mère écrivait à notre Communauté en 1791. Nous la reproduisons ici.

25 décembre 1791.

Aux Ursulines des Trois-Rivières.

Ma très honorée Sœur,

« L'approche de la nouvelle année m'est une occasion favorable pour vous renouveler mes sentiments de cordialité et d'affection respectueuse envers vous et votre respectable Communauté. La nôtre désire vous en donner les mêmes témoignages en vous assurant, ainsi que moi, que nous adresserons nos vœux au ciel pour la prospérité et le vrai bonheur de votre sainte

Congrégation. Je vous supplie de nous accorder une part dans vos ferventes prières. Permettez que la Sœur Thérèse-de-Jésus trouve ici mon affectueux compliment, et agréez le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Ma très honorée Sœur,

Votre très humble et obéissante servante,

Sœur Thérèse-de-Jésus, supérieure. »

Quand notre chère Sœur décéda, le 24 juillet 1799, elle était âgée de quarante-six ans, six mois, dont vingt-sept ans passés dans notre Congrégation.

174e décès: Sœur CHARLOTTE-URSULE LANTAGNAC, dite Sainte-Claire.

Illustre en Europe, la famille de Lantagnac ne le fut pas moins en Amérique. En France, les Lantagnac étaient comtes d'Orange, seigneurs de Montelimar, de la Garde et de Grignan, barons d'Aps, de Rochemaure. Lorsque survint la Révolution, ils furent l'appui du trône; Maurice de Lantagnac, page de Louis XVI, ne voulut jamais abandonner cet infortuné monarque. Trois autres payèrent de leur vie leur attachement à la cause sacrée des Bourbons; ce furent Jean de Lantagnac et ses deux fils . . . ils furent massacrés le 9 septembre 1792, à Versailles.

En Canada, le chef de cette famille fut le chevalier Gaspard Adhémar de Lantagnac, petit-fils d'Adhémar de Lantagnac, qui épousa Mlle de Vaudreuil; fils de M. Antoine de Lantagnac, gouverneur de Mantoue en Provence et de Jeanne de Truchi. Il fut gouverneur de Montréal et major de la place. Ayant épousé Mlle Geneviève-Thérèse de Lino, fille d'un conseiller au conseil souverain de Québec, il en eut huit filles et deux garçons:

1° *Catherine-Ignace,* née en 1721.

2° *Marie-Anne,* née en 1722; mariée en 1741 à Auguste-Antoine de la Barre, écr, seigneur du Jardin et officier.

3° *Pierre-Gaspard,* né en 1724.

4° *Geneviève-Françoise,* née en 1725; entrée aux Ursulines en 1744 (Mère Saint-Henri), décédée en 1765.

5° *Clotilde,* baptisée en 1727, entrée à l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1746, décédée le 16 novembre 1756.

6° *Jeanne-Charlotte,* née en 1729, entrée à l'Hôpital-Général de Québec en 1749 (Sainte-Radegonde), décédée en 1744.

7° *Angélique,* née en 1730; entrée aux Ursulines en 1746 (Sainte-Marie), décédée en 1769.

8° *François,* né en 1732.

9° *Charlotte-Ursule,* née en 1736 (Sœur Sainte-Claire, C.N.D.).

10° *Thérèse,* née en 1738; entrée à l'Hôpital-Général en 1754 (Sainte-Elisabeth), décédée en 1802.

Notre Sœur de Lantagnac n'avait que cinq ans quand elle perdit sa mère (1741). Ce fut vers le même temps que l'aînée de ses sœurs épousa le seigneur du Jardin, Auguste-Antoine de la Barre. Charlotte-Ursule vit ses autres sœurs passer successivement du toit paternel au cloître; elle avait dix ans quand Mère Saint-Henri fit profession, douze ans quand Angélique alla rejoindre sa sœur ursuline, et que Clotilde dirigea ses pas vers l'Hôtel-Dieu de Montréal, quinze ans, quand Mère Sainte-Radegonde fit profession à l'Hôpital-Général de Québec. Ce fut trois ans plus tard, 1754, étant âgée de 18 ans, qu'elle se présenta au noviciat de la Congrégation de Notre-Dame, pendant que sa jeune sœur Thérèse, allait s'enfermer à l'Hôpital-Général. Il n'y eut que deux mois d'intervalle entre l'entrée de Thérèse de Lantagnac, qui fut Mère Sainte-Elisabeth, et le décès de Mère Sainte-Radegonde.

Le contrat de profession de notre Sœur Sainte-Claire fut passé le 16 août 1756, pardevant le notaire Adhémar, en présence de:

Sœur Marguerite Piot de l'Angloiserie, dite Saint-Hippolyte, supérieure;

Sœur Marie-Anne Thibierge, dite Sainte-Pélagie, assistante;

Sœur Angélique Lefebvre-Angers, dite Saint-Simon, maîtresse des novices;

Sœur Marie-Gabrielle Caillou-Baron, dite la Nativité, conseillère;

Sœur Marie-Jeanne Thaumur de la Source, dite Sainte-Cécile, conseillère;

Sœur Catherine Dugast, dite de la Croix, dépositaire, d'une part;
Et Messire Gaspard Adhémar de Lantagnac, écr, chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, ancien lieutenant du Roi pour la ville et gouvernement de Montréal, y demeurant rue Saint-Paul, père de la Sœur Charlotte-Ursule Adhémar de Lantagnac, au noviciat de la Congrégation de Notre-Dame, d'autre part.

« Les dites dames, voyant le zèle et la persévérance de la dite Sœur Charlotte Adhémar de Lantagnac, ont bien voulu consentir à la recevoir, du consentement de M. Louis Normant, p.s.s., supérieur du séminaire de Ville-Marie, grand vicaire de Mgr Dosquet, évêque de Québec ... pour la dite Sœur de Lantagnac, vivre et passer le reste de ses jours dans la dite Communauté, sous le nom de Sainte-Claire, en observant les règles prescrites ... et pour la dot de la dite Sœur de Lantagnac, son père délivre la somme de deux mille livres aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. — Fait et passé à Montréal, en la procure de la Congrégation, le 16 août 1756. »

Trois mois après la profession de notre Sœur Sainte-Claire, Sœur Clotilde de Lantagnac décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal, victime de

l'épidémie de cette époque, n'étant âgée que de vingt-neuf ans, dont dix années passées en religion.

Lors de l'incendie de 1768, Sœur Sainte-Claire avait quatorze ans de religion et elle était âgée de trente-deux ans. Il y avait quarante et une Sœurs avant elle, et treize plus jeunes. Aux nominations de juin, elle laissa le pensionnat de la maison mère pour aller avec Sœur Sainte-Hélène, rétablir la mission de la Basse-Ville de Québec, interrompue depuis 1759. L'année 1769 lui enleva sa sœur Angélique, dite Sainte-Marie; (Mère Saint-Henri était décédée en 1765). Cette même année, Sœur Sainte-Claire était nommée maîtresse des novices à la place de Sœur Saint-Ignace; on la réélut à ce poste en 1770 et en 1771; elle était en même temps secrétaire. En 1772, la supérieure déposée, Sœur de l'Assomption, lui ayant succédé dans la charge du noviciat, Sœur Sainte-Claire fut nommée seconde maîtresse des novices, sacristine et chantre au chœur; mais peu après, en septembre de la même année, on la désigna pour aller rétablir la mission de Champlain avec Sœur Saint-Pierre, elle était première maîtresse de la grande école, et premier chantre au chœur. En 1776, elle fut de nouveau élue maîtresse des novices; et on lui donna en même temps la direction du chant avec le soin de la sacristie. Au bout de deux ans, elle fut nommée assistante de Sœur Saint-Ignace, qui venait d'être élue supérieure; nous la trouvons à ce poste jusqu'en

1783, remplissant aussi la fonction de maîtresse des approbanistes. En 1783, elle est chargée de la grande école; en 1784, seconde conseillère et maîtresse de la grande école; 1785, seconde conseillère et maîtresse du pensionnat; 1786, seconde maîtresse des novices, sacristine; 1787, première et seconde maîtresse des novices; 1788, première conseillère et sacristine; 1789, directrice de la mission de la Basse-Ville de Québec. En 1796, elle revint de Québec pour remplir la charge d'assistante. En 1799, on lui donna pour remplaçante, Sœur Sainte-Hélène, et elle fut nommée première conseillère.

C'est quelques mois seulement après cette dernière élection qu'elle fut enlevée à sa Communauté, étant âgée de 64 ans, et dans sa 46e année de religion. Ce fut notre premier décès du XIXe siècle, et la première sépulture dans notre vieille église.

L'acte en fut dressé comme suit: « Le 7 février 1800, je, prêtre soussigné, ai inhumé dans l'église de la Congrégation de Notre-Dame, le corps de Marie-Ursule de Lantagnac, dite Sainte-Claire, décédée avant-hier, âgée de soixante-quatre ans, six mois; de religion, quarante-cinq et demi. Ont été présents: Messires Nolin et Bédard, ptres.

Hubert, p.s.s. »

La plus jeune des six religieuses de Lantagnac, Sainte-Elisabeth, de l'Hôpital-Général, décéda en 1802. Plus jeune de deux ans que

notre Sœur Sainte-Claire, elle lui survécut deux années; et put compter, comme elle, 64 ans d'âge, 46 de religion. Les six sœurs s'étaient fait remarquer, dans leur communauté respective, par une douceur angélique, une politesse exquise et une humilité profonde, qui en faisaient des modèles de parfaites religieuses. La devise de cette famille, qui subsiste encore en France, est: « Plus d'honneur que d'honneurs. »

175e décès: Sœur MARGUERITE COUTURIER, dite Saint-Amable.

Le grand-père de Sœur Saint-Amable était M. Pierre Couturier, fils de Michel Couturier et de Marie Guillier, d'Arcq-en-Barrois, diocèse de Langres, qui se fixa à Montréal en 1699. Le 11 janvier 1700, il épousa Marguerite Payet, de la Pointe-aux-Trembles. Leur septième enfant, Pierre-Jean-Baptiste, baptisé à la Pointe-aux-Trembles, le 5 février 1708, maria, en 1727, Marguerite-Jeanne Beauchamp; c'est de ce mariage que naquit, en 1733, Marguerite Couturier, entrée à notre noviciat en 1750. Sa mère était morte le 30 mai 1747: et, le 15 juillet 1748, son père avait épousé Madeleine Babin, de Montréal. Le premier enfant du second lit, baptisé le 8 octobre 1749, fut nommé Amable; et sa sœur Marguerite prit le même nom à sa prise d'habit. C'est à cette époque que la dévotion à saint Amable fut introduite à Montréal par M. Déat, p.s.s., curé d'office.

Ayant fait profession en 1752, Sœur Saint-Amable comptait, lors de l'incendie, dix-huit ans de religion; et elle était la trente-cinquième de cinquante-cinq Sœurs. Missionnaire à Saint-Laurent de Montréal, elle en partit l'an 1769 pour Laprairie, elle fut remplacée par Sœur Sainte-Rosalie; et, au mois de juin suivant, on la nomma maîtresse des ouvrages à la maison mère. Le 15 septembre 1774, elle fut envoyée à Lachine pour remplacer Sœur Saint-André où elle eut pour compagne Sœur Sainte-Gertrude, qui succédait à Sœur Sainte-Monique; puis, successivement, Sœur Saint-Ambroise, Sœur Saint-Gilbert, Sœur Saint-Bernard. La mission de Lachine ayant été transférée à la Pointe-Claire (1784), Sœur Saint-Amable jeta les fondements de cette nouvelle maison avec Sœur Sainte-Marie. En 1789, on la trouve portière. De 1790 à 1796, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal; puis, portière encore de 1796 jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 20 mai 1800. Elle était âgée de soixante-sept ans et comptait cinquante années de vie religieuse.

176e décès: Sœur MARIE-JOSÈPHE CHÉNIER, dite Sainte-Jeanne-de-Chantal.

Le premier Chénier (ou Chesnier) venu au Canada se nommait Jean. Né à Selle en Saintonge, de Jean Chénier et de Marguerite Bédard, l'année 1614; il devint maître-charpentier et se maria à Québec, le 23 octobre 1651, à Mlle

Jacqueline Sédilot, fille de Louis Sédilot, venu de Montreuil, en Picardie. Il eut sa sépulture à Québec, le 26 mai 1699.

De Jean Chénier et Jacqueline Sédilot naquirent :

1° *François,* b. à Québec, le 10 octobre 1655.

2° *Adrien,* b. à Québec, le 22 août 1657, décédé le 8 décembre.

3° *Jean,* b. à Québec, le 10 novembre 1658 — bisaïeul de Sœur Sainte-Jeanne. 1er mariage, 8 février 1683, à Geneviève Ferret, Québec. 2e mariage, 21 février 1689, à Jeanne Arrivé, dit Delisle, Québec.

4° *Marie,* b. à Québec, le 5 novembre 1660, mariée le 12 novembre 1674, à Jean Bricaut de Montréal.

5° *Marguerite-Angélique,* b. à Québec, le 27 août 1662.

6° *François-Joseph,* b. à Québec, le 25 août 1664.

7° *Anne,* b. à Québec, le 17 février 1666, mariée à la Pointe-aux-Trembles, Q. le 1er décembre 1688, à Jean Tessier.

Le troisième fils de Jean Chénier et Jacqueline Sédilot, nommé Jean comme son père, établi à la Pointe-aux-Trembles de Québec, épousa le 8 février 1683, Geneviève Ferret, fille de Pierre et de Marie Lasnon, venus de Rouen. Leurs enfants furent :

1° *Jean-Baptiste,* b. le 17 août 1684, à la Pointe-aux-Trembles de Québec, marié le 17 avril 1709, à Barbe Rapin, Lachine.

2° *Joseph,* b. le 11 avril 1686, à la Pointe-aux-Trembles de Québec; marié à Québec, le 18 septembre 1713, à Marie Dubos.

Madame Chénier (Ferret), eut sa sépulture à Québec, le 30 novembre 1688. Et, le 21 février 1689, M. Jean Chénier contracta un second mariage avec Marie-Jeanne Arrivé, dit Delisle, fille de Jacques Arrivé-Delisle, sieur des Cormiers, et Renée Desportes (ou de la Porte), venue de Saint-Etienne d'Ars, île de Rhé, évêché de La Rochelle.

Le premier fils de Jean Chénier et de Marie-Geneviève Ferret, nommé Jean-Baptiste, grand-père de Sœur Sainte-Jeanne, épousa le 7 avril 1709, Barbe Rapin, de Lachine, fille du chirurgien André Rapin et de Clémence Jarry. De cette alliance naquirent :

1° *Marie-Louise,* 1709, décédée en 1710.

2° *Françoise,* 1711, mariée à Joseph Gervais.

3° *Marie-Charlotte,* 1712.

4° *Marguerite-Apolline,* 1714, mariée à Paschal Pilote.

5° *Joseph-Julien,* 1716; 1er mariage Laporte; 2e mariage à Suzanne Raizenne (Rising), père de Sœur Sainte-Jeanne.

6° *Marie-Josèphe;* mariée en 1740, à François Viger.

7° *Marie-Clémence,* 1719; mariée à Joachim Biron.

8° *Jean-Baptiste,* 1721.

9° *Marie-Joachim,* 1723, à Antoine Foucher.

10° *Ignace,* marié à Marie-Josèphe Aubuchon.

11° *Amable-Charlotte,* 1728.

12° *Geneviève-Gabrielle,* 1731, mariée à Basile Prou.

13° *François,* marié en 1752 à Suzanne-Amable Blondeau.

14° *Marie-Catherine,* mariée à Louis Morel.

Note: — Le cinquième fils de Jean Chénier et Barbe Rapin, nommé Joseph-Julien, établi à Sainte-Anne du Bout de l'île, épousa:

1° Marie-Anne Laporte, qui lui donna un fils, nommé Jean-Baptiste comme son père, et marié en 1776, à Catherine Cardinal, Saint-Philippe.

2° Suzanne Raizenne (Rising), dont il eut:

1° *Marie-Joseph-Barbe,* b. en 1750, au lac des Deux-Montagnes, sept. 1751.

2° *Elisabeth-Marie-Josèphe,* b. le 1er janvier 1753 — Sœur Sainte-Jeanne-de-Chantal.

3° *Barbe-Reine,* b. en 1759; *Antoine,* b. en 1762; *Antoine-Hyacinthe,* b. 1766.

Née de Joseph Chénier et Suzanne Raizenne, le 1er janvier 1753, Elisabeth-Marie-Josèphe fut admise comme postulante peu avant l'incendie de 1768. Ses deux compagnes étaient: Sœur Buteau-Corriveau, qui prit plus tard le nom de

Saint-Charles, et Sœur Audet-Lapointe, qu'on nomma Sainte-Marguerite. A la suite de la grande catastrophe qui réduisit la Communauté à une extrême misère, Sœur de l'Assomption proposa à ses postulantes, ainsi qu'aux trois novices non professes, d'entrer dans d'autres communautés ou de retourner chez leurs parents. Mais elles répondirent toutes qu'elles étaient résolues à persévérer jusqu'à la mort dans leur vocation, s'estimant heureuses de partager les souffrances des Sœurs et de contribuer par leurs faibles efforts au rétablissement de la Communauté.

Admise à la prise d'habit, le 8 janvier 1769, Sœur Chénier eut pour nom de religion Sainte-Jeanne-de-Chantal. La maîtresse des novices était alors Sœur Saint-Ignace (Raizenne) ; elle fut remplacée, cette année-là par Sœur Sainte-Claire (de Lantagnac). Les durs travaux de tout genre auxquels les Sœurs devaient se livrer, affaiblirent la santé de Sœur Chénier, au point que, malgré ses grandes qualités, on hésita longtemps à l'admettre à la profession ; son noviciat fut de trois ans. « Le 7 septembre 1770, lisons-nous aux délibérations du chapitre, ma Sœur Supérieure a proposé les demandes de ma Sœur Sainte-Jeanne, qui désire rester toute sa vie dans la maison. La Communauté consent à la garder le reste de ses jours, dans l'état d'infirmité où elle est ; et, si elle se comporte constamment bien, elle lui promet que si sa santé se rétablit, elle fera profession dans quelque

temps...» 14 janvier 1771. Sur les demandes réitérées de ma Sœur Sainte-Jeanne qui, depuis deux ans, a pris l'habit, n'ayant pu faire sa profession à raison de sa grande infirmité, ma Sœur Supérieure a fait assembler la Communauté pour faire savoir l'ardent désir de cette novice. Après avoir considéré et prévu tous les inconvénients qui pourraient arriver par la suite, tant pour la Communauté que pour le sujet, étant toujours malade, et après avoir consulté M. le Supérieur (Montgolfier), il a été décidé qu'on l'admettrait pour sa profession.»

Sœur Sainte-Jeanne-de-Chantal décéda, le 11 avril 1801, âgée de 48 ans, trois mois; dans sa 33e année de religion.

Copie de l'acte de sépulture:

«Le 13 avril 1801, j'ai inhumé dans l'église de la Congrégation de Notre-Dame, le corps de Marie-Josèphe Chénier, dite Sainte-Jeanne, décédée avant-hier, âgée de 48 ans, trois mois; et de religion 33 ans. Ont été présents: Monsieur Roux, supérieur du Séminaire; MM. Borneuf et Bédard, p.s.s.

Malard, p.s.s.»

Sœur Sainte-Jeanne avait plusieurs parentes dans notre Communauté: Sœurs Saint-Herman et Saint-Ignace (Raizenne), ses tantes maternelles, Sœur Saint-Bernard (Castonguay), Sœur Sainte-Elisabeth (Sabourin), Sœurs Saint-Jérôme et Saint-Simon (Raizenne), ses cousines.

177e décès: Sœur CATHERINE PAPINEAU, dite Saint-Olivier.

Le grand-père de Sœur Saint-Olivier était M. Samuel Papineau, fils de Samuel Papineau et de Marie Delain, de la ville de Montigny, (Poitou), qui s'établit à la rivière des Prairies. Sa grand'mère était Catherine Quevillon, d'une famille venue de Rouen, établie à Montréal en 1672. Catherine, baptisée le 14 mars 1686, fut volée par les Iroquois à l'âge de deux ans, avec une de ses sœurs âgée de sept ans, que les barbares firent brûler sous ses yeux. Après plusieurs années de captivité, elle fut rachetée et remise à ses parents. Le 30 juillet 1703, elle épousa, à Montréal, Guillaume Lacombe de St-Amand. Le 6 juin, eut lieu son second mariage avec M. Samuel Papineau, de la rivière des Prairies, à qui elle donna neuf enfants, dont le septième, Joseph, maître tonnelier, marié à Marie-Joseph Beaudry, de la Longue-Pointe, fut père de notre Sœur Saint-Olivier ainsi que de deux autres filles et deux fils: Marie-Agnès, mariée à M. Louis Viger; Marie-Joseph, mariée à M. Ignace Bertrand; André, à Marie-Anne Roussel; et Joseph-Marie à Rosalie Chénier. Ce dernier, après avoir fait son cours à Saint-Sulpice, devint notaire royal, orateur distingué, seigneur de la Petite Nation, et fut père de l'Honorable Louis-Joseph Papineau, avocat, orateur du Parlement canadien, (décédé à Montebello, en 1871). Un autre neveu de Sœur Saint-Olivier, nommé Toussaint Victor, ordonné le 20

septembre 1823, exerça le ministère à Chambly, à Varennes, à S.-Marc, à S.-Barthélemy, etc.

Catherine Papineau, née en 1754, à Montréal, entra au noviciat en 1773 ; en 1774, elle reçut avec le saint habit, le nom de Saint-Olivier ; et, en 1775, elle fut admise à la profession. Sa première mission fut à Laprairie, en 1778, avec Sœur Sainte-Julienne.

Le 13 mars 1793, Mgr Hubert écrivait la lettre suivante à Sœur Saint-Olivier et à sa compagne Sœur Sainte-Cécile :

« Mes chères Sœurs en N.-S. J.-C. Si j'ai été édifié de votre exactitude à l'observance de vos règles, à l'occasion d'une petite pensionnaire que ses parents ont emmenée chez eux, un jour défendu par vos règles, j'ai été surpris que la décision de votre respectable curé, M. Bédard, n'ait pas entièrement fait cesser vos inquiétudes à ce sujet. Sachez donc que le premier point de votre règle est de regarder et d'observer, comme règles particulières, les décisions de MM. les curés où vous êtes en mission, et surtout à Saint-François, rivière du Sud. » (M. Pierre-Laurent Bédard était curé de Saint-François depuis 41 ans, et fondateur du couvent.) C'est pendant le séjour de Sœur Saint-Olivier à Saint-François du Sud, que son frère, Joseph Papineau, fut élu membre du parlement pour Montréal (1791). En 1800, Sœur Saint-Olivier alla au lac des Deux-Montagnes pour sa santé. Lors de son décès, qui eut lieu le 24 avril 1801, elle était âgée de 47 ans, dont 28 de religion.

Lors du décès de Sœur Saint-Olivier, son neveu, Louis-Joseph Papineau, avait 15 ans ; il se maria plus tard à Mlle Julie Bruneau.

Une demoiselle Papineau, du nom de Victoire, entrée à notre noviciat en 1783, n'y persévéra point.

178e décès : Sœur MARIE-ANNE-CHARLOTTE BERRY DES ESSARTS, dite Sainte-Radegonde.

La famille des Essarts est célèbre en France par sa noblesse, son antiquité, et pour avoir donné des savants au monde. Elle se glorifie aussi de ce que quelques-uns de ses membres, en ligne féminine, s'allièrent aux Bourbons. Le château des Essarts remonte au XIIe siècle ; il est situé dans la Vendée, à huit kilomètres nord-ouest de Roche-sur-Yon, et fut la propriété des familles Clisson et de Vironne. Sous Charles VI, Pierre des Essarts fut surintendant des finances, puis prévôt de Paris en 1411. Sous Henri IV, Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, se rendit célèbre à la cour de France ; elle mourut en 1651. Un peu plus tard, paraît, en Canada, François Berry des Essarts, officier des troupes aux Trois-Rivières (1703).

NOTE. — François Berry des Essarts, père de notre Sœur, était né en 1660, de Benjamin Anceau, Sieur de Berry, marchand à Trois-Rivières, et de Dame Louise Poisson, fille du seigneur de Gentilly. Marie-Anne Anceau de Berry, dite Sainte-Thérèse, ursuline ; Jeanne-Françoise

Poisson, dite Sainte-Gertrude, hospitalière; Angélique Poisson, dite Saint-Jean l'Evangéliste, ursuline, étaient trois grand'tantes de nos Sœurs Berry des Essarts.

Du mariage de François Berry des Essarts et Marie-Anne Lemaître-Lamoville, naquirent à Montréal: 31 mai 1710, Françoise Berry, dite Saint-François-de-Sales, entrée à la Congrégation en 1728; 3 décembre 1716, Marie-Anne Berry, dite Sainte-Radegonde, entrée en 1734; 10 juin 1720, Claude-Charles ordonné en 1743 (récollet). La cousine germaine de Madame Berry des Essarts, notre Sœur Lemaître, dite Saint-Félix, était décédée en 1731; Claude-Charles prit en religion le nom de Père Félix. Ayant vécu plus d'un demi-siècle dans l'ordre des Franciscains-Récollets, il s'y rendit célèbre. Le biographe de ce religieux en parle ainsi: « Le révérend Père Berry naquit à Montréal le 10 juin 1720, et fut baptisé sous le nom de Claude-Charles de Berry des Essarts. Il était d'extraction noble, et fils de François de Berry, sieur des Essarts, officier dans les troupes de la colonie. Son premier lieu de mission fut Beauport. En 1763, M. Jean-Baptiste Dugast, (Père Chrysostome) curé de Saint-François-du-Lac depuis près de 45 ans, s'étant trouvé malade, le Père Berry lui fut envoyé comme desservant, jusqu'à ce que M. Parent allât le remplacer en qualité de curé en titre de Saint-François-du-Lac. En laissant cette dernière paroisse, le Père Berry se rendit à Chambly, dont il était le 22e curé, depuis le 28 août 1763 jusqu'au 4 octobre 1769. De Chambly, il alla à Saint-Eustache,

dont il fut le second curé ou desservant; il y resta jusqu'au 15 mai 1775, déployant une grande activité. Suivant M. de Gaspé, le Père Berry fut aumônier d'un régiment, ayant même été blessé en administrant les mourants sur le champ de bataille; (c'est probablement lors de l'attaque américaine en 1775).

Marie-Anne Berry des Essarts, plus jeune de six ans que sa sœur Françoise, la suivit de six ans au noviciat de notre Congrégation; la première étant entrée sous ma Sœur Trottier, dite Saint-Joseph, et la seconde ayant eu pour supérieure Sœur Guillet, dite Sainte-Barbe. A mi-intervalle entre leurs deux entrées (1731), décéda leur cousine, notre Sœur Saint-Félix. Sœur Sainte-Radegonde prit l'habit le 12 décembre 1735; et le sermon de circonstance fut prêché par M. Déat, p.s.s., ex-confesseur de notre Communauté.

Lors de l'incendie de 1768, le rang de Sœur Sainte-Radegonde était le 20e, et elle comptait 34 ans de religion; nous ne savons où elle les avait passés. En 1769, elle alla à Saint-Laurent, Montréal, ayant pour *première* Sœur Saint-François-de-Sales. C'est cette année-là que leur frère récollet laissa Chambly pour Saint-Eustache. En 1775, elle fut nommée première maîtresse du pensionnat de Montréal, et y demeura jusqu'en 1779. De 1779 à 1788, elle fut *première* à la Pointe-aux-Trembles de Montréal.

Pendant les onze années qui suivirent, elle remplit la fonction d'excitatrice à la maison

mère. Lorsqu'elle décéda, 30 septembre 1801, elle était âgée de 85 ans, et comptait 67 années de religion. Son service fut chanté le 1er octobre par M. Candide Le Saulnier, p.s.s. Y assistaient MM. Antoine Houdet et J.-Bte Bédard, p.s.s.

179e décès: Sœur FRANÇOISE BERRY DES ESSARTS, dite Saint-François-de-Sales.

Françoise Berry des Essarts, sœur aînée de Sœur Sainte-Radegonde, baptisée le 31 mai 1710 à l'église paroissiale de Montréal, fut élève de notre pensionnat de la maison mère. Entrée au noviciat en 1728, elle fit profession en 1730, quatre ans avant l'entrée de sa sœur. En 1768, elle avait 40 ans de religion et était la 133e Sœur de l'Institut.

Sa première nomination après l'incendie, est à Saint-Laurent de Montréal ayant pour compagne Sœur Sainte-Radegonde. En 1775, toutes deux furent rappelées à la Communauté, Sœur Sainte-Radegonde pour être maîtresse des pensionnaires, et Sœur Saint-François-de-Sales pour remplir l'office d'infirmière. De 1776 à 1783, Sœur Saint-François-de-Sales eut la direction de la grande école; de 1783 à 1787, elle fut portière et maîtresse des approbanistes; de 1787 à 1789, maîtresse des approbanistes seulement. En 1790, âgée de 80 ans, elle fut laissée en repos. Et lorsqu'elle décéda, le 5 mai 1802, elle était âgée de 92 ans, dont 73 et demi de religion. Son

service fut chanté le 7 mai par M. Hubert, p.s.s. Y assistaient MM. Humbert et Sattin, p.s.s.

C'était le dernier membre des Berry des Essarts en Canada, le Père Félix étant décédé en 1800, dans sa 80e année, avec le titre de dernier supérieur ou commissaire provincial des récollets en Canada. « En cette qualité (dit son biographe), aussi, par ses talents, sa naissance, et son mérite personnel, il a joui auprès des autorités de son temps d'une considération qu'augmentaient encore son esprit vif et pétillant, sa conversation enjouée et ses bons mots. Il était doué d'un grand talent et d'une vaste érudition. »

Lors de l'incendie du monastère des récollets, en 1796, les restes des fils de saint François avaient été exhumés et transportés à la cathédrale de Québec. Il restait, outre le Père Berry, commissaire provincial, le Père Louis Demers, à Montréal, le Père Jean-Baptiste Pétrimoulx, le Père Dominique, à l'Assomption, et le Père Dugast (Père Chrysostome), à Saint-Michel d'Yamachiche — Le Père Berry fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame-de-Pitié de la cathédrale de Québec, où reposaient plusieurs de nos Sœurs.

Des onze Sœurs décédées à Québec, les corps de six furent retrouvés dans les travaux de la basilique — Sœur de l'Enfant Jésus (Larue); des Anges (Sayward); Sainte-Hélène (de Portneuf); Saint-Joseph (Trottier); Sainte-Scholastique (des Gouttins); Saint-Augustin

(Amyot) ; Sainte-Catherine (Jousset) ; Sainte-Apolline (Dandonneau) ; Sainte-Gertrude (Paillé) et Saint-Gabriel (Jousset) durent être inhumées à l'Hôtel-Dieu.

180e décès: Sœur JOSÈPHE-GENEVIÈVE LEMER ou LEMAIRE, dit ST-GERMAIN, dite Sainte-Scholastique.

Née en 1739 de Hyacinthe Lemer ou Lemaire, dit Saint-Germain, et de Geneviève Tessier, Sœur Sainte-Scholastique appartenait à une respectable famille de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, qui a donné à l'Institut de Madame d'Youville la remarquable Sœur Lemaire, qui fut supérieure de sa Communauté pendant douze ans. Sœur Sainte-Scholastique entra au noviciat de la Congrégation l'année 1754, Sœur Saint-Hippolyte (de l'Angloiserie) étant supérieure et Sœur Saint-Simon (Auger) maîtresse des novices. En 1763, elle fut la fondatrice de St-François du Sud avec Sœur Sainte-Hélène (Drouin). En 1768, 40e membre de l'Institut, elle était seconde dépositaire; 1769, missionnaire à la Pointe-aux-Trembles de Montréal; 1771, rappelée de la Pointe-aux-Trembles par maladie et nommée sacristine; 1773 maîtresse des écoles avec Sœur Saint-Germain et trois aides. De 1774 à 1799, elle fut tour à tour seconde maîtresse des novices, sacristine, portière. Lorsqu'elle décéda, 10 février 1804, elle était âgée de 65 ans, dont 50 de religion. La

famille Lemaire est alliée aux Ducharme, Castonguay, Séguin, Truteau, etc.

181e décès: SŒUR THÉRÈSE VIGER, dite Sainte-Madeleine.

Le premier Viger, nommé Désiré, venu de St-Sauveur de Rouen, marié le 19 mars 1667 à Montréal à Catherine Moitié, de Ste-Marguerite de La Rochelle, eut trois fils :

1° *Charles,* b. 1668; m. 1694 à Françoise Guertin.

2° *Jacques,* b. 1673; m. 1695 à Marie-Françoise César.

3° *François,* b. 1681; m. 1702 à Françoise Lamoureux.

C'est de la seconde branche que descend notre Sœur. Baptisé à Montréal le 7 février 1673, M. Jacques Viger se maria le 30 juin 1695 à Marie-Françoise César de la Gardelette; et il décéda le 8 janvier 1715, âgé de 42 ans, laissant plusieurs enfants dont l'aîné, nommé Jacques comme lui, était âgé de 19 ans. Lorsque sa mère mourut, 17 juin 1726, il avait 30 ans, et n'était pas encore marié . . . l'année suivante, 16 juillet 1727, il épousa Mlle Marguerite Le Brodeur-Lavigne, de Varennes, qui le laissa veuf après quelques mois d'alliance. Le 24 janvier 1729, il contracta un second mariage avec Marie-Louise Ridday-Beauceron, fille de Jean Ridday-Beau-

ceron, venu du diocèse de Chartres. De cette union naquirent:

1730 — *Marie-Louise* — Sœur Viger — de l'Hôtel-Dieu de Montréal, entrée en 1744, décédée en 1802.

1733 — *Marie-Josephte.*

1735 — *Jacques;* m. en 1764 à Amaranthe Prévost, père de Jacques Viger, chevalier de l'ordre de St-Grégoire, marié à Marguerite St-Luc de La Corne, veuve Lennox. (En Mme Jacques Viger s'éteignit, à Montréal, la dernière tige des de La Corne-St-Luc, 27 mai 1865.)

1737 — *Louis,* marié à Marie-Agnès Papineau; père de l'honorable Louis-Michel Viger, qui maria, 1° — Henriette Turgeon, 2° Marie Faribault, veuve de St-Ours.

1739 — *Joseph-René.*

1741 — *Denis,* marié à Charlotte-Périnne Cherrier, père de Denis-Benjamin Viger, marié à Marie-Amable Forestier.

1743 — *Suzanne,* mariée en 1767 à Jean-Baptiste Senet (Senez) dit la Liberté, petit-fils de Nicolas Senez, notaire royal, venu de Châlons en Champagne, d'origine espagnole. Jean-Baptiste Senez demeurait à l'Assomption; une de ses sœurs épousa Bonaventure Marsolet, du même endroit.

1744 — 17 mai — *Marie-Thérèse,* Sœur Sainte-Madeleine, C.N.D.

1751 — *Ursule,* religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Entrée au noviciat en 1764, Thérèse Viger reçut le nom de Sainte-Madeleine; elle terminait son noviciat lorsqu'eut lieu le grand incendie. Cette année 1768, elle fut nommée maîtresse des ouvrages. En 1771, elle alla à Pointe-aux-Trembles de Québec; de là, à la Basse-Ville; et en 1774, elle revint à la maison mère, où elle fut de nouveau chargée des ouvrages. En 1775, elle fut nommée à la mission de St-Laurent avec Sœur Saint-Bernardin, remplaçant les deux Sœurs Berry des Essarts. De retour à la maison mère en 1777, elle fut chargée des ouvrages, du réveil et du chant au chœur. En 1782, elle alla missionnaire à la Pointe-aux-Trembles de Montréal; en 1784, à Boucherville; en 1785, à St-Laurent; et en 1787, à Québec. De 1790 à 1794, elle fut tour à tour portière et robière. En 1795, on la chargea de la petite école. En 1796, on la remit à la roberie; et ce fut son dernier emploi. Son décès eut lieu le même jour que celui de Sœur Sainte-Scholastique, 10 février 1804; celle-ci fut inhumée le 10, et Sœur Sainte-Madeleine le 11. Elle avait 60 ans, dont 40 de religion.

182e décès: Sœur THÉRÈSE DUCHARME, dite Saint-Paul.

Le bisaïeul de Sœur Saint-Paul, Fiacre Ducharme, était né à Paris; il épousa en 1659, Marie Pacrau, et fut père de plusieurs enfants,

dont Louis, né en 1660, marié en 1681 à Marie-Anne Maillet, fut tué par les Anglais le 11 août 1691; et Claude, né en 1666, fut tué la même année que son frère, 7 juin, par les Iroquois, avec M. Lemoyne de Bienville. Louis était grand-père de notre Sœur ... De ses six enfants, deux s'allièrent aux demoiselles Trottier, filles de Joseph Trottier, seigneur de l'île aux Hérons, cousin de nos deux Sœurs de ce nom, qui furent élèves de notre Fondatrice. Jean maria Marie-Anne Trottier en 1723; et Joseph Ducharme, de Lachine, veuf de Jeanne Jarret, épousa, en 1721, Thérèse Trottier. C'est le père de notre Sœur.

Née en 1725, Thérèse Ducharme entra à notre noviciat en 1743; à sa prise d'habit, 1744, on lui donna le nom de Saint-Paul; et elle fit profession en 1745, Sœur de la Présentation étant supérieure, Sœur Sainte-Pélagie, maîtresse des novices, et M. Louis Normant, supérieur ecclésiastique. En 1768, elle était le 31e membre de l'Institut. Missionnaire à la Pointe-aux-Trembles de Québec, elle fut remplacée en 1771 par Sœur Sainte-Madeleine et nommée première maîtresse des pensionnaires. En 1772, elle était maîtresse des ouvrages; en 1773, sacristine. De 1774 à 1777, elle fut missionnaire à la Sainte-Famille; puis, elle revint à la maison mère, où elle remplit diverses fonctions: maîtresse des ouvrages, chantre au chœur, infirmière. De 1779 à 1785, elle eut la charge de la petite école; de 1785 à 1788, celle de la grande école. En 1789,

elle alla à la Pointe-Claire. De 1790 à 1799, elle fut tour à tour portière et robière. De 1800 à 1802, elle eut la charge d'excitatrice. Son décès eut lieu le 6 juillet 1804; elle était âgée de 79 ans, 3 mois; et de religion, 61 ans.

183e décès: Sœur GENEVIÈVE DE L'ISLE, dite Saint-Louis-de-Gonzague.

Geneviève De l'Isle naquit de Augustin De l'Isle et Marie-Louise Perraut, en 1779, à Deschambault. Son trisaïeul était Louis De l'Isle, venu de Rouen, marié à Louise des Granges, de Paris, et établi à Pointe-aux-Trembles de Québec en 1669. Son bisaïeul, Antoine De l'Isle, marié à Catherine Faucher-Saint-Maurice. Son grand-père, le capitaine Augustin De l'Isle, marié à Marie-Anne Rivard.

Entrée au noviciat en 1799, à la suite de sa sœur Marie-Anne, dite Saint-Barnabé, elle prit le saint habit en 1800, sous le nom de Saint-Louis-de-Gonzague et fit profession en 1801. Sa première mission fut Boucherville, d'où elle revint malade; et, le 15 février 1806, elle décéda âgée de 26 ans, de religion, 6 ans, 11 mois. Singulière coïncidence! Sœur Saint-Louis-de-Gonzague était de Saint-Joseph de Deschambault, et la sœur marquée du ciel pour la suivre dans l'éternité devait expirer à Deschambault...

184e décès: Sœur CATHERINE D'AILLEBOUST DE LA MADELEINE, dite de la Visitation.

Sœur de la Visitation était petite-nièce de notre Sœur d'Ailleboust, dite de l'Incarnation, et nièce de notre Sœur d'Ailleboust des Musseaux, dite des Séraphins. Son père était François-Jean-Daniel D'Ailleboust de la Madeleine, marié en 1732 à Charlotte Godfroy de Linctôt d'Alençon.

Baptisée le 16 janvier 1749, à Montréal, Catherine d'Ailleboust de la Madeleine avait dix-huit ans lorsque décéda sa tante, notre sœur des Musseaux, dite des Séraphins (1768). Une autre de ses tantes, Angélique des Musseaux, mariée à François-Ignace De Couagne, s'était noyée, le 29 novembre 1767, submergée avec son enfant dans un naufrage à la Pointe Pelée, Lac Erié. Sa sépulture eut lieu à Détroit, le 18 janvier 1768.

Deux ans plus tard 1770, Mlle Catherine d'Ailleboust de la Madeleine, âgée de vingt et un ans, se présenta au noviciat. Le 14 juin 1770, lisons-nous dans les notes du temps, ma Sœur Supérieure expose le désir que Mademoiselle Catherine de la Madeleine lui a témoigné plusieurs fois d'entrer à notre noviciat. Elle a été reçue, et on doit lui chanter son « Veni Creator » le 22 juin.

Le 18 avril 1771, Sœur de la Madeleine fut admise à la prise d'habit; on lui donna le beau

nom de « la Visitation », porté précédemment par Sœur de Hautmesnil. Le 30 décembre 1771, sur le bon témoignage que rendit sa maîtresse (Sœur de Lantagnac) du désir qu'elle avait de travailler à sa perfection, et de se corriger de ses petits défauts, la Communauté lui permit de continuer son noviciat. Le 1er avril 1772, sur le désir que Sœur de la Madeleine témoignait de persévérer dans la pratique de la vertu, et de s'employer à tout ce que l'obéissance pourrait exiger d'elle dans la suite, la Communauté décida de la recevoir. On lui fit cependant subir un court délai, afin de mieux éprouver sa vocation. Nous lisons au cahier des délibérations du chapitre : « 17 mai : On donne du retardement à ma Sœur de la Visitation, pour son plus grand avantage et pour le nôtre. »

Professe en 1772, Sœur de la Madeleine, dite la Visitation, termina son noviciat en 1774 et fut envoyée missionnaire à la Basse-Ville de Québec. De 1782 à 1784, elle exerça l'emploi de maîtresse des pensionnaires à Montréal, on l'associa à Sœur Saint-Augustin pour fonder la mission de Saint-Denis, en 1784 ; en 1789, elle laissa Saint-Denis pour revenir au pensionnat de la maison mère. En 1790, elle retourna à la Basse-Ville de Québec ; de 1793 à 1796, elle travailla à la Pointe-aux-Trembles de Québec, ayant successivement pour compagnes, Sœur de la Présentation, Sœur Sainte-Marie, Sœur Sainte-Pélagie. En 1801, rappelée à la maison mère, elle y remplit les fonctions de maîtresse

des approbanistes, de portière et de chantre au chœur. En 1802, elle alla à la Basse-Ville de Québec pour la troisième fois; et en 1805, à la Pointe-aux-Trembles de Québec pour la seconde fois, ayant pour compagne Sœur de la Croix (Beaudry). Ce devait être le dernier champ de ses labeurs ... elle y eut beaucoup à souffrir de la maladie, et de mille contrariétés qu'occasionne inévitablement un état d'infirmité habituelle. Pendant près d'un an qu'elle demeura dans cette mission, ayant à lutter avec de fortes douleurs physiques, etc., tout en remplissant des fonctions assez pénibles, elle fut un sujet de grande édification pour ses compagnes, se montrant toujours gaie et affable, et sachant s'oublier pour le bonheur des autres ... Au plus fort de ses souffrances, elle y faisait diversion en chantant de pieux cantiques propres à l'animer à porter saintement les croix que le Seigneur lui envoyait pour la purifier. Son cantique de choix était:

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant.

Vers la fin de mai 1806, elle reçut l'ordre de se rendre à la Communauté; quoiqu'il lui en coutât beaucoup de s'embarquer dans l'état de faiblesse où elle se trouvait, elle fit généreusement son sacrifice, et, d'après l'avis des médecins, elle se mit en route, en compagnie de Sœur Saint-Simon. Le voyage de la Pointe-aux-Trembles à Montréal était alors long et difficile; nos deux voyageuses eurent à faire

plusieurs haltes... Le premier soir, elles couchèrent à Cap Santé; et le second à Deschambault, chez M. Dénéchaux, curé de cette paroisse. C'est là que la mort attendait sa victime. Voici ce qu'écrivait à ce sujet ma Sœur Saint-Simon (Raizenne), compagne de voyage de la malade, à Sœur Saint-Augustin, supérieure de la Communauté.

Deschambault, 9 juin 1806.

Ma très chère Mère,

« Quand nous arrivâmes ici, samedi, notre chère Sœur de la Visitation était accablée de lassitude et ne put reposer de la nuit. Jeudi, elle était extrêmement faible, demanda à se confesser, et passa encore la nuit sans dormir. Vendredi, M. Dénéchaux lui donna la sainte communion. Dans le cours de la journée, elle me dit qu'elle avait fait bien des sacrifices... puis, elle eut une telle sueur de défaillance que je la crus à ses derniers moments; elle passa encore la nuit sans pouvoir reposer un instant. Samedi, à 9 h. a. m., comme elle n'avait plus qu'une parole entrecoupée et qu'elle défaillait entre mes bras, je fis prier M. le curé de venir lui donner l'Extrême-Onction; en attendant qu'il arrivât, je demandai à la malade si elle pardonnait les peines qui lui avaient été faites. Elle répondit: « Oh! oui, de tout mon cœur. » Et j'entendis à demi qu'elle me disait de vous écrire, et de demander pardon pour elle à quiconque avait pu avoir de la peine à son sujet. Elle répondit à toutes les prières de l'Extrême-

Onction, et conserva sa connaissance jusqu'à 2 heures et demie. A 5 heures et 20, elle n'était plus de ce monde.

Monsieur le curé a été d'une extrême bonté pour nous, nous ayant donné toute liberté dans sa maison, où nous avons été comme dans notre infirmerie; il s'est même privé de sa couchette, pour que la malade fût plus à son aise. Le dernier jour, lui et les gens de sa maison ont passé la journée en prières... Il a récité les prières des agonisants deux fois. Ce Monsieur n'a rien voulu accepter de ce que je lui ai offert par reconnaissance; ainsi, je me suis contentée de récompenser ses domestiques. Comme je pense que vous lui écrirez prochainement pour le remercier, je vous prie de vouloir bien lui envoyer le vrai nom de famille et l'âge de la défunte, ainsi que le nombre d'années qu'elle a passées en religion.

Hier, dimanche, le presbytère a été constamment rempli de personnes qui sont venues voir la morte et prier pour elle. Elle a été veillée, de son vivant et après sa mort, quatre jours et quatre nuits par les femmes de la paroisse. La levée du corps s'est faite après vêpres, à cause de l'odeur.

La mission de Québec ayant donné 50 livres, et celle de la Pointe-aux-Trembles autant, à la malade pour ses besoins particuliers, quand elle serait rendue, sauf à vous le faire agréer, je les emploie pour le service, l'enterrement dans cette église, l'achat de la bière, etc. Je laisse

6 livres à M. le curé, afin qu'elle ait quelques messes où repose son corps. Au reste, nous en ferons dire à la Pointe-aux-Trembles et à Québec.

Aujourd'hui, le service a eu lieu à 8h. Il y avait quatre prêtres, chant : quatrième ton. Ma Sœur de la Croix y est venue ; elle vous présente ses très humbles respects. M. Dénéchaux m'a chargée de vous faire les siens. Nous saluons toute la Communauté.

Voilà, ma très chère Mère, la triste scène finie!!!

Votre très humble et très obéissante enfant,
Sœur Saint-Simon. »

La première chapelle de Deschambault avait été bâtie par M. Jacques-Alexis Fleury d'Eschambault de la Gorgendière, marié à Mademoiselle Marguerite de Chavigny de la Chevrotière, veuve Douaire de Bondy. Le 20 novembre 1741, on transporta dans l'église Saint-Joseph de Deschambault les corps qui reposaient dans l'ancienne chapelle seigneuriale, dite Saint-Antoine. Les corps de M. de Chavigny, de son fils Augustin, de son petit-fils François, ne furent cependant relevés que le 2 novembre 1745. C'est donc à côté des seigneurs de Deschambault, les Chavigny et les de Fleury, que repose la descendante des d'Ailleboust. Les d'Ailleboust et les De Chavigny étaient de la

même province de France que notre Fondatrice. Madame d'Ailleboust de la Madeleine était morte deux mois avant sa fille, le 8 avril, à l'Hôpital-Général.

Monseigneur Plessis, ayant été informé de la perte que notre Communauté venait de faire, lui adressa ces consolantes paroles: « Cette Sœur a sans doute été bien reçue par la très sainte Vierge et son divin Fils; car elle a eu le bonheur de mourir martyre de l'obéissance. »

Puisse-t-elle se montrer notre protectrice, et nous obtenir, de concert avec notre vénérée Fondatrice et toutes celles de nos Sœurs qui jouissent de la gloire, la grâce d'être à jamais dignes du beau titre de Sœur de la Congrégation de Notre-Dame! Qu'elle repose en paix!!!

185e décès: Sœur LOUISE-ANGÉLIQUE BOILEAU, dite Saint-Arsène.

Le père de Sœur Saint-Arsène était M. Louis-Pierre Boileau, sieur de Richebourg, fils de Louis Boileau de Richebourg, conseiller du roi, et de Madeleine de Jean, de St-Roch de Paris. Il avait épousé Mademoiselle Louise-Céleste Lefebvre-Duchouquet, fille de Louis-Joseph Lefebvre-Duchouquet, garde-magasin du roi au fort Frontenac, et de Céleste-Alberte Petit-Boismoul. Notre Sœur Saint-Arsène, née à St-François de Sales (Ile-Jésus), le 26 août 1759, fut nommée au baptême Louise-Angélique.

Elle était petite-nièce de nos deux Sœurs « du Sacré-Cœur » : Angèle-Michelle Lefebvre-Duchouquet, décédée en 1742, et Marie-Jeanne Lefebvre-Duchouquet, décédée en 1769. Entrée au noviciat en 1778, Louise-Angélique Boileau prit l'habit en 1779, et reçut le nom de Saint-Arsène, porté précédemment par Sœur Arnault, supérieure de notre établissement de l'Ile Royale. Ayant fait profession en 1780, elle fut envoyée aussitôt après son noviciat à la Basse-Ville de Québec. En 1788, elle alla à Pointe-Claire, et y demeura jusqu'en 1794. Depuis lors jusqu'à 1801, elle resta à la maison mère, ayant la direction du chant et aidant à la couture. En 1801, elle fut envoyée à la Basse-Ville de Québec pour la seconde fois ; et, par une lettre de Mgr Plessis, nous voyons qu'en 1802 sa santé laissait beaucoup à désirer. Il s'agissait de détacher une Sœur de Québec, pour l'envoyer aider à Saint-François. « M. Bédard, écrivit Sa Grandeur, désire que ce soit Saint-Barnabé ; vos Sœurs voudraient plutôt que ce fût Saint-Arsène, qui leur est d'un très petit secours. » L'année suivante, elle fut rappelée à la maison mère, et chargée de l'office des Messieurs, puis de la chambre d'ouvrages, étant en même temps chantre au chœur. Elle décéda le 3 février 1807, âgée de 48 ans, 6 mois, dont 28 ans, 10 mois de religion.

186e décès: Sœur MARIE-JOSEPH PÉRINAULT-LAMARCHE, dite Sainte-Geneviève.

Notre Sœur Périnault appartenait à une famille établie à Pointe-aux-Trembles de Montréal dès 1686. Toussaint Périnault, grand-père de notre Sœur, était fils de Jacques Périnault et de Noëlle Viger, grand'tante de Sœur Sainte-Madeleine. Deux de ses fils s'allièrent aux demoiselles Harel; Joseph à Marie-Elisabeth, (il devint seigneur de l'île Bizard); et Jean-Baptiste, à Angélique, qui fut père de notre Sœur.

Née le 4 septembre 1753, à Montréal, de Jean-Baptiste Périnault, marchand, et de dame Angélique Harel, Sœur Sainte-Geneviève entra à notre noviciat en 1774, et fit profession en 1776, après s'être fait remarquer par sa douceur, aussi bien que par l'amabilité de son caractère. Elle fut reçue pour les gros ouvrages, « vu, dit une note d'alors, qu'elle n'a aucune disposition ni capacité pour l'instruction ». En 1779, elle fut nommée à la cordonnerie, aide de Sœur Sainte-Thècle. De 1780 à 1786, elle fut 1ère cordonnière. Les années qui suivirent, elle s'employa avec zèle dans presque tous les gros offices de la maison : hosties, boulangerie, dépense, manufacture, etc. Elle eut pendant plusieurs années la charge du réveil et celle de chantre au chœur. Lorsqu'elle décéda le 4 janvier 1807, elle était âgée de 54 ans, 9 mois; et comptait 33 ans, 7 mois de religion.

187e décès: Sœur MARIE-ANNE-REINE SABOURIN, dite Saint-Barthélemy.

Le bisaïeul de Sœur Saint-Barthélemy était M. Jean Sabourin, venu du Mont-Lambert, évêché d'Angoulême, marié à Québec vers 1660, à Mathurine Regnaut. Une de ses filles, nommée Françoise, épousa en 1685 M. Claude de la Mothe. Une de ses petites-filles, nommée aussi Françoise, maria en 1722 Charles-Henri-Joseph Tonty des Liettes (de Liette), à Chambly. Un de ses petits-fils, Joseph-Jean-Baptiste maria Marie-Josèphe Papineau.

Le grand-père de notre Sœur était Pierre Sabourin, de Montréal, marié en 1688 à Madeleine Perrier, laquelle épousa en 1710 René Fortin, du Bout de l'île.

Son père Jean-Baptiste Sabourin, capitaine de milices, maria le 28 juillet 1727 Sarah Enneson ou Hennison, fille de John Hennison et de Elisabeth Mador, du village Touba, Boston.

De Jean-Baptiste Sabourin et Sarah Hennison naquirent:

1° *Jean-Baptiste,* marié en 1745 à Anastasie Raizenne, père de notre Sœur Marie-Charlotte Sabourin, dite Sainte-Elisabeth, décédée en 1815. Anastasie Raizenne, mariée en secondes noces à Pierre Castonguay, Montréal, 12 octobre 1750, fut mère de notre Sœur Marguerite

Castonguay, dite Saint-Bernard, décédée en 1820.

2° *Paul,* baptisé au Lac des Deux-Montagnes, le 4 mai 1731; marié le 4 novembre 1752 à Marie-Josèphe Séguin, d'une famille établie à Montréal dont le chef Jacques, marié à Marie Badel, était venu de Basse-Marche (Saint-Martin du Péras). Il y eut cinq autres souches de Séguin en Canada : Jacques et Jeanne Le Ber, de Laferté-Macé, évêché de Séez en Normandie. Charles et Marie Bertin de Poitiers, — François et Jeanne Petit, de Picardie, (dont les descendants s'allièrent aux Raizenne, Senécal, etc.). — Guillaume fils de Claude et Marguerite Emery, de Saint-Sulpice, Paris, marié à Geneviève Hervieux, veuve de Sauveur Leclerc, — Joseph, de Limoges en Bourgogne, marié à Madeleine Dorion.

3° *Jacques,* marié au Lac, le 7 janvier 1755 à Elisabeth Cadieux.

4° *Marie-Anne-Reine,* baptisée au Bout-de-l'île, le 25 décembre 1735, Sœur Saint-Barthélemy.

5° *Catherine,* b. en 1738, Sœur Sainte-Ursule.

6° *Marie-Charlotte,* b. le 18 février 1741; mariée le 15 février 1762 à Jean-Baptiste-Jérôme Raizenne, mère de nos Sœurs Saint-Simon et Saint-Jérôme, de M. Raizenne, ptre, curé de St-Roch et de plusieurs religieuses hospitalières.

7° *Elisabeth,* b. en 1744, Sœur Saint-Vincent de Paul.

Sœur Saint-Barthélemy, née en 1735, entra dans notre Communauté et y fit profession en même temps que sa sœur Catherine; la date de leur contrat de profession est du 25 octobre 1756. Elisabeth, plus jeune qu'elle de neuf ans, entra au noviciat en 1767 et prit le nom de Saint-Vincent de Paul. En 1768, Sœur Saint-Barthélemy, 43e membre de l'Institut, fut nommée à la mission de Pointe-aux-Trembles de Québec et elle y resta jusqu'à 1774, après avoir été maîtresse de la petite école, une année; maîtresse des ouvrages, deux ans; elle alla en 1777 remplacer Sœur Sainte-Madeleine à Saint-Laurent; elle y demeura jusqu'à 1781. Remplacée par Sœur Sainte-Marie, elle travailla à Saint-François du Sud jusqu'à 1788; puis à la petite école un an; et à Saint-Denis jusqu'en 1795. Après avoir passé un an à Saint-Laurent, elle alla à Pointe-aux-Trembles de Montréal où elle demeura jusqu'en 1805; elle fut portière à la maison mère pendant une année, et retourna à la Pointe-aux-Trembles en 1806, mais n'y put finir l'année. Nous lisons aux notes de l'époque: « 12 février 1807 — Sœur Saint-Barthélemy trop malade pour tenir la mission de Pointe-aux-Trembles de Montréal, est remplacée par Sœur Saint-Régis. » Elle décéda le 14 avril suivant, âgée de 71 ans, 4 mois, dont 53 ans, 7 mois de religion.

188e décès: Sœur MARTHE DROUIN, dite Sainte-Hélène.

Sœur Sainte-Hélène fut baptisée le 21 mars 1726. Son père était Pierre Drouin, de la Sainte-Famille; et sa mère Louise Létourneau, veuve Pierre Bergeron, sœur de nos Sœurs Létourneau. Entrée dans notre Communauté en 1741, elle fit profession en 1743. En 1768, trentième membre de l'Institut, elle était directrice de la mission de la Basse-Ville, Québec. Remplacée par Sœur Saint-Ignace en 1769, elle fut appelée au conseil de la maison mère comme seconde conseillère et dépositaire, charge qu'elle remplit pendant six ans. En 1775, elle retourna à Québec, remplaçant Sœur Saint-Ignace. En 1783, elle fut nommée assistante à la Communauté et remplacée à Québec par Sœur Sainte-Ursule. De 1789 à 1799, elle fut conseillère et maîtresse des approbanistes; puis réélue assistante jusqu'à 1802. Elle décéda le 14 avril 1807, âgée de 81 ans, dont 66 ans, 7 mois de religion. Sa sépulture eut lieu le même jour que celle de Sœur Saint-Barthélemy, 16 avril. Y assistaient: Messires Chicoineau, Borneuf et Bédard, ptres de Saint-Sulpice.

189e décès: Sœur MARGUERITE FOUCHER, dite Sainte-Pélagie.

Sœur Sainte-Pélagie était fille de Augustin Foucher et Angélique Giguère; petite-fille de Gervais Foucher et Elisabeth Gerbert, dit de

La Fontaine; arrière-petite-fille de Jean Foucher et Jeanne Malleteau de Richebourg, établi à Québec en 1659. Elle naquit à Sainte-Famille, île d'Orléans, en 1750; elle demanda son entrée au noviciat en 1770. Nous lisons au cahier des délibérations: « 27 décembre 1770 — Ma Sœur Supérieure propose une petite fille de la Sainte-Famille, nommée Foucher, que ma Sœur Saint-Ignace présente, et dont elle fait beaucoup d'estime. Décidé qu'on consultera M. le Curé de la paroisse. »

« 18 avril 1771 — Ma Sœur Supérieure propose l'entrée de deux filles de la Sainte-Famille, recommandées par M. Eudo. (Foucher, Drouin). Il a été décidé qu'on leur donnerait l'entrée du noviciat, acceptant leur petite fortune, l'une de 700 livres et son trousseau; l'autre 500 livres et de petites providences qu'elle espère... La Communauté ne peut éconduire de bons sujets, à qui il ne manque que l'argent, lequel est très rare présentement. »

Sœur Sainte-Pélagie fit son noviciat avec avantage; elle y était très heureuse et attachée à sa vocation, lorsque sa faible santé vint troubler son bonheur: la Communauté ne la croyant pas assez forte pour soutenir les travaux de l'Institut, décida son renvoi. La pauvre novice, toute désolée de cette triste nouvelle, alla prier M. Montgolfier, supérieur, de vouloir bien plaider sa cause auprès de la Communauté; il le fit, en effet, et dit à la Supérieure que si Sœur Sainte-Pélagie n'était pas admise à la

profession, il la ferait passer de notre noviciat dans celui des religieuses de l'Hôtel-Dieu, par la porte de notre jardin, qui séparait alors les deux Communautés. Le conseil du vénérable Supérieur, et les instances réitérées de la novice, changèrent la décision du chapitre. Sœur Sainte-Pélagie, admise à la profession, prononça ses vœux le 28 octobre 1773 et la Communauté n'eut qu'à se féliciter dans la suite de l'avoir reçue; car cette chère Sœur, douée de bons talents, d'un heureux caractère, et d'une piété solide, fut, toute sa vie, un modèle de toutes les vertus religieuses.

Après avoir travaillé quelque temps dans les offices de la maison, notamment à la chambre des hosties, elle fut employée successivement dans les missions de Lachine, Champlain, Saint-Denis, Pointe-aux-Trembles de Québec, Sainte-Famille et Saint-François. Par suite du changement de gouvernement civil, de la guerre et d'autres calamités, ces missions étaient pour la plupart très pauvres; et notre bonne Sœur Sainte-Pélagie eut à s'imposer de grands sacrifices pour subvenir aux besoins les plus pressants. Pendant qu'elle était à Sainte-Famille, sa paroisse natale, elle résolut de quêter; dans la saison des foins, elle empruntait une grande charrette, et allait de prairie en prairie chez les personnes de sa connaissance, qui se faisaient un plaisir de remplir sa charrette ... elle ramassait, par ce moyen, assez de fourrage pour hiverner une ou deux vaches. Dans le

temps des boucheries, elle faisait la même chose, et recevait presque assez de viande pour nourrir les personnes de sa maison. Mgr Plessis, écrivant à la Communauté le 21 juillet 1800, disait : « La mission de la Sainte-Famille est dans un moment de détresse, mais j'espère, avec la grâce de Dieu et les soins de Sœur Sainte-Pélagie, qu'elle ne tardera pas à en sortir. Cette fille vraiment précieuse par son industrie, a pris les mesures les plus efficaces pour tirer bientôt de la ferme, appartenant à la mission, tout l'avantage possible. »

En 1802, Sœur Sainte-Pélagie était à Saint-François ; et Mgr de Québec, rendant compte à la supérieure des progrès de cette mission, observait : « Voilà les fruits de la bonne réputation que Sœur Sainte-Pélagie et Saint-Denis ont donnée à cette mission par leur zèle assidu auprès des enfants. Mais M. Bédard assure que, nonobstant tous leurs efforts et leur bonne volonté, soutenue de talents qui font sa joie, elles sont incapables de suffire à un aussi grand nombre d'enfants. Sous deux sujets aussi réguliers que ceux que vous avez là, une jeune Sœur ne peut que gagner à se former. »

Rappelée à la Communauté en 1804, Sœur Sainte-Pélagie fut nommée dépositaire, charge qu'elle remplit pendant trois ans, conservant toujours au milieu de ses nombreuses occupations une attention habituelle à la sainte présence de Dieu. Malgré sa faible santé, elle ne se ménageait point, veillait par elle-même

à tout ce qui concernait son emploi, allait au marché par le chaud, le froid, la pluie, la neige, etc. S'étant échauffé le sang dans ces pénibles travaux, exténuée de fatigue, elle succomba à une attaque très forte d'apoplexie, qui la priva tout-à-coup de connaissance. L'Extrême-Onction lui fut administrée dans cet état... cependant, après une messe que la Communauté fit dire à l'église Notre-Dame de Bon-Secours à cet effet, la malade recouvra assez de connaissance pour se confesser, et recevoir le saint Viatique, avec la foi vive qui la caractérisait. M. Roux fit pour elle les prières des agonisants... elle expira doucement en présence de ce vénéré Père, et de toute la Communauté, qui fondait en larmes, regrettant vivement la perte d'une si bonne Sœur et d'une excellente dépositaire. Aussitôt que Sœur Sainte-Pélagie eut rendu son esprit à Dieu, M. Roux fit son éloge, exaltant son obéissance, sa charité, son esprit de foi, enfin, le bon exemple qu'elle avait constamment donné à ses compagnes. La Communauté dut se féliciter, alors, d'avoir cédé au conseil de M. Montgolfier au sujet de la réception de cette chère Sœur. Sans doute, cette épreuve avait été ménagée à notre chère Sœur, dès le début de sa carrière religieuse, par l'aimable Providence, afin de développer de plus en plus sa ferveur au service de Notre-Seigneur, et de sa divine Mère, et lui faire recueillir les fruits les plus précieux.

190e décès: Sœur FRANÇOISE GINGRAS, dite Sainte-Anne.

Sœur Sainte-Anne naquit le 12 janvier 1746, à la Pointe-aux-Trembles de Québec, de Jean-Baptiste Gingras et Angélique Grenier. Entrée au noviciat en 1762, elle occupait lors de l'incendie le cinquante-unième rang dans l'Institut, et travaillait à la Sainte-Famille; elle en revint malade en 1771. De 1774 à 1778, elle travailla à Laprairie. Et depuis lors jusqu'à 1795, elle demeura à la maison mère, étant chargée du réveil, du chant au chœur, et d'ouvrages divers. En 1795, elle fut envoyée missionnaire à la Basse-Ville de Québec, en 1796, on lui confia la direction de l'office de couture à la maison mère; en 1798, elle alla à Saint-Laurent; et durant les sept dernières années de sa vie elle fut chargée tantôt de la sacristie et de la visite, tantôt de la lingerie et du chant, puis de l'infirmerie. Cette chère Sœur fut atteinte, les derniers jours de sa vie, d'une hydropisie très douloureuse, qui lui donna occasion d'acquérir beaucoup de mérites et d'édifier la Communauté par sa rare patience. Elle était d'un heureux caractère, très affable, prête à obliger tout le monde, et se conciliait aussi l'estime des personnes avec lesquelles elle était en rapport. Le ciel l'avait favorisée d'une très belle voix, dont elle fit bon usage au service de Notre-Seigneur, et qui fut pour elle un moyen d'exercer la charité et la bonté de son cœur, en enseignant aux jeunes

Sœurs le chant tel qu'on le pratiquait alors. Elle décéda le 6 décembre 1807, âgée de 62 ans, dont 45 de religion. M. Le Saulnier chanta son service; MM. Borneuf et Bédard y assistaient.

CHAPITRE III

SŒUR MARIE-MADELEINE DESROUSSELS, DITE DE LA NATIVITÉ, 15e Supérieure de l'Institut 1808-1814

Notice biographique

« Soit que nous vivions ou que nous mourions, nous sommes au Seigneur. »
Saint Paul aux Romains, XIV, 8.

Le premier Desroussels, ou des Rousselets (Bidet) nommé Jacques, fils de Jacques Bidet des Rousselets, et de Marie Allaire, de Chenêt, évêché de Xaintes, épousa à la Sainte-Famille, le 18 octobre 1669, Françoise Desfossés, fille de Georges Desfossés et de Marie Ledoux, de Saint-Jacques du Haut-Pas, évêché de Paris. De Jacques Desroussels et de Françoise Desfossés naquit Jacques, marié à Françoise Allaire ou D'Alaire; c'est le grand-père de notre Sœur. Son père, nommé Louis, établi à Saint-Jean de l'île d'Orléans, s'allia à Marie-Josèphe Drouin, de Rouen.

Marie-Madeleine Desroussels, baptisée le 12 juin 1758, entra à notre noviciat en 1775, âgée de 17 ans, Sœur Sainte-Rose étant supérieure, et Sœur de l'Assomption, maîtresse des novices. L'année de sa prise d'habit, la maîtresse du noviciat fut remplacée par Sœur Sainte-Claire. Nous lisons au cahier des délibérations du chapitre: « 24 juillet 1776. — Sœur Desroussels manifeste une grande ardeur pour sa vocation. La Communauté en est contente et l'admet à la prise d'habit. » Ce fut le 16 octobre qu'elle reçut le beau nom de la Nativité; et le 11 novembre 1777, elle eut le bonheur de faire profession. Cette âme ferme et pleine d'énergie s'était donnée au Seigneur avec toute l'ardeur de sa volonté; elle fut toute sa vie un modèle de régularité et de ferveur. Après son noviciat, elle fut employée à Saint-François du Sud; en 1787, elle alla à Boucherville; en 1793, au pensionnat de la maison mère; et en 1797, à la Basse-Ville de Québec. En 1802, elle remplaça Sœur Saint-Ignace dans la charge de maîtresse des novices; et, au bout de six ans, elle fut élue supérieure.

État de la Communauté en 1808.

Sœur de la Nativité avait pour assistante, Sœur Saint-Augustin, ex-supérieure; Sœur Sainte-Ursule (Sabourin), était maîtresse des novices; Sœur Saint-François-Xavier, 1ère conseillère et dépositaire des missions; Sœur Saint-Régis, 2e conseillère et dépositaire de la Communauté. M. Roux, supérieur du Séminaire, voulait bien diriger immédiatement notre Communauté, qui lui est grandement redevable pour

les importants services qu'il lui a rendus. En différentes occasions, il lui a fait des dons considérables, en argent, en mobilier d'église, en livres. « Tous les quinze jours, dit une ancienne notice, ou au moins tous les mois, il visitait le noviciat, faisait rendre compte de leur oraison à une ou deux novices, qu'il désignait lui-même, et faisait répéter la *méthode* à celles qui étaient nouvellement entrées. Il leur adressait ensuite une exhortation, leur expliquait la règle, leur faisait le catéchisme, et répondait aux difficultés que chacune d'elles lui proposait, se faisait petit avec nous toutes, toujours avec une modestie et une réserve que le temps n'a jamais vu varier. Ce vénérable Père adressait aussi aux Sœurs de la Communauté des exhortations appropriées à leurs devoirs. Pendant les retraites annuelles, il faisait l'oraison à haute voix, et une ou deux instructions chaque jour. Il insistait fortement sur la nécessité de tenir à la règle et aux anciens usages de la maison. Rien ne lui échappait là-dessus ; les moindres innovations blessaient son zèle pour les observances régulières. »

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie-Madeleine Desroussels, dite de la Nativité

1808-1814

M. Roux, supérieur de la Communauté.

« Ce sage Supérieur, observe M. Faillon, si attentif à maintenir dans la Congrégation la fidélité aux anciens usages, faisait cependant une distinction essentielle entre ceux qui étaient relatifs au gouvernement et à la sanctification des Sœurs, et ceux qui avaient pour objet les services qu'elles sont obligées, par leur vocation, de rendre à la colonie. Il jugeait que les premiers sont inviolables, comme étant les moyens prescrits par la sagesse divine pour conserver l'esprit primitif de l'Institut; mais que les seconds devaient être subordonnés aux circonstances. Il n'en est pas, en effet, de la Congrégation comme des communautés qui sont uniquement vouées à la sanctification de leurs propres membres. Elle a été suscitée de Dieu, premièrement pour procurer l'éducation chrétienne de la jeunesse dans le Canada; d'où M. Roux concluait, avec raison, qu'elle devait dans son mode d'éducation se prêter aux besoins des temps, et ajouter à l'enseignement essentiel les diverses branches accessoires, que les changements survenus dans les mœurs pourraient rendre nécessaires. L'établissement de familles anglaises dans le pays introduisit peu à peu parmi les Canadiens des habitudes nouvelles, qui lui firent enfin une sorte de nécessité de certains arts d'agrément, dont ils se passaient

sans peine autrefois. Des maîtresses anglaises, fixées à Ville-Marie, enseignaient à leurs élèves protestantes le dessin, la peinture et divers genres de broderies, qui jusqu'alors n'étaient point entrés dans le plan d'instruction suivi par les Sœurs. Comme plusieurs parents catholiques, pour procurer à leurs enfants ces connaissances si utiles, les plaçaient dans ces pensions, malgré les inconvénients qui pouvaient en résulter, M. Roux crut que les Sœurs devaient les enseigner aussi dans leur pensionnat ; et, par son avis, on les y introduisit alors. Plus tard, et pour le même motif, il désira qu'on joignît aux autres branches de l'enseignement l'étude de la langue anglaise, qui était devenue indispensable, ainsi que celle de la géographie. » Jusque-là, la Congrégation n'avait reçu de sujets anglais que les deux jeunes captives élevées par elle : Lydia Longley et Mary Sayward. En 1808, on admit comme postulantes les demoiselles Margaret McComb (Sainte-Scholastique) et Catherine McDonald (Sainte-Pélagie). Les maîtresses du pensionnat en 1808-1809 étaient : Sœur Sainte-Marie (Martel) et Sœur Saint-Hippolyte (Labrecque) avec aides. Il leur fallait beaucoup d'intelligence et de tact ; car on trouve parmi les noms de leurs élèves ceux de catégories tout opposées appartenant aux premières familles d'alors. Jamais peut-être l'esprit de nationalité n'avait été aussi vivace ; d'un côté, on voulait tout *angliciser* et *protestantiser;* de l'autre, on témoignait plus d'attachement que jamais à la langue primitive du pays, à la religion de nos

pères. Sans doute, nos Mères, entrant dans l'esprit de notre Congrégation s'efforcèrent, dans leurs instructions et conversations familières, de pacifier les esprits, tout en fortifiant les âmes dans l'amour de la vraie foi, sans préjudice des bons rapports mutuels. A côté des demoiselles Papineau, Bédard, Plessis, Dorion, Panet, Deschambault, De Lanaudière, De Lotbinière, d'Ailleboust des Musseaux, se trouvaient les demoiselles McNab, O'Connor, Gordon, Lennox, Griffin, McDonald, Sutherland, Fullum, McCarthy. Les difficultés sur les points de nationalité et de religion devinrent telles que le peuple français-catholique se trouva à une heure périlleuse, dont il ne fut sauvé que par l'attitude ferme du clergé et ses intelligentes représentations. Il en coûta à Mgr Plessis de lutter avec Sir James Craig; mais enfin, il réussit à faire comprendre aux représentants du ministère anglais qu'ils ne gagneraient rien avec les Canadiens, tant qu'ils voudraient empiéter sur leurs convictions, leurs principes et leurs devoirs religieux.

1809 Fondation de la Rivière-Ouelle.

A une assemblée du chapitre, tenue le 5 juin, Sœur de la Nativité, supérieure, proposa les intentions et le désir de Mgr pour l'établissement de la mission de la Rivière-Ouelle. La Communauté consentit à fournir les sujets et tout ce qui était prescrit par le Coutumier pour l'établissement d'une nouvelle mission. On décida aussi que les quatre missions de Québec donneraient chacune une portugaise et du linge.

Le 3 juillet, Sœur Sainte-Monique (Gaudreau), et Sœur Sainte-Claire (Ritchot), furent désignées pour aller fonder la nouvelle mission; elles s'y rendirent le 10 août.

Liste des effets qui leur furent donnés:

De la maison mère: 12 chemises, 16 serviettes, 8 essuie-mains, 2 nappes, 1 paire de draps, 18 cornettes, 18 mouchoirs, 2 couverts d'argent, 3 matelas, 2 tours de lit, 2 paillasses, 6 couvertes, 4 oreillers, 3 traversins, 3 portugaises, 8 fers à repasser.

De chacune des missions de Québec: 3 chemises, 3 serviettes, 3 essuie-mains, 3 torchons, 1 paire de draps, 2 nappes, 6 cornettes, 6 mouchoirs, 6 cornettes de nuit, 1 portugaise.

Livres (tant de la Communauté que de la mission de Québec): Vies des Saints, Ancien et Nouveau Testament, Imitation de Jésus-Christ, Retraite de Bourdaloue, Traité sur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, (Gobinet)

Captivité du Souverain Pontife. Mandement de Mgr Plessis. 25 octobre 1810.

Les nouvelles d'Europe annonçant l'emprisonnement de Sa Sainteté Pie VII, trouvèrent un puissant écho dans les cœurs du clergé canadien; et Mgr Plessis, faisant part de ce triste événement aux fidèles de son diocèse, s'exprimait ainsi: « Les dernières lettres ne nous permettent plus de douter de la captivité de Notre Saint Père le Pape dans la forteresse de Savone, en Italie. C'est après avoir été injustement et ignominieusement dépouillé de ses Etats, séparé, malgré ses protestations, du

collège des cardinaux; après s'être vu enlever les archives de l'Eglise Romaine et avoir longtemps erré de ville en ville, que le Souverain Pontife est enfin relégué, au moins depuis neuf mois, dans cette prison... La main perfide qui venait de renverser les trônes de Naples et d'Etrurie, et qui préparait le même sort à ceux d'Espagne et de Portugal, a osé par un attentat sacrilège se porter aussi sur la chaire de Saint-Pierre. Le Pape a été effacé de la liste des Souverains, ses Etats envahis, sa personne insultée et proscrite. L'innocence du juste, nos très chers frères, est le tourment des impies, parce qu'elle leur reproche tacitement leurs excès: ne soyons point surpris qu'ils cherchent à l'opprimer et à se défaire de lui... quoique, par une protection spéciale du ciel, nous soyons dans cette partie du monde à l'abri des fléaux qui désolent ailleurs l'Eglise du Christ; quoique, par la bienfaisance et la saine politique du gouvernement sous lequel la Providence nous a placés, la religion sainte que nous professons jouisse dans cette heureuse année de tout le respect et l'éclat extérieur que l'on peut raisonnablement attendre; nous n'en devons pas moins prendre d'intérêt aux souffrances de nos frères absents, et surtout à celles du successeur de Saint-Pierre, et nous ne serions pas dignes d'appartenir à l'Eglise dont il est le premier Pasteur si, informés de sa détention et de ses angoisses, nous différions plus longtemps d'offrir au ciel des vœux et des prières pour obtenir sa délivrance... »

Les grandes affaires de Mgr de Québec ne l'empêchaient point de vaquer à celles d'une importance secondaire. Quelques semaines après la rédaction du mandement ci-dessus, Sa Grandeur écrivait à la supérieure de notre Communauté au sujet d'un malentendu entre M. le curé de la Sainte-Famille et nos Sœurs de cette mission: Lettre de Mgr Plessis à Sœur de la Nativité.

12 novembre 1810.

Ma chère Sœur,

« Si vous voulez m'en croire, vous écrirez tout uniment à vos Sœurs de la Sainte-Famille, (et le plus tôt sera le meilleur) de se prêter de bonne grâce à ce que M. Gagnon exige d'elles. Je ne vois pas ce qu'elles gagneraient à lui tenir tête. Il est du bon ordre qu'elles lui soient soumises sur un article qui, dans son opinion, intéresse le service divin. Il est défendu aux femmes d'enseigner dans l'église, mais il ne leur est pas défendu d'y chanter; les religieuses et les sauvagesses le font tous les jours. Votre règle, en permettant de faire chanter des cantiques aux enfants en classe, ne défend pas de leur en faire chanter ailleurs... Or, c'est des enfants qu'il s'agit dans le cas présent, et non des Sœurs. L'innovation, s'il y en a, n'est pas dangereuse; mais il serait dangereux de lutter avec un prêtre vertueux et d'une excellente conversation, en irritant la sensibilité qui est grande chez lui et dont il n'est pas maître. Enfin, il est connu que vos petites filles chantent des

cantiques dans plusieurs de vos missions; cela se faisait à la Sainte-Famille même sous le curé précédent,... je l'ai vu faire à la Pointe-aux-Trembles de Québec, à Laprairie, etc. La chose n'est donc pas aussi nouvelle que vous semblez le croire; quand elle le serait, les circonstances de la mission de la Sainte-Famille exigeraient qu'on n'y regardât point de si près. Je suis très affectueusement en N.-S., ma chère Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. évêque de Québec. »

1811 Réparations de l'ancien chœur.

Au commencement de 1811, la Communauté décida que l'on fit réparer la chapelle, dite alors du Sacré-Cœur de Jésus, parce qu'elle avait été mise sous le vocable du Sacré-Cœur, après l'incendie de 1768, d'après une fondation de Madame L'Estages. On renouvela les planchers, on mit des bancs tout autour; on fit peinturer l'arcade, dorer le tabernacle de l'autel et les colonnes. « Il y avait au fond de l'autel une partie assez grande que nous ne pensions pas dorer parce que cela était au-dessus de nos moyens; Mlle Noël, amie et bienfaitrice de la maison, s'offrit d'y pourvoir à ses frais, ce qui fut agréé avec beaucoup de reconnaissance. » (Note du temps). On fit aussi dorer les cadres de cette chapelle; les peintures de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui sont dans la chapelle, étaient de ce nombre. Dorure des cadres: $57.00 Total

de la dépense: $469.00. La peinture du Sacré-Cœur de Jésus, avec les deux anges en adoration, qui fut longtemps dans le nouveau passage du chœur (en ville), était le maître-cadre de l'ancien chœur (postérieur à 1768).

1812
Costume des postulantes.

Sœur de la Nativité avait commencé un second triennat en 1811. Un de ses premiers actes, après les réparations du chœur, fut de proposer à son conseil de remettre les postulantes en cornettes de mousseline, comme anciennement. Toutes y consentirent: Sœur Sainte-Ursule, Sœur Saint-Augustin, Sœur Saint-François-Xavier et Sœur Saint-Régis. Depuis un grand nombre d'années, vers l'époque de l'incendie, les postulantes portaient des bonnets de mousseline, tels que ceux en usage dans le monde. En été, elles allaient ainsi à la paroisse: bonnet de mousseline, voile noué, (de soie), robe d'indienne ou d'autre étoffe, selon les moyens de la postulante, ceinture bleue. Elles ne portaient d'ailleurs leurs robes que le dimanche et les jours de fête; les autres jours, on les mettait en jupe et en mantelet, avec mouchoir de cou et tablier. Dans les chaleurs de l'été, il était même d'usage, après les vêpres de la paroisse, que les postulantes laissassent leur robe pour se mettre en mantelet; car ces habits, faits selon l'usage du temps, avaient des corsages très épais, et conséquemment très chauds.

Sir Georges Prévost. Guerre de 1812.

En 1811, Sir James Craig avait été remplacé comme gouverneur par le baronnet Sir Georges

Prévost, ci-devant gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Le nouveau gouverneur du Canada, trouvant le pays divisé à l'intérieur, et menacé au dehors par les Etats-Unis, ne négligea rien pour mériter l'affection du peuple et la sympathie du clergé; bientôt, la plus parfaite union exista entre tous. Mais cette tranquillité ne devait pas durer longtemps; car au mois de juin 1812, on apprit que les Etats-Unis avaient déclaré la guerre à l'Angleterre, et qu'ils s'apprêtaient à fondre sur le Canada. Les deux évêques étant alors en visite pastorale, les vicaires généraux adressèrent aux fidèles des mandements de circonstances; celui de M. Roux, supérieur de Saint-Sulpice et vicaire général pour Montréal, était ainsi conçu:

« Dans ces temps difficiles, vous espériez, nos très chers Frères, entendre la voix de votre évêque; elle aurait été bien plus puissante sur vos cœurs; mais puisque son zèle l'a éloigné de nous, et qu'il nous a chargé de tenir sa place auprès des fidèles confiés à ses soins, nous osons vous recommander, en son nom, des devoirs qui vous sont chers; nous venons vous inviter à vous placer à la hauteur des circonstances, à élever vos âmes au niveau de nos dangers. La guerre qui, depuis tant d'années, désole les deux mondes, avait jusqu'à ce jour épargné nos foyers . . .

« Que ferons-nous, nos très chers Frères, à la vue des maux qui nous menacent? . . . D'abord, nous emploierons les ressources humaines: la

jeunesse s'armera pour repousser une attaque injuste ... S'il était besoin d'exciter leur ardeur martiale, que de motifs ne pourrions-nous pas leur présenter? Nous vous rappellerions la bravoure de vos ancêtres, toujours prêts à voler au combat contre les ennemis de leur roi; tenant pour ainsi dire, comme les Juifs, une main à la charrue qui les nourrissait, et l'autre à l'épée qui défendait leur pays ... Vous êtes les enfants de ces héros ... Nous vous rappellerions cette bravoure personnelle qui semble née avec vous, et couler dans vos veines avec le sang de vos pères ...

« Nous vous rappellerions la force de la Puissance qui vous protège; c'est la Grande-Bretagne, toute brillante de mille rayons de gloire, seule debout au milieu de tous les trônes fracassés ...

« Mais, nos très chers Frères, ce qui met le comble à nos espérances, c'est que le ciel sera pour nous. Nous ne faisons que nous défendre contre une attaque inattendue; et le ciel pourrait-il abandonner la juste cause de l'homme pacifique qui se borne à défendre ses foyers? Un peuple que nous regardions comme notre ami, qui venait en foule partager le bonheur de nos climats, c'est lui qui vient subitement troubler et menacer nos paisibles retraites! Le ciel laisserait-il impuni le mépris de la plus touchante hospitalité? Et ce temple! et ces autels!... l'ennemi, s'il était vainqueur, les respecterait-il? Le ciel vous en a confié la

défense ; le ciel sera pour ceux qui les préserveront de l'outrage. Ces autels, nous les environnerons, nos très chers Frères, tandis que vous combattrez pour les défendre... comme Moïse, nous lèverons les mains sur la montagne sainte ; et vous, comme Israël, vous triompherez dans nos plaines.

« O Marie, Vierge tutélaire de cette province, de cette ville, placez nos guerriers sous l'égide de vos ailes ; ramenez- nous nos amis, nos frères, nos enfants, nos défenseurs, ramenez-nous-les tout couverts de lauriers. Soyez pour nous la Reine des Victoires, comme vous la fûtes pour nos pères, comme vous l'êtes pour les deux mondes, pour la terre et pour les mers. Que vos prières nous obtiennent des triomphes qui nous assurent une paix prompte et honorable.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, nous ordonnons que, dans tous les saluts, on chante le « *Domine non secundum* », etc. avec l'oraison *tempore belli,* jusqu'à ce que Mgr l'évêque de Québec en ait autrement ordonné.

Roux, vicaire général. »

« Montréal, 3 juillet 1812.

La déclaration de guerre s'était faite le 18 juin. Dociles à la voix de leurs pasteurs, les Canadiens avaient promptement répondu à l'appel du gouverneur pour la levée des milices. Le patriotisme et la piété se donnant la main l'un à l'autre, on avait vu les fidèles les plus

empressés de se purifier par la réception des sacrements, être aussi les premiers rendus où les ordres de leurs officiers les appelaient, et les plus prêts à voler au combat... Aussi, presque chacun de leurs combats fut-il une victoire, comme l'exprime si bien Mgr Plessis dans son mandement du 29 octobre: « Il y a plus de quatre mois que la guerre est déclarée... jusqu'à ce jour, elle n'a servi qu'à mettre en évidence notre supériorité sur l'ennemi que nous avons en tête... Ce ne sont pas seulement les succès obtenus dans le mois d'août dernier que nous prétendons vous rappeler ici, mais encore et principalement la glorieuse victoire remportée le 13 du courant, entre Niagara et le fort Erié... Quelle ample matière d'actions de grâces pour vous, nos très chers Frères, qui, dans tous ces avantages, reconnaissez la main de Dieu relevant les faibles, abaissant les superbes, récompensant la Grande-Bretagne de sa juste horreur pour les principes de la révolution française, source malheureuse d'où ont découlé tous les maux qui, depuis vingt-deux ans, désolent l'ancien et le nouveau monde, et qui menacent enfin de s'étendre jusqu'à vous! »

1813 Guerre continuée. Incidents divers.

Pendant tout le cours de 1813, les Américains persistèrent dans leurs attaques sur le Canada; mais partout ils furent vigoureusement repoussés par les armées britanniques. Dans toutes leurs instructions, les membres du clergé s'appliquaient à inculquer à leurs ouailles la soumission au gouvernement; ce qui leur valut

une haute approbation du Prince Régent, Georges IV, (S. M. George III étant depuis 1810 atteint d'une infirmité qui ne lui permettait pas de remplir ses fonctions royales). Huit fois dans le cours de cette année, Mgr Plessis adressa des mandements aux fidèles de son diocèse: *3 mars,* au sujet des missions des sauvages; *10 avril,* proposant d'améliorer et d'augmenter le petit catéchisme de Québec; *22 avril,* demandant des prières pour le roi et pour la paix; *15 mai,* annonçant la délivrance de captivité de Sa Sainteté Pie VII; *26 mai,* concernant les moyens de faire subsister les pauvres habitants du district de Québec; *8 juillet,* demandant des prières pour le succès des armes du Prince Régent; *8 octobre,* communiquant une dépêche de satisfaction de Lord Bathurst, au nom de Son Altesse Royale le Prince Régent; *11 novembre,* demandant des prières pour la paix.

Le 31 juillet, Sœur de la Nativité convoqua une réunion du chapitre pour faire connaître à la Communauté l'embarras où se trouvaient les Sœurs de la Sainte-Croix, dites Sœurs grises, n'ayant plus de farine pour faire une cuite. « La Communauté, étant très reconnaissante à la sainte Providence de ce qu'elle a de quoi soulager les misères des pauvres, surtout les ferventes communautés, a consenti d'un commun accord, et toutes d'une voix, à donner cinquante minots de blé pour les mettre en état d'attendre la levée des grains. L'intention de la maison dans cette bonne œuvre est d'attirer la bénédic-

tion de Dieu sur nous, et sur toutes les missions, qui sont l'œuvre du Seigneur, et pour la victoire des armées du Prince Régent. »

(Délibérations du chapitre.)

1814 Mandement de Mgr Plessis pour des actions de grâces.

Malgré les calamités inévitables en temps de guerre, le ciel s'était si visiblement montré pour les Canadiens que Mgr Plessis ne cessait d'inviter le peuple à la reconnaissance. Dans son mandement du 31 mars 1814, Sa Grandeur s'exprimait ainsi: « Il est donc vrai, nos très chers frères, qu'au milieu d'une succession de scènes affligeantes pour la religion et pour l'humanité, Dieu, plein de bonté, a ménagé à son peuple de grands sujets de consolation, et que ce serait nous rendre coupables d'ingratitude, que de ne pas consacrer un jour spécial à le remercier de nos succès passés, sans trop nous inquiéter de quelques revers momentanés que nous pourrions éprouver par la suite, et qui sont presque inséparables des événements de la guerre la mieux conduite. Heureux si l'état présent des affaires peut amener une paix que tout le monde désire et dont nous ne devons cesser de faire l'objet de nos prières! »

Dans le même mandement, Mgr Plessis, faisant allusion à la guerre d'Europe, disait: « Dieu, seul immuable, seul exempt de l'ombre même de vicissitude au milieu des révolutions humaines, Dieu qui, du haut du ciel, dispose comme il lui plaît du sort des nations et des empires, et qui fait servir la guerre comme la paix à accomplir ses desseins éternels, n'a pas

abandonné la cause de l'humanité souffrante. Il a dit au dominateur de la France, comme Il dit autrefois à la mer: « Tu viendras jusqu'à tel point, tu n'avanceras pas plus loin; et là se briseront tes flots soulevés »...

Si la divine Providence s'est montrée aussi sensiblement à l'Europe affligée, peut-on dire qu'elle ait refusé sa protection au Canada? Grâce à l'infatigable activité de Son Excellence, et des généraux sous ses ordres, n'avons-nous pas vu l'ennemi trompé dans presque tous ses projets et ses espérances? Peut-on, sans se rappeler des souvenirs glorieux, entendre prononcer les noms de *Châteauguay, Forty Mile Creek, Chrystler's Farm, Niagara, Black-Rock, Buffalo?* »

Singulière coïncidence, le jour même que fut signé ce mandement, à Québec, 31 mars, le Sénat de France proclamait la déchéance de Napoléon, et les Bourbons étaient rétablis en la personne de Louis XVIII.

28 juin 1814: Élections de la Communauté.

Les élections de cette année furent présidées par M. Roux, assisté de MM. Chicoineau et Borneuf; elles donnèrent les résultats suivants: Sœur Saint-Augustin, supérieure, Sœur Sainte-Ursule, assistante. Sœur de la Nativité, maîtresse des novices. Sœur Saint-François-Xavier, 1ère conseillère, Sœur Saint-Régis, 2e conseillère et dépositaire de la Communauté et des missions.

État des Missions pendant la supériorité de Sœur M.-M. Desroussels, dite de la Nativité

Fondation du couvent de Rivière-Ouelle

On croit généralement que le nom de Rivière-Ouelle vient d'un compatriote de Champlain, M. Ouel, (ou Houel), contrôleur général des salines de Brouage, membre de la Compagnie des Cent Associés, et l'un des bienfaiteurs des Pères récollets, dont il était syndic au Canada. Le premier seigneur de la Rivière-Ouelle fut M. J.-B. Deschamps, officier du régiment de Carignan, d'une famille de Rouen, en Normandie, anoblie au XVe siècle. Le fief de la Rivière-Ouelle, concédé à lui par l'intendant Talon au nom de Sa Majesté Louis XIV, fut érigé en fief noble et seigneurie sous les dénominations de la Bouteillerie, Flamandville, et Boishébert, trois noms de terres en Normandie dans le pays de Caux, possédées par les parents du Sieur Deschamps. De M. J.-B. Deschamps, décédé en 1703, la seigneurie passa à Louis-Henri Deschamps de Boishébert, son second fils, l'aîné ayant embrassé l'état ecclésiastique. Louis-Henri Deschamps, second seigneur de la Rivière-Ouelle, maria Mlle de Ramezay, fut gouverneur de Louisbourg et père de quatre enfants: Charlotte, Mme Pierre Roch de St-Ours Deschaillons; 2°—Geneviève, Mme Charles Tarieu de Lanaudière; 3° — Angélique, religieuse de l'Hôpital-Général; 4° — Charles, troisième seigneur de la Rivière-Ouelle qui, après avoir pris une part active dans les guerres de la

conquête, passa en France. — La seigneurie devint alors le partage de M. Jacques Perrault, riche propriétaire canadien; et ses descendants en ont joui jusqu'à 1815.

Le premier missionnaire de la Rivière-Ouelle dont il soit fait mention est l'abbé Thomas-Joseph Morel, prêtre des Missions Etrangères. Puis, le Père Nicolas Cadart, récollet... le Père Emmanuel Juneau, aussi de l'ordre des récollets. M. Pierre Francheville, canadien, de la famille Repentigny... M. Bernard de Requeleyne, français, etc. La première chapelle avait été construite en 1684, sur un terrain donné à Mgr de Laval par M. de la Bouteillerie. Sous M. de Requeleyne, les paroissiens construisirent une église en bois qui a subsisté jusqu'en 1792. Le curé d'alors était M. Bernard-Claude Panet, fils de Jean-Claude Panet, ordonné le 25 octobre 1778, et nommé curé de la Rivière-Ouelle en 1781. Pendant 27 ans, M. Panet attendit nos Sœurs dans sa paroisse: nous lisons aux délibérations de chapitre, 6 octobre 1782: « Ma Sœur supérieure communique une lettre que M. Gravé lui écrit au sujet d'une nouvelle mission à la Rivière-Ouelle, où il marque que Mgr Briand a dessein d'y mettre les missionnaires de Champlain, le printemps qui vient. » Ce projet ne fut cependant réalisé qu'en 1809... Dans l'intervalle, plusieurs évêques s'étaient succédé au siège de Québec: Nos Seigneurs d'Esglis, Hubert, Denaut, Plessis; et M. Panet était devenu évêque coadjuteur sous le titre de Saldes, en Mauritanie. Après plusieurs sollicitations

réitérées de la part de Mgr Plessis en faveur de Mgr Panet, la Communauté se décida, le 5 juin 1809, à fournir des sujets pour la Rivière-Ouelle. Le 3 juillet; Sœur Sainte-Monique et Sœur Sainte-Claire furent désignées pour la fondation, d'après le désir de Mgr Plessis, ainsi que nous le voyons par ce que Sa Grandeur écrivit à cette époque:

St-Antoine de Chambly, 15 juin 1809.

A Sœur de la Nativité,
Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame.

Ma très honorée Sœur,

Lettres de Mgr Plessis au sujet de l'établissement de la Rivière-Ouelle.

« Je conçois que si votre maison, outre les vêtements, lits garnis, etc, donne deux ou trois portugaises aux Sœurs qui seront envoyées à la Rivière-Ouelle, et que chacune des missions du district de Québec leur donne une portugaise, et un peu de linge, elles n'auront pas besoin d'emprunter de la mission de Québec quoique j'eusse aisément pris sur moi d'approuver un tel prêt qui, avec le temps et peut-être très promptement, serait rentré aux Sœurs de la Basse-Ville. Quoi qu'il en soit, vos élections approchent; et, si vous attendez ma réponse pour écrire à Mgr de Saldes, il pourrait arriver que la chose traînât en longueur. Je crois bien qu'il ne sera pas surpris que vos Sœurs s'attendent à trouver là des bancs, chaises, tables, poêles, et tuyaux. Quant aux neuf livres par mois que vous voulez exiger des pensionnaires les deux premières années, c'est une chose qu'il

faut laisser à Monseigneur de régler, de concert avec les Sœurs de la nouvelle mission. Sur les lieux, on voit mieux que de loin... peut-être sera-ce trop de 9 livres; peut-être ne sera-ce pas assez. Le plus pressant, à mon avis, est de lui envoyer votre procuration, et de vous assurer un arpent de terrain dont personne ne puisse vous contester la jouissance, tant que la mission subsistera. Ne manquez pas de faire observer à Monseigneur que, faute de semblable précaution, la mission de Saint-François peut tomber d'un moment à l'autre, après la mort de M. Bédard. M. Roux était d'avis que, dans votre procuration, le nom du procureur fût laissé en blanc. J'admets que cela serait plus honnête... Mais comme Monseigneur pourrait se trouver gêné sur le choix du procureur, et peut-être forcé, par un certain ménagement, de prendre un gentilhomme de l'endroit que je connais pour un peu tracassier, je crois qu'il est plus sûr de nommer vous-même Pierre Casgrain, écr. C'est un homme qui vous conviendrait mieux, et qui a beaucoup de zèle pour cette bonne œuvre. Vous pourriez lui écrire un mot en même temps que vous écrivez à Monseigneur, qui sera, j'en suis sûr, très flatté de votre choix.

Je vous félicite de l'admission de Mlle Lauriot au noviciat, et je suis très affectueusement en N.-S. J.-C.,

Ma chère Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. évêque de Québec. »

Saint-Charles, Rivière Chambly,
26 juin 1809.

Ma chère Sœur,

« Je sens tous les jours par ma propre expérience combien il est fâcheux de voir diminuer les sujets à proportion que les besoins augmentent. Cependant, il est de nouveaux établissements auxquels on ne saurait se refuser. Si la maison de la Rivière-Ouelle n'est pas prête à recevoir des Sœurs, prévalez-vous-en, à la bonne heure, pour n'en pas envoyer cette année. Mais si Mgr de Saldes vous écrit que la maison est prête, je ne voudrais pas que l'on eût l'air de le jouer. Ainsi, mettez à part la *Sœur Sainte-Monique*, avec telle compagne que vous voudrez, pour occuper ce poste. Quant aux moyens de remplir vos vides, le premier que je vous ai suggéré est de mettre des novices professes dans les missions les plus à votre portée, afin de les faire de temps en temps revenir à la maison. Le second serait de ne laisser que deux Sœurs à la Basse-Ville, où elles peuvent aisément trouver des filles capables de les aider. S'il en fallait venir, comme vous l'insinuez, à supprimer quelque maison existante, il vaudrait mieux laisser subsister celles du district de Québec, et en supprimer quelqu'une de l'île de Montréal. Les enfants qui sont envoyées à Saint-Laurent pourraient aussi commodément être placées à la Pointe-Claire ou à la Pointe-aux-Trembles. Au surplus, j'espère que la Providence aura soin de tout, et que vous n'aurez

de misère que pour cette première année. Quand il fallut envoyer pour la première fois des Sœurs à Saint-Denis, on trouvait toutes ces difficultés ; cependant, elles sont aplanies, et la mission est florissante. Ainsi, ne vous découragez pas, et Dieu bénira votre obéissance.

Je suis bien affectueusement en N.-S.,

Ma chère Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. évêque de Québec. »

Rivière-Ouelle, 18 juillet 1809.

Ma très révérende Sœur,

Lettre de Mgr Panet à Sœur de la Nativité.

« J'ai reçu l'honneur de la vôtre du 10 courant. La maison est prête à recevoir les deux Sœurs qui sont destinées pour la nouvelle mission de cette paroisse. Plusieurs des paroisses voisines sont déjà venues s'informer si elles étaient arrivées, ou sur le point d'arriver, afin de leur confier leurs enfants. Si ce premier zèle se soutient, je crois qu'elles ne manqueront point d'occupation. Peut-être que cette mission sera un moyen de vous procurer des sujets, dont il paraît que votre Communauté aurait besoin pour procurer tout le bien qu'elle désire. Celles qui doivent venir dans cette mission ne seront peut-être pas, dans le principe, aussi bien que dans les anciennes ; mais j'espère qu'elles auront égard à un nouvel établissement. Je ne doute

pas que ceux qui ont contribué à l'établir continueront à le soutenir, et à rendre l'état de celles qui y viendront le meilleur qu'il sera possible.

Je vous ai assuré, autant qu'il était en moi, par un contrat passé devant notaire, et où M. Pierre Casgrain a été acceptant pour vous, l'usufruit de la maison, avec un terrain suffisant pour cour, jardin, et pacage, tant que vous y entretiendrez une mission. Cet acte avec le plan et procès-verbal de l'arpenteur, vous sera envoyé aussitôt que Mgr de Québec l'aura approuvé, pour être par vous ratifié et accepté devant notaire. Je me recommande aux prières de votre Communauté, et aux vôtres en particulier, me disant avec une respectueuse considération, ma très révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† Bernard-Claude, évêque de Saldes. »

Copie de l'acte de donation passé en faveur de la Mission de la RIVIÈRE-OUELLE, le 13 juillet 1809.

« Fut présent Mgr Bernard-Claude Panet, évêque de Saldes, coadjuteur de l'illustrissime et révérendissime Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec; son vicaire général, et curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse, dite de la Rivière-Ouelle, fief de la Bouteillerie, comté Cornwallis, district de Québec. Lequel ayant

fait bâtir, avec l'aide des habitants de la susdite paroisse, et d'autres personnes notables et zélées pour l'avancement de l'instruction publique des jeunes filles de cette paroisse et des voisines, une maison de cinquante-six pieds de longueur sur quarante-trois de largeur, propre à une école qui sera tenue par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame... donne par ces présentes, à titre d'usufruit, à la révérende Sœur de la Nativité, supérieure de la dite Congrégation de Notre-Dame, et à celles à venir, la dite maison située près de l'église et construite sur le terrain donné par M. Deschamps de la Bouteillerie, seigneur de la dite paroisse, suivant le billet de transaction qu'il en a passé avec feu Bernard de Requeleyne, missionnaire à la Bouteillerie. Lequel terrain est de huit arpents, quatre perches de front, sur deux arpents, une perche de profondeur, qu'il donne aussi à titre d'usufruit, pour en jouir une portion: savoir, à prendre à dix pieds au sud-ouest de la dite maison, en courant au nord-est jusqu'à la ligne qui sépare le terrain donné par le seigneur d'avec le terrain appartenant présentement à sieur André Ouellet, représentant Pierre Hudon, sur la largeur qu'il peut y avoir à prendre à dix pieds au nord de la dite maison jusqu'au chemin le long de la Rivière-Ouelle, se réduisant la dite largeur à un arpent seulement de large, à la ligne nord-est qui sépare le terrain d'avec celui du dit André Ouellet; à l'exception d'un demi-arpent de large sur huit perches, le long du chemin de la rivière, où le

dit seigneur, évêque de Saldes, a fait bâtir une maison d'école pour les garçons, qu'il se réserve, aussi bien que trente pieds au carré, où est bâtie une chapelle pour les processions.

« Donne en outre le dit évêque de Saldes aux dites Sœurs la liberté de passage sur le terrain restant à son usage.

« Laquelle donation a été acceptée au nom de la révérende Sœur de la Nativité, supérieure actuelle de la Congrégation de Montréal, par Pierre Casgrain, écr., commissaire de la paix.

« Fait et passé à la Rivière-Ouelle, en la maison presbytérale, le treize juillet mil huit cent neuf, en présence de Jacques-Nicolas Perrault, écr., seigneur de la Rivière-Ouelle ; de M. John Johnston, maître d'école du dit lieu ; et du notaire R. Puize. »

Le 5 août, Mgr Plessis étant en visite pastorale à la Rivière-Ouelle, approuve officiellement la donation ci-dessus. Le 9 août, Sa Grandeur bénit le nouveau couvent... et le lendemain, 10, les Sœurs en prennent possession.

Noms des souscripteurs pour le couvent de Rivière-Ouelle :

	£	S	D
Monseigneur J.-O. Plessis, évêque de Québec	46	14	2½
Monseigneur B.-C. Panet, évêque de Saldes	100	0	0
Messieurs de la caisse ecclésiastique	100	0	0

	£	S	D
Monsieur Perrault, seigneur de Rivière-Ouelle	11	0	0
Monsieur Taché, seigneur de Kamouraska	10	0	0
Monsieur Verreau, curé de Saint-Roch	10	5	0
M. Jacques Panet, avec les paroissiens de l'Islet	10	1	8
Les habitants de Saint-Roch	3	17	6
Monsieur Griault, curé de Sainte-Anne	10	0	2
Monsieur Pinet, curé de Kamouraska	6	0	0
Monsieur Le Courtois, curé de la Malbaie	10	0	0
Monsieur Amyot, curé de Saint-André	2	0	0
Monsieur Hotte, curé de l'Ile-Verte	0	10	3
La Fabrique de la Rivière-Ouelle	11	5	0
Les habitants de Saint-Jean	4	10	0

	£	S	D		£	S	D
M. Casgrain	14	10	0	Mlle St-Pierre	0	5	0
M. A. Ouellet	6	5	0	M. Nicolas Boucher	0	2	2
M. Johnston	1	3	8½	MM. N. et A. Boucher		10	0
M. F. Pitt	1	0	0	Mme Bonenfant	0	5	0
M. Jos. Boucher	1	0	0	Mme Besançon	0	5	0
M. Montreuil, père		6	6	Mme Alexandre	0	2	2
M. Jos. Montreuil		10	0	Mlle Beaufort	0	5	0
M. Dionne, notaire		10	0	M. Haufman	0	5	0
J.-Bte Gagnon	0	6	6				

Tous les habitants de la Rivière Ouelle ont promis de la pierre et du bois pour la construction de la maison des Sœurs, à l'exception d'un seul; presque tous ont apporté ce qu'ils avaient promis.

SAINT-DENIS

Le 18 septembre 1809, les Sœurs de cette mission perdirent leur fondateur, curé de la paroisse depuis 1782, et vicaire général depuis

1797. Un article du testament de M. Cherrier intéressait notre Communauté : « bien entendu que si la masse de ma succession passait dix mille francs, mes dettes et dons remplis, j'entends que le surplus, à quelque somme qu'il puisse monter, soit partagé en trois, dont un tiers sera remis à la supérieure de l'Hôpital-Général de Montréal, un tiers à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et le dernier tiers à la supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, pour être appliqué à leur Communauté de la manière que les dites supérieures le trouveront convenable. » Par suite de cette clause, notre Communauté hérita, dans la succession de M. Cherrier, de 8992 livres, ou £374 2/3.

Le 10 janvier 1814, le conseil autorisa une dépense de 600 livres pour des réparations au couvent de Saint-Denis : faire entourer le jardin en planches.

SAINT-FRANÇOIS

Le 11 mars 1810, nos Sœurs de Saint-François du Sud perdirent aussi leur fondateur, curé de Saint-François depuis 58 ans. Un extrait du testament de M. Bédard fut communiqué à notre Communauté par M. Boisseau, n. p. : « En conséquence d'une pension annuelle, à perpétuité, pour une petite fille chez les Sœurs de la mission, payable, lorsqu'elle aura lieu, par mon

donataire, j'en laisse une copie entre les mains de mon exécuteur testamentaire, qui sera livrée aux dites missionnaires. Voici quelles sont mes intentions: « La dite pension sera appliquée à des petites filles pauvres, de Saint-François et de Berthier; les unes et les autres seront nommées et présentées par Messieurs les curés des dits lieux. Tous les quatre ans il y en aura une de Berthier, et les trois autres années seront remplies par celles de Saint-François, toujours de même dans la suite. Cependant, je me réserve quinze ans de pension pour mes petites-nièces, ou filles de mes petits-neveux et petites-nièces. »

« J'exige de la mission que j'ai fait bâtir, que les dames missionnaires fassent pour moi une communion tous les ans, et me fassent dire, à perpétuité, une messe tous les ans dans l'octave de la Saint-Pierre. »

Mgr de Québec réduisit le temps pour les messes à 25 années. Le 20 septembre 1810, Sœur de la Nativité, supérieure de l'Institut, écrivait à Sœur Saint-Charles, supérieure du couvent de Saint-François:

Ma très chère et bien-aimée Sœur,

« Voici la procuration pour vous faire accepter, au nom de la Communauté, la charge que feu Messire Bédard nous a imposée avant que de laisser la terre. Vous verrez qu'en vertu de cette procuration, vous vous chargez, et celles qui vous succéderont, pendant l'espace de vingt-cinq ans, de faire dire une basse messe, de

donner une communion, et de recevoir une pensionnaire, chaque année; cette pensionnaire doit être présentée par le curé du lieu, en vous payant la pension courante dans le temps qu'on vous la présentera. Pour ce qui regarde la terre des Sœurs, elle court de grands risques si elle paraît en justice; les uns veulent que nous ne la perdions pas: les autres, que si on veut nous l'ôter, nous n'ayons mot à dire. Vous avertirez si la chose arrive... il faut abandonner le tout à la Providence.

« Nous gardons ici l'extrait du testament, qui doit être avec nos papiers; si vous en avez besoin, vous vous ferez donner une copie. Je vous laisse la procuration à payer; vous avez un assez fort héritage.

« Pour votre maison, chère Sœur, faites-la estimer par des ouvriers; et vous m'enverrez votre devis, afin que je le propose à la Communauté, car il ne faut pas la laisser tomber tout-à-fait.

« Nous avons bien pris part à votre état, et nous réjouissons bien de savoir que vous avez un curé. Aurez-vous la messe tous les dimanches?

Notre pauvre Sœur Saint-Martin est, je crains, à sa dernière maladie; il paraît qu'elle a un squirre en bas de l'estomac, qui la fait beaucoup souffrir... priez bien pour elle! Cela nous afflige beaucoup... nous n'avons que bien peu de Sœurs, vu le grand besoin... bien des infirmes, une postulante et six robes noires; quinze et

vingt ne seraient pas de trop. Notre Sœur Sainte-Marie gronde toujours à son ordinaire; elle vous salue, en disant qu'elle radote à présent. Je me recommande bien à vos prières, à celles de votre compagne, et je suis avec le plus sincère attachement,

Votre très humble et sincère amie,

Sœur de la Nativité, supérieure. »

---

11 novembre 1810 — Sœur Saint-Charles, supérieure à Saint-François, obtient du conseil de la Communauté permission de faire couvrir le couvent, moyennant 1640 livres, et nourrir l'ouvrier 40 jours.

26 septembre 1813 — On décide de nouvelles réparations au couvent de Saint-François: châssis, planchers de haut et de bas, — dépense de $80.

Le successeur de M. Bédard était M. Hubert Cornelier. Les missionnaires de 1812-1813 étaient Sœur de la Croix (Beaudry) et Sœur Saint-Antoine (Charon). Fondées de procuration de la Communauté, elles firent un échange avec M. le Curé et les marguilliers, en date du 16 juin 1813:

De la part de la Fabrique:

1° 3 arpents cédés aux Sœurs, à prendre à dix pieds du presbytère.

2° Cédé au curé la propriété des bâtisses ci-devant à son usage.

De la part des Sœurs:

1° Cédé à la Fabrique 2¼ arpents sur 12 perches.

2° Un arpent au curé.

SAINTE-FAMILLE

Sur demande de Sœur Sainte-Cécile, la Communauté consent à faire chaîner la terre de la Sainte-Famille (3 mars 1809).

Basse-Ville de Québec

28 avril 1811 — La Communauté consent aux douze louis que ma Sœur Saint-Simon a donnés pour la bâtisse d'une église; mais ne consent point aux treize autres louis que cette Sœur avait promis.

6 juin 1811 — La Communauté permet à Sœur Saint-Simon de donner ses treize louis pour la bâtisse d'une église, l'année prochaine.

5 septembre 1811 — Sœur Saint-Simon, supérieure de la Basse-Ville, veut faire des réparations: planchers, escaliers, fenêtres. La Communauté lui permet une dépense de 500 livres.

Saint-Laurent

14 avril 1813 — La Communauté permet de couvrir la maison de Pointe-Claire en bardeaux : 908 livres.

Ile Saint-Paul

31 mars 1813 — bâtisse à l'île Saint-Paul d'une étable, bergerie, écurie — 1000 livres.

26 septembre 1813 — Réparer les couvertures de la maison et de la grange — 1800 livres.

Pointe-Saint-Charles

28 juillet 1810 — Dépense de 1400 livres pour couvrir la maison en bardeaux.

7 février 1811 — Dépense de 1080 livres pour réparer la grange.

Dépenses diverses. — Vente.

18 août 1811 — On décide de faire couvrir les écoles : 7 ou 800 livres.

22 septembre 1811 — On fait couvrir la boulangerie — 1200 planches à 48 livres du 100. L'ouvrier prend quatre parties du 100, et 1 pour découvrir.

12 avril 1813 — La Communauté donne 3 louis à la paroisse Saint-Benoît, dans la disette de leurs grains . . . et quatre louis pour assister les familles dont les membres sont morts à la guerre.

20 janvier 1810 — On décide de vendre la terre de Sainte-Catherine, pour six cents livres.

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur M.-Madeleine Desroussels, dite de la Nativité

1808-1814

191e décès: Sœur MADELEINE JOLY, dite Sainte-Julienne.

Madeleine Joly, baptisée à Laprairie le 17 janvier 1726, était fille de Nicolas Joly et Marie Beaudet; petite-fille de Nicolas Joly et Françoise Hunault; arrière-petite-fille de Jean Joly, venu de Saint-Denis, évêché de Nantes, qui épousa Marguerite Amyot de Québec.

Sœur Sainte-Julienne, entrée au noviciat en 1753, fit profession en 1755. A l'époque de l'incendie, il y avait neuf ans que son noviciat était terminé; et elle travaillait au pensionnat de Montréal. En 1769, elle fut chargée de la sacristie et de la roberie. En 1771, elle alla à Boucherville; en 1778, à Laprairie; en 1782, à Saint-Laurent. En 1786, elle fut mise à la tête du pensionnat de la maison mère; de 1790 à 1802, chargée de la grande école. Après avoir rempli l'office de portière pendant deux ans, 1802-1804, âgée de 78 ans, elle fut laissée en repos et put se livrer à toute la générosité de sa ferveur. On remarquait en cette chère Sœur une simplicité rare, accompagnée d'une obéissance aveugle et d'une humilité profonde. Le

trait suivant en donne une idée: Un jour de cérémonie religieuse, M. Roux prenait son déjeuner à la salle de Communauté avec les autres prêtres, ainsi qu'il était d'usage alors. Sœur Sainte-Julienne entre, le voile en avant, les yeux baissés, va se prosterner jusqu'à terre près de la table des Messieurs, dit sa coulpe d'une faute légère qu'elle avait commise contre l'obéissance; puis, elle baise de nouveau la terre, fait la révérence, et se retire. Dès qu'elle fut sortie de la Communauté, M. Roux fit l'éloge de son obéissance et de sa profonde humilité, dont elle donnait une si belle preuve par cette pratique, reste précieux de sa riche carrière; car cette circonstance eut lieu dans les dernières années de sa vie, lorsqu'elle était âgée de plus de 80 ans. — Sur la fin de ses jours, elle devint un peu en enfance, mais ne cessa point d'édifier les Sœurs; elle n'avait d'autre pensée que celle d'aller entendre la sainte messe... la nuit et le jour, elle en était continuellement remplie, et souvent elle se levait, disant: La messe sonne! allons à la messe! — Ce fut le 5 février 1809 que cette chère Sœur termina sa belle et longue carrière religieuse, assistée de M. Roux, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice et de notre Congrégation. Elle était âgée de 83 ans, et comptait 56 années de religion. Son service fut chanté par M. Le Saulnier; Messieurs Malard et Bédard y assistaient. (7 février)

192e décès: Sœur MARIE-FERDINANDE CARON, dite Saint-Raphaël.

Marie-Ferdinande Caron, baptisée le 22 novembre 1757, était fille de Ignace Caron, de Sainte-Anne de la côte de Beaupré; petite-fille de Robert Caron et Marguerite Cloutier, du Château-Richer. Elle n'avait que trois ans. (1760) quand sa mère, Marie-Elisabeth Roy, devenue veuve, épousa M. Augustin Giguère. Entrée au noviciat en 1778, Marie-Ferdinande Caron prit le saint habit le 6 décembre 1779, sous le nom de Sœur Saint-Raphaël; et le 11 décembre 1780, elle fut admise au nombre des professes, « sur le pied de Sœur pour les gros ouvrages, n'ayant pas les talents pour les œuvres de l'Institut. » De 1783 à 1789, elle fut employée à la dépense; et de 1789 à 1808, à la Pointe-Saint-Charles. Son industrie, son économie, son amour pour le travail, et son zèle à promouvoir le bien de la maison étaient tels qu'elle fut nommée « seconde Sœur Crolo ». Comme elle était très adroite à la couture et vive à l'ouvrage, pendant qu'elle était à la métairie Saint-Charles, elle confectionna des vêtements pour les personnes du dehors, se privant de sommeil et s'interdisant tout repos, afin de parvenir à son but. C'est ainsi que cette chère Sœur trouva le moyen de réparer la maison et ses dépendances, sans qu'il en coûtât à la Communauté; elle fit refaire les cloisons, doubler les planchers, renouveler les croisées, etc. Sa grande assiduité à l'ouvrage ne lui fit

cependant jamais rien perdre de sa ferveur et de sa régularité, tant elle possédait à un haut degré l'esprit de notre sainte Fondatrice, qui unit l'emploi de Marie à celui de Marthe. Quoiqu'elle n'eût reçu qu'une instruction élémentaire, elle avait beaucoup de savoir-vivre, et se montrait affable envers toutes, même envers les plus jeunes postulantes.

Rappelée à la Communauté pour y finir ses jours, elle vit arriver sa fin avec calme et tranquillité; comme toutes les âmes justes, qui ont vécu sur la terre en exilées, soupirant sans cesse après le ciel, leur véritable patrie. Le 8 février 1809, elle se sentit défaillir; et quoiqu'elle eût été munie déjà de tous les sacrements de la sainte Eglise, elle exprima le désir de voir M. Roux, confesseur de la Communauté. « Il est temps! dit-elle, il est temps! Puis, fixant les yeux vers la porte, elle s'écriait: « Mon Dieu! c'est bien long! » Enfin, M. Roux entra. — « Vite, mon Père! lui dit-elle, vite! vite! » Il se hâta de lui donner l'absolution, et elle exhala son dernier soupir ... On eût dit qu'elle n'attendait que cette dernière grâce pour rendre sa belle âme à son Créateur. — M. Roux fit l'éloge de cette fervente Sœur, immédiatement après sa mort; et il termina en disant qu'il se souhaitait à lui-même de mourir comme elle. Elle était âgée de 52 ans, et avait travaillé pour notre Communauté pendant 31 ans. Son service fut chanté le 10, trois jours seulement après celui de Sœur Sainte-Julienne, par M. Jean-Baptiste-

Charles Bédard, p.s.s.. Signèrent l'acte de sépulture: M. Malard, p.s.s., et M. Baron, chantre.

193e décès: Sœur ÉLISABETH PRUD'HOMME, dite Sainte-Agathe.

Elisabeth Prud'homme, née à la côte Saint-Antoine, (Montréal), le 14 mars 1719, était fille de François Prud'homme et Marie-Anne Courault; sœur de Marie-Anne Prud'homme, dite de la Trinité, décédée en 1784; nièce de Jeanne Prud'homme, dite Saint-Michel, décédée en 1767, et de Elisabeth Prud'homme, dite Saint-Jean l'Evangéliste, décédée en 1786; et cousine de Cécile Prud'homme, dite Saint-Pierre, décédée en 1757.

Prévenue dès le berceau des bénédictions du ciel, Elisabeth puisa dans la maison paternelle le principe des excellentes vertus qu'elle devait pratiquer toute sa vie. N'étant encore qu'une petite enfant, elle donna des marques bien touchantes de sa foi vive et de sa piété. Elle se trouvait dans une maison où l'on porta le très saint Sacrement, qui fut déposé sur une crédence; et pendant que le prêtre confessait la malade, on alluma les cierges qui mirent le feu aux draperies. Cet accident excita beaucoup d'agitation parmi les personnes présentes ... la petite Elisabeth ne pense qu'au trésor précieux qui se trouve exposé aux flammes ... elle y vole, prend le porte-Dieu dont elle passe les rubans autour de son cou, et va s'agenouiller en dehors

de la maison. Tout le monde marche sur les traces de cet ange, et se prosterne auprès d'elle. Lorsque le prêtre eut disposé la mourante, surpris de voir la maison déserte, il sortit et aperçut le très saint Sacrement entre les mains de la petite, qui vint Le lui remettre toute rayonnante de bonheur. Ce prêtre dit alors: « L'enfant dont les mains ont eu le bonheur de toucher Notre-Seigneur, demeurera toujours vierge. » En effet, à l'âge de 15 ans, elle sollicita son entrée dans notre Congrégation, demandant d'y être employée aux travaux les plus pénibles. Elle vécut dans notre maison durant 75 ans et mourut à l'âge avancé de 90, après avoir pratiqué toutes les vertus religieuses, à la grande édification des Sœurs et des autres personnes avec lesquelles elle se trouva en rapport, soit à la maison mère, soit aux métairies. Tout en elle inspirait le respect et la confiance; elle se faisait remarquer en toute occasion par sa douceur et sa charité. Si la supérieure lui envoyait, à la Pointe, des Sœurs convalescentes, elle les accueillait avec la plus grande bonté, et leur prodiguait des attentions tout à fait maternelles.

Sœur Sainte-Agathe était à Pointe-Saint-Charles lorsque les Anglais s'avancèrent pour prendre Montréal, en 1760. Amherst, venant par Lachine, passa du côté de la rivière Saint-Pierre; en voyant notre maison de la Pointe, qui était grande pour le temps, il crut que ce devait être un magasin de munitions, et se

disposa à s'en rendre maître. Sœur Sainte-Agathe fut très effrayée quand elle vit les préparatifs d'attaque; mais sa compagne (dont la tradition ne nous a pas conservé le nom) la rassura et toutes deux, se présentant au commandant, lui souhaitèrent la bienvenue, le priant de vouloir bien accepter une collation à la ferme. Bien volontiers, répondit Amherst, qui ne s'était point attendu à une aussi bienveillante invitation. Les deux Sœurs s'empressèrent aussitôt d'étaler toutes les provisions de la métairie... ce dont les officiers parurent si satisfaits qu'ils se retirèrent en promettant de protéger notre Communauté... En effet, nous n'eûmes toujours qu'à nous féliciter des bons procédés des Anglais à notre égard.

La mortification et la pauvreté étaient des vertus bien chères à Sœur Sainte-Agathe. Humble et recueillie, elle parlait peu; on voyait que son esprit était constamment uni à Dieu, dans son travail et ses occupations. Son cœur était rempli d'une tendre dévotion envers Notre-Seigneur au très saint Sacrement, le Sacré-Cœur de ce bon Maître, la très sainte Vierge, etc. Plusieurs fois durant sa vie, elle eut des pressentiments assez singuliers d'événements qui arrivèrent tels qu'elle les avait vus et annoncés:

Une nuit (elle était alors dépensière), elle vit tirer les rideaux de son lit, et entendit une voix qui lui dit à plusieurs reprises: « Levez-vous le feu est à la maison! Elle quitte prompte-

ment son lit, descend à la cuisine, et trouve une cloison près de la cheminée tout en feu. Quelques instants de délai, la Communauté se fût éveillée au milieu des flammes.

A l'époque de l'incendie (1768), Sœur Sainte-Agathe était lingère. La Communauté se disposant à une promenade à la Pointe-Saint-Charles, elle pria la supérieure de différer cette promenade, affirmant que la Communauté brûlerait cette nuit même, et qu'il était prudent de mettre les effets de la maison en sûreté. La supérieure ne crut point à cette annonce; cependant, pour condescendre au désir de cette bonne Sœur, elle lui permit de demeurer à son office pendant que les autres Sœurs iraient en promenade. Sœur Sainte-Agathe s'occupa toute la journée à descendre, des greniers à la voûte, tout le linge qu'elle mit tremper dans les cuves, ainsi que d'autres effets, en petite quantité néanmoins; car aucune n'était effrayée de ses alarmes, qu'on prenait pour des imaginations. Ce ne fut que le soir, entre dix et onze heures, la Communauté se trouvant enveloppée de tourbillons de flamme, qu'on reconnut la sage prévoyance de Sœur Sainte-Agathe.

Elle prédit à une jeune personne de Ville-Marie qu'elle serait religieuse. Cette jeune fille, alors malade et extrêmement faible, s'était fait conduire par un de ses frères jusqu'à la Pointe-Saint-Charles, pour y respirer le bon air de la rivière. Après lui avoir donné quelques rafraîchissements, avec cette bonté qui lui était si

naturelle, Sœur Sainte-Agathe dit à la malade qu'elle se rétablirait et entrerait en Communauté. Cette personne fut d'autant plus étonnée de cette annonce, qu'elle n'avait jamais eu la pensée de quitter le monde. Cependant, ayant recouvré la santé cinq ans plus tard, elle sentit que Dieu l'appelait à la vie religieuse, fit une retraite dans notre Communauté et entra au noviciat, où elle prit le nom de Saint-Joseph (Geneviève Malo).

Une année avant son décès, Sœur Sainte-Agathe annonça à la Communauté qu'elle allait perdre cinq Sœurs, et qu'elle-même serait de ce nombre. Voici comment la chose lui avait été montrée, telle qu'elle l'a racontée dans son aimable candeur et simplicité. « Il me sembla, dit-elle, qu'étant allée au jubé pour y faire une visite au saint Sacrement, je vis quatre de nos Sœurs en prières ; trois se trouvaient en face de moi, je les connus très bien . . . la quatrième se trouvait plus éloignée, et avait le dos tourné ; je ne pus la reconnaître, elle était maigre et de haute taille. Je connus que nous mourrions toutes cinq cette année même ; et que la mort de la cinquième, que je ne pus reconnaître, causerait quelque dérangement. » La chose arriva telle qu'elle l'avait prédite : quatre Sœurs moururent dans l'infirmerie cette année-là ; et la cinquième, qu'elle n'avait pu connaître, était Sœur Saint-Vincent, alors missionnaire à Saint-Laurent, laquelle décéda dans cette mission un mois après Sœur Sainte-Agathe. Sa mort donna, en effet, occasion à quelques changements. Les

trois autres furent Sœurs Sainte-Julienne, Saint-Raphaël et Sainte-Gertrude. Sœur Sainte-Agathe passa cette dernière année, comme les précédentes, dans la pratique constante de toutes les vertus; la première à tous les exercices, suivant ponctuellement le règlement comme une jeune Sœur, prenant ses repas au réfectoire, et ne s'accordant aucun des soulagements nécessaires à son grand âge: une tasse de lait, un morceau de pain, était son déjeuner de tous les jours. Elle s'occupait au travail, sans perdre un instant; vers la fin de sa vie, comme sa vue était faible, elle tricota des bas de laine. D'ailleurs, elle jouissait d'une bonne santé, et personne ne soupçonnait que sa fin dût arriver prochainement; mais le temps était venu où Dieu voulait couronner une vie si longue et toute remplie de bonnes œuvres. Elle avait l'habitude, approuvée par la supérieure, de s'habiller avant le réveil, particulièrement les jours de communion; dès que la cloche sonnait, elle sortait de sa chambre et se rendait au chœur. En hiver, vu qu'il n'y avait pas de lumière dans les corridors, on lui avait recommandé de ne pas descendre seule, le matin... Or, il arriva un jour, (C'était la Saint-Mathias, 24 février) qu'oubliant la recommandation qui lui avait été faite, elle se mit en devoir de descendre seule; ayant manqué le premier degré de l'escalier, elle roula jusqu'au bas. Au bruit de cette chute, les Sœurs accoururent à son secours et la portèrent à l'infirmerie; elle avait la tête horriblement fracassée, et le sang coulait avec

abondance. On voulut lui faire prendre quelques fortifiants; mais elle remercia, disant qu'elle ne voulait pas manquer de faire la sainte communion... puis elle ajouta: « Le bon Dieu a puni ma désobéissance; ma Sœur supérieure m'avait recommandé de ne point descendre seule. Veuillez faire avertir notre Père, (M. Roux) j'ai besoin de me confesser. » Ce qu'elle désirait fut accordé; puis la Communauté, cierge en main, accompagna le très saint Sacrement au lit de la chère malade. Quelques jours plus tard, elle reçut solennellement le saint Viatique et le sacrement de l'Extrême-Onction.

Pendant cette douloureuse maladie, elle continua d'édifier la Communauté, se montrant toujours calme et résignée à la sainte volonté de Dieu, prenant tous les remèdes qui lui étaient prescrits, et souffrant sans témoigner la moindre répugnance les opérations ou pansements des médecins et chirurgiens; elle accueillait toutes ses Sœurs avec une parfaite cordialité, disant qu'elle ne valait pas les peines qu'on se donnait pour elle. Si on l'interrogeait sur la violence de son mal, elle répondait humblement; « Je ne souffre pas autant que je le mérite. C'est bon pour moi! Je suis une désobéissante; ma Sœur supérieure m'avait défendu de descendre seule. Priez bien pour moi! » Cette chère Sœur expira paisiblement le 5 mars 1809, après avoir eu les dernières prières de l'Eglise. Son service fut chanté le 7. L'acte de sa sépulture est signé par M. Borneuf, p.s.s., et M. Duranseau, chantre.

194e décès: Sœur ÉLISABETH SABOURIN, dite Saint-Vincent-de-Paul.

Elisabeth Sabourin, née en 1744, au Lac des Deux-Montagnes, était fille de M. Jean-Baptiste Sabourin, capitaine de milice, et de Sarah Henneson. Elle entra au noviciat en 1767, treize ans après ses deux sœurs, Saint-Barthélemy et Sainte-Ursule; on lui donna le nom de Saint-Vincent-de-Paul. Ayant fait profession en 1769, elle fut immédiatement envoyée à Laprairie. En 1772, elle alla à la Pointe-aux-Trembles de Montréal; en 1774, à Champlain. En 1779, elle fut nommée maîtresse des pensionnaires à la maison mère; en 1780, elle alla à Sainte-Famille. En 1786, elle fut chargée de la petite école et, en 1787, elle alla pour la seconde fois à Laprairie. De 1790 à 1795, elle fut missionnaire à Saint-Laurent. Ayant ensuite été nommée à Saint-Denis, elle en revint malade, et fut chargée de la petite école. En 1796, elle retourna à Saint-Laurent et y resta jusqu'à 1805. Après avoir été, une année, maîtresse au pensionnat de Montréal, elle retourna à Saint-Laurent. C'est là qu'elle fut atteinte de la maladie qui devait l'enlever à sa Communauté, pendant l'année scolaire 1808-1809. Sa compagne était Sœur Saint-Jérôme (Raizenne), sa nièce; la Communauté envoya Sœur Saint-Pierre pour lui aider ... puis, les chemins, devenus impraticables, empêchèrent d'envoyer tout autre secours. On eût dit que tout concourait à rendre

la circonstance pénible aux pauvres Sœurs de Saint-Laurent.

M. Cazeneuve, curé de la paroisse, était malade lui-même et ne put aller administrer les derniers sacrements à la mourante; M. Boudrault, vicaire, se rendit au couvent avec peine, car lui aussi était souffrant et ne pouvait marcher que difficilement. Sœur Saint-Jérôme eut la douleur de recevoir le dernier soupir de sa tante; après lui avoir fermé les yeux, elle l'ensevelit de ses propres mains avec Sœur Saint-Pierre.

Sœur Saint-Vincent, décédée le 14 avril, fut inhumée le lendemain, 15, dans l'église de la paroisse. Son acte de sépulture fut ainsi fait: « Le 15 avril 1809, par nous, prêtre vicaire, soussigné, a été inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Laurent, Ile de Montréal, le corps de la Sœur Saint-Vincent, religieuse de la Congrégation, décédée le jour précédent, à la maison de Saint-Laurent, âgée de 64 ans.

Boudrault. »

Dans sa 65e année d'âge, Sœur Saint-Vincent-de-Paul comptait 42 ans de religion.

195e décès: SŒUR MARIE-JOSÈPHE BOULAY, dite Sainte-Gertrude.

Le père de Sœur Sainte-Gertrude était M. Nicolas Boulay, perruquier, de Montréal, fils de Louis Boulay et Jeanne Gibaut, de Saint-Germain-en-Laye, Paris. Sa mère était Marie

Marillac, fille de Jérôme Marillac dit Sansquartier, et de Jeanne Gallien. Née le 13 juillet 1742, Marie-Josèphe Boulay entra au noviciat en 1767. Après sa profession, 1769, elle fut envoyée à la Basse-Ville de Québec; en 1775, à Lachine; 1776, Boucherville; 1783, Pointe-aux-Trembles de Québec; 1790, Laprairie; 1795, Basse-Ville de Québec; 1796, Saint-François du Sud; 1801, Sainte-Famille; 1802, Pointe-aux-Trembles de Québec; 1804, grande école. Aux délibérations du conseil, nominations de 1808, nous lisons: « Sœur Saint-Etienne, maîtresse des écoles, avec une seconde jusqu'au rétablissement de Sœur Sainte-Gertrude. — 17 octobre — Sœur Sainte-Gertrude, qui continue d'être malade, est remplacée comme maîtresse des écoles par Sœur Saint-Stanislas. » Elle décéda le 20 avril suivant, six jours seulement après le décès de Sœur Saint-Vincent-de-Paul, sa compagne de noviciat. Pendant ses derniers jours, elle n'avait cessé de répéter aux jeunes Sœurs de bien profiter de leur temps, afin d'avoir la consolation de mourir tranquilles. Sa carrière religieuse, fervente et régulière, la paix de son âme au moment de paraître devant le juste Juge, étaient une douce expérience de ce qu'elle enseignait aux autres. Agée de 67 ans, elle en avait passé 42 dans la Communauté.

196e décès: Sœur VÉRONIQUE L'ESTANG (BRUNET), dite Sainte-Rose (12e supérieure).

Sœur Sainte-Rose, après avoir laissé la charge de supérieure, qu'elle avait remplie douze ans, fut seconde maîtresse des novices, elle vaquait à d'autres fonctions, suivant ses forces et le besoin de la Communauté. De 1790 à 1792, elle fut première conseillère; ensuite, elle se dévoua pour instruire les jeunes filles de la ville, qui n'avaient ni le temps ni les moyens de fréquenter les classes régulières. Ces filles étaient en assez grand nombre; car il n'y avait alors dans tout Montréal que notre seule école de la rue Notre-Dame. Sœur Sainte-Rose les préparait à bien recevoir les sacrements, et à vivre chrétiennement selon leur condition. Dans ses dernières années, cette digne émule de notre Fondatrice voulut bien se faire la servante de nos servantes; les filles domestiques de la Communauté avaient alors des gages très médiocres, et l'on pourvoyait en grande partie à leur entretien. Sœur Sainte-Rose prit soin de laver et raccommoder leurs habits, surtout les bas; elle s'acquittait de cette œuvre de miséricorde corporelle avec une pureté d'intention qui lui faisait voir dans la personne des pauvres les membres délaissés de Notre-Seigneur. C'est ainsi qu'elle termina sa belle carrière de quatre-vingt-deux ans, après avoir servi et édifié notre Communauté durant soixante-six ans. Vers la

fin de ses jours, le Seigneur l'éprouva par une terrible maladie de nerfs, qui faisait trembler tous ses membres; cette agitation continuelle lui devait être très pénible; cependant, elle ne manifesta jamais le moindre mouvement d'impatience, souffrant cette infirmité avec la plus parfaite résignation au bon plaisir de Dieu.

197e décès: Sœur MARIE-DOROTHÉE MERCIER, dite Saint-Martin.

Marie-Dorothée Mercier, née à Sainte-Anne de Beaupré le 17 février 1758, était fille de Joseph Mercier et Marie-Josèphe Caron. Son grand-père était Pierre Mercier, marié à Marie Chamberlan, Sainte-Famille; et son bisaïeul, Julien Mercier, venu de Tourouvre au Perche. Entrée au noviciat en 1781, Sœur Saint-Martin prit le saint habit le 8 janvier 1782, et fit profession le 13 février 1783. En 1786, elle fut nommée à Saint-François du Sud; en 1791, à Saint-Laurent; 1794, Pointe-Claire; 1801, Pointe-aux-Trembles de Québec; 1802, Basse-Ville; 1803, grande école; 1804, Boucherville; 1809, grande école. L'année de sa mort, 1811, la trouva à ce dernier poste. Les vertus dominantes de cette chère Sœur étaient la mortification et la dévotion à la très sainte Vierge. Pendant qu'elle était à la Pointe-aux-Trembles, tous les dimanches, après vêpres, elle faisait avec ses pensionnaires une procession en l'honneur de la très sainte Vierge, dont elle portait la

statue en récitant les litanies ou le chapelet, jusqu'à la petite chapelle Sainte-Anne. Après un moment de station, pendant lequel on chantait quelques cantiques, toutes revenaient dans le même ordre; et, le plus souvent, suivies des femmes de la paroisse, qui aimaient à prendre part à cet exercice de dévotion. Sœur Saint-Martin avait toujours un grand zèle pour la pénitence et les mortifications corporelles; elle eut moyen de satisfaire son attrait pendant les dernières années de sa vie, ayant été affligée d'un squirre à l'estomac, qui lui causa un vrai martyre. Elle ne découvrit ce mal que longtemps après en avoir été atteinte; elle succomba le 24 janvier 1811, âgée de 53 ans, dont 30 ans de religion.

198e décès: Sœur MARIE RAIZENNE, dite Saint-Ignace (13e supérieure).

Depuis qu'elle eut laissé la supériorité de l'Institut, en 1796, jusqu'à 1802, Sœur Saint-Ignace remplit la fonction de maîtresse des novices. A partir de 1802, elle fut infirme jusqu'à sa mort, arrivée le 20 avril 1811. Elle était âgée de 75 ans, dont 59 années passées à la Congrégation. Son service fut chanté le 23 par M. Borneuf, p.s.s., qui signa l'acte de sépulture avec MM. Molin et Bédard, de la même Compagnie.

199e décès: Sœur APOLLINE LUSSIER, dite Saint-Paul.

Sœur Saint-Paul était fille de M. Paul Lussier, seigneur de Varennes, descendant de M. Jacques Lussier, et de dame Charlotte de la Marche, venus de Paris. Sa mère se nommait Apolline Huet-Dulhud. M. et Mme Lussier possédaient une certaine fortune pour le temps; de sorte que leur fille fut élevée avec toutes sortes de soins, d'attentions et de délicatesses. Placée pour son éducation chez nos Sœurs de Boucherville, elle profita si bien des soins qu'elle y reçut que, comprenant toute la vanité des choses de la terre, elle résolut d'y renoncer entièrement en se faisant Sœur de la Congrégation. Il lui en coûta d'obtenir le consentement de ses parents; mais enfin, pressés par ses instances, ils se rendirent.

Notre chère Sœur Saint-Paul ne fit pas les choses à demi. Dès les premiers jours de sa carrière religieuse, elle rompit entièrement avec toutes les aises de la vie, et devint en peu de temps un fruit mûr pour le ciel. Extrêmement dure à elle-même, elle ne croyait jamais traiter son corps avec assez de sévérité. Le Seigneur, content de cette ardente et généreuse volonté, s'empressa de récompenser une ferveur si peu commune ... et à peine le noviciat de ce nouveau Louis de Gonzague était-il fini, qu'elle mérita d'aller posséder la couronne promise aux âmes courageuses, lesquelles, en combattant vaillam-

ment, remportent bientôt la victoire. Cette chère Sœur avait été envoyée à Saint-Denis; mais elle fut obligée d'en revenir au bout de quelques mois, atteinte du mal qui l'enleva de ce monde le 30 novembre 1811, âgée de 23 ans, dont quatre années de religion.

Par sa grande ferveur et ses talents remarquables, Sœur Saint-Paul donnait à espérer qu'elle rendrait de grands services à la Communauté; mais Dieu en a ordonné autrement, dans ses décrets adorables.

Son service fut chanté le 2 décembre, par M. Le Saulnier. MM. Chicoineau et Humbert, p.s.s., y assistèrent.

200e décès: Sœur MARIE-ANNE DE L'ISLE ou DELISLE, dite Saint-Barnabé.

Née en 1775, à Deschambault, de M. Joseph De L'Isle et de dame Marguerite Perrault, Marie-Anne De L'Isle se présenta au noviciat en 1793. Dans les délibérations de cette année, nous voyons: « Sœur Ménard ne pouvant être admise à cause de ses infirmités, il est décidé que l'argent donné par le Père Casault sera appliqué à Marie-Anne De L'Isle, fille de Joseph De L'Isle, de Deschambault, qui est acceptée postulante, si toutefois le sujet convient à la maison, après ses deux années d'épreuve. »

Le 13 juin 1795, fête du Sacré Cœur de Jésus, Sœur Marie-Anne De L'Isle, dite Saint-Barnabé,

fut tirée au scrutin et admise à la profession. Après son noviciat, elle fut envoyée à la Basse-Ville de Québec; en 1805, à Saint-Laurent; en 1806, elle fut chargée de la grande école; en 1807, on la nomma infirmière; en 1809, elle alla à Saint-François du Sud. Lorsqu'elle décéda, le 19 janvier 1812, elle était âgée de 36 ans, 9 mois, et vivait en religion depuis dix-huit ans et demi. Son service fut chanté par M. Bédard p.s.s. Etaient présents: MM. Hubert et St-Germain, prêtres.

201e décès: SŒUR BRIGITTE PARADIS, dite Sainte-Luce.

Brigitte Paradis naquit de M. Ignace Paradis, de Saint-Pierre, Ile d'Orléans, et de dame Thérèse Gaulin, en 1759. Entrée au noviciat en 1782, elle reçut, en 1783, le nom de Sainte-Luce; et en 1784, on l'admit à la profession, pour être employée aux gros ouvrages. En 1785, elle fut nommée à la ciergerie avec Sœur Sainte-Suzanne; en 1787, elle fut chargée du réfectoire; en 1788, nommée à la dépense avec Sœur Saint-Raphaël; 1793, réfectorière; 1796, aide à la dépense avec Sœur Saint-Laurent, puis avec Sœur Sainte-Thècle; 1803, aide à la chambre des hosties avec Sœur Saint-Anselme; 1804, excitatrice et réfectorière; 1805, 1806, 1807, excitatrice; 1808, réfectorière; 1809, excitatrice et réfectorière. Elle décéda le 9 mars 1813, âgée de 54 ans, dont 31 passés en religion. Son ser-

vice fut chanté le 11, par M. Chicoineau. Y assistèrent M. Hubert, p.s.s., M. Cazeneuve, prêtre, M. Duranseau, chantre, qui signa avec les prêtres présents, l'acte de sépulture.

202e décès: SŒUR JULIE MARTEL, dite Sainte-Marie.

Julie Martel naquit de M. Antoine Martel, et de Marie-Françoise Raté, le 4 août 1742, à Saint-Pierre de l'île d'Orléans. Elle entra au noviciat en 1757, âgée de 15 ans. Après son noviciat, elle fut envoyée missionnaire à Lachine, où elle se trouvait à l'époque de l'incendie, (1768). En cette fâcheuse circonstance, nos Sœurs de la maison mère n'ayant d'autre logement que celui qui leur fut fourni par la charité des religieuses de l'Hôtel-Dieu, on envoya les Sœurs infirmes ou malades dans les missions environnantes; ma Sœur des Séraphins fut confiée à nos Sœurs de Lachine, et le Seigneur exigea de cette bonne Sœur le sacrifice de mourir dans cette mission, le 5 mai 1768. On ne sait pourquoi ma Sœur de l'Assomption, supérieure de la Communauté, ne fut informée du décès qu'après l'inhumation, qui eut lieu dans cette paroisse... Surprise et mécontente de n'avoir rien appris de la gravité de la maladie, et même de la mort de cette Sœur, elle écrivit une lettre en termes bien sévères à Sœur Saint-Pierre, compagne de Sœur Sainte-Marie. Celle-ci, plus jeune, fut effrayée des reproches contenus dans

cette lettre; il paraît qu'elle les trouva si forts qu'elle crut qu'il n'y avait plus moyen de reparaître à la Communauté, que le meilleur parti à prendre était de s'éloigner de la maison... Sous l'inspiration de cette violente tentation, elle laissa son habit, et retourna chez son père. La Communauté informée de cette malheureuse démarche, ne jugea pas à propos de faire aucune recherche, dans la crainte d'en donner connaissance aux personnes du dehors. Cependant, notre pauvre Sœur Sainte-Marie était à peine rentrée dans sa famille, qu'elle comprit toute l'étendue de sa faute; et, ne trouvant plus ni paix, ni tranquillité, elle résolut, comme l'enfant prodigue, de retourner à la maison maternelle. Une telle résolution suppose beaucoup d'énergie, de courage et de vertu. Notre chère Sœur eut à subir bien des humiliations pour l'expiation de son oubli, et comme marque de son véritable repentir. Le 12 août de cette même année 1768, Sœur Sainte-Marie vint se présenter à la supérieure pour solliciter sa grâce... Il est aisé de se figurer quelle violence elle eut à se faire. Le chapitre délibéra si elle devait être admise dans la Communauté; après de longues réflexions et beaucoup de difficultés, les Sœurs consentirent à la recevoir; à condition qu'elle n'eût ni voix active ni voix passive pour les charges de la maison, et qu'elle demeurât en jupon et en mantelet jusqu'à ce qu'on jugeât à propos de lui redonner son saint habit. Cette faveur lui fut accordée le 25 du même mois... et plus tard, elle fut agréée comme vocale, « Sœur

Sainte-Marie, lisons-nous au registre des délibérations, ayant rempli fidèlement tous ses devoirs depuis son retour. » Notre Mère Sainte-Madeleine, écrivant les circonstances du départ de Sœur Sainte-Marie, observe : « Ce fut peut-être une *heureuse faute*, puisqu'elle fournit à cette bonne Sœur l'occasion de pratiquer toute sa vie tant d'actes d'humilité et de beaucoup d'autres vertus ; car il ne faut pas réfléchir longtemps sur les sentiments qu'elle dut avoir à fouler aux pieds, pour se persuader que, seule, la grâce de Notre-Seigneur put lui donner le courage de vaincre toutes les répugnances de la nature, pour se soumettre aux rudes épreuves que l'on exigea de son repentir. »

Sœur Sainte-Marie avait un très bon caractère ; et l'expérience de son passé lui inspirait une vraie compassion pour les jeunes Sœurs, lorsqu'elle les voyait dans la peine. « Ne vous découragez pas, chère petite Sœur, leur disait-elle ; moi, j'ai perdu ma réputation toute jeune !»

Cette chère Sœur décéda le 3 novembre 1813, âgée de 71 ans, dont elle avait passé 56 dans notre Communauté. Son service fut chanté par M. Bédard, p.s.s. Messieurs Chicoineau et Hubert, p.s.s., étaient présents.

CHAPITRE IV

SŒUR MARIE-LOUISE COMPAIN, DITE SAINT-AUGUSTIN,

14e supérieure, réélue

1814-1819

Annales de l'Institut pendant sa supériorité

> « Que nos cœurs s'affermissent dans la sainteté d'une manière irréprochable devant Dieu notre Père, en attendant que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, vienne avec tous ses saints. »
>
> (1ère épître aux Thes., ch. III, v. 13)

Sœur Saint-Augustin commence un 5e triennat. Aspect général. 1814-1815.

Après avoir complété douze ans de supériorité (1808), Sœur Saint-Augustin fut nommée assistante une année, et maîtresse des novices cinq ans. Puis, elle reprit la supériorité, alors que les nuages commençaient à se dissiper de toutes parts. Les longues et désolantes guerres qui venaient d'avoir lieu touchaient à la fin, bien que la paix n'eût point encore été proclamée de ce côté-ci de l'Atlantique. Le Saint-Père, après avoir été captif à Savone, à Fontainebleau, était

retourné dans ses Etats, n'ayant que des bénédictions pour son persécuteur, et ne se vengeant que par des bienfaits. M. Emery, dont l'énergique intelligence avait tant contribué à la délivrance de Sa Sainteté Pie VII, était allé recevoir la récompense immortelle de sa chrétienne valeur; et M. du Ponget Duclaux, prêtre très vénérable, le remplaçait avantageusement comme supérieur général de Saint-Sulpice. Le rétablissement des Bourbons procurait à la France la sympathie de l'Angleterre, si ennemie de Napoléon; ce qui devait favoriser beaucoup les intérêts du Canada. Louis XVIII, frère de Louis XVI, vivait depuis trois ans retiré au château de Hartwell, comté de Buckingham, près Londres, quand il apprit l'abdication de l'empereur, 11 avril... Immédiatement, il résolut de quitter sa résidence pour aller prendre possession du trône de ses pères. Le prince de Galles, régent du royaume d'Angleterre, lui prodigua toutes sortes d'honneurs; et, avant son départ, il lui adressa un discours de félicitation auquel le nouveau Souverain répondit: « *qu'après Dieu,* il devait la couronne *au régent d'Angleterre.* Sa Majesté débarqua au port de Calais, le 24 avril, accompagné de la duchesse d'Angoulême, sa nièce, sœur de l'infortuné Louis XVII. Le 3 mai, avant de faire son entrée solennelle à Paris, il se rendit à Notre-Dame pour implorer les bénédictions du ciel. Le trente mai eut lieu un premier traité avec les Souverains étrangers. Le 3 juin, le roi octroya sa charte imitée de la constitution anglaise. La réapparition de Napoléon obligea

Louis XVIII de se réfugier à Gand (mars 1815); il revint à Paris après les « Cent jours » (juillet 1815) ... et le 20 novembre, eut lieu un second traité entre les puissances. Le gouvernement français se montra loyal et généreux envers les communautés du Canada qui avaient eu précédemment des droits à certaines rentes; il annonça que, pourvu qu'elles produisissent leurs titres, on leur ferait justice. Notre Communauté ayant en bonne forme les titres des fonds qu'elle possédait dans ce royaume, ne tarda pas à profiter de cette conduite de la divine Providence; M. J.-B. Thavenet, p.s.s., employé à Montréal depuis 1794, repassait en France cette année 1815, muni de tous nos titres et d'une procuration; il promit de ne rien négliger pour procurer nos intérêts. Nos Mères écrivirent, par M. Thavenet, à M. Duclaux, supérieur général de Saint-Sulpice, et à M. Philippe-Jean-Louis Desjardins, frère de M. Louis-Joseph.

A M. Duclaux.

Monsieur et très honoré Père,

« Les bienfaits journaliers que notre Communauté reçoit de votre part, en la personne de M. Roux, ainsi que tout son respectable Séminaire, en particulier de M. Thavenet qui emporte nos regrets les plus sincères, m'engagent à vous présenter une supplique: c'est de nous permettre de vous adresser une procuration pour nos rentes de France, que nous n'avons pas reçues depuis 1803. Comme M. Maury était dans votre maison, et qu'il n'existe plus, je pense,

j'espère que la Providence aura conservé nos titres dans vos archives. M. Thavenet, dont le zèle est infatigable pour tout ce qui regarde les intérêts de Dieu, veut bien se charger d'être notre avocat auprès de votre respectable personne pour nos petits intérêts temporels, s'il y a quelque possibilité...

Sœur Saint-Augustin. »

A Monsieur Desjardins,

« L'occasion qui se présente en la personne de M. Thavenet, qui laisse notre pays pour aller rejoindre son honorable famille, est trop favorable pour n'en pas profiter, et vous donner de faibles, mais très sincères marques de notre gratitude. Bien des fois, nous nous sommes informées en quel lieu la divine Providence vous avait placé, sans pouvoir avoir de nouvelles certaines. Si nous pouvons en apprendre d'heureuses, chacune de nous dira « Laudate » de tout cœur, particulièrement celles qui ont eu le bonheur d'être sous votre conduite, qui me disputent d'avoir une part plus particulière à l'honneur de votre souvenir, quoique aucune ne veuille me le céder en rien, comptant toutes avec une pleine confiance sur l'honneur d'un souvenir au saint autel...

Sœur Saint-Augustin. »

P.-S. — Vous voudrez bien que je vous dise ici l'avantage que nous avons, depuis huit ans, d'avoir, tous les jours, une seconde messe par

le vénérable Père Chicoineau. Il trouve notre autel commode... nous nous en estimons heureuses. Il porte 78 avec un courage digne de sa grande sainteté.
22 septembre 1815.

Le départ de M. Thavenet eut lieu en octobre, quelques semaines après le décès de M. Maury, avocat de notre Communauté à Paris; et M. Maury, fils, écrit à Sœur Saint-Augustin en date du 14 décembre suivant:

Madame la Supérieure,

Lettre de M. Maury à Sœur Saint-Augustin.

« Ayant eu le malheur de perdre mon père à la fin du mois de septembre dernier, dans sa 82e année, M. l'abbé Duclaux, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, a eu la bonté de me remettre votre procuration. J'ai lieu d'espérer que vous voudrez bien me continuer la confiance dont la Communauté honorait mon père depuis de longues années; je ferai en sorte de la mériter par mon zèle et mon exactitude. Dieu, ayant daigné faire luire sur la France des jours plus sereins, et nous rendre un monarque après lequel nous soupirions depuis si longtemps, il y a tout lieu de croire que l'on va procéder à la liquidation tant de vos rentes que de celles que possèdent sur notre royaume les autres sujets de Sa Majesté Britannique; le traité de paix du 20 novembre dernier, en donne la garantie. Cette liquidation, pour ce qui vous concerne, aurait peut-être pu avoir lieu beaucoup plus tôt... mais vos rentes auraient été réduites,

d'après les lois de ce temps, au tiers de leur quantité; encore, fallait-il produire des pièces que la difficulté d'entretenir des relations avec votre province nous a empêchés de vous demander; au lieu qu'aujourd'hui, d'après le traité, ces rentes doivent être liquidées intégralement. On va nommer des commissaires pour l'examen des réclamations des divers créanciers, et ensuite on procédera à la liquidation des créances qui auront été reconnues. Ces formalités entraîneront quelques longueurs; mais vous pouvez être assurée que, de mon côté, je n'y apporterai aucune lenteur, et je mettrai, pour vos intérêts, toute l'activité dont je suis capable.

J'ai l'honneur d'être etc...

Alexandre Maury, homme de loi,
rue Saint-Guillaume,

No 30 — Faubourg Saint-Germain.
A Paris. »

M. Thavenet à M. Roux.

De son côté, M. Thavenet rendu à Paris en novembre, avait obtenu de M. Duclaux l'autorisation de faire les démarches nécessaires pour le recouvrement de nos rentes; et au commencement de 1816, il écrivait, du Petit Séminaire de Paris, à M. Roux, supérieur du Séminaire de Montréal: « Par le traité de paix du 30 mai 1814, et celui du 20 novembre 1815, les rentes dues par la France et appartenant aux sujets du Roi de la Grande-Bretagne seront liquidées et inscrites sur le grand livre de la dette publique

de France, ainsi que tous les arrérages des dites rentes, échues du passé, et à échoir jusqu'au 22 mars 1816; de sorte que les rentes ne commenceront à courir que du dit jour, 22 mars 1816. On doit nommer des commissaires, tant anglais que français, pour la vérification des réclamations des créanciers, sujets du Roi de la Grande-Bretagne, sur le gouvernement français. Dès que la légitimité de ces créanciers aura été reconnue, on les inscrira sur le grand livre de la dette publique de la France. Cette opération entraînera quelques longueurs, attendu que la plupart des titres ont été dispersés pendant la révolution française. Mais le Sieur Maury fera tout son possible pour que, de son côté, on n'éprouve aucun retard. »

Monsieur,

Sœur Saint-Augustin à M. Maury, fils.

« Nous avons appris avec la plus vive douleur le décès de feu Monsieur votre père, en qui nous avions placé notre confiance, et qui la méritait parfaitement. Aujourd'hui, je pense, Monsieur, que nous ne pourrions mieux choisir pour le remplacer que vous, si vous voulez bien l'agréer ; ce dont j'ose me flatter, après le modèle de procuration que vous avez eu la bonté de nous adresser, et que nous avons reçu par la voie de Messire Thavenet, p.s.s.; nous avons tâché d'y insérer toutes les formalités indiquées. Nous vous prions donc, Monsieur, de prendre nos affaires en main ; désormais, nous considérerons revivre en vous les bontés et les charités de Monsieur votre père, et nous aurons en vous la même confiance

que nous avions en lui. Nous n'avons pas touché nos rentes depuis 1803; je suppose que vous avez entre les mains tous les papiers et bordereaux de feu M. votre père. Je vous prie, après la rente reçue, de nous remettre le compte de toutes les dépenses qu'il vous aura fallu faire, ainsi que les honoraires de votre dévoûment, que nous ne saurions assez apprécier. S'il y a surplus, vous voudrez bien le remettre à Messire Thavenet, et nous vous serons très redevables. »

Monsieur et zélé bienfaiteur,

Sœur Saint-Augustin à M. Thavenet.

« Je ne saurais assez remercier votre très libérale charité des peines et fatigues que vous vous êtes données pour nos intérêts. Nous avons reçu avec beaucoup de reconnaissance le modèle de procuration que vous avez eu la bonté de nous envoyer. Nous en avons fait faire deux duplicata que nous adresserons à M. Maury par les premières voies sûres qui se présenteront. Veuillez nous continuer la grâce d'un souvenir au saint autel, pour essuyer les larmes que cause votre absence en notre pauvre Montréal. J'ai porté l'honneur de votre souvenir aux deux communautés, qui y ont été aussi sensibles que nous, et me chargent de vous présenter leurs humbles respects et remerciements. Veuillez bien agréer de nouveau l'expression de ma profonde gratitude. »

1816 Union de prières avec M. de Matignon.

Précédemment, notre Communauté, à la demande du révérend M. Thayer, curé de Boston,

s'était engagée à offrir la communion du premier dimanche du mois pour le succès des missions d'Amérique. M. Thayer mourut à Limerick, Irlande, en 1815. En 1816, à la demande de M. de Matignon, successeur de M. Thayer à la cure de Boston, la Communauté promit d'offrir la communion du second dimanche du mois pour lui obtenir de Dieu l'établissement d'une communauté dans sa paroisse. Cet engagement fut pris le 11 février, à la suite d'une lettre écrite par M. de Matignon à Sœur Saint-Augustin, et que nous copions ici :

Boston, 19 janvier 1816.

Ma très chère Sœur en Jésus-Christ,

« J'ai reçu avec sensibilité la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le bien que votre pieuse Congrégation ne cesse de faire, et auquel vous avez tant de part, m'est continuellement présent à l'esprit, et je prie Dieu qu'il aille toujours en croissant; que votre ferveur, et celle de toutes vos bonnes Sœurs loin de s'affaiblir, augmente de jour en jour à mesure que vous approchez de la couronne, et qu'Il inspire à beaucoup de vierges chrétiennes l'amour de votre saint Institut. Je me souviendrai tous les jours de vous au saint sacrifice; mais c'est à condition que vous, et vos pieuses Sœurs, unirez vos prières aux miennes pour qu'il plaise au divin Epoux de se choisir aussi de nos côtés quelques ferventes épouses qui, comme vous, se consacrent à le faire servir et

aimer de la plus tendre jeunesse, et la préservent des pièges dont elle est environnée de toutes parts. Accordez-nous même une des communions du mois; je compte fermement sur cette sainte société de prières entre vous et nous. Tout le gain sera de notre côté; car il nous manque le plus précieux joyau de notre Eglise, tant que nous n'aurons pas quelques saintes filles vouées par état à Jésus-Christ, et qui, par leurs chastes gémissements et leurs bonnes œuvres, attirent Sa bénédiction sur ces contrées. Je vous recommande la jeune Bostonnienne qui a eu le bonheur d'être baptisée dans votre maison; puisse Dieu lui inspirer le désir, et la rendre digne de devenir une des vôtres! Pas une de ce diocèse n'a encore témoigné ce désir! Que vous êtes heureuse, ma très chère Mère, et vos compagnes, d'avoir été appelées à un état si saint, et qui a de si glorieuses récompenses; et d'être aussi sous la conduite d'ecclésiastiques si pieux, si éclairés! Priez que ce bonheur s'étende à d'autres, surtout de notre côté. Votre élève, Charlotte Julien, est toujours bonne et pieuse, et dit qu'elle aurait bien du plaisir à passer quelques jours dans votre sainte maison; elle a perdu récemment sa mère, à qui j'ai eu la consolation d'administrer les sacrements avant sa mort, quoique jusque-là elle ne se fût pas déclarée catholique. Je voudrais bien pouvoir dire autant de bien de sa jeune sœur ... mais, trop jeune pour apprécier les saintes instructions qu'elle avait reçues dans votre maison, elle s'est laissée complètement pervertir par de

mauvais conseils, et a jusqu'à de l'antipathie pour notre Eglise. Charlotte conserve précieusement la lettre de sa bonne amie et maîtresse Sainte-Hippolyte, et lui présente ses respectueuses amitiés. Notre bon et saint évêque, Mgr Cheverus, avec lequel j'ai le bonheur de vivre, et qui est plein d'estime pour votre Congrégation, vous offre sa bénédiction et son souvenir à l'autel. Je me recommande à vos prières, à celles de vos bonnes Sœurs, et vous prie de me croire, en union aux sacrés Cœurs de Jésus et de Marie,

Ma très chère Sœur,

Votre dévoué et sincère serviteur,

Fr. A. Matignon. »

P.-S. — Je voudrais avoir une plus belle image de saint Augustin que celle que je prie M. Le Saulnier de vous remettre; quoique très médiocre en elle-même, l'image de son cœur sera, je l'espère, l'emblême du vôtre. Il y joindra, à votre choix, une ou deux autres, soit du Sacré Cœur, ou du saint Sacrement, ou de la sainte Vierge; une, si vous le permettez, pour la Sœur Saint-Hippolyte. Dans une Communauté comme la vôtre, il n'y a point de jalousie à craindre. »

M. Matignon mourut en 1818, profondément regretté; depuis plus d'un quart de siècle, il travaillait aux missions américaines. C'est à sa prière que l'abbé Jean-Louis de Cheverus, natif de Mayenne comme lui, et son ami, était passé dans la Nouvelle-Angleterre en 1796. Sacré

évêque de Boston en 1810, Mgr de Cheverus passa au siège de Montauban en 1823, et mourut cardinal-archevêque de Bordeaux en 1836.

Petit Séminaire de Paris,
8 juin 1816.

A la très révérende Sœur supérieure
de la Congrégation de Notre-Dame.

Ma très révérende Sœur,

1816-1817
Lettres de M. Thavenet.
Rentes de France.

« Des différents ouvrages que vous m'avez chargé de vous envoyer, je n'ai pu me procurer que « Le Guide des supérieures, » les « Examens particuliers », et « Les soliloques de saint Augustin », que j'ai l'honneur de vous envoyer par M. John Reeves. J'ai écrit à M. Roux pour vos affaires; j'attends votre réponse. Je me recommande bien à vos prières et à celles de toute votre Communauté, que j'assure ainsi que vous de mon respect, sentiment profond dans lequel j'ai l'honneur d'être, etc .

Thavenet, p.s.s. »

Petit Séminaire de Paris,
13 janvier 1817.

Très révérende Sœur Saint-Augustin,
supérieure de la Congrégation
de Notre-Dame.

« J'ai reçu avec une joie toute spirituelle votre lettre du 15 octobre dernier. M. Maury a reçu

aussi votre procuration. Tout ce qui concerne vos affaires je l'ai écrit à M. Roux par Boston, et je vous l'écris à vous par Londres. D'après votre première procuration, M. Maury a présenté au gouvernement une pétition pour vous; mais lorsqu'il l'a présentée, il y avait déjà huit mois que le bureau des pétitions était ouvert, de sorte qu'un grand nombre de pétitions ont été présentées avant la vôtre, et doivent passer avant. Du bureau des pétitions, la vôtre a été portée à une commission anglaise chargée d'examiner les pétitions des sujets britanniques. De cette commission anglaise, elle passera à une commission française, pour y être vérifiée et reçue. Quand la commission française l'aura admise ou rejetée, elle l'écrira à M. Maury; or, on a dit à M. Maury que ce ne serait pas de six mois... mais je vais faire tout mon possible pour que cela se fasse plus tôt. J'irai dès demain chez M. Maury pour avoir la date du jour où il a présenté sa pétition. De chez lui, j'irai au bureau des pétitions, pour savoir si elle a été portée à la commission anglaise, et sous quelle date; j'irai de là à la commission anglaise, pour m'informer si la pétition y est encore, et quand elle sera examinée. Si l'on me dit, comme à M. Maury, que ce ne sera pas avant six mois, je tâcherai de me procurer auprès de la commission des protecteurs pour la faire examiner plus tôt. J'en ferai autant auprès de la commission française; et, pendant que je ferai ces démarches auprès des commissions, je prierai M. Maury de préparer tous vos titres, dont il sera obligé

de lever des expéditions qui lui coûteront, à ce qu'il m'a dit, plusieurs centaines de francs. Je lui ai offert tout l'argent dont il avait besoin, et l'ai assuré qu'il serait bien payé de ses peines.

Voilà, ma chère Sœur, où en sont actuellement vos affaires; soyez sûre que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les terminer le plus tôt possible.

Les affaires de l'Hôpital-Général sont au même point que les vôtres; mais il n'en est pas de même de l'Hôtel-Dieu... leur procuration n'est point encore arrivée, non plus que celles des communautés de Québec... Si elles perdent leurs rentes, ce ne sera pas ma faute, car je leur suis à toutes entièrement dévoué; mais il faut qu'elles se hâtent de faire passer leur procuration sur le modèle de la vôtre. Les religieuses de Québec qui sont employées à l'éducation des petites filles, ont ici, deux maisons de leur ordre, qui se recommandent à leurs prières, et vous envoient, en signe d'union, l'image de leur saint Fondateur. Je me recommande à vos bonnes prières, et à celles de toutes les communautés.

Il y a dans Paris un grand nombre de communautés de femmes qui sont d'une ferveur angélique; elles sont, à ce que je crois, le boulevard de la France. Vous apprendrez avec plaisir que Madame la Duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, vit à la cour comme une religieuse dans son cloître; elle se lève tous les jours à 5 h., fait son oraison et va ensuite à la messe;

elle travaille pour les pauvres jusqu'à midi, puis, va entendre la messe qui se dit chez le roi. Le reste de la journée, elle l'emploie en lectures, en adoration, à visiter les hôpitaux et les pauvres : c'est une sainte. Il y a dans Paris des milliers de femmes, comtesses, duchesses, marquises, bourgeoises, etc. qui mènent le même genre de vie. Plus de deux mille messes se disent chaque jour ; et à chaque messe, il y a beaucoup de monde. Tous nos séminaires regorgent de jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique ; nous en avons près de quatre cents dans nos quatre maisons de Paris. L'Eglise semble sortir de ses ruines ; il y a encore beaucoup de religion en France . . . les femmes y sont extrêmement modestes. Priez Dieu qu'Il donne l'accroissement à des commencements si heureux.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Ma très révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

Montréal, 15 avril 1817.

Sœur Saint-Augustin à M. Thavenet.

Monsieur et très honoré Bienfaiteur,

« J'ai reçu votre lettre du 13 janvier avec respect, reconnaissance, et une joie qu'il vous sera plus possible d'imaginer qu'à moi de vous la décrire : toute ma Communauté a partagé mes sentiments. Votre charité pour nos intérêts va bien au-delà de tout ce que nous aurions pu espérer. Comme notre unique ressource est la prière, nous regarderons toujours comme un de

nos plus essentiels devoirs d'adresser chaque jour à Dieu des vœux pour votre conservation, et le plus fervemment qu'il nous sera possible.

Vous avez eu la bonté d'assurer M. Maury qu'il ne perdrait rien des dépenses et des peines qu'il sera obligé de se donner pour nous. Soyez assuré, Monsieur, que nous serons toujours très satisfaites de ce que vous trouverez convenable de faire à ce sujet.

Nous nous réjouissons beaucoup de tout le progrès que fait la religion en France, et nous en remercions Dieu. Cela ne pouvait être autrement : ces terres ayant été arrosées du sang de tant de glorieux martyrs, ne peuvent que produire des fruits abondants. Souffrez que je vous dise ici, comme à un bon Père, que notre joie eût été complète si vous nous aviez honorées des nouvelles de Madame votre mère. Je désirerais bien savoir si le vénérable M. Desjardins, curé de Paris, existe encore ; toute la Communauté lui présente ses très humbles respects. Je me recommande de nouveau, ainsi que ma Communauté, à vos saints sacrifices. Après l'intérêt que vous avez la bonté de prendre à notre temporel, je ne puis douter que vous n'en preniez beaucoup plus à notre spirituel. C'est dans cette grande confiance que je vous supplie de me croire,

Votre, etc. »

Monsieur et très honoré Père,

Autre lettre de Sœur Saint-Augustin à M. Thavenet.

« Si notre reconnaissance pouvait souffrir de l'augmentation pour toutes les peines et sollicitudes que votre admirable charité veut bien se donner pour nos propres intérêts, assurément que votre lettre du 24 février 1818, adressée à toutes les communautés du Canada, la mettrait à son comble; apprenant de nouveau combien de démarches, de fatigues et de peines vous avez éprouvées pour nous. Nous en sommes confuses: et je ne trouve point de termes qui puissent rendre les obligations dont nous nous sentons redevables envers vous. Nous ne saurions assez remercier la divine Providence de nous avoir donné un tel bienfaiteur, et vos bienfaits resteront gravés en chacune de nous en caractères ineffaçables. La multiplicité de vos occupations si importantes, auxquelles vous voulez bien joindre celles de nos affaires, doivent vous fatiguer excessivement; les nôtres ne sont que temporelles et très inférieures aux vôtres... aussi, préférerions-nous tout perdre que de vous exposer, par un surcroît de travail, à tomber dans un état d'infirmité. Nous abandonnons le tout à la divine Providence. Vous nous faites remarquer que ce ne sera pas de sitôt que toutes les affaires de la France seront liquidées; nous nous y attendons bien. D'ailleurs, il est juste que les corps religieux de l'endroit passent avant nous. Nous serons satisfaites que les arrérages soient ajoutés au capital, ce qui en augmentera la rente; car nous aimons qu'il y ait une res-

source pour celles qui viendront après nous, où en des temps moins heureux, elle leur deviendrait plus nécessaire qu'à nous-mêmes. Ce n'est que dans le cas où la France voudrait remettre les fonds pour se décharger entière ment, que nous vous prierions de les recevoir. Nous ne nous attendons qu'à la rente depuis le règne de Louis XVIII, et nous ne nous occupons qu'à remplir la sainte pratique que vous nous recommandez, (celle de Marie) en demandant que vous puissiez soutenir celle de Marthe.

C'est dans ces sentiments très respectueux que nous vous supplions de nous croire, etc. »

Petit Séminaire de Paris,

24 avril 1817

Ma très chère Sœur,

« J'ai l'honneur de vous informer de l'état de vos affaires. Au commencement de la révolution, vos papiers ont été mis dans des dépôts publics; votre chargé d'affaires a eu soin de retirer autant de certificats de déposition qu'il a déposé de pièces. Ces certificats, il a été obligé de les déposer au bureau de la liquidation générale, et en a conservé une note. Sur cette note, M. Maury a réclamé tous les certificats de déposition; on les a retrouvés tous, à l'exception de deux qui, d'après la note, doivent faire mention de deux titres de rente de cinq cents et quelques francs. M. Maury m'a promis hier d'aller

aujourd'hui au bureau de liquidation solliciter de nouvelles recherches; il a porté les autres certificats à l'examen de la commission anglaise... mais la commission anglaise attend qu'on lui apporte les deux qui manquent pour les examiner tous ensemble.

Thavenet. »

Les élections de 1817, présidées par M. Roux, assisté de MM. Chicoineau et Borneuf, donnèrent le résultat suivant:

Sœur Saint-Augustin, supérieure.

Sœur la Nativité, assistante.

Sœur Saint-Simon, maîtresse des novices.

Sœur Sainte-Ursule, 1ère conseillère.

Sœur Saint-François-Xavier, 2e conseillère.

Sœur Saint-Bruno, dépositaire de la Communauté.

Sœur Saint-Régis, dépositaire des missions.

Mgr Plessis n'eut pas plutôt appris le résultat des élections qu'il écrivit à la Supérieure:

St-Gervais, 3 juillet 1817.

Ma très honorée Sœur,

Sœur Saint-Augustin commence un sixième triennat. Lettre de Mgr Plessis.

« Votre Communauté a fait son devoir en vous continuant dans la supériorité; le choix de vos officières est également bien fait et pourra vous adoucir le fardeau. Je consens bien que Sainte-

Monique et de la Croix gardent leurs places; elles y font très bien. J'ai dernièrement vu la dernière, qui n'a contre elle que la continuation de sa surdité. Ce pensionnat est florissant; mais il le serait de même, et peut-être plus, à Saint-Thomas, où les Sœurs seraient plus assurées d'une desserte régulière que dans une petite paroisse où il est difficile de fixer un curé. M. Vallée fait de son mieux; mais il faut qu'il se partage, et cela les fait un peu souffrir. Je suis grandement ami de la translation, quoiqu'il ne soit possible de l'effectuer que dans quelques années, mais on pourrait y préparer les voies.

Nous serons toujours bons amis, ma chère Supérieure, tant que vous vous montrerez zélée à multiplier vos missions. Le district de Québec y a des droits particuliers; puisque c'est lui qui fournit davantage à votre noviciat. A en juger par le nombre de celles qui partent d'ici tous les ans pour s'y rendre, et pour peu qu'il vous en aille d'ailleurs, vous aurez bientôt plus de Sœurs que vous n'en pourrez loger.

Je suis bien affectueusement en N.-S.,

Ma très chère Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

† J.-O. évêque de Québec. »

Petit Séminaire de Paris,

20 juillet 1817.

Ma très honorée Sœur,

« Votre lettre d'avril m'est parvenue en juillet. Vos affaires sont en fort bon train, mais vont avec une lenteur infinie, et seulement parce que je les pousse. Vos papiers sont à la commission anglaise, et ne passeront à la commission française que dans trois mois. Priez, et prenez patience.

Autres renseignements sur les rentes de France. Lettre de M. Thavenet.

Je vous remercie bien de l'intérêt que vous prenez à ma chère mère ; je la recommande à vos prières. Elle est dans sa 88e année, et jouit d'une parfaite santé ; elle m'écrit tous les mois, mais la main, à ce qu'elle dit, commence à trembler. Elle ira la semaine prochaine aux noces de sa petite-fille, et se propose d'ouvrir le bal, mais elle ne veut pas danser plus d'une demi-heure. — M. Desjardins est toujours de ce monde, mais il est bien cassé. — Je me recommande aux prières de votre Communauté, dont je me souviens tous les jours à l'autel, et à laquelle je présente mes humbles respects. Nous jouissons toujours d'une tranquilité parfaite, et la religion se rétablit partout avec une rapidité qui tient du prodige.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Ma très révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

Québec, 7 octobre 1817.

Sœur Saint-Augustin, supérieure
de la Congrégation de Notre-Dame.

Ma très honorée Sœur,

Lettre de Mgr Plessis, concernant une mission projetée à Blainville.

« Le curé de Blainville prépare une maison pour des Sœurs, et semble fort impatient de les y établir. Tout en louant son zèle, j'ai cru devoir le prévenir, dès sa première démarche, que j'avais pris des engagements antérieurs avec deux autres paroisses; savoir, celle de Sainte-Marie de Beauce et celle de Sainte-Geneviève de Berthier, et que je ne pouvais donner les mains à l'établissement qu'il méditait, qu'autant que ce serait sans préjudice des deux autres. Il m'a paru nécessaire que vous fussiez informée de cette réponse. Est-il vrai que votre noviciat est si plein, que c'est faute de place qu'une petite Huot, de l'Ange-Gardien, n'a pu y être admise?

Je suis, bien affectueusement en Notre-Seigneur, ma chère Sœur, Votre, etc.

† J.-O. évêque de Québec. »

1817-1818 Missions de France rétablies. M. Faillon.

Nous avons vu ci-dessus, (lettre de M. Thavenet) que la religion se rétablissait en France d'une manière qui tenait du prodige. Cela était dû au zèle des prédicateurs; car l'œuvre des missions, supprimée par Napoléon en 1809, avait été rétablie par Louis XVIII en 1815. « La liberté de la parole humaine, dit Lacordaire, étant consacrée par les institutions publiques, exigeait pour contrepoids toute l'activité de la

parole divine. » Des villes entières furent renouvelées, entre autres celle d'Arles, où se trouvait alors M. Etienne-Michel Faillon, plus tard, prêtre de Saint-Sulpice, grand bienfaiteur de notre Congrégation.

Ce saint prêtre, né en 1800, à Tarascon, ville de Provence, avait étudié au collège de Tarascon; il avait aussi fréquenté le lycée d'Avignon... mais il ne se sentait point d'attrait déterminé pour aucun genre de vie. Son seul goût était pour le dessin. Le Comte de Barême, nommé par le roi à la sous-préfecture d'Arles, ayant trouvé dans ses bureaux un plan de l'arrondissement, que ses grandes proportions rendaient précieux, mais qui tombait en lambeaux, désira le faire copier; comme il connaissait particulièrement le jeune Faillon, ami de son fils, et qu'il appréciait son talent, il lui proposa de se charger de ce long et minutieux travail. Etienne-Michel accepta l'offre et se rendit à Arles, où il s'installa dans les bureaux de la préfecture. Pendant qu'il y était, les missionnaires de France, sous la conduite de M. Rauzan, leur fondateur, allèrent y prêcher la mission; elle commença le 1er octobre 1817. Très occupé à son plan, M. Faillon ne suivit pas tous les exercices et se contenta d'assister à quelques instructions; le 19 octobre, fête de l'Intérieur de la sainte Vierge, il reçut une première grâce; le 21 novembre, jour de la Présentation, il reçut une autre grâce, très forte, qui décida sa vocation à l'état ecclésiastique. La mission d'Arles se termina quel-

ques jours avant Noël; et ce fut aussi vers ce temps que M. Faillon, après avoir terminé le travail dont l'avait chargé M. Barême, rentra dans sa famille, pour aller bientôt au Séminaire de Saint-Sulpice, puis à la Solitude de Paris.

Vie de notre Vénérable Fondatrice, publiée par M. J.-H.-Aug. Roux.

Quoique plusieurs écrivains se fussent occupés de notre Vénérable Fondatrice depuis un siècle, (De la Tour, Glandelet, de Belmont, Charlevoix, Ransonnet, Montgolfier) il n'y avait encore eu de publié que le petit ouvrage de M. Ransonnet, in-18, 123 pages (1728). En 1818, M. Roux voulut bien faire imprimer, pour l'édification des Sœurs et des élèves, la vie de cette sainte Mère composée par M. Montgolfier, qui était restée jusqu'alors manuscrite. Elle servit pendant longtemps de livre de lecture dans les missions pour les premières classes. Celle de M. Faillon, en deux volumes, devait venir trente-cinq ans plus tard, précédant de trente-cinq ans la rédaction de nos Annales présentes.

NOTE : Le 24 septembre 1818, bénédiction de la cloche de la Communauté par M. Roux, assisté de MM. Rivière et Lartigue. Parrain et marraine: M. et Mme Delorme. — Coût du clocher : $144.

Paris, 24 février 1818.

Aux Communautés de Montréal et de Québec.

Mes très révérendes et très chères Sœurs en J.-C.,

Lettres de M. Thavenet pendant 1818.

« Au mois d'octobre dernier, je vous informais qu'il m'était impossible de rien obtenir, vu qu'on mettait dans le paiement de la dette nationale une lenteur infinie, et j'envoyais à M. Roux une lettre dans laquelle vous pouviez voir où en étaient vos affaires. Ennuyée de me voir toutes les semaines dans ses bureaux, la commission française me dit alors que je ne pouvais rien avoir avant 1818, et qu'il était inutile que je revinsse avant la mi-janvier. J'ai en conséquence suspendu jusqu'à ce temps-là toutes mes démarches... Mais, dès le 15 janvier, on m'a vu reparaître dans les bureaux; et depuis ce jour-là, j'ai été jusqu'à deux fois par semaine, ou à la commission française, ou au trésor royal. Tout ce que j'ai pu obtenir, ça été d'apprendre que la liquidation n'aurait lieu qu'après la discussion du budget... et cette discussion, quand se fera-t-elle? Je n'en sais rien; mais je vais, en attendant, vaquer aux affaires de notre maison; et m'en reposer pour les vôtres sur le zèle de votre avocat, à qui j'ai été l'autre jour les recommander de nouveau. Voici comment se fera, à ce que je présume, la liquidation. On ajoutera l'arriéré au capital; on fera du tout une seule constituée payable par semestre, et l'on vous donnera une inscription sur le grand livre de la dette nationale. Cette inscription, je serais d'avis que vous la vendissiez comme on

les vend tous les jours; elles sont aujourd'hui à 65 pour cent; ce que vous en retireriez ne laisserait pas d'être considérable. Si vous êtes de mon avis, mes chères Sœurs, priez le bon Dieu d'accélérer la liquidation; les fonds ne tarderont pas à être dans vos coffres. Ne m'oubliez pas, je vous prie, dans vos bonnes prières. Vous savez combien je vous aime en Notre-Seigneur, combien je désire vous être utile, et avec quel respect et quel dévoûment je suis,

Mes très chères Sœurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

Paris, Séminaire St-Nicolas,

1er juillet 1818.

Mes très révérendes Sœurs,

« Vos affaires viennent de prendre une tournure qu'il vous importe beaucoup de connaître. Par le traité du 30 mai 1814, et par la convention du 20 novembre 1815, tous les sujets de Sa Majesté Britannique à qui il est dû quelque chose par le gouvernement français ont droit d'être payés à Paris sur de justes réclamations. En conséquence de ce traité et de cette convention, il a été établi à Paris deux commissions: l'une anglaise, pour recevoir les réclamations, l'autre française, pour les examiner. Ces deux commissions, après avoir travaillé plus de deux ans, ont déclaré que l'examen de ces réclama-

tions entraînait des discussions, des détails, des embarras sans nombre et sans fin; que des affaires aussi minutieuses ne peuvent pas se traiter de nation à nation, et qu'il faut en venir à un accommodement. D'après cette déclaration, Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté Britannique ont nommé des plénipotentiaires, qui ont évalué à 60 millions toutes les créances britanniques, en y comprenant le capital et les intérêts. Ces 60 millions, que le gouvernement français n'est pas en état de payer, sont constitués en une rente de 3 millions de francs inscrite sur le grand livre de la dette publique de France; et cette rente court depuis le 22 mars 1818. Elle est divisée en douze inscriptions, qui seront payées de mois en mois au gouvernement anglais, et le gouvernement anglais partagera cette rente au marc la livre aux sujets britanniques, créanciers de la France. Ainsi, mes chères Sœurs, c'est au gouvernement anglais que vous aurez désormais affaire pour les rentes que vous aviez sur le gouvernement français; hâtez-vous, en conséquence, d'envoyer à Londres votre procuration. Votre chargé d'affaires pourra s'adresser à moi pour les pièces dont il aura besoin; vous me trouverez toujours disposé à vous rendre, avec un zèle infatigable, tous les services qui seront en mon faible pouvoir.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Mes très révérendes Sœurs,

Votre très honoré et très dévoué serviteur,

Thavenet. »

Paris, Séminaire St-Nicolas,

12 décembre 1818.

Mes très révérendes Sœurs,

« Par vos lettres de septembre, je vois que vous avez reçu ma lettre du 1er juillet. dans laquelle je vous annonce que c'est au gouvernement anglais que désormais vous aurez affaire pour les rentes que vous aviez en France. Comme cette lettre ne dit pas tout à fait les choses comme on me les a expliquées depuis, je vous envoie une nouvelle explication, sans cependant vous la garantir.

D'après les traités de 1814 et 1815, les sujets britanniques créanciers de la France doivent être payés de tout ce qui leur est dû, évalué à 60 millions de francs. Le gouvernement français n'étant pas en état de payer cette somme, le gouvernement anglais veut bien se charger de la payer, mais à condition que le gouvernement français lui en paiera l'intérêt. Par conséquent, les rentes que vous aviez sur le gouvernement français sont actuellement placées sur le gouvernement anglais, qui doit non seulement vous les payer tous les ans, mais vous payer au plus tôt tous les arrérages, et même l'intérêt des arrérages, depuis le 22 mars 1818. J'ai prié quelqu'un de veiller sur vos intérêts avec le plus grand soin; et si c'est nécessaire, je ferai volontiers pour vous le voyage de Londres. C'est dans ces dispositions que j'ai l'honneur

d'être, avec un profond respect et un dévoûment sans bornes,

Mes très révérendes Sœurs,

Votre etc.,

Thavenet. »

Sœur Saint-Augustin à M. Thavenet.

« Après la réception de votre lettre, je crois devoir plutôt vous supplier de modérer votre zèle que de le mettre en œuvre. Il est inouï de rencontrer sollicitude pareille à celle que votre charité réalise à notre égard ; nous n'en saurions assez remercier la Providence. J'ai eu l'honneur de vous prier plusieurs fois d'être bien assuré que nous serons toujours très satisfaites, de quelque manière que les affaires tournent ; tout ce qu'il vous plaira de faire à ce sujet nous sera toujours très agréable. Vous avez bien voulu ajouter à ma gratitude le don précieux d'un chapelet que M. Roux m'a donné en votre nom, et *bénit par le Saint-Père*, m'a-t-il ajouté ; présent que je prise plus que toutes les rentes que je pourrais recevoir, je le garderai comme une relique très précieuse. Veuillez en recevoir mes humbles et bien sincères remerciements, outre tout ce dont je vous suis redevable. Daignez y ajouter la grâce d'un souvenir au saint autel, et celle de me croire, pénétrée de la plus vive reconnaissance et du respect le plus profond, etc. »

Paris, Séminaire St-Nicolas,

14 décembre 1818.

Sœur Saint-Augustin, supérieure
de la Congrégation de Notre-Dame.

Ma très révérende Sœur,

« J'ai reçu successivement vos lettres de juin, août, octobre. Je suis bien aise que vous ayez reçu le chapelet et les livres que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Demandez-moi tout ce que vous voudrez; je vous l'enverrai, ou il n'y en aura point en France. Vous ne sauriez vous former une idée du plaisir que j'ai à vous donner des marques de mon sincère attachement... Afin que vous me fassiez plus hardiment vos demandes, je consens que vous les accompagniez d'une lettre de change.

A présent que vos rentes sont placées sur le gouvernement anglais, il n'y a plus de raison pour se presser de les vendre; je me charge, puisque vous le voulez, d'en continuer la poursuite en Angleterre, de concert avec M. Maury. J'ai déjà écrit à Londres pour en avoir des informations; j'y mettrai toute la dextérité possible... Mais faites bien attention, ma chère Sœur, que la prudence veut que je me hâte lentement, afin de ne rien exposer, et ne compromettre vos intérêts en aucune manière. Au reste, je vous informerai de tout, et tâcherai de ne rien conclure qu'avec votre agrément.

« Adieu! ma chère et très chère Sœur en Jésus-Christ. Je vous souhaite, à vous et à toutes vos chères Sœurs, une bonne santé, la continuation de la ferveur qui vous anime, et de l'amour que vous avez pour Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour sa sainte Mère. Souvenez-vous de moi dans les visites que vous faites au saint Sacrement; je me souviendrai de vous à la messe. N'oubliez pas ma chère mère, qui n'a encore que 88 ans, et qui va venir me voir à Paris, parce qu'elle ne m'a encore vu qu'une fois depuis que je suis en France. Je recommande à vos prières d'une manière toute spéciale trois neveux de M. de Saulnier que j'ai fait venir à Paris, qui me comblent de consolation par leur piété et leur succès, et que j'espère envoyer un jour à leur oncle pour lui servir de bâton de vieillesse; car ils se destinent tous trois à l'état ecclésiastique, et ne soupirent qu'après les missions du Canada. Je vous prie de me rappeler au souvenir des personnes de piété qui fréquentent votre maison.

J'ai l'honneur d'être, avec dévoûment et respect,

Ma très révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

1819
Dernière année de Sœur Saint-Augustin.

La dix-septième année du gouvernement de Sœur Saint-Augustin devait mettre fin à sa carrière. Cette digne supérieure avait su se concilier l'estime et l'affection de toutes ses Sœurs par un assemblage d'heureuses qualités ; surtout par sa charité universelle, délicate, généreuse ; non seulement à l'égard des membres de l'Institut, mais encore envers les personnes du dehors. On voit que, de son temps, un bon nombre de jeunes personnes reçurent l'instruction et la pension gratuitement dans les diverses maisons de notre Institut, soit qu'elles eussent des dispositions à l'état religieux, soit qu'elles fussent appelées à réaliser un bien quelconque dans leur genre de vie : telles des jeunes filles protestantes manifestant de l'inclination pour le catholicisme, des converties destinées à vivre au milieu d'une société hérétique, etc. C'est sous le règne de ma Sœur Saint-Augustin qu'eut lieu la fondation de notre couvent de Saint-Hyacinthe (1816), et que se firent des réparations considérables aux bâtisses de la maison mère, lesquelles furent, en 1818, toutes couvertes en fer-blanc. Sa maxime habituelle était que, « *lorsqu'on est dans son devoir, il faut faire et laisser dire.* » Cette maxime, elle se l'appliquait à elle-même, ne se laissant pas tracasser inutilement, quand elle avait la conscience d'avoir rempli son devoir ; elle l'observait aussi à l'égard de ses Sœurs ; confiante en chacune, elle laissait facilement tomber ce qu'on pouvait lui dire de désavantageux à leur égard. Il y a un

écueil pour tout ici-bas; et cette excellente qualité de Sœur Saint-Augustin lui occasionna une lourde croix, qui devait la conduire au tombeau. Une jeune Sœur missionnaire se négligeait dans la pratique de ses obligations religieuses; sa compagne en informa Sœur Saint-Augustin, qui y fit peu de cas jusqu'à ce qu'il fût trop tard, c'est-à-dire, lorsque cette jeune Sœur, tout à fait dégoûtée de sa vocation, laissa l'Institut. Bien qu'elle ne fût pas encore liée irrévocablement, n'ayant pas fait ses derniers vœux, la bonne supérieure eut un tel chagrin qu'on la vit se consumer rapidement, et que les médecins la déclarèrent sans espoir. Pleine de résignation à la sainte volonté de Dieu, elle reçut les derniers sacrements avec sa foi et sa piété ordinaires, dans sa chambre et non à l'infirmerie, comme cela se faisait ordinairement. Elle demeura dans sa chambre jusqu'à la fin; c'est là qu'elle rendit le dernier soupir... et les Sœurs en éprouvèrent de la peine; car elles ne pouvaient la visiter dans cette chambre privée aussi souvent qu'elles l'eussent pu faire dans l'infirmerie commune. On remarque que ce fut la seule circonstance, pendant tout le temps de son gouvernement, qui fût de nature à ne pas rencontrer la satisfaction de toute la Communauté. Ce fut le 2 mai 1819, qu'en quittant l'exil, elle plongea la Communauté dans le deuil le plus profond. Longtemps après son décès, on la pleurait encore, chacune ne pouvait se consoler d'une telle perte.

Sœur de la Nativité, assistante, présida la Communauté jusqu'à l'époque ordinaire des élections et, le 28 juin, à une assemblée du chapitre, présidée par M. Roux, assisté de MM. Borneuf et Sauvage, elle fut élue supérieure. On lui donna pour assistante Sœur Delisle, dite Saint-Charles; Sœur de la Croix fut réélue maîtresse des novices, ainsi que Sœur Sainte-Ursule, 1e conseillère; Sœur Saint-André remplaça Sœur Saint-François-Xavier comme 2e conseillère; Sœur Saint-Bruno fut laissée dans l'emploi de dépositaire.

État des missions pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Compain, dite Saint-Augustin

1814-1819

1816 Établissement de Saint-Hyacinthe d'Yamaska.

La paroisse Saint-Hyacinthe, sur la rivière Yamaska, établie en 1777, eut pour curé de 1806 à 1832 M. Antoine Girouard, né à Boucherville le 7 octobre 1762, de Antoine Girouard et de Marguerite Chaperon. Ce digne prêtre, dont la vie fut toute de sacrifice et de dévoûment, économisa les revenus de sa grande cure pour doter sa paroisse de deux maisons d'éducation. La construction du collège, commencée en 1811, d'après un plan fourni par M. Molin, p.s.s.,

procureur du Séminaire de Ville-Marie, ne fut complétée qu'en 1815. Et en 1816, M. Girouard demanda nos Sœurs pour un pensionnat dans sa paroisse, offrant un terrain et une maison qu'il avait acquis de M. Picard, ancien curé de Saint-Hyacinthe, son prédécesseur. Le terrain et la maison, mis à l'usage des Sœurs, seraient donnés à l'évêque de Québec, par succession de testament. Ma Sœur Saint-Augustin ayant fait part de cette proposition aux Sœurs du chapitre, le 14 février, elles y acquiescèrent. Cependant, le conseil n'avait pas alors de sujets disponibles, et M. Girouard pressait la Communauté d'ouvrir les classes...

Ma Sœur Saint-Augustin prit le parti d'envoyer, jusqu'aux vacances, Mlle Cécile Beaudry faire l'école dans la maison destinée aux Sœurs. Cette vertueuse fille, qui avait été novice dans notre maison sous le nom de Sœur de l'Assomption, en était sortie par défaut de santé, et y demeurait pensionnaire. Au mois de juillet, le conseil désigna pour l'établissement de Saint-Hyacinthe, Sœur Saint-Régis (Verreau) et Sœur Saint-Vincent (Valade). En même temps, il fut décidé que les missions de Montréal donneraient chacune une portugaise pour les Sœurs de la nouvelle mission, plus si elles le pouvaient; que la maison mère leur fournirait les effets nécessaires et quelques portugaises.

Copie du mémoire dressé par Sœur Saint-Augustin de ce qui fut donné à la mission de Saint-Hyacinthe, le 12 août 1816. — Maison mère.

4 portugaises.
1 douzaine d'A.B.C.
6 paires de draps.
2 douzaines de chemises.
6 nappes.
1 douzaine d'essuie-mains.
2 mains de papier.
3 paires de fers à repasser.
1 plat de fer-blanc.
1 canard (coquemar).
30 livres de cassonade.
15 livres de chandelle.
10 vol. de l'Ancien et du Nouveau Testament.
1 lit, 2 matelas, avec traversins et oreillers.
2 douzaines et demie de serviettes.
2 douzaines de mouchoirs et cornettes de jour.
1 douzaine de cornettes de nuit.
10 couvertes et 2 couvre-pieds.
2 couverts d'argent, 6 de métal.
2 seaux ferrés, et 2 autres.
1 poêlon, 2 chandeliers de cuivre.
1 cuvette, 6 poches.
1 paquet de fil, 12 écheveaux de soie.
1 papier d'épingles.
24 livres de café — 12 du pays, 6 livres de l'Ile-Royale.
2 tours de lit en pièces, avec toutes leurs fournitures.
8 aunes de Morlaix et 10 aunes de demi-Russie.
En d'autres effets, pour 38 livres d'achat.

Missions

Saint Laurent : 8 piastres.
Pointe-aux-Trembles : 8 piastres.
Boucherville : 12 piastres.

Pointe-Claire: 12 piastres. Beurre, graisse chandelles.

Saint-Denis: 112 piastres. 1 paire de bœufs, 2 petits cochons, 30 minots de patates, autres provisions, 1 douzaine de chemises, 2 douzaines de cornettes et mouchoirs.

Le 13 août, nos Sœurs Saint-Régis et Saint-Vincent se rendirent à Saint-Hyacinthe; le 15, eut lieu la bénédiction de la maison; et le 16 l'ouverture des classes. Les nouvelles missionnaires trouvèrent les personnes qui les avaient demandées peu disposées à remplir leurs engagements; la maison qu'on leur avait donnée avait été occupée par les troupes en 1812, et convenait peu à des religieuses, à moins qu'on y fît des réparations ... on se refusait à les faire. Ma Sœur Saint-Régis, fatiguée des affaires de la procure, où elle avait été employée plusieurs années, prit la peine à cœur, perdit courage, et revint à la Communauté. Sur son rapport, le chapitre décida le rappel des Sœurs de Saint-Hyacinthe. Mais au bout de huit jours, il revint sur sa décision, ayant appris que Sœur Saint-Vincent avait réussi à obtenir toutes choses nécessaires. En conséquence, Sœur Sainte-Claire fut nommée pour remplacer Sœur Saint-Régis. Sœur Saint-Vincent, décédée en 1818, fut remplacée par Sœur Saint-Louis (Cadieux); et Sœur Sainte-Claire, nommée à Saint-Laurent la même année, eut pour remplaçante Sœur Saint-Michel (Duverger).

La cloche du couvent de Saint-Hyacinthe, donnée par M. Antoine Bistodeau, marchand du village de Saint-Hyacinthe, se nommait Marie-Michel-Antoine. M. Desaules, seigneur de l'endroit, donna la croix, le coq, le bois de chêne pour le clocher, et le fer-blanc pour le couvrir. Hauteur du clocher, y compris la croix: 11 pieds. Poids de la cloche: 75½ livres. Nos Sœurs lavaient et raccommodaient le linge de la fabrique, qui leur donnait quarante-cinq piastres, et fournissait le savon, l'empois, le bleu.

Basse-Ville de Québec. La Communauté permet à cette mission: 7 octobre 1815. — Faire une allonge à la maison; 12 novembre 1815. — Couvrir la maison en fer-blanc — £ 225.

Sainte-Famille. 25 février 1819. — Ma Sœur supérieure a prévenu la Communauté que les Sœurs de la Sainte-Famille, ayant fait faire un bail ou arrangement avec le fermier pour neuf ans, sans avoir ni son agrément, ni celui de la Communauté, ce bail n'a aucune valeur.

Pointe-aux-Trembles de Montréal. Mars 1817. — La Communauté permet une dépense de $100, pour faire descendre le canal de la cave à la grève. Ma Sœur supérieure demande à son conseil permission de donner deux vaches aux Sœurs de la Pointe-aux-Trembles, qui se trouvent en avoir besoin, en ayant perdu plusieurs des leurs.

28 mars 1815. — La Communauté permet aux Sœurs de faire couvrir leur maison, et bâtir une allonge aussi grande que la maison même.

Laprairie.

Le 11 août 1816, elle leur prête deux mille francs. En même temps, elle les dispense de contribuer à l'établissement de Saint-Hyacinthe, vu que leurs réparations doivent se monter à 9 ou 10,000 livres.

Boucherville.

12 novembre 1815. — La Communauté permet le transport du hangar. — Juillet 1817. — Elle autorise une dépense de 1500 livres pour faire un dortoir dans le grenier.

Saint-Laurent.

26 juillet 1814. — Permission de bâtir un hangar, 36 pieds de long, 12 pieds de large, 300 livres de façon. — Mars 1817. — Petites réparations pour $33. — 6 décembre 1818. — Réparer un pignon de la maison : 436 livres.

Saint-Denis.

25 février 1819. Faire un canal jusqu'à la rivière : 600 livres.

Rivière-Ouelle.

11 août 1816. — Faire remaçonner un pignon de la maison.

Île Saint-Paul.

9 août 1814. — Faire bâtir le poulailler. — 11 août 1816 — Rapporter la grange de l'ancienne maison de l'île à la nouvelle : 1200 livres — 24 juin 1817. — Travaux au hangar, au canal, aux cheminées, etc.

Pointe-Saint-Charles.

Réparer la couverture de la grange : 1200 livres de frais.

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Marie-Louise Compain, dite Saint-Augustin

1814-1819

203e décès: SŒUR MARIE-LOUISE AUDET, dite Sainte-Catherine.

Marie-Louise Audet, dite Sainte-Catherine, naquit à Saint-Jean, Ile d'Orléans, de Jean-François Audet-Lapointe et Marie-Josephte d'Alleret. Entrée au noviciat à la fin de 1772, elle prit l'habit le 13 novembre 1773, et prononça ses vœux le 13 février 1775. Après sa profession, elle fut employée à l'Ile Saint-Paul. En 1779, elle alla à Laprairie; 1780, à la maison mère; 1781, Champlain; 1788, robière; 1789, réfectorière; 1790, Laprairie; 1792, réfectorière; 1793, infirmière; 1794, lingère; 1795, petite école; 1796, Saint-Laurent; 1797-1802, petite école; 1802-1803, grande école; 1803-1804, petite école; 1804-05, infirmière; 1805-06, réfectorière; 1807, petite école; 1808-10, petite école; 1811, réfectorière. Cette chère Sœur souffrit pendant les dernières années de sa vie d'un catarrhe qui lui fit acquérir de grands mérites, et qui procura à la Communauté un beau sujet d'édification. Dans sa piété sincère, elle puisait les grâces de courage et de force qui lui étaient nécessaires pour supporter la prolongation d'une vie si pénible pour la nature. Elle décéda le 14 janvier

1815, à 64 ans, ayant passé 42 ans dans notre Communauté. Son service fut chanté le 16, par M. Bédard, p.s.s. Messire Chicoineau y assistait.

204e décès: Sœur MARIE-CHARLOTTE CÔTÉ, dite Sainte-Marie.

Marie-Charlotte Côté, née à Beaumont était fille de Jean-Baptiste Côté et Charlotte Morneau. Entrée au noviciat en 1813, elle prit le saint habit en 1814, quelques mois après le décès de Sœur Sainte-Marie (Martel), dont on se hâta de donner le nom, pour satisfaire à la fondation de M. Le Ber. Le chapitre hésita à la recevoir pour la profession, vu son peu de santé; mais enfin, elle fut admise en considération de son grand désir. Ce fut le 22 juin 1815 qu'elle prononça ses vœux; et le 25 novembre de la même année, elle rendit le dernier soupir, n'étant âgée que de 18 ans, 9 mois, dont 2 ans, 5 mois passés à la Congrégation. Service chanté le 27 par M. Borneuf, auquel assistaient MM. Chicoineau et St-Germain.

205e décès: Sœur MARIE-CHARLOTTE SABOURIN, dite Sainte-Elisabeth.

Marie-Charlotte Sabourin naquit de Pierre-Jean-Baptiste Sabourin et de Anastasie Raizenne; elle était demi-sœur de Sœur Castonguay, dite Saint-Bernard, nièce de nos Sœurs Sabourin: Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Barthélemy, Sainte-Ursule, ainsi que de nos Sœurs Rai-

zenne: Saint-Herman, Saint-Ignace; cousine de nos Sœurs Raizenne: Saint-Simon, Saint-Jérôme, ainsi que de notre Sœur Chénier, Sainte-Jeanne-de-Chantal. Entrée au noviciat en 1765, elle était, lors de l'incendie, le 54e et avant-dernier membre de l'Institut. Elle fut tour à tour maîtresse des ouvrages et pharmacienne jusqu'à 1774; cette même année, elle alla à la Basse-Ville de Québec. En 1776, elle fut envoyée à Sainte-Famille; et en 1782, elle revint à la maison mère, où elle fut chargée des ouvrages et du linge d'église. En 1785, elle fut nommée pour Laprairie; en 1789, à Pointe-aux-Trembles de Québec. En 1793, elle reçut une seconde nomination pour Sainte-Famille; et en 1798, elle fut de nouveau chargée des ouvrages à la maison mère. En 1804, elle se dirige vers Laprairie; en 1805, elle fut infirmière; de 1806 à 1815, maîtresse des ouvrages. Au mois de juin 1815, qui devait être celle de sa mort, elle fut nommée versiste avec Sœur Saint-François-Xavier; et on lui permit de se retirer à l'infirmerie, où elle ne cessa de s'occuper à de petits ouvrages, boîtes en carton, etc., qu'elle vendait au profit de la Communauté. Le 13 décembre, elle travailla toute la journée et se mit au lit à l'heure ordinaire... Sœur Saint-Joachim, chargée de la visite du soir, alla la voir en passant et lui offrit un bouillon, que la malade accepta; mais comme elle revenait avec le bouillon, la figure de Sœur Sainte-Elisabeth s'altéra tout à coup extraordinairement, et elle rendit l'âme sans que Sœur Saint-Joachim eût

le temps d'avertir personne. Cette mort inattendue fut attribuée à un abcès interne dont Sœur Sainte-Elisabeth souffrait depuis quelque temps; on pensa qu'il s'était ouvert, et que les matières qu'il renfermait avaient suffoqué la malade. Elle était âgée de 69 ans, dont 50 de religion. Sa tante, Sœur Sainte-Ursule, était alors assistante de la Communauté; et sa cousine, Sœur Saint-Simon, maîtresse des novices. Le service fut chanté le 15 par M. Sattin, p.s.s. Y assistaient: MM. Chicoineau et Ciquart.

206e décès: Sœur EUPHROSINE LORIOT, dite Saint-Barthélemy.

Euphrosine Loriot, née à la Pointe-aux-Trembles de Québec, de Michel Loriot et Marguerite Germain, entra au noviciat en 1809 et fit profession le 21 août 1811 avec Sœur Saint-Vincent-de-Paul (Valade). Après son noviciat, elle fut employée à la Pointe-Saint-Charles jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 16 février 1817. Son service fut chanté le 18 par M. Bédard. Sœur Saint-Barthélemy, âgée de 30 ans, comptait 7 ans, 6 mois de vie religieuse.

207e décès: Sœur CATHERINE DUFRESNE (veuve Robert), dite Sainte-Jeanne-de-Chantal.

Catherine Dufresne, née à Saint-Joseph de Chambly, de Basile Dufresne et Josephte Pa-

lardy, n'était âgée que de quinze ans et désirait se consacrer à Dieu lorsque ses parents résolurent de la marier. Elle y consentit pour leur faire plaisir; mais cette action était à peine consommée qu'elle en éprouva un vif regret et sentit renaître dans son cœur le désir de la vie religieuse. Le Seigneur eut égard à ses vœux; celui à qui elle s'était unie, M. Charles Robert, mourut au bout de six mois; et la jeune veuve sollicita l'entrée de notre noviciat. Cette faveur ne lui fut accordée qu'après un long délai, afin de bien éprouver sa vocation... Enfin, le 25 janvier 1806, elle fut admise, et commença avec ardeur sa carrière religieuse. Le 10 février 1807, elle prit le saint habit; et le 11 février 1808, à 19 ans, elle eut le bonheur de s'engager au service de l'Epoux adorable dont la sainte alliance ne laisse jamais de regret. En 1809, elle fut employée au pensionnat de Montréal; en 1812, à la Basse-Ville de Québec... Pendant son séjour à Québec, elle eut une si grave maladie qu'on lui fit recevoir les derniers sacrements; et dès qu'elle fut en état de supporter le voyage, on la ramena à la Communauté. En 1815, elle fut employée à l'office des Messieurs, où elle fit preuve de beaucoup d'adresse et d'amour pour le travail. Le 1er avril 1817, elle décéda âgée de 28 ans, dont 11 passés dans notre Communauté. Son service fut chanté par M. Borneuf.

208e décès: Sœur MARIE-ADÉLAÏDE VALADE, dite Saint-Vincent-de-Paul.

Adélaïde Valade naquit à Saint-Laurent de Montréal, de François Valade et Geneviève Rochon. Elle fut une enfant précoce, et ses parents l'envoyèrent au couvent de leur paroisse, où elle eut pour maîtresses nos Sœurs Saint-Vincent-de-Paul (Sabourin) et Saint-Jérôme (Raizenne). Un jour, Sœur Saint-Vincent demanda à la petite Adélaïde si elle ne voulait pas faire une Sœur... Oui, répondit-elle, je prendrai le nom de Saint-Vincent. En effet, Sœur Saint-Vincent étant décédée le 14 avril 1809, et Adélaïde Valade ayant eu son entrée au noviciat le 3 juin suivant, on lui donna, à sa prise d'habit, le nom de sa maîtresse. Elle fut le modèle du noviciat par sa régularité, et elle en fit la joie par son innocente gaieté. Après son noviciat, elle fut envoyée à la Pointe-Claire, où il y avait alors soixante pensionnaires; elle y eut beaucoup de fatigue, sa compagne qui était très faible, ne pouvant guère lui aider. Il survint alors à Sœur Saint-Vincent un crachement de sang. En 1816, elle fut désignée pour commencer la mission de Saint-Hyacinthe, où on présumait qu'elle aurait peu à faire pendant quelque temps. Elle y eut beaucoup à souffrir par les contrariétés qui furent le partage des fondatrices de cette maison; et la pauvreté où elles se trouvèrent contribua à ruiner complètement sa santé... il lui aurait fallu des aliments doux pour ne pas aigrir sa poitrine déjà irritée, et on

ne pouvait lui procurer ordinairement que des viandes salées.

Lors de l'établissement de Saint-Hyacinthe, Sœur Saint-Vincent-de-Paul fit preuve d'une très grande sagesse, et empêcha que les Sœurs ne fussent rappelées presque aussitôt après leur arrivée. Sa compagne, Sœur Saint-Régis, se découragea en face des difficultés qui l'entouraient, et partit pour Montréal, ordonnant à Sœur Saint-Vincent d'empaqueter les effets pendant son absence. Celle-ci ne crut pas manquer à l'obéissance en employant son temps à aplanir les difficultés; ce à quoi elle réussit parfaitement. Cependant, Sœur Saint-Régis, revenue de Montréal munie de permissions, ne voulut pas entendre les raisons qui lui étaient données; elle fit placer tout le ménage sur des voitures et partit en avant, laissant à Sœur Saint-Vincent le soin de suivre le bagage. Celle-ci se rendit jusqu'à Longueuil, où elle laissa les effets; puis elle traversa seule à Montréal, persuadée que tout s'arrangerait pour le mieux. En effet, il fut décidé qu'elle retournerait à Saint-Hyacinthe, et on lui donna pour *première* Sœur Sainte-Claire, à la place de Sœur Saint-Régis.

Cette chère Sœur ne put tenir que deux ans aux travaux de cette mission; elle en revint mourante au printemps de 1818, et le 29 juillet de la même année, elle dit adieu à sa Communauté, âgée de 24 ans, dont 9 de religion. Son service fut chanté le 31, par M. Borneuf.

209e décès: SŒUR MARGUERITE GAULIN, dite la Présentation.

Marguerite Gaulin, née à la Sainte-Famille, était fille de Jean-Baptiste Gaulin et Marguerite Blouin. Elle entra au noviciat le 22 juin 1770. A cette date, nous lisons au cahier des délibérations: « Marguerite Gaulin est arrivée à notre Communauté pour commencer son noviciat. On lui a chanté son « Veni Creator » avec Mademoiselle d'Ailleboust de la Madeleine, à raison qu'il y avait du temps que la dite Gaulin était acceptée par le conseil. » A sa prise d'habit, 24 juin 1771, on lui donna le nom de « la Présentation », porté précédemment par Sœur Amyot, la septième supérieure de l'Institut. Elle fit profession le 16 juillet 1772; et en 1773, on la nomma dépensière. En 1774, elle alla à l'Ile Saint-Paul; en 1776, elle fut infirmière; et le 19 octobre de la même année, on l'envoya missionnaire à Boucherville. En 1780, elle alla à la Pointe-aux-Trembles de Québec; en 1786, robière; en 1787, Sainte-Famille; 1793, Pointe-aux-Trembles de Québec; 1795, Saint-Denis; 1801, Boucherville; 1803, Pointe-aux-Trembles de Québec; 1805, Pointe-aux-Trembles de Montréal; 1810, Saint-Laurent; 1811, Pointe-Claire; 1812, petite école. Héritière du zèle de notre Fondatrice, Sœur de la Présentation se dévoua à l'instruction des enfants avec une ardeur peu commune: non contente des heures de classe et de catéchisme ordinaires, elle réunissait le matin et le soir celles qui, ne sachant pas lire, et ne

pouvant par conséquent étudier, se préparaient à la première communion. Son zèle ne connaissait pas de bornes quand il s'agissait d'initier les enfants à la connaissance des vérités de la religion. Son amour de la pauvreté lui donnait de l'affection pour le travail; et on la voyait toujours occupée. Sa douceur et sa simplicité la rendaient aimable; son union à Dieu la tenait disposée à tout. S'agissait-il de se présenter à confesse à une heure imprévue, Sœur de la Présentation n'était point déconcertée; et comme on lui en faisait un jour la remarque, elle répondit qu'elle aimait à pratiquer la maxime de M. Favard: « *Une Sœur de la Congrégation doit toujours être prête à se confesser, à aller en mission, à mourir.* » Enfin, le Seigneur voulut couronner une vie de 72 ans si fidèlement employée à son service. Elle mourut de la mort des justes le 24 février 1819, ayant 48 ans de religion. Aux funérailles, on remarquait Messieurs Bédard, Borneuf, Sauvage, de Saint-Sulpice.

210e décès :

2 mai 1819

Sœur MARIE-LOUISE COMPAIN, dite Saint-Augustin, 14e Supérieure de l'Institut âgée de 72 ans

Ayant passé 55 ans dans notre Communauté, dont 17 dans la charge de supérieure.
(voir sa biographie à l'époque de sa supériorité)

211e décès: SŒUR CATHERINE-ÉLISABETH RAIZENNE, dite Saint-Simon.

Catherine-Elisabeth naquit au lac des Deux-Montagnes, de Jean-Baptiste Raizenne et Charlotte Sabourin; elle était sœur de Sœur Saint-Jérôme, et avait un grand nombre d'autres parentes religieuses, dans notre Communauté et ailleurs, tant du côté paternel que du côté maternel. Entrée au noviciat en 1779, âgée de 16 ans, elle prit l'habit sous le nom de Sœur Saint-Simon le 25 janvier 1780, et fit ses vœux le 1er février 1781. Après sa profession, elle fut employée à la Basse-Ville de Québec; en 1791, au pensionnat de Montréal; en 1793, à Boucherville; en 1800, au pensionnat de la maison mère pour la seconde fois; et en 1805, à la Basse-Ville de Québec. Elle avait un talent rare pour insinuer la piété à ses élèves, et c'était un bonheur pour elle que de leur apprendre à faire oraison. Le soir, à 7 h. 30, elle réunissait les grandes pensionnaires, leur expliquait la méthode d'oraison, leur faisant rendre compte de la méditation du matin, et préparer celle du lendemain. Quant aux élèves qui se préparaient à la première communion, elle commençait dès les premiers jours du carême à leur faire un catéchisme particulier; et elle réunissait pour cela dans une même classe les pensionnaires et les externes ... mais afin qu'elles n'eussent pas l'occasion de se distraire les unes les autres, elle les plaçait dos à dos sur deux rangées de bancs, et leur

parlait avec une onction admirable. Extrêmement mortifiée pour elle-même, elle était douce et compatissante pour les autres, sachant tout sacrifier pour faire plaisir. Pendant qu'elle était missionnaire à la Basse-Ville de Québec, elle eut bien des occasions de pratiquer cet oubli d'elle-même en faveur du prochain... Les missionnaires du district étant alors peu nombreuses, chacune faisait à son tour le voyage de la ville entre le 12 janvier et le carême; Sœur Saint-Simon les accueillait avec une bonté et une cordialité sans pareilles, s'employant tout entière à leur procurer des jouissances, et mettant à leur disposition ce qu'elle avait de mieux. Dans ces promenades, on prenait *le petit quart,* dont la longueur n'était pas déterminée et qu'on poussait jusqu'à une heure avancée de la nuit. Quand Sœur Saint-Simon voyait que les Sœurs étaient bien animées à se divertir entre elles, elle disparaissait doucement et allait se mettre à genoux derrière le poêle, où elle se plongeait dans la prière, sans que le bruit qui se faisait dans la chambre pût la distraire de son union à Dieu.

Son amour pour l'Institut la portait à employer tous les moyens possibles de lui rendre service. C'est dans ce but qu'elle fit une quantité d'extraits spirituels, et qu'elle copia même des livres entiers, vu qu'on ne pouvait se les procurer que difficilement à cette époque. Elle transcrivit une partie considérable du catéchisme de Toulon, afin de s'instruire elle-

même à fond, et de passer ensuite ses connaissances à d'autres. Lorsqu'elle partit de Québec, M. Jean-Denis Daulé, prêtre français, alors chapelain des Mères Ursulines, désira avoir plusieurs cahiers de Sœur Saint-Simon; et elle les lui donna. Cette chère Sœur était estimée de tous ceux qui la connaissaient, notamment des membres du clergé. Mgr Plessis l'appelait son grand-vicaire, tant il connaissait en elle de solidité de jugement, de piété sincère, et même de connaissances théologiques. Il est vrai qu'il lui était arrivé de reprendre certains jeunes prêtres dans l'enseignement du catéchisme et autres instructions; mais elle avait fait cela avec une si bonne grâce, étant d'ailleurs solidement appuyée dans ses remontrances, que ces messieurs avaient reconnu leur méprise, et avaient su gré à la *théologienne* de ses avertissements.

La haute vertu de Sœur Saint-Simon ne fut pas sans être mise à l'épreuve; il le fallait, car c'est au milieu des sacrifices et des contrariétés que l'âme religieuse s'épure, comme l'or dans le creuset, afin de se rendre plus agréable à la majesté divine. Ses plus grandes croix semblent lui avoir été occasionnées par sa générosité. sa facilité à donner, qui ne rencontra pas toujours les intentions de ses supérieurs. Mgr Plessis se plaignait d'elle en 1806, dans une lettre à la supérieure de la Communauté: « Il ne me semble pas convenable, disait-il que la Sœur Saint-Simon ait pris sur elle d'envoyer

deux mille livres à la Communauté sans en faire mention ni à moi, ni à mon grand-vicaire; une somme de cette conséquence valait bien la peine de demander une permission. » De son côté, la Communauté la blâma fortement, et plusieurs fois, de ses largesses au dehors, bien qu'elle y fût autorisée par Sa Grandeur; ceci eut lieu principalement lors de la bâtisse du séminaire de Nicolet, pour lequel elle donna cent louis, et au sujet de plusieurs bâtisses d'église. Nous lisons aux délibérations du chapitre, 28 avril 1811: « La Communauté consent aux douze louis que ma Sœur Saint-Simon a donnés pour la bâtisse d'une église, mais elle ne consent point aux treize autres louis que cette Sœur a promis. » Soit que Mgr ait écrit en faveur de Sœur Saint-Simon, soit qu'elle-même ait donné des raisons plausibles, le chapitre revint sur sa décision, comme nous le lisons en date du 6 juin suivant: « La Communauté permet à Sœur Saint-Simon de donner ses treize louis pour bâtisse d'une église, l'année prochaine. »

En 1815, Sœur Saint-Simon fut élue maîtresse des novices; celles qui firent profession sous elle sont: Sœur Gravel, dite Saint-Ignace; Sœur Sédilot, dite Saint-Claude: Sœur Dorval, dite Sainte-Elisabeth; (19e supérieure); Sœur Huot, dite Sainte-Gertrude; (18e supérieure) Sœur Godbout, dite Sainte-Agnès; Sœur Martineau, dite Saint-Raphaël; Sœur Boivin, dite Sainte-Marie; Sœur Graton, dite Saint-Paul; Sœur

Plantelle, dite Saint-Barnabé; Sœur Brunet, dite Saint-Jean-Baptiste.

En 1818, la santé de Sœur Saint-Simon, se trouvant extrêmement affaiblie, on choisit pour la remplacer au noviciat Sœur de la Croix, et elle fut nommée directrice du couvent de Boucherville, dans l'espoir que l'air de la campagne lui serait favorable. Mais loin de se rétablir, elle se sentit décliner de jour en jour, et pria le médecin de l'avertir assez tôt pour qu'elle pût être transportée; car, dit-elle, je désirerais aller mourir à la Communauté. Pour se rendre à son désir, il l'avertit au commencement de mai 1819 que, si elle voulait avoir la consolation de mourir à la Communauté, il était temps qu'elle s'y rendît. Elle le remercia cordialement, et se mit en devoir de partir. Sœur Saint-Augustin était décédée depuis quelques jours, et la Communauté se trouvait gouvernée dans le moment par l'assistante, Sœur la Nativité. Un mois après son retour à Montréal, Sœur Saint-Simon quitta l'exil pour la patrie, 4 juin, après avoir reçu tous les secours spirituels possibles de la part de M. Roux. On rapporte que dans l'exhortation qu'il fit à la mourante, il glissa quelques mots propres à faire ressortir son mérite aux yeux de la Communauté, et qu'elle l'interrompit vivement par ces mots: « Mon Père, je ne suis pas morte. »

Agée de 56 ans, Sœur Saint-Simon comptait 40 années de vie religieuse. Son service fut chanté le 6 par M. Borneuf.

Bien que Sœur Saint-Simon ait laissé ses principaux cahiers à M. le chapelain des Ursulines et à notre mission de la Basse-Ville de Québec, nous avons trouvé quelques-uns de ses extraits spirituels dans un petit cahier écrit en 1786, et qui fut à l'usage de Sœur Saint-Philippe (Guérard), entrée en 1811, décédée en 1854. Sujets : *occupation de l'âme pendant la communion; manière de se comporter dans les tentations, tirée des progrès de la vie spirituelle, par le Père Guilloré; avis sur les peines d'esprit; degrés de la douceur, qui sont* :

1° Réprimer les emportements de la colère.

2° Modérer les saillies de la vivacité.

3° Ne donner aucune marque extérieure de vivacité.

4° Réprimer les émotions intérieures.

5° Les dominer entièrement.

Amis dévoués de l'Institut décédés en 1817 et 1818 :

M. CHICOINEAU.

Le seul décès à Saint-Sulpice, de 1814 à 1819, (juin) fut celui de M. Jean-Baptiste Chicoineau, né au diocèse d'Orléans, ordonné le 16 mai 1761, employé au Séminaire Saint-Irénée de Lyon, où il fut estimé l'un des plus saints prêtres du diocèse; chassé de France par la révolution; arrivé à Montréal la même année que MM.

Roque et Jahouin, 1796; successeur de M. Jean-Baptiste Marchand dans la direction du collège St-Raphaël, fondé par M. Jean-Baptiste Curatteau, M. Chicoineau fut chargé de la direction des Sœurs Grises après M. Poncin et avant M. Sattin, de 1811 à 1818. Il visitait alors assez fréquemment notre Communauté, et témoignait une charité particulière aux malades, leur apportant des poires et autres fruits, des sucreries... Les jeunes Sœurs se sentaient enfants en présence de ce vénérable vieillard, qui se montrait si bon pour elles; et il arriva qu'elles osèrent lui demander qui il aimait le mieux, des Sœurs Grises ou de nous; à quoi il répondit d'un air significatif: « Vous allez le leur dire! »

M. Chicoineau expira, en grande réputation de sainteté, sans maladie, à la salle des exercices du Séminaire, où il venait de se rendre pour l'examen particulier. Il était âgé de 81 ans, dont 57 de sacerdoce, 35 en France, 22 en Canada.

---

15 avril 1817. — Décès de M. FRANÇOIS-JOSEPH CAZENEUVE, né à Saint-Sulpice de l'Assomption, curé de Saint-Laurent. Il avait fait plusieurs dons aux Sœurs de cette paroisse, entre autres, une cloche pour le couvent.

CHAPITRE V

SŒUR MARIE-MADELEINE DESROUSSELS, DITE DE LA NATIVITÉ,

1819-1822

15e supérieure, réélue

Annales de l'Institut pendant sa supériorité

« Il viendra Celui qui doit venir, et Il ne tardera point... le juste vit de la foi. »
(Ep. de S. Paul aux Hébreux, ch. X, v. 37 et 38).

Après sa première supériorité (1808-1814), Sœur de la Nativité avait été maîtresse des novices, un an; première conseillère, deux ans. Elle occupait ce dernier poste lors du décès de Sœur Saint-Augustin. Elle fut, conséquemment, chargée de la Communauté depuis le commencement de mai jusqu'à l'époque ordinaire des élections, 28 juin, alors qu'elle fut élue supérieure.

Départ de Mgr Plessis pour l'Europe.

Le premier événement sous son règne fut le départ de Mgr l'évêque de Québec pour l'Europe,

où il allait dans l'intention de faire diviser son diocèse. Précédemment, Sa Sainteté Pie VII avait nommé M. Edward Burke, évêque de Sion, vicaire apostolique pour la Nouvelle-Ecosse (1817). M. Thomas Gillow, évêque d'Hypsopolis, successeur de Mgr O'Donnell, comme vicaire apostolique de Saint-Jean de Terreneuve, évêque de Rhésine (ou Regiopolis) en Mésopotamie, suffragant de l'évêque de Québec pour le Haut-Canada (12 janvier 1819) ... M. Bernard-Angers McEachern, évêque de Rose en Syrie, suffragant de l'évêque de Québec pour les provinces et les îles du golfe Saint-Laurent (12 janvier 1819). Il s'agissait maintenant de proposer au Saint-Siège un suffragant à l'évêque de Québec pour les missions de la Rivière-Rouge, commencées l'année précédente par M. Joseph-Norbert Provencher; et un pour Montréal. Mgr Plessis, parti le 3 juillet, était accompagné de M. Pierre Turgeon, son secrétaire, et de M. Jean-Jacques Lartigue, p.s.s.

Mission de M. Lartigue en Europe. Idée de ce Monsieur.

A cette époque, on prenait des mesures secrètes pour engager le gouvernement à dépouiller le séminaire Saint-Sulpice de Montréal de biens justement acquis, et dont il faisait un si saint usage; M. Lartigue, en qualité de sujet britannique, fut député à Londres pour faire valoir les intérêts du Séminaire. C'était le fils du docteur Lartigue, médecin de notre Communauté, et de dame Marguerite Cherrier, sœur du fondateur de notre couvent de Saint-Denis. Il fit, sous la direction des MM. de Saint-Sulpice,

un cours d'étude complet, et fut docile à la voix de Dieu qui l'appelait au service de l'Eglise. Mgr Denaut se l'attacha comme secrétaire, et ne voulut jamais consentir à se priver de ses services, quoiqu'il lui eût souvent demandé d'entrer à Saint-Sulpice. Mgr Denaut étant mort en 1806, M. Lartigue obtint de Mgr Plessis d'aller enfin où son cœur le portait depuis si longtemps ; M. Roux le reçut à bras ouverts, et lui confia plusieurs missions délicates, entre autres celle de 1819, à la suite de laquelle les poursuites contre le Séminaire furent interrompues, et M. Lartigue fut désigné suffragant de l'évêque de Québec pour le district de Montréal, sous le titre d'évêque de Telmesse en Lycie.

Le 29 juillet, Sœur de la Nativité écrivit à Monsieur Thavenet :

Monsieur,

« Nous vous supplions de vouloir bien recevoir nos excuses sur le retardement de la lettre de change que nous eussions dû vous adresser il y a longtemps... Mais le Seigneur, dont nous adorons les décrets, nous ayant privées de notre Mère supérieure, décédée le 2 mai, 1819 et les affaires de notre maison n'étant pas encore réglées, ont mis obstacle au désir de vous satisfaire.

La Providence m'ayant imposé le fardeau de celle que nous regrettons avec une si juste douleur, je vous prie, au nom de toute la Com-

munauté de vouloir bien vous rembourser, ainsi que M. Maury, notre avocat, sur une lettre de change qui doit vous être payée à Paris...

Sœur de la Nativité. »

Correspondance entre M. Thavenet et les communautés du Canada.

Dans sa lettre du 14 décembre 1818, M. Thavenet, offrant ses services empressés à nos Mères, disait que pour les mettre plus à l'aise, il leur permettait de lui adresser une lettre de change. En conséquence, à une assemblée de chapitre, 9 août 1819, il fut décidé qu'on lui en enverrait une de douze cents livres... Et au mois d'octobre suivant, ce Monsieur, accusant réception de l'envoi, disait: « Ce n'était pas la peine d'envoyer cette somme, car Monsieur l'avoué n'a encore rien demandé... j'espère vous la renvoyer bientôt, avec d'autres plus considérables... Je n'ai point oublié à l'autel la Sœur Saint-Augustin, quoique je la croie bien dans le ciel. »

En même temps, il écrivait à toutes les communautés:

Londres, Postman Square,
King Street, No 27.

Samedi, 9 octobre 1819.

Mes très révérendes Sœurs,

« Tant que vos affaires se sont traitées à Paris, je les ai suivies sans interruption. Lorsque, l'année dernière, elles ont été transportées

à Londres, j'ai eu l'honneur de vous écrire que, s'il m'était possible, je m'y transporterais aussi ; la divine Providence vient de m'en faciliter le moyen. Hier, vendredi, 8 octobre, je suis arrivé à Londres, à 8 h. du soir. Aujourd'hui, samedi, je vais me reposer des fatigues du voyage . . . Demain, dimanche, je recommanderai les affaires à Notre-Seigneur. Et lundi, je commencerai à en traiter avec les hommes, bien résolu à ne pas m'en retourner en France qu'elles ne soient terminées, si toutefois c'est en mon pouvoir.

Lundi, 11 octobre. — Depuis que vos affaires sont à Londres, je les ai recommandées à Mgr Poynter, d'abord de vive voix à Paris, ensuite par lettres à Londres ; et c'est par une visite à Sa Grandeur que j'ai cru devoir débuter aujourd'hui, mais je ne l'ai pas trouvé . . . peut-être que demain je serai plus heureux.

Mardi, 12 octobre. — J'ai eu l'honneur de rencontrer aujourd'hui Mgr Poynter ; il espère bien de vos affaires . . . il aura la bonté de me mener jeudi au bureau des liquidations.

Il me semble que l'on ne pourra pas s'empêcher de reconnaître la dette ; et la dette une fois reconnue, il faudra la payer. J'ai cru, mes chères Sœurs, que je devais vous donner ces informations ; et, persuadé que cela doit vous faire plaisir, je continuerai à vous informer de ce qui se passera d'important jusqu'à ce que les affaires soient entièrement terminées. »

Décès de Sa Majesté George III. Mandement de Mgr Panet.

Pendant l'absence de Mgr Plessis eut lieu le décès du roi d'Angleterre; et Mgr le coadjuteur du diocèse s'exprimait ainsi dans son mandement du 24 avril 1820: « Notre gracieux Souverain, George III, d'heureuse mémoire, après un long et glorieux règne, a terminé sa carrière mortelle. Cette province qui, depuis le commencement de son règne, a fait partie de ses domaines, n'a cessé jusqu'à ce temps d'éprouver les effets de sa protection et de ses bienfaits; elle ne doit pas être moins sensible à cette perte, que reconnaissante pour toutes les faveurs qu'elle en a reçues. Mais le Tout-Puissant, qui n'abandonne pas son peuple dans son affliction, nous console par l'avènement du haut et puissant Prince de Galles, sous le nom de George IV. La prospérité dont tout le royaume et ses colonies ont joui sous sa régence, pendant la longue maladie de feu notre gracieux Souverain, nous donne tout lieu d'espérer que son règne ne sera pas moins heureux, ni moins glorieux. » Les gouverneurs du Canada pendant la régence du Prince de Galles avaient été: Sir Georges Prévost (1811-1815); administrateur: Sir Drummond (1815-1816); Sir John Sherbrooke (1816-1818); le duc de Richmond (1818-1819); administrateurs: James Monk (1819-1820), Sir Peregrine Maitland, 1820. Le comte de Dalhousie, premier sous le règne de George IV, était le neuvième gouverneur anglais.

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
27 octobre 1820.

Mes très révérendes Sœurs,

Lettres de France en 1820.

M. Thavenet aux communautés.

« Votre affaire est sûre, vous n'avez rien à craindre qu'une révolution; priez qu'il n'y en ait point. C'est moi qui fais maintenant toutes les poursuites, et qui les fais avec toute l'activité que vous me connaissez; je suis pour cela à Paris depuis trois mois, et je n'en partirai pas que votre affaire ne soit terminée; afin que je puisse m'y livrer tout entier, je suis déchargé de tout emploi. Le mois dernier, j'ai terminé avec le consul anglais une opération très difficile, nous sommes actuellement à la chambre des comptes. Ne manquez pas de m'envoyer, comme je vous l'ai déjà écrit, une nouvelle procuration, tant parce que l'on m'a dit que la première était perdue, que parce qu'il vous importe que ce soit moi qui touche vos fonds, et non pas un agent mercenaire. Je suis obligé de faire pour vous beaucoup de dépenses; si vous ne m'envoyez pas de quoi y faire face, il faudra que j'emprunte. Dès que j'aurai fini à la chambre des comptes, je vous l'écrirai. Je me recommande à vos prières, et j'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, et un dévoûment sans bornes,

Mes très révérendes Sœurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

Paris, Séminaire Saint-Sulpice.
8 novembre 1820.

Ma très révérende Sœur,

M. Thavenet à Sœur de la Nativité.

« Je vous ai déjà accusé, et fait accuser plusieurs fois, la réception de votre lettre de change, dont je vous tiendrai compte quand votre affaire sera finie; ce qui, j'espère, ne tardera pas beaucoup, comme vous le verrez dans les lettres que je vous adresserai en commun avec les autres communautés ... car je m'y livre tout entier, et je la poursuis avec toute l'activité dont je suis capable; cela me dissipe beaucoup. Je vous prie de demander à Dieu pour moi le recueillement intérieur dont j'ai besoin; demandez-lui aussi le succès, car c'est de Lui seul que nous devons l'attendre. Je présente mes respects à toute votre Communauté, et spécialement à vous, dont j'ai l'honneur d'être,

Le très humble et très obéissant serviteur.

Thavenet. »

P.-S. — J'ai lu avec beaucoup de plaisir et d'édification la vie de la Sœur Bourgeoys; ceux à qui je l'ai donnée à lire en ont reçu la même impression que moi. Si vous m'en envoyiez quelques exemplaires, j'en donnerais à M. l'abbé Manse, à la famille Bourgeoys, aux dames Hospitalières de Saint-Joseph, et à une Congrégation parfaitement semblable à la vôtre qui n'est établie que depuis peu. »

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
8 novembre 1820.

Mes très révérendes Sœurs,

Lettre de M. Thavenet aux communautés du Canada.

« J'ai l'honneur de vous envoyer un aperçu de vos affaires telles que je les vois :

1° Des rentes que vous aviez sur le gouvernement français avant la révolution, on reconnaîtra celles, mais seulement celles, dont vous produirez les titres.

2° Vos rentes une fois reconnues, on vous en paiera les arrérages, et on vous en remboursera le capital, non pas en argent, mais en inscription sur le grand livre de la dette publique.

3° Si vous gardez vos inscriptions, elles vous produiront 5 pour cent, qui vous seront payées de six mois en six mois.

4° Si vous ne voulez pas les garder, vous les vendrez selon le prix que vous trouverez. Or, le prix hausse et baisse, selon que le gouvernement inspire plus ou moins de confiance ; il y a des temps où les inscriptions perdent jusqu'à 30 et 40 pour 100, de sorte qu'alors une inscription de 100 francs ne se vend que 60 ou 70 francs.

5° Si vous les vendez, (et je vous conseille de les vendre), il faudra être continuellement aux aguets pour saisir le moment le moins défavorable.

6° Quand vos inscriptions seront vendues, je suis d'avis que, pour en faire passer les fonds

en Angleterre, vous attendiez que le papier de Paris gagne sur Londres ; et que, pour les transporter en Canada, vous attendiez que le papier de Londres gagne sur Montréal. Enfin, si vous avez quelque chose à faire venir de France, envoyez-moi vos instructions le plus tôt possible. Profitez bien du temps que Monsieur le Supérieur m'accorde pour faire vos affaires ; car ce temps une fois passé, je ne serai plus en état de vous rendre de grands services. Je vous dirai à ce sujet que, prévoyant cela, j'ai fait dernièrement le voyage du Havre pour y établir un correspondant fixe et permanent qui puisse faire vos commissions en France. M. l'abbé Auger, vicaire de Saint-François du Havre, a bien voulu s'en charger ; l'intermédiaire entre lui et vous sera M. Wilcocks, marchand de New-York. Vous pourrez, par leur moyen, correspondre avec toutes les villes de France comme avec Québec.

J'espère, mes chères Sœurs, que vous récompenserez de quelques prières mon zèle pour vous, et que vous agréerez l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Mes très révérendes Sœurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

---

20 décembre 1820.

Mes très révérendes Sœurs,

« J'ai eu l'honneur de vous écrire, le 27 octobre, que votre affaire était sûre, et que vous n'aviez à craindre que la révolution. Aujourd'hui, j'ai la consolation de vous rassurer contre cette crainte. Nos élections sont excellentes, la confiance renaît de tous côtés, les actions sont actuellement à 95; et je m'empresse de vous en informer, pour que vous remerciiez Dieu de sa providence sur vous. Si j'avais reçu vos fonds les années précédentes, à peine en aurais-je trouvé 70 pour cent, au lieu qu'en 1821 j'en trouverai probablement plus de 95. Béni soit donc le Seigneur, qui a rendu inutile l'empressement de mon amour-propre à vous rendre service. Tout est maintenant terminé à la cour des comptes; mais j'éprouve du retard à la commission française. Je m'en console en pensant que ce retard est dans les vues de la divine Providence; mais notre supérieur général ne s'en arrange point... il me disait hier qu'il avait bien besoin de moi. Priez Dieu qu'il me laisse le temps d'arranger vos affaires...

Thavenet. »

M. Thavenet aux communautés du Canada.

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
7 mars 1821.

Mes très révérendes Sœurs,

Lettres de France 1821 et 1822.

« Je m'empresse de vous annoncer l'heureux changement qui vient de se faire dans vos affaires; en voici, en peu de mots, l'histoire: Dès qu'on m'eut dit que les pièces qu'on avait recueillies étaient égarées, et qu'il fallait recommencer toutes les recherches, je priai un de mes confrères de dire cinq messes en l'honneur de saint Antoine, et je demandai à la commission de Londres la permission de lui envoyer les pièces à mesure qu'on les trouverait. Quand les messes furent dites, je retournai chez le consul anglais; et à peine fus-je rentré que son secrétaire me dit avec empressement: « Je viens de recevoir des autorisations pour tirer des expéditions de tous vos contrats; et me montrant d'un côté une liasse de papiers, et de l'autre, un domestique, voici, me dit-il, que j'envoie chercher un cabriolet pour courir chez les notaires; votre affaire va aller grand train, revenez dans huit jours. Huit jours après, il me dit qu'on travaillait sans relâche à la recherche des contrats, et qu'il espérait en avoir des expéditions dans le cours de la semaine.

Aujourd'hui, mercredi des cendres, il m'en a montré quatre, et m'a remis une lettre de la commission de Londres qui m'autorise à envoyer

les pièces à mesure qu'on les trouvera, et qui me promet de liquider tout de suite. Dès lundi, 12 mars, nous enverrons toutes celles qui auront été trouvées; et j'espère qu'avec la grâce de Dieu, nous toucherons quelque chose avant la fin du mois. Mon confrère continue à dire la messe pour le succès de l'affaire; priez aussi de votre côté, et comptez sur mon zèle comme je compte sur vos prières. J'ai l'honneur d'être,

Mes très révérendes Sœurs,

Votre très humble serviteur,

Thavenet. »

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
31 août 1821.

A la très révérende Sœur Supérieure
de la Congrégation de Notre-Dame
de Montréal.

Recommandée à M. Lewis Wilcocks,

Négociant, 18, Water Street, New-York.

Ma très révérende Sœur,

« J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre de change de $2000. sur la maison Bossange et Papineau. Si vous voulez que je vous en envoie d'autres par la même voie, mandez-le moi. Je ne prends pas la voie des banquiers, parce que le change est extrêmement désavantageux.

Avant-hier, j'ai encore reçu pour vous une inscription de 1366 livres de rente; si elle était à votre nom, je ne pourrais pas la vendre. C'est par une faveur et une confiance toute singulière qu'on l'a mise à mon nom, parce que j'ai assuré que votre intention était que je vendisse, quoique vous ayez oublié de la mettre dans votre procuration. Ne manquez pas de m'écrire que vous m'y autorisez, comme je vous l'ai demandé dans ma dernière lettre à toutes les communautés. Vos affaires vont lentement, mais sûrement et parfaitement bien; je l'attribue à une messe qu'un saint prêtre dit tous les jours pour cela; sans doute que vous ne désapprouvez pas cette dépense. Je me recommande à vos prières, et j'ai l'honneur d'être, avec dévoûment et respect,

Ma très chère et révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
3 octobre 1821.

Ma très révérende Sœur,

Autres lettres de M. Thavenet à Sœur de la Nativité.

« Je vous ai envoyé une traite de 5293 francs sur Mgr l'évêque de Québec; plus une autre de $2000. sur M. Papineau. Aujourd'hui je vous en envoie quatre autres:

une de $ 156 sur Monseigneur Plessis;
une de 188 sur Monsieur Turgeon;
une de 90 sur Monseigneur Plessis;
une de 1252 sur Monsieur Germain.

$ 1686

Tirez sur moi le plus que vous pourrez. je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Priez pour votre tout dévoué serviteur,

Thavenet. »

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
5 octobre 1821.

Ma très révérende Sœur Supérieure,

« J'ai l'honneur de vous envoyer le jugement d'une de vos réclamations; j'y ai joint des notes qui vous en faciliteront l'intelligence, et qui doivent vous mettre bien au fait de vos affaires. J'ai déjà reçu pour vous près de $3000 et $2000, pour les Sœurs Grises; j'espère en recevoir bientôt davantage pour l'Hôtel-Dieu. Comme MM. les commissaires veulent bien me permettre de vendre, sur la parole que je leur ai donnée que c'était votre intention, ne manquez pas de me l'écrire, afin que je puisse leur faire voir votre lettre. Je vous ferai passer vos fonds de manière que vous n'y perdiez rien; mais prenez patience. Si les autres communautés ont besoin, et que vous recevez plus d'argent qu'il ne vous en faut pour votre maison, partagez avec elles,

afin que vous soyez toutes également soulagées. Il est inutile, sans doute, que je vous dise de communiquer aux autres le jugement que je vous envoie.

Excusez mon griffonnage; jamais je n'ai été si occupé. J'ai chez moi plusieurs jeunes gens qui m'aident; et malgré cela, je ne puis pas suffire. Je me recommande à vos prières, et je suis avec un profond respect,

Ma très révérende Sœur,

Votre très humble serviteur,

Thavenet. »

Petit mémoire de ce que nous avons demandé en France (22 oct. 1821).

6 chandeliers de bronze argentés avec la croix.

2 chandeliers pour les acolytes.

6 chandeliers avec la croix pour notre chœur (de même matière).

1 lampe d'argent pour l'église.

5 aunes et demie de drap d'or, et même quantité de drap d'argent.

1 aune de frange d'or, et une d'argent.

8 aunes de galon d'or large à peu près du pouce.

21 aunes de galon d'or, plus étroit.

8 aunes de galon d'argent, large du pouce.

21 aunes de galon d'argent, plus étroit.

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
7 janvier 1822.

Ma très révérende Sœur,

« D'après le bordereau de M. Maury, vos rentes sur le gouvernement français avant la révolution se montaient à 3177 livres. Elles ne sont pas encore toutes liquidées ; sur celles qui le sont, je n'ai encore reçu que 65 pour cent, et ces 65 centièmes font une rente de 3495 francs. Ainsi, voilà déjà toutes vos rentes recouvrées ; et, outre cela, une petite partie des arrérages. J'ai reçu votre lettre, vos commissions et vos livres ; je vous en fais bien mes remerciements. Continuez vos prières et vos communions pour moi ; c'est à leur efficacité et à la messe qu'on dit tous les jours pour vos affaires que j'attribue le succès que j'ai et la santé dont je jouis.

M. Thavenet à Sœur de la Nativité.

J'ai présenté à M. Duclaux vos remerciements et vos respects ; il vous présente les siens, et se recommande à vos prières. Je ferai vos commissions avec un plaisir indicible ; mais il y en a quelques-unes pour lesquelles j'ai besoin d'explications ; il faut que vous me disiez de quelle hauteur vous voulez que soient vos chandeliers, voyez ceux que j'ai envoyés à M. Roque. Vous recevrez cette année les autres objets que vous demandez ; voici le dessin des fers que je vous fais faire. La grande hostie aura tout autour une couronne d'épines ; au bas, le globe de la terre ; sur le globe, une croix, un crucifix arrosant de son sang toute la terre. Sur la petite

hostie, il y aura un agneau, avec une petite croix. Au milieu d'un fer fort lourd, il y en aura deux fort légers.

Congrégation de Notre-Dame,
7 février 1822.

Monsieur,

Sœur de la Nativité à M. Thavenet.

« J'ai eu l'honneur de recevoir, à la fin de janvier, vos lettres du 31 août 1821, et du mois d'octobre de la même année. Nous sommes très contentes et satisfaites de tout ce que vous avez la charité de faire pour nous ; nous approuvons tout, même la vente des fonds, et nous vous autorisons à faire ce que vous croirez être pour le mieux. En un mot, vous pouvez agir comme propriétaire ; telle est ma volonté, et celle de toute la Communauté.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et obéissante servante,

Sœur de la Nativité. »

Québec, 14 février 1822.

Madame,

Lettre de M. Germain à Sœur de la Nativité.

« J'accepterai volontiers les deux lettres de change que vous avez sur moi, payables au mois de juin prochain. Je ne dois rien aux Messieurs

qui ont tiré sur moi, ayant envoyé dans le mois de novembre dernier ce que je leur devais. Mais comme j'attends des livres ce printemps des mêmes personnes, j'accepterai vos traites et les paierai au temps que je marque; et je ne le ferai que pour vous obliger, car je ne prends des traites sur France ordinairement que dans l'automne. Quand j'aurai accepté ces traites, elles vous vaudront de l'argent, si vous voulez les négocier. Vous pouvez être assurée que je serai toujours prêt à obliger votre Communauté en toute circonstance; et c'est ce qui m'engage à accepter les traites de Paris, payables au mois de juin prochain. Si vous préférez les protester, vous pouvez le faire, mais vous y perdrez davantage.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Madame,

Votre très humble serviteur,

Aug. Germain. »

---

22 février 1822.

« Nous profitons de cette providence que votre charité infatigable nous procure, pour faire bâtir un pensionnat de 74 pieds de long sur 30 de large, à trois étages; ce que nous n'avons pu faire depuis cinquante-quatre ans que nous avons brûlé. Sœur de la Nativité à M. Thavenet.

La réception de vos lettres cause une joie universelle dans la Communauté, non par un esprit d'intérêt, mais par un sentiment de vive

reconnaissance envers celui que nous respectons infiniment, qui a habité notre pauvre Canada, et qui se sacrifie pour nous...

Congrégation de Notre-Dame,
8 avril 1822.

Monsieur,

Sœur de la Nativité à M. Thavenet.

« Après l'assurance du profond respect de toute notre Communauté, et la parfaite continuation de notre vive reconnaissance, j'ai le plaisir de vous apprendre que M. Germain a entièrement acquitté ses deux lettres de change, qui portaient en tout la somme de £ 1409, 3 chelins, 8 deniers, qu'il nous a comptée le 26 mars dernier. Nous avons eu le plaisir d'apprendre de vos nouvelles par Monsieur le supérieur du Séminaire; ce qui n'est pas une petite satisfaction pour nous toutes, qui reconnaissons combien nous vous sommes redevables pour les services essentiels que vous nous rendez. Je vous en réitère mes très sincères remerciements, et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble servante,

La Nativité. »

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
31 mars 1822.

Ma très révérende Sœur,

« Votre drap d'or, etc., partiront du Havre le 20 avril au plus tard. Je vous envoie deux fers à hosties, un pour les grandes, et l'autre pour les petites; je les ai fait faire fort légers, pour soulager nos bonnes et chères Sœurs. Je vous envoie des modèles de chandeliers pour que vous choisissiez, et me disiez de quel prix et de quelle hauteur vous les voulez; dites m'en autant pour la lampe. Je vous prie de remettre aux Sœurs Grises le billet ci-inclus; je n'ai pas le temps d'écrire aux communautés. Les affaires vont bien; mais on m'accable de difficultés qui ne me laissent pas le temps de respirer. » M. Thavenet à Sœur de la Nativité.

Monsieur,

« Nous avons reçu de Mgr de Québec $100., quoique la lettre de change du 25 septembre 1821 ne fût que de $90. Nous avons aussi reçu votre billet du 31 mars 1822, et les modèles de chandeliers. Comme nous pensons que vous avez à présent reçu notre lettre, dans laquelle on vous en donnait la mesure, crainte qu'elle ne soit perdue, je vais réitérer: 6 chandeliers de 24 pouces de haut, et le pied de 8½ pouces de largeur; s'ils se trouvaient plus grands, nos gradins ne pourraient les contenir. Les 6 autres, de 22 pouces de hauteur, et le pied de 7½ pouces Sœur de la Nativité à M. Thavenet.

de largeur. Les deux acolytes, de 18 à 20 pouces de hauteur. La lampe, de 38 pouces de tour. Nous avons reçu la caisse contenant nos effets, et les fers à hosties, dont nous sommes très contentes. En voyant le damas broché qui couvrait la pièce de drap d'argent, nous nous sommes frappées les mains de joie, le trouvant si beau, et pensant que toute la pièce en était. Mais le lendemain, voulant le montrer à M. le Supérieur, et déployer la pièce, nous nous sommes trouvées au bout dans l'instant. Notre joie s'est changée en désir d'en avoir plusieurs aunes de semblable, ou d'aussi beau, s'il était possible.

Nous vous prions, Monsieur, sur toutes choses, de garder assez d'argent pour payer tous les frais que vous êtes obligé de faire pour nous ; et s'il n'y en avait pas assez, nous vous prions d'en prendre sur les autres communautés, et nous le leur rendrons ici. Car il y a bien assez de peine que vous vous donnez pour laquelle nous ne pourrons jamais vous dédommager, quoique nous réitérions nos vœux et nos prières afin que le Seigneur verse sur vous Ses grâces les plus précieuses, et qu'Il accorde de longs jours remplis des célestes rosées du ciel, à celui qui ne les emploie que pour sa pure gloire, et pour le bien de ses épouses. Nous vous resterons toujours redevables, quelques efforts que nous fassions pour vous en témoigner notre gratitude. »

Paris, Séminaire Saint-Sulpice,
25 juin 1822.

Ma très révérende Sœur,

« Ce qu'il y a de liquidé de vos rentes se monte à plus de 100,000 francs; mais le reste souffre de grandes difficultés. Continuez-moi vos prières, et je vous continuerai mes services. J'ai reçu votre lettre du 8 avril, par laquelle vous m'annoncez que M. Germain vous a payé £ 1409, 3 chelins, 8 deniers. Je suis avec respect,

M. Thavenet à Sœur de la Nativité.

Ma révérende Sœur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Thavenet. »

En 1803, époque de la cession par la France, de la Louisiane aux Etats-Unis, M. Thayer, de Boston, était passé en Europe, dans le but de préparer l'établissement d'une maison d'Ursulines pour sa paroisse natale, sur le modèle de celle de la Nouvelle-Orléans. Il mourut en 1815, à Limerick (Irlande) ; et deux demoiselles Ryan de cette ville, élèves des Ursulines, qu'il avait cultivées pour la fondation du nouveau couvent, ayant à peu près dans le même temps perdu leur père se rendirent à Boston où Mgr de Cheverus les accueillit avec bonheur. Sa Grandeur les envoya faire leur noviciat au monastère de Trois-Rivières; elles y firent profession sous les noms de Sœur Marie-Joseph et Sœur Marie-

Madeleine. En 1818, une troisième demoiselle Ryan et une jeune veuve, leur cousine, vinrent d'Irlande se réunir aux deux premières, et prirent le saint habit à Trois-Rivières; on leur donna les noms de Saint-Augustin et Sainte-Angèle. Au milieu de juin 1820, les deux professes et les deux novices partirent pour Boston, passant par Montréal, ou Mgr de Cheverus les attendait. Les jeunes fondatrices firent connaissance avec notre Communauté, qui leur fit un don de $25.00; l'année suivante, elle leur envoya $50.00. Et en 1822, la supérieure de l'établissement, Sœur Saint-Joseph écrivit à la supérieure de notre Institut:

---

20 mai 1822

Aux Ursulines de Boston,

Ma très chère et révérende Mère,

Les Ursulines de Boston. Sœur Marie-Joseph, supérieure, écrit à la supérieure de notre Congrégation.

« Permettez-moi de vous féliciter du plaisir que je suis persuadée que vous ressentirez de voir derechef notre très cher et respectable Père en Jésus-Christ, Monseigneur, qui veut bien avoir la bonté de se charger de cette lettre. Il se porte, grâces éternelles à notre bon Dieu, très bien; et comme nous ne doutons point que vous et votre respectable Communauté n'ayez offert de ferventes prières au Trône de miséricorde à cet effet, nous vous en remercions comme si vous les aviez offertes pour nous.

J'aurais commencé cette lettre par des apologies de notre silence; mais convaincue de votre tendre charité, et de celle de votre aimable Communauté, j'espère que vous voudrez bien l'attribuer à sa vraie cause, la multiplicité de nos occupations, et que vous serez persuadée que nous conservons toujours le plus sincère respect, reconnaissance, et affection pour vous. Nous nous rappelons souvent les preuves que vous nous avez données de la plus sincère affection, et de l'intérêt que vous ressentez pour le bien de cet établissement; et nous vous prions de nous continuer votre bonté, en recommandant au Père des miséricordes toutes nos nécessités spirituelles. Faites-nous le plaisir, ma très révérende Mère, de nous apprendre en particulier l'état de votre santé. Nous ne manquerons pas de supplier Celui qui peut tout de vous le rendre, s'Il ne l'a déjà fait, pour Sa gloire et votre avantage, ma très chère Mère. Nous le supplierons de vous donner une parfaite conformité à son adorable volonté, s'Il veut continuer vos souffrances, pour vous faire plus riche en mérites.

Voulez-vous bien, ma très révérende Mère, nous servir d'interprète auprès de chacune de votre bonne Communauté, en les assurant que nous les aimons toutes comme nos Sœurs en Jésus-Christ, et que nous les conjurons de se souvenir de nous quand elles Lui adressent leurs ferventes prières. Ayez la bonté, s'il vous plaît, de nous écrire quelques lignes en réponse;

afin qu'au retour de Monseigneur nous ayons le plaisir de les recevoir par lui, et d'apprendre de vous, ou, si vous n'êtes pas en assez bonne santé pour écrire, d'une de votre respectable Communauté, comment vous vous trouvez.

Permettez-moi, ma très chère Mère, de vous prier de tâcher de nous procurer les billets des saints pour tirer tous les mois. Nous désirons beaucoup les avoir, s'il est possible; et bien convaincues par l'expérience de la sincère disposition où vous êtes, comme votre bonne Communauté, à nous rendre service, nous nous adressons à vous, ma chère et révérende Mère.

J'ai l'honneur de me dire, ma très chère et révérende Mère,

Votre très humble et obéissante Sœur en J.-C.

Sœur Marie-Joseph de Saint-François. »

La Communauté contribue à la formation des Sœurs Trappistines de Tracadie.

Quand Mgr de Cheverus remit à la Communauté la lettre ci-dessus, on lui apprit que la supérieure, Sœur de la Nativité, était décédée le 12 avril précédent. Sœur Saint-Jérôme, assistante, qui remplit la fonction de supérieure jusqu'à l'époque des élections, répondit aux diverses lettres adressées à la Communauté; et, entre autres, à une du révérend Père Vincent, trappiste. Ce religieux, l'année précédente, avait demandé des Sœurs de la Congrégation pour sa mission de Tracadie. M. Roux lui avait répondu que la Communauté de Ville-Marie ne pouvait

se charger de cet établissement; mais qu'elle recevrait volontiers dans son noviciat deux ou trois sujets de la Nouvelle-Ecosse, pour les former à l'esprit et aux fonctions de l'Institut. C'est sur cela qu'il écrivait:

« La sainte volonté de Dieu!

Tracadie, 4 juin 1822.

Révérende Mère,

« J'ai pensé que les Sœurs de la Congrégation feraient beaucoup de bien dans la Nouvelle-Ecosse, où il y a un grand nombre de catholiques et une grande ignorance. J'ai déjà communiqué à M. Roux le projet d'en avoir de votre maison de Montréal; il vous en a parlé, et le résultat a été que vous recevriez volontiers deux ou trois sujets de ces pays-ci pour être formés chez vous dans l'esprit de cet Institut. M. Roux m'a fait l'honneur de m'écrire que je pourrais, après leur noviciat, les employer à l'œuvre que je voudrais.

Ces trois sujets, je les ai trouvés dans ma mission, et j'ai l'honneur de vous les envoyer; à en juger par les épreuves où je les ai mises depuis plus de trois ans que je les connais, il paraît que ces filles sont appelées. Elles sont pauvres, et n'ont par conséquent point de dot à offrir à la Communauté... M. Roux m'a encouragé en me disant dans sa lettre que, si elles n'avaient pas de moyens, votre charité vous porterait à faire l'œuvre entière; c'est-à-dire,

que les Sœurs de la Congrégation consentiraient à les recevoir gratuitement. Je vous en remercie infiniment, et vous conjure d'en témoigner ma reconnaissance à vos chères Filles, qui ont bien conservé l'esprit et le cœur de la Sœur Bourgeoys, qui disait: « *qu'elle irait prendre sur ses épaules une fille qui, n'ayant pas même de quoi se vêtir, aurait d'ailleurs une bonne volonté et une vraie vocation.* » Ne soyez point surprise, révérende Mère, de les trouver grossières, et si ignorantes dans la lecture et dans leur langue. Ce sont les filles de la campagne que j'ai l'honneur de vous envoyer, afin que les Sœurs de la Congrégation les forment elles-mêmes sur toutes choses, et leur donnent un bon pli ; elles sont d'un âge à concevoir et retenir ce qu'on leur dira. Voici leurs noms, leur âge et leur caractère:

Anne Côté, âgée de vingt-quatre ans, d'un bon naturel, d'un excellent cœur, sensible et charitable . . .

Marie Landry, âgée de dix-huit ans, simple et pieuse, d'un caractère facile à être formé pour le bien . . .

Marie-Olive Doiron, âgée de vingt-cinq ans, portée à la prière et à la retraite, modeste, d'un naturel un peu sérieux. Cette fille a aimé le monde et ses plaisirs; dans ce temps-là, elle était légère, dissipée, mais depuis sa conversion, son cœur et même son extérieur sont changés; cela ne pouvait être autrement.

J'aurais pu trouver d'autres sujets qui auraient pu avoir plus de science et plus de talents

naturels que ces trois filles que je prends la liberté de vous envoyer ; mais ils n'auraient pas en autant de vertus et de bonnes qualités qu'elles. Ce qui m'a déterminé à vous les confier cette année (pour leur faire faire deux ou trois ans de noviciat, si vous le jugez à propos), c'est à cause de leur âge, et qu'elles n'ont ici aucun moyen de s'instruire, pas même d'apprendre à lire comme il faut. Ainsi, j'espère que vous, ma révérende Mère, et les Sœurs de la Congrégation, me pardonnerez ma témérité et mon audace, et qu'elles auront compassion de ces pauvres filles qui vont se mettre entre leurs mains pour apprendre à sauver leurs âmes, et celles de plusieurs autres, si Dieu leur en fait la grâce. Je me recommande aux prières de votre très utile et très intéressante Communauté, particulièrement aux vôtres, en me disant très respectueusement,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Vincent,

prêtre et religieux de la Trappe. »

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Marie-Madeleine Desroussels, dite de la Nativité

1819-1822

212e décès: Sœur MARIE-LOUISE BOURG, dite Saint-François-de-Sales.

Marie-Louise Bourg naquit à St-Charles de Chambly, en 1783, de M. Basile Bourg et de dame M. Josephte Denis, dit Lafrance. Entrée au noviciat en 1802, elle prit le saint habit le 6 juillet 1803, et reçut le nom de Saint-François-de-Sales, porté avant elle par Mlle Françoise des Essarts. Sa profession eut lieu le 8 octobre 1804. Sœur Saint-Augustin étant supérieure et Sœur de la Nativité, maîtresse des novices. Après son noviciat, elle fut employée successivement, à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, 1806; à Boucherville, 1809; à Saint-Laurent, 1811; à Sainte-Famille, 1812. Elle avait été désignée pour Laprairie en 1813, mais sa santé fit défaut... et depuis lors jusqu'à son décès, elle demeura à la maison mère, travaillant à l'office des Messieurs en 1816, et à la sacristie en 1817 et 1818. Décédée le 16 juillet 1819, elle fut inhumée le 18; son service fut chanté par M. Sauvage. Elle était âgée de 36 ans, dont 17 passés dans notre Institut.

213e décès: Sœur GENEVIÈVE MARMOTTE-CHAMPAGNE, dite Saint-Basile.

Geneviève Marmotte-Champagne naquit en 1758, à Montréal, de Nicolas Marmotte-Champagne et Geneviève Bissonnette. Entrée au noviciat en 1779, elle fit profession en 1781, à 23 ans, Sœur Saint-Ignace étant supérieure, et Sœur Sainte-Rose, maîtresse des novices. A sa sortie du noviciat, elle fut nommée infirmière; en 1787, pharmacienne jusqu'à 1791; alors, on l'envoya au Lac des Deux-Montagnes remplacer Sœur Saint-Herman. Le 13 février 1795, à une assemblée du conseil, il fut décidé que Sœur Saint-Basile, reçue pour les gros ouvrages, ayant été envoyée à la mission du Lac, en attendant que nous eussions quelque autre Sœur, serait rappelée et remplacée par Sœur Saint-Stanislas. Elle fut mise à la lingerie; en 1796, elle fut nommée infirmière et aide à la pharmacie; en 1800, lingère; 1801, robière et aide à la lingerie; 1810, lingère et aide à la roberie; 1819, lingère avec aide. Elle décéda cette même année, le 22 novembre; et son service fut chanté par Monsieur Le Saulnier le 25. Agée de 61 ans, elle comptait quarante années de vie religieuse.

214e décès: Sœur BASILISSE BOIVIN, dite Sainte-Marie.

Basilisse Boivin naquit de Jean-Baptiste Boivin et de Marguerite Marceau, en 1799, à

Saint-François, rivière du Sud. Entrée au noviciat en 1815, peu après le décès de Sœur Sainte-Marie (Côté), on lui donna son nom. Elle fut reçue sur promesse de ses droits à venir, et 1000 livres de la mission de Saint-François. Sa profession eut lieu le 22 octobre 1817, sous la supériorité de Sœur Saint-Augustin; elle décéda le 2 février 1820, n'étant âgée que de 21 ans, dont quatre années, trois mois passés dans notre noviciat. Son service fut chanté le lendemain de son décès par Monsieur Le Saulnier.

Le 8 mars suivant, à une assemblée de chapitre, Sœur de la Nativité, supérieure, demanda combien la Communauté voulait faire payer la pension de Sœur Sainte-Marie, décédée avant sa majorité. La Communauté demanda 24 livres par mois, y compris son entretien de lit, hardes, etc., et les frais de sa maladie.

215e décès: Sœur MARIE-MARGUERITE RICHER, dite l'Assomption.

Marguerite Richer naquit en 1791 à Saint-Laurent de Montréal, de Augustin Richer et Madeleine Boutron-Major. Elevée chrétiennement, elle se montra docile. Dès son enfance, elle fit preuve d'une grande solidité de vertu. Elle n'avait que onze ans lorsqu'une voisine de Mme Richer, désirant faire un voyage à la ville, demanda que sa fille allât passer la journée chez elle afin d'avoir soin d'une toute jeune enfant: Marguerite était déjà si raisonnable,

qu'on comptait parfaitement sur sa vigilance et sur sa fidélité. C'était un samedi, jour d'abstinence alors; et cependant on servit le dîner en gras, sous prétexte que les hommes engagés avaient un travail fatigant à faire ce jour-là. Marguerite, invitée à table, refusa d'y prendre place, disant qu'un morceau de pain lui suffirait. Au moins, lui dit-on, vous prendrez du lait. « Merci, répondit-elle, il n'y en a pas trop pour la petite. » Le lendemain, un des travailleurs rencontrant Mme Richer, lui dit que sa fille lui avait fait un bon sermon la veille; ce qui édifia d'autant plus la mère que Marguerite ne lui en avait rien dit. D'une douceur constante à l'égard de ses frères et sœurs, Marguerite Richer n'opposait à toutes leurs vivacités et espiègleries que ces mots: « Ne faites pas cela, le bon Jésus pleure! » C'est dans ces sentiments qu'elle vit arriver l'époque de sa première communion, et elle s'y disposa avec une ferveur angélique. Sa vertu n'avait cessé de faire des progrès, lorsqu'à l'âge de 17 ans, elle voulut se consacrer à Dieu dans notre Congrégation. Son entrée au noviciat eut lieu le 15 août, et c'est ce qui lui valut le beau nom de l'Assomption, porté avant elle par la deuxième et la onzième supérieures. Elle prit le saint habit le 22 août 1809, et prononça ses vœux le 21 novembre 1810, jour de la Présentation de Marie. La piété, la modestie et la bonté de Sœur de l'Assomption ne se démentirent jamais; son âme, si candide et si pure, se reflétait dans tout son extérieur, et on se plaisait à lui donner le nom d'agneau, pour ne pas dire

ange terrestre, qui eut blessé sa modestie. Comme elle finissait son noviciat, sa sœur, Elisabeth, qui prit le nom de Saint-Germain, commençait le sien. Sœur de l'Assomption fut alors envoyée missionnaire au Lac des Deux-Montagnes ... Elle avait une répugnance naturelle, presque insurmontable, à demeurer dans cette mission, tant elle avait peur des sauvages; mais elle n'en dit rien, et y vécut sept ans. C'est de là qu'elle écrivait à Sœur Sainte-Scholastique (McComb) le 27 septembre 1818:

Ma très chère Sœur et bonne amie,

« Qui a Jésus a tout! Eh! plût à Dieu que vous en fussiez toute pleine; je ne désire que cela ... car c'est en Lui que vous trouverez tous les trésors de sagesse et de science qui peuvent nous rendre agréables à Dieu. Ne faites donc autre chose que de tendre sans cesse à ce bonheur, et de vous présenter à Lui pour recevoir son divin amour. Ce cher époux de votre âme, Il vient en ce jour et descend pour l'épouse ... tenez-la toute prête, et qu'Il trouve votre lampe allumée en vos mains; c'est-à-dire, l'amour ardent en votre cœur qui vous porte à tout faire et à tout souffrir pour Dieu. Ne soyez pas du nombre de ces vierges qui, pour s'être écartées de Lui un instant, pour ne s'être pas toujours tenues prêtes, Le perdirent et ne furent pas admises à ses noces. Soyez le plus souvent que vous pourrez en attention à ce divin Verbe, Lui présentant votre âme continuellement ardente de son amour. Il est si beau, qu'Il ravit

même son Père; Il peut bien faire le même effet sur nous.

Il faut aussi se rendre indépendante des douceurs et des faveurs sensibles, que Dieu donne quand Il lui plaît, mais desquelles il ne faut jamais dépendre. Il faut l'aimer et le servir sans attaches à ces choses, et ne lui être pas moins fidèle quand Il nous en prive que quand Il nous les donne... Ces secours sont des secours, que l'on peut dire même être comme étrangers à l'amour de Dieu, puisque l'amour en lui-même et en sa pureté, comme il est en Dieu et dans les âmes parfaites, n'est pas sensible. Ce n'est pas, ma chère Sœur, que je veuille dire que nous ne nous servions pas de ces aides flatteurs que Dieu donne à notre infirmité, car nous en avons besoin, mais j'entends seulement qu'il faut nous en rendre indépendantes, en sorte que, quand nous en sommes privées, nous ne laissions pas de continuer nos devoirs et nos exercices par la conduite et la lumière de la foi.

C'est la petite leçon que je prends la liberté de vous donner, et j'espère que vous voudrez bien m'en faire autant. Tâchons de nous édifier de loin, puisque nous ne le pouvons de près. Je vous envoie aussi quelques petites sentences, qui, je pense, vous feront plaisir.

Votre très affectionnée sœur et tendre amie,

Sœur de l'Assomption. C.N.D. »

En 1819, Sœur de l'Assomption fut nommée missionnaire à Saint-Denis avec Sœur Saint-Hippolyte; c'est là que le Seigneur voulait lui faire couronner sa vertueuse existence par un grand sacrifice: celui de mourir loin de la maison mère, séparée de tout ce qu'elle aimait ici-bas. Pendant l'hiver de 1819-1820, elle vint à la Communauté; et il arriva qu'au moment de son départ une autre Sœur missionnaire, ayant quelque affaire dans la ville, la pria de l'accompagner. Sœur de l'Assomption, incapable de refuser un service, se rendit volontiers au désir de cette Sœur, qui, sans réfléchir à la délicate santé de sa compagne, lui donna occasion de se fatiguer beaucoup. Après une marche au-dessus de ses forces, elle rentra toute en transpiration; et, comme la voiture l'attendait pour retourner dans sa mission, elle partit en cet état... ce qui lui fit contracter une pleurésie, laquelle dégénéra en fièvres. Et peu de temps après, le 16 février 1820, munie de tous les secours de la sainte Eglise, elle dit adieu à la terre. Sa compagne, Sœur Saint-Hippolyte, la regretta beaucoup; elle ne cessait de répéter ce dont toute la Communauté était convaincue — que la maison avait perdu un sujet rare et précieux, qui aurait pu rendre de grands services. Agée de 28 ans, 3 mois, Sœur de l'Assomption comptait douze années de religion.

L'acte de sa sépulture était en ces termes: « Le 18 février 1820, par nous, prêtre, curé de Saint-Charles, soussigné, a été inhumé dans

l'église de cette paroisse (Saint-Denis) le corps de demoiselle Marie-Marguerite Richer, Sœur de la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de l'Assomption, décédée en cette paroisse le 16 de ce mois, âgée de 28 ans, 3 mois, munie des sacrements et secours de l'Eglise, en présence d'un grand concours de peuple et des soussignés :

Bonaventure Alinotte, curé de St-Antoine.
Jean-Baptiste Bédard, curé de St-Denis.
Pierre Robitaille, curé de St-Charles. »

216e décès: Sœur ANGÉLIQUE DAVID, dite Sainte-Véronique.

Angélique David, née en 1787 à Montréal, de Jean-Marie David et Suzanne Major, était sœur de Marie-Louise David, dite Saint-Joachim, qui vécut jusqu'à 1853. Sœur Saint-Joachim fit profession le 6 mai 1805, à 27 ans; et Sœur Sainte-Véronique le 12 février 1806, à 19 ans. Le 5 août 1805, Sœur Sainte-Véronique, n'ayant l'habit que depuis six mois, fut nommée seconde pharmacienne, sous Sœur Saint-Benoît (Compain) ; c'est la seule novice non professe dont, jusque alors, nous trouvions le nom inscrit au livre des registres parmi les nominations des Sœurs. Il est même assez rare, à cette époque, de trouver les noms des novices professes; jusqu'à l'expiration de leurs quatre années de noviciat, elles étaient considérées comme aides, et non comme officières. Deux mois après la profession de Sœur Sainte-Véronique eut lieu le décès du frère de Sœur Saint-Benoît, pharmacienne, et de

Sœur Saint-Augustin, supérieure, de M. Compain, curé de St-Antoine, possesseur de grandes connaissances médicales qu'il avait acquises du célèbre Docteur Feltz. Sœur Sainte-Véronique fut aide de Sœur Saint-Benoît jusqu'à 1810... depuis lors, jusqu'à son décès, elle fut première pharmacienne. Parmi les trente Sœurs à qui elle prodigua les derniers soins se trouvèrent trois supérieures de l'Institut: Sœur Sainte-Rose (L'Estang) 12e supérieure, décédée en 1810; Sœur Saint-Ignace (Raizenne) 13e supérieure, décédée en 1811; et Sœur Saint-Augustin (Compain) 14e supérieure, décédée en 1819. Sœur Sainte-Véronique ne survécut pas un an à Sœur Saint-Augustin, étant décédée le 1er mars 1820, âgée de 33 ans, dont 16 de religion. En 1816, on lui avait donné pour aide Sœur Sainte-Clotilde (Rose) qui lui succéda comme première pharmacienne.

217e décès: SŒUR MARGUERITE CASTONGUAY, dite Saint-Bernard.

Née en 1752 de Pierre Castonguay et Anastasie Raizenne, Sœur Saint-Bernard était demi-sœur, par sa mère, de Sœur Charlotte Sabourin, dite Sœur Sainte-Elisabeth, décédée en 1815; parente par conséquent de nos quatre sœurs Raizenne, de nos quatre sœurs Sabourin, et de notre Sœur Chénier, Sœur Sainte-Jeanne-de-Chantal. Entrée en 1767, à 15 ans, elle fut l'une des généreuses novices qui, en 1768, refusèrent d'aller dans leurs familles, comme on le leur

offrait, jusqu'à ce que la maison fût relevée de sa grande détresse, et qui se soumirent de grand cœur aux extrêmes privations de l'époque. De ses cinq compagnes de noviciat, deux étaient ses parentes : Sœur Chénier, dite Sainte-Jeanne-de-Chantal, et Sœur Elisabeth Sabourin, dite Saint-Vincent-de-Paul. Après sa profession, 1769, Sœur Saint-Bernard fut envoyée à la Basse-Ville de Québec; en 1775, on la chargea de la grande école; en 1776, elle alla à Champlain; en 1783, à Lachine; en 1785, à Saint-Laurent; en 1789, Lac des Deux-Montagnes où elle demeura vingt-trois ans. En 1812, comme elle était menacée d'hydropisie, elle fut remplacée par Sœur de l'Assomption (Richer). Arrivée à la maison mère, comme elle tenait à suivre tous les exercices de la Communauté, la supérieure la laissa faire pendant quelque temps; elle se traînait plus qu'elle ne marchait . . . enfin, on l'obligea de se retirer à l'infirmerie, où les exemples de sa patience, de sa parfaite soumission à la volonté de Dieu, furent un grand sujet d'édification. En 1817, comme elle éprouvait du mieux, on lui permit de suivre la Communauté et elle fut nommée excitatrice; en 1818, même charge; 1819 et 1820, portière. Au commencement de novembre 1820, elle se sentit affaiblir, et le 7 au soir, elle dit à quelques-unes des Sœurs : « Je vois bien que je n'en ai pas pour longtemps; demain, je demanderai à M. Roux de me donner l'Extrême-Onction . . . et le lendemain, 8 novembre 1820, l'infirmière la trouva morte dans son lit. Bien qu'elle n'eut pas l'avan-

tage de recevoir les derniers sacrements, personne ne douta de son bonheur, après la vie sainte qu'elle avait menée pendant 68 ans, dont 53 en communauté. Son service fut chanté par M. J.-J. Lartigue, p.s.s., qui fut premier évêque de Montréal.

218e décès: Sœur MONIQUE GAUTHIER, dite Sainte-Marthe.

Monique Gauthier, dite Sainte-Marthe, née à Varennes en 1750, était fille de Claude Gauthier et Catherine Choquet. Elle entra au noviciat en 1778, et fit profession en 1870. Toute sa vie, elle fut employée aux offices de la maison mère ou aux métairies; ce qui favorisa son attrait pour l'humilité, la vie intérieure et cachée. En 1782, elle est nommée à l'île St-Paul; en 1792, à la Pointe-Saint-Charles; en 1801, dépensière; 1802, Pointe-Saint-Charles; 1806, dépensière; 1808, infirmière; 1809, dépensière; 1810, ciergerie; 1815, jusqu'à sa mort, réfectorière. Elle décéda le 29 juin 1821, âgée de 71 ans, dont 43 de religion. Son service fut chanté par M. Sauvage du Châtillonnet, le 1er juillet.

219e décès: Sœur MARIE-JOSÈPHE MORNEAU, dite Sainte-Cécile.

Marie-Josèphe Morneau naquit en 1755 de Alexis Morneau et Marie-Françoise Caron, dans la partie de L'Assomption qui forme aujourd'hui la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

M. de Valinière, p.s.s., successeur de M. Degeay à la cure de L'Assomption, protégea cette jeune fille, dont la mère veuve était peu en moyen, et qui donnait des marques d'excellente vocation; il paya non seulement ses dépenses de noviciat, mais même sa dot. Entrée en 1774, elle fit profession en 1776, âgée de 21 ans. Après son noviciat, 1778, elle fut envoyée à la Pointe-aux-Trembles de Québec; en 1781, à Laprairie; 1785, St-Denis; 1803, St-François du Sud; 1805, Ste-Famille; 1809, Basse-Ville de Québec; 1811, St-Denis; 1817, maîtresse des approbanistes jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 27 octobre 1821. Agée de 66 ans, elle comptait 47 années de vie religieuse. Son service fut chanté par M. Joseph Comte, procureur du Séminaire, le 29 octobre.

220e décès: SŒUR MADELEINE DESROUSSELS, dite la Nativité.

15e Supérieure de l'Institut, décédée dans l'exercice de sa charge le 12 avril 1822.

Nous avons donné sa notice biographique à sa première élection comme supérieure (1808). Pendant son troisième triennat, 1819-1822, elle fut atteinte d'un cancer, qu'elle soigna elle-même assez longtemps sans en rien dire. Quand il ne lui fut plus possible de dissimuler ses souffrances, aucun moyen ne fut négligé pour lui procurer du soulagement; elle alla même passer quelque temps à Ste-Rose, où se trouvait un homme qui guérissait infailliblement cette maladie, disait-on, mais son mal était trop

avancé, et les dures applications qu'on lui fit ne servirent qu'à hâter sa mort. Elle revint à la Communauté, plus souffrante que jamais, et expira le 12 avril, regrettée de toutes. Elle était âgée de 64 ans, dont 47 de religion. Son service fut chanté le 15 par M. Roux. Y assistaient : MM. Ciquart et Sauvage du Châtillonnet.

Amis distingués de l'Institut décédés de 1819 à 1822

Monsieur Joseph Borneuf

Monsieur Joseph Borneuf, fils de Pierre Borneuf, marchand de Québec, venu de l'île Rhé, diocèse de La Rochelle, et de Madeleine Degré, d'une famille aussi venue de La Rochelle. Né le 26 septembre 1762, il fut ordonné le 8 octobre 1786, et agrégé au Séminaire de Montréal, le 21 octobre 1788. Il y remplit l'emploi de procureur jusqu'à sa mort, 15 novembre 1819, à l'âge de 57 ans. De 1796 à 1798, M. Borneuf fut confesseur de la Communauté.

Monsieur Claude Rivière

Monsieur Claude Rivière né le 4 mai 1766, dans le diocèse de Lyon ordonné le 29 mai 1790; arrivé au Canada le 1er septembre 1794; professeur de rhétorique au collège de Montréal pendant vingt ans; décédé le 10 juillet 1820, à 54 ans. Monsieur Rivière, avec M. J.-J. Lartigue, assistaient M. Roux lors de la bénédiction de la cloche de la Communauté, 24 septembre 1818.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

SŒUR MARIE RAIZENNE, DITE SAINT-IGNACE

13e supérieure, réélue

1790-1796

État des établissements pendant la deuxième supériorité de Sœur Saint-Ignace

1790-1796

Nécrologie des Sœurs décédées de 1790 à 1796

CHAPITRE II

SŒUR MARIE-LOUISE COMPAIN DIT L'ESPÉRANCE, DITE SAINT-AUGUSTIN,

14e supérieure de l'Institut

1796-1808

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Compain dit L'Espérance, dite Saint-Augustin

1796-1808

Messieurs de Saint-Sulpice qui ont gourverné la Communauté pendant le XVIIIe siècle

Nécrologies des Sœurs décédées de 1796 à 1808

CHAPITRE III

SŒUR MARIE-MADELEINE DESROUSSELS, DITE DE LA NATIVITÉ

15e supérieure de l'Institut

1808-1814

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie-Madeleine Desroussels, dite de la Nativité 1808-1814

État des missions pendant la supériorité de Sœur Marie-Madeleine Desroussels, dite de la Nativité 1808-1814

Nécrologies des Sœurs décédées de 1808-1814

CHAPITRE IV

SŒUR MARIE-LOUISE COMPAIN, DITE SAINT-AUGUSTIN,

14e supérieure, réélue

1814-1819

Annales de l'Institut pendant sa supériorité

État des missions pendant la supériorité de Sœur Marie-Louise Compain, dite Saint-Augustin

1814-1819

Nécrologies des Sœurs décédées de 1814-1819

Amis dévoués de l'Institut décédés en 1818

CHAPITRE V

SŒUR MARIE-MADELEINE DESROUSSELS, DITE DE LA NATIVITÉ,

15e supérieure, réélue

1819-1822

Annales de l'Institut pendant sa supériorité

Nécrologies des Sœurs décédées de 1819-1822

Amis distingués de l'Institut décédés de 1819 à 1822

